

Collection
Thèses et mémoires

no **TM9401**
**Transformation du discours de
la Confédération des Syndicats
Nationaux (CSN) sur la
modernisation sociale des
entreprises**

Thèse de doctorat de
Jacques Boucher

Mai 1994

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

Collection Thèse et mémoires

« **Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises** »

Jacques Boucher (sous la direction de Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque)

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales, développement et territoire

- Les membres de l'axe innovations sociales, développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les membres de l'axe innovations sociales et conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe innovations sociales, travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, le rapport annuel et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.crisis.uqam.ca>.

Juan-Luis Klein
Directeur

NOTES SUR L'AUTEUR

Jacques L. BOUCHER est professeur au Département de travail social et des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais et membre régulier du CRISES.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

THESE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

par

JACQUES BOUCHER

TRANSFORMATION DU DISCOURS DE LA CSN
SUR LA MODERNISATION SOCIALE DES ENTREPRISES (1970-1992)

MAI 1994

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont en tout premier lieu à M. Benoît Lévesque, avec qui j'ai développé une complicité de longue date, et à M. Paul R. Bélanger, qui s'est joint à cette complicité au cours de ce programme de doctorat. Comme directeur et co-directeur de thèse, ils m'ont apporté des conseils très précieux, tant sur le plan théorique que méthodologique, et tous les appuis nécessaires pour mener à bien ce travail. Je tiens aussi à souligner la contribution, pour la poursuite de ma réflexion, des commentaires des autres membres du jury, Mmes Mona-Josée Gagnon et Danielle Laberge ainsi que M. Louis Favreau. De plus, je me dois de mentionner la qualité de l'accueil et du support dont j'ai bénéficié au Département de sociologie de l'UQAM, de la part de son personnel clérical et de plusieurs professeurs.

La recherche qui a conduit à cette thèse a été grandement facilitée par le groupe de recherche CRISES et les organismes qui le subventionnent, plus spécifiquement le Fonds FCAR et le CRSH. Au cours des étapes antérieures du doctorat, j'avais pu profiter de bourses en provenance du SPGQ (1986-1987), de la Fondation de l'UQAM (1987-1988) et du CRSH (1988-1990).

Sur le terrain comme tel, la CSN m'a très ouvertement donné accès à toutes les informations nécessaires à cette recherche. Les employés de son centre de documentation et des conseillers syndicaux m'ont apporté une aide très précieuse pour me retrouver plus facilement dans l'impressionnant cumul d'archives de la Centrale.

Je tiens aussi à souligner l'apport important à ma formation d'un groupe religieux, la Communauté des Clercs-de-Saint-Viateur. De nombreux amis m'ont également épaulé tout au long de cette aventure du doctorat. Enfin, comment pourrais-je oublier les encouragements admirables de toute ma famille, à chaque étape de formation, en partant de mes parents, en passant par mes soeurs, mes frères et leurs familles, pour aboutir à Jacqueline et Barbara qui, avec beaucoup de sérénité, ont porté avec moi les contraintes quotidiennes de l'écriture d'une thèse!

Je dédie cette thèse à la mémoire de mon père, Julien, qui m'a appris tout ce qu'il savait de la ferme et de la forêt et qui, comme ouvrier forestier, était syndiqué à la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN), ainsi qu'à ma mère, Lucille, qui a guidé ma main pour tracer mes toutes premières lettres de l'alphabet et m'a toujours montré l'exemple du travail soigné.

RÉSUMÉ

L'objectif de cette thèse consiste à analyser les changements de stratégies syndicales intervenus au Québec entre 1970 et 1992 par rapport à la modernisation sociale des entreprises telle que mise en branle dans le contexte de la crise. Plus précisément, il s'agit de cerner les changements de stratégies de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) à partir de son discours officiel. D'une part, la démarche consiste à analyser les initiatives et les positions syndicales à l'égard des entreprises et de leur modernisation. D'autre part, comme celle-ci répond, en grande partie, aux contraintes de la crise actuelle, cette thèse vise aussi à établir les rapports entre les stratégies syndicales et les dimensions de cette crise.

L'objet de la recherche sur laquelle nous nous appuyons réunit donc trois éléments: la crise, les entreprises et l'action syndicale. Afin de préciser notre problématique de recherche, nous avons fait appel à différentes approches théoriques dont la sociologie des organisations, la théorie de la régulation et la sociologie des mouvements sociaux. Ceci nous a permis d'établir que l'action syndicale comporte trois niveaux hiérarchisés entre eux, qui, comme système d'action, constituent la stratégie syndicale. Le niveau organisationnel nous ramène à la portée plus revendicative de l'action syndicale. Le niveau institutionnel fait appel aux pressions, donc à l'aspect plus politique de l'action, tandis que le niveau le plus élevé, celui du mouvement social, se situe sur le plan des rapports sociaux. La crise elle-même touche différents aspects, que ce soit l'économie, les institutions et le plan culturel ou «sociétal». Fondamentalement, elle correspond à l'épuisement d'un modèle de développement, le fordisme, qui s'était implanté dans les pays occidentaux après la Seconde Guerre mondiale. Enfin, nous retrouvons aussi dans l'entreprise ces aspects organisationnel, institutionnel et des rapports sociaux, là où se côtoient les stratégies patronales et syndicales qui, d'un côté comme de l'autre, peuvent être soit offensives, soit défensives.

Nous avons appuyé notre étude sur une analyse de contenu du discours de la CSN, comme pratique syndicale et discours politique, donc essentiellement stratégique. Le corpus retenu pour analyse a été élaboré à partir des textes du Congrès de la Centrale en premier lieu et de façon complémentaire, avec son journal officiel et des textes de certains services et comités. Son contenu a été analysé à l'aide d'une grille de catégories construite à partir de la problématique et éprouvée par une première phase de classification des unités de sens.

Notre recherche nous a permis de voir qu'un changement important de stratégies est intervenu à la CSN au cours des vingt dernières années et que le tournant s'est définitivement amorcé avec son congrès d'orientation de 1985, après l'émergence d'un certain doute sur l'orientation de son action au cours de la première partie des années 1980. C'est avec son congrès de 1988 que la Centrale s'est nettement engagée dans une nouvelle perspective stratégique qui s'est confirmée au début des années 1990.

Au cours de la première période, qui s'étend de 1970 à 1984, la CSN a maintenu une position très défensive par rapport à la modernisation des entreprises. Sa stratégie se centrait sur la «résistance», la «riposte» et la conservation des «acquis». Il s'agissait d'une stratégie basée sur l'affrontement et l'antagonisme, et l'alternative mise de l'avant visait l'autogestion des entreprises lorsque privées et la cogestion avec l'État lorsque nationalisées.

A partir du milieu des années 1980, la CSN a progressivement abandonné sa stratégie d'affrontement et sa position défensive des années 1970. Elle continue de se représenter les rapports sociaux comme conflictuels, mais l'antagonisme n'est pas total. D'une part,

quoique considéré comme fondamentalement conflictuel, le rapport salarial apparaît aussi comme un espace pour la mise en commun d'objectifs convergents. D'autre part, une plus grande sensibilité à de nouveaux enjeux sociaux chez les membres amène les syndicats à proposer des alternatives en rapport avec des valeurs comme la démocratie, l'environnement, la paix, la justice sociale ou encore à s'associer aux usagers et à d'autres mouvements sociaux qui portent ces enjeux, en les considérant comme des partenaires. Tout se passe comme si des espaces s'ouvraient pour vivre ces rapports autrement, dans une certaine coopération ou avec une certaine concertation dans des situations où la négociation entre acteurs est réelle. C'est pourquoi on peut désigner cette stratégie comme de la «coopération conflictuelle» ou encore de la «concertation conflictuelle».

Ce changement de positions de la CSN est fait de continuités et de ruptures. Nous pouvons identifier deux grandes constances qui recouvrent les autres. Tout d'abord, la Centrale n'a pas cessé de situer l'action syndicale dans les rapports sociaux et de considérer ceux-ci comme conflictuels. D'autre part, tout au long de cette période, elle a constamment remis en cause l'autoritarisme et la domination qui caractérisent tant le rapport salarial que les autres rapports sociaux en dehors du travail et qui perpétuent l'exclusion politique et sociale. En contrepartie, elle a proposé la démocratie et la participation. La CSN a donc remis en cause cette exclusion propre au fordisme. Par contre, elle n'a jamais cessé de défendre deux acquis du fordisme, la négociation collective et l'État-providence.

Quant aux grandes ruptures, elles prennent aussi racine dans les rapports sociaux. Tout d'abord, malgré la portée conflictuelle des rapports de travail, la CSN s'est rangée à l'idée d'un certain partage d'objectifs entre patrons et travailleurs dans l'entreprise. A partir du milieu des années 1980, elle ne prône plus l'exclusion des patrons propriétaires pour abolir l'exclusion des salariés comme dans les années 1970. L'enjeu est considéré comme politique et concerne le partage du pouvoir, la participation et la responsabilité des travailleurs. L'autre grande rupture regarde aussi les rapports sociaux, mais du côté des solidarités sociales. La CSN est passée d'une vision hégémonique de son rôle dans le mouvement social à une conception de partenariat et d'égalité avec les autres mouvements.

Cette étude démontre donc qu'un changement majeur s'est produit dans les stratégies syndicales au cours des vingt dernières années tout en faisant ressortir certaines continuités des positions des syndicats. Elle montre aussi que si le changement de stratégies ne peut être séparé des pressions de l'environnement économique sur l'entreprise et les syndicats, il se comprend essentiellement à partir de l'implication des travailleurs, de leurs syndicats et d'autres mouvements sociaux dans une lutte entre forces sociales aux intérêts conflictuels, mais entre lesquels il peut se créer des alliances. Cette lutte concerne deux modèles de développement opposés. L'un maintiendrait le côté dur et générateur d'exclusion du fordisme, tandis que l'autre cherche à promouvoir la démocratie tant salariale que sociale, en se basant sur l'inclusion plutôt que l'exclusion.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
RÉSUMÉ	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
INTRODUCTION	1
1. L'objet de la recherche.....	3
2. Démarche de recherche et plan de thèse.....	5
CHAPITRE PREMIER	
PROBLÉMATIQUE	7
1. L'action syndicale.....	8
2. La CSN comme organisation du mouvement social.....	19
3. Dans un environnement de crise.....	27
4. Réactions patronales et syndicales.....	40
5. Dimensions de la recherche et hypothèses.....	51
CHAPITRE DEUXIÈME	
METHODOLOGIE.....	57
1. Stratégie syndicale et discours officiel	58
2. Les porteurs du discours officiel de la CSN	60
3. Procédé d'analyse	70
CHAPITRE TROISIÈME	
UNE STRATÉGIE D'AFFRONTEMENT (1970-1984).....	77
1. Caractéristiques du corpus de cette période	78
2. Compréhension de la crise	80
3. L'entreprise	106
4. Les stratégies syndicales.....	117
5. Conclusion: une stratégie défensive et d'affrontement	145

CHAPITRE QUATRIÈME

UNE STRATÉGIE DE CONCERTATION (1985-1992).....	148
1. Caractéristiques du corpus de cette période	149
2. Compréhension de la crise	151
3. L'entreprise	171
4. Les stratégies syndicales.....	189
5. Conclusion: une stratégie plus offensive et orientée vers la concertation	216
CONCLUSION	
DE L'AFFRONTMENT À LA CONCERTATION	220
1. Les stratégies de la CSN: continuités et ruptures	221
2. Les explications du changement de stratégies syndicales.....	239
3. Une recherche à poursuivre	258
BIBLIOGRAPHIE.....	262
1. Ouvrages généraux.....	262
2. Documents de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).....	278
APPENDICE	
Structures de décision à la CSN	283

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I

Catégories d'analyse	72
----------------------------	----

Tableau II

Définition des catégories.....	74
--------------------------------	----

Tableau III

La crise	223
----------------	-----

Tableau IV

L'entreprise	227
--------------------	-----

Tableau V

L'action syndicale	230
--------------------------	-----

INTRODUCTION

Les syndicats ont changé de ton. Leur discours n'est plus le même. Il était temps, de dire les uns! Démission, affaiblissement des syndicats, de répliquer les autres! Ces différentes appréciations ne correspondent pas nécessairement au clivage entre les patrons et les travailleurs. Ces réactions contradictoires, nous les entendons chez des salariés syndiqués, souvent parmi des membres d'une même organisation syndicale. De façon générale, tant à l'intérieur du milieu syndical qu'à l'extérieur, on considère que l'attitude et le langage des syndicats ont changé, pour le meilleur ou le pire, selon le point de vue.

C'est ainsi qu'au-delà des partis pris plus ou moins intéressés et idéologiques, les syndicats semblent être redevenus un centre d'intérêt social. Mais ils apparaissent avant tout comme des institutions en crise¹. Il s'agit d'une crise d'effectifs certes, mais sans doute plus profondément d'une crise de représentation², donc de légitimité sociale. On se demande même si nous ne nous acheminons pas vers la fin des syndicats³.

¹ Maryline Baumard et Michel Blanchot, Crise du syndicalisme, Paris, Hatier, 1991, Pierre Dupont et Gisèle Tremblay, Les syndicats en crise, Montréal, Quinze, 1976, Michel Noblecourt, Les syndicats en questions, Paris, Éditions ouvrières, 1990.

² Pierre Rosanvallon, La question syndicale, Paris, Calmann-Lévy, 1988, Gérard Adam, Le pouvoir syndical, Paris, Dunod, 1983.

³ Dominique Labbé et Maurice Croisat, La fin des syndicats?, Paris, L'Harmattan, 1992.

La plupart du temps, la question est abordée soit comme une crise des organisations, soit comme un problème d'ajustement à des réalités économiques et sociales changeantes, et quelquefois, comme les deux en même temps. D'une part, une rupture s'est opérée à l'interne, entre le militant traditionnel et la base. Le militant tend à disparaître au profit du délégué syndical élu au comité d'entreprise⁴ ou d'un nouveau type de syndicaliste, le «syndicaliste professionnel»⁵. Le syndicat devient comme étranger à lui-même, c'est-à-dire que ses membres ne s'en sentent plus partie prenante et s'adressent à lui comme à l'autre⁶. D'autre part, on se questionne sur le rapport entre les syndicats et la société. On se demande ce que font les syndicats, pourquoi ils existent⁷ et si leurs rapports avec la société se renouvellent⁸. De fait, les syndicats sont mis à dure épreuve⁹ par les transformations économiques, technologiques¹⁰ et sociales contemporaines. Ils le sont à l'intérieur même du mouvement social, par le mouvement des femmes¹¹ et d'autres nouveaux mouvements sociaux¹².

Le syndicalisme demeure donc toujours un objet d'étude dans les sciences sociales, mais on peut se demander s'il n'attire pas l'attention comme un acteur en sursis, tant son influence politique et sociale s'estompe, tout comme son poids numérique. La désaffection syndicale touche de façon plus critique la France, la Grande Bretagne¹³ et les États-Unis¹⁴. Le problème de la baisse des effectifs¹⁵ syndicaux ne se pose pas au Québec. Les syndicats ont réussi, jusqu'ici, à compenser les pertes liées à la restructuration industrielle, par un

⁴ Pierre-Éric Tixier, Mutation ou déclin du syndicalisme? Le cas de la CFDT, Paris, PUF, 1992. Il s'agit évidemment du cas de la France, puisque nous n'avons pas, au Québec, ce même type d'institutionnalisation des rapports ou de la participation.

⁵ Dominique Labbé et Maurice Croisat, op. cit.

⁶ Ginette Lépine et Pierre Cormier, "Vous autres au syndicat..." Un syndicalisme à repenser pour une société à changer, Montréal, Québec/Amérique, 1984.

⁷ Richard B. Freeman et James L. Medoff, Pourquoi les syndicats? Une réponse américaine, Paris, Economica, 1987, traduction de What Do Unions Do?, New York, Basic Books, 1984.

⁸ Jacques Desmarais (dir.), Syndicalisme et Société: rapports nouveaux?, Sillery, PUQ, 1988.

⁹ Geneviève Bibes et René Mouriaux (dir.), Les syndicats européens à l'épreuve, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1990.

¹⁰ Thomas A. Kochan, Harry C. Katz et Robert B. McKersie, The Transformation of American Industrial Relations, New York, Basic Books, 1986.

¹¹ Margaret Maruani, Les syndicats à l'épreuve du féminisme, Paris, Syros, 1979.

¹² Michel Tozzi, Syndicalisme et nouveaux mouvements sociaux. Régionalisme. Féminisme. Ecologie, Paris, Éditions ouvrières, 1982.

¹³ Michel Noblecourt, op. cit., pp. 18 à 43.

¹⁴ Richard B. Freeman et James L. Medoff, op. cit., pp. 223 à 248.

¹⁵ Jacques Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, Montréal, Boréal, 1989, p. 289 et Bernard Dionne, Le Syndicalisme au Québec, Montréal, Boréal, 1991, p. 50.

effort important de recrutement dans le secteur tertiaire. Cependant, ils n'arrivent pas à dépasser le cap de 40% de syndicalisation des salariés.

D'un autre côté, l'intérêt pour le syndicalisme coïncide avec celui qui s'est développé pour la réorganisation du travail et la modernisation de l'entreprise. Ainsi, une des questions les plus couramment avancées à propos du syndicalisme concerne sa capacité de rompre avec un modèle ancien d'entreprise et d'organisation du travail, pour s'adapter aux changements dans l'organisation de la production et aux défis de la nouvelle conjoncture que constituent la mondialisation des marchés et le développement de la concurrence internationale. On peut donc se demander si le syndicalisme ne serait pas en train de vivre une importante mutation¹⁶ plutôt qu'un déclin à l'instar de celui du mouvement ouvrier¹⁷. C'est justement à partir de cet espace que nous avons élaboré notre projet de thèse et précisé l'objet de notre recherche.

1. L'objet de la recherche

L'objectif de cette thèse consiste à analyser les changements de stratégies syndicales intervenus au Québec depuis le début des années 1970 par rapport à la modernisation sociale des entreprises telle que mise en branle dans le contexte de la crise. Plus précisément, il s'agit de cerner les changements de stratégies d'une organisation syndicale, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), à partir de son discours officiel. D'une part, la démarche consiste à analyser les initiatives et les positions syndicales à l'égard des entreprises et de leur modernisation. D'autre part, comme celle-ci répond, en grande partie, aux contraintes de la crise actuelle, cette thèse vise à établir les rapports entre les stratégies syndicales et les dimensions de cette crise. L'objet de la recherche sur laquelle nous nous appuyons réunit donc quatre éléments: les stratégies syndicales comme point central, les entreprises et leur modernisation dans le contexte de la crise, le choix d'une centrale syndicale et le discours officiel comme source d'information.

1.1 Les stratégies syndicales

Ce travail porte sur les stratégies syndicales. Il ne vise donc pas à analyser les pratiques syndicales particulières des membres, des syndicats locaux, ni même celles des instances intermédiaires comme les fédérations. A l'inverse, l'étude ne se limite pas aux grands objectifs des syndicats et à leurs idéologies. Il s'agit plutôt d'étudier les positions des

¹⁶ Pierre-Éric Tixier, *op. cit.*

¹⁷ Alain Touraine, Michel Wieviorka et François Dubet, *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 1984.

grandes organisations syndicales et les moyens qu'elles se proposent de mettre en oeuvre pour atteindre leurs objectifs. Comme toute stratégie est nécessairement rattachée aux représentations sociales qu'elle véhicule, l'idéologie rentre nécessairement dans le champ de l'étude, mais toujours dans la perspective de mieux saisir l'objet de la recherche que constituent les stratégies.

1.2 La modernisation sociale des entreprises

Il sera question des stratégies syndicales vis-à-vis des entreprises et de leur modernisation. Nous mettons donc de côté le secteur des services publics qui implique des modes de fonctionnement et des acteurs différents. De plus, c'est à la dimension sociale de la modernisation que nous nous référons. Par là, nous indiquons qu'elle ne se limite pas aux innovations technologiques, mais qu'elle concerne avant tout le mode d'implication des salariés, la participation à l'organisation du travail, bref, les rapports entre travailleurs et patrons ainsi que leur impact social. Dans cette perspective, le mode d'utilisation de la technologie dépend de l'état de ces rapports.

Enfin, il s'agit de la phase actuelle¹⁸ de modernisation des entreprises. Elle concerne les expérimentations d'organisation du travail normalement ouvertes à la participation ouvrière, telles que les équipes semi-autonomes, les cercles de qualité, la qualité de vie au travail, la qualité totale, etc. Ces essais coïncident avec la crise actuelle que l'on identifiera, pour une bonne part, comme une remise en cause de l'organisation tayloriste du travail qui remonte à une phase antérieure de modernisation. Or cette crise est réputée avoir débuté à la fin des années 1960 et être devenue plus visible au Québec et au Canada dans la première partie des années 1970. Aussi la recherche débute-t-elle avec 1970.

1.3 La Confédération des syndicats nationaux

La période que couvre notre étude est relativement longue et elle a connu une activité syndicale intense. Nous avons donc choisi de mener une étude en profondeur sur les positions d'une seule organisation syndicale, la Confédération des syndicats nationaux¹⁹. Celle-ci a été retenue pour différentes raisons. Il s'agit d'une des grandes centrales syndicales du Québec qui regroupe un nombre non négligeable de syndicats d'entreprises manufacturières. De plus, il semble bien que son discours se soit transformé très

¹⁸ En effet, il ne s'agit pas de remonter aux phases de modernisation antérieures telles que la rationalisation avec l'«Organisation scientifique du travail» de Taylor et la chaîne de montage de Ford.

¹⁹ Nous la désignerons désormais par son abréviation, la «CSN» ou comme la «Centrale».

rapidement, passant d'une position très défensive à une position plutôt offensive dans un laps de temps relativement court.

1.4 A partir du discours officiel

Or, c'est justement sur le discours syndical officiel que nous voulons appuyer notre recherche empirique. Cette étude part donc essentiellement du discours de la CSN, c'est-à-dire celui des organes de direction de la Centrale. Un tel choix est évidemment justifié par l'objet central lui-même de la recherche, les stratégies syndicales plutôt que les pratiques particulières. Il se fonde aussi sur le fait qu'il existe un rapport direct entre discours et stratégie²⁰. D'autre part, le discours ne nous éloigne pas vraiment de la pratique syndicale puisqu'il en constitue un type, la «pratique discursive»²¹. Le discours est donc considéré ici comme véhicule direct des positions qu'une organisation comme la CSN, en tant qu'acteur social, entend faire connaître à ses membres ainsi qu'à l'ensemble de la société.

Cette thèse porte donc sur les stratégies syndicales par rapport à la modernisation sociale des entreprises. L'analyse couvre la période qui s'étend de 1970 à 1992 et qui est traversée par une crise d'envergure. Il s'agit d'une analyse de cas, la CSN, à partir de son discours officiel. Mais par quel angle avons-nous abordé cette analyse?

2. Démarche de recherche et plan de thèse

La question de départ qui nous a suivi tout au long de cette étude concerne le changement des stratégies syndicales au cours des vingt dernières années. Les syndicats, plus spécifiquement la CSN, ont-ils effectivement changé de stratégies? En quoi exactement ces stratégies se sont-elles modifiées? Ne restent-elles pas les mêmes sous certains égards? Quand ont-elles commencé à se modifier? Dans quelle direction s'est opéré ce changement et quelles en sont la signification et la portée sociale? Comment pouvons-nous expliquer ce changement?

Notre recherche nous a permis de voir qu'effectivement, une transformation de positions et de stratégies s'est opérée à la CSN au cours des vingt dernières années et que le tournant s'est définitivement amorcé avec son congrès d'orientation de 1985, après

²⁰ Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs*. Pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec, Montréal, Boréal, 1988, p. 34.

²¹ Mona-Josée Gagnon, "Le syndicalisme: du mode d'appréhension à l'objet sociologique", *Sociologie et sociétés*, vol XXIII, no 2, 1991, pp. 79 à 95.

l'émergence d'un certain doute sur l'orientation de son action dans la première partie des années 1980. Bien qu'important, ce changement ne fut ni brutal, ni total. La thèse démontre donc que s'il s'est produit une véritable transformation des stratégies syndicales au cours de la période étudiée, une certaine continuité caractérise aussi l'action syndicale. Elle montre de plus que si le changement de stratégie syndicale ne peut être séparé des pressions de l'environnement économique sur l'entreprise et les syndicats, il passe surtout par l'évolution des rapports sociaux.

Nous ne pouvons donc pas considérer les syndicats comme des organisations seulement. En plus de la dimension organisationnelle de l'action syndicale, nous avons examiné ses dimensions institutionnelle et sur le plan des rapports sociaux. Du côté institutionnel, nous constatons que dans le contexte de la crise actuelle, les syndicats sont de plus en plus impliqués dans une lutte pour un nouveau partage du pouvoir entre les salariés et le patronat. De plus, nous pouvons voir que l'action syndicale peut toujours être considérée comme une action du mouvement social. Comme nous verrons, la CSN tente d'agir sur l'orientation de la production et de la société dans son renouvellement de stratégies et elle cherche à le faire en solidarité avec les autres mouvements sociaux.

Avec ces considérations, nous entrons déjà dans la problématique qui a présidé à cette étude. En plus d'y exposer les divers concepts reliés à notre objet d'étude, en ce qui concerne l'action syndicale, l'entreprise et la crise, nous y avons inséré une section pour situer la CSN dans le mouvement social québécois. Le tout est regroupé dans un premier chapitre. Un deuxième chapitre est consacré à la méthodologie utilisée et aux questions de départ que posait cette décision de baser notre étude sur le discours syndical.

Dans une deuxième étape, nous présentons, dans deux chapitres, les analyses de contenu du discours que nous avons réalisées sur les documents de la CSN. Le troisième chapitre traite de la période qui s'étend de 1970 à 1984, tandis que le quatrième continue à partir de 1985 pour boucler avec 1992. La troisième étape de la thèse comprend un seul chapitre de conclusion. Nous y poursuivons notre étude en comparant les résultats des analyses des deux périodes, ce qui nous permet d'identifier les continuités en même temps que les ruptures dans le discours syndical au cours des vingt dernières années et de discuter les différentes pistes qui peuvent expliquer ce changement.

CHAPITRE PREMIER

PROBLÉMATIQUE

L'objet de cette thèse nous entraîne dans quelques grandes questions d'ordre sociologique. La première concerne le statut du syndicalisme et la nature de son action. Les syndicats sont souvent traités comme des organisations semblables à d'autres, ou encore comme totalement institutionnalisés. Or leur action continue toujours de se déployer dans le champ des rapports sociaux, c'est-à-dire dans le mouvement social. Il est donc nécessaire de bien définir les différentes dimensions de l'action syndicale afin de ne pas la limiter à son aspect organisationnel ou à la dimension institutionnelle des groupes de pression. La stratégie syndicale ne peut se définir qu'en tenant compte de toutes ces dimensions, comme nous l'exposons dans une première section de ce chapitre.

Ces précisions nous permettent de caractériser l'action syndicale au Québec depuis les années 1960 et plus particulièrement l'évolution de la stratégie de la CSN telle qu'elle apparaît à travers différentes études. Les analyses du syndicalisme québécois rapprochent habituellement l'action politique non partisane et le radicalisme social et idéologique d'une part, et le mouvement social d'autre part, ce qu'on a avantage à distinguer, pensons-nous. Cette deuxième section de caractère plutôt historique comporte aussi comme intention de nous guider vers la période qui nous préoccupe quant au changement des stratégies syndicales.

Cette période se caractérise par une importante crise. Celle-ci ne comporte pas qu'une dimension économique. Elle est tout autant politique et culturelle. De plus, on lui trouve des explications divergentes qui posent un défi à l'analyse sociologique. C'est ce deuxième ordre de questions que nous abordons dans une troisième section. En continuité, nous nous demandons ensuite, à partir des études existantes, comment les directions d'entreprises et les syndicats se positionnent par rapport à cette crise et interagissent dans ce contexte. Enfin, dans une dernière partie, nous présentons les différentes dimensions et hypothèses qui ont guidé la recherche qui a conduit à la production de cette thèse.

1. L'action syndicale

Il existe différentes interprétations du phénomène syndical. Sans doute la plus répandue, non seulement dans le sens commun mais également dans la littérature en sciences sociales, consiste-t-elle à y voir des groupes d'intérêts qui luttent pour les avantages de leurs membres en même temps que pour leur propre développement dans le but de donner du poids à leurs revendications. Mais les syndicats sont bien plus que des organisations pour la défense d'intérêts de groupes sociaux particuliers. D'ailleurs, les médias et les analystes soulignent régulièrement la portée politique de l'action syndicale et le pouvoir des syndicats. Mais ce qui pose le plus question, c'est de savoir si les syndicats appartiennent toujours au mouvement social.

La sociologie nous permet, à travers ses trois grandes traditions théoriques, de saisir que l'action collective et, partant, l'action syndicale comportent trois dimensions: organisationnelle, institutionnelle et de mouvement social. L'aspect organisationnel a fait l'objet des études surtout dans la filiation de Durkheim, en ce sens que les risques d'éclatement social provoqué par la recherche des intérêts particuliers se trouvent dépassés par l'unité ou la cohérence organisationnelle et culturelle. D'autre part, les analyses qui font ressortir la portée plus politique de l'action collective, de lutte pour le pouvoir dans un cadre institutionnel donné s'inspirent plus particulièrement de la sociologie weberienne, où l'exercice du pouvoir et le processus de domination à travers la rationalisation bureaucratique et institutionnelle tiennent une place centrale. Enfin, les études d'inspiration plus marxienne nous conduisent à la portée de mouvement social de l'action collective en ce qu'elles partent des rapports sociaux et cherchent à voir comment les acteurs sociaux ou les classes visent à transformer la société et à l'orienter.

1.1 La dimension organisationnelle

Une bonne partie de la réflexion sociologique sur l'action collective s'est centrée sur son aspect organisationnel. L'action apparaît comme portée par des groupes d'intérêt, qui ont des objectifs et qui cherchent à utiliser les moyens disponibles les plus efficaces possible pour les atteindre. Cette réflexion et la recherche qui l'accompagne portent donc surtout sur les stratégies de ces groupes, ainsi que sur le degré de rationalité de l'action collective. Nous retrouvons d'abondantes études sur ces questions, tant du côté français, avec la sociologie des organisations, que du côté américain, avec la théorie de la mobilisation des ressources, entre autres¹. De plus, les études des Relations industrielles sur les syndicats adoptent en général cette vision de l'action syndicale².

Dans cette perspective, l'action collective apparaît non pas comme un "phénomène naturel", mais comme un "construit social"³. Elle est le fait d'acteurs, c'est-à-dire de coalitions d'humains qui recherchent des solutions à des situations ou plutôt à des problèmes concrets, habituellement matériels. L'action collective n'a donc rien de déterminé. Au contraire, elle surgit en quelque sorte de l'incertitude. Ses solutions sont toujours contingentes et l'acteur jouit toujours d'une marge de liberté dans ses choix et ses actions "parce qu'il n'y a pas déterminisme structurel et social, et parce qu'il ne peut jamais y avoir conditionnement total"⁴, parce qu'il peut toujours négocier⁵. Construit social, elle est donc affaire de décision et de choix, exercice rationnel.

Mais il s'agit d'une action et d'une rationalité limitée soit par l'environnement⁶, soit par la structure⁷, c'est-à-dire le système social dans lequel est intercalé le système d'action lui-

¹ Il existe une multitude d'études et divers courants de pensée sur les organisations aux États-unis. A ce sujet, voir Catherine Ballé, Sociologie des organisations, Paris, PUF, 1990.

² Ceci transparait nettement d'un manuel d'introduction aux relations industrielles tel que celui de Jean Boivin et Jacques Guilbault, Les relations patronales-syndicales au Québec, Chicoutimi, Gaëtan Morin, 1982. Voir aussi John Dunlop, Industrial Relations Systems, New York, Holt, 1959 et Thomas Kochan, Harry Katz et Robert McKersie, The Transformation of American Industrial Relations, New York, Basic Books, 1986.

³ Michel Crozier et Erhard Friedberg, L'acteur et le système, Paris, Seuil, 1977, p. 15. Ce sont les auteurs qui soulignent. Voir aussi Philippe Bernoux, La sociologie des organisations, Paris, Seuil, 1985, p. 106.

⁴ Michel Crozier et Erhard Friedberg, op. cit., p. 32. Le souligné vient des auteurs.

⁵ Thomas Kochan, Harry Katz et Robert McKersie, op. cit.

⁶ Ibid.

⁷ Sur ce point, tant le courant français de la sociologie des organisations que le Resource Mobilization Theory et l'Ecole des Relations industrielles se démarquent de la conception fonctionnaliste de la conduite collective comme strictement irrationnelle et épisodique. Pour les fonctionnalistes, la conduite collective

même. Celui-ci est en quelque sorte structuré et régulé par des mécanismes de jeu⁸. Des règles de jeu s'établissent entre les différents acteurs, entre eux et le système et entre différents systèmes, à travers des rapports de force, de conflit même, où l'un l'emporte sur l'autre, mais sans que ce dernier soit écrasé. Les notions de pouvoir et de jeu⁹ apparaissent donc comme centrales dans cette vision de l'action collective et un «mouvement social» émerge souvent dans une série de revendications ou de défis posés aux porteurs actuels du pouvoir, cela, au nom d'une catégorie sociale qui, elle, ne se trouve pas en position de pouvoir¹⁰.

Ces différentes approches ne se penchent pas vraiment sur la question du partage du pouvoir entre les différents acteurs et des luttes sociales qui s'y jouent. Le pouvoir s'avère plutôt un problème de stratégie et de capacité de mobilisation des ressources, tout particulièrement de mobilisation des membres. Il s'agit là d'un problème important pour les syndicats qui doivent continuellement entrer en compétition avec les secteurs de travail non syndiqué¹¹ pour maintenir leur rapport de force dans leurs négociations avec le patronat. Aussi l'organisation des individus en syndicats, leur représentation et leur participation aux activités syndicales apparaissent-elles comme des défis constants.

Cette question de la participation des individus à l'action collective est souvent traitée comme le résultat d'un calcul rationnel, c'est-à-dire en termes des intérêts économiques de l'individu ou de coûts et bénéfices¹². Selon Olson, les travailleurs dans les syndicats recherchent les mêmes choses qu'individuellement sur le marché: de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, etc. Or il s'agit là d'avantages collectifs qui ne peuvent motiver la participation de l'individu, parce que celui-ci peut profiter des gains du groupe

(«collective behavior») perd sa caractéristique dès lors qu'elle s'institutionnalise. Elle s'intègre alors dans la structure et se rationalise. Voir Neil Smelser, Theory of Collective Behavior, New York, Free Press, 1962.

⁸ Michel Crozier et Erhard Friedberg, op. cit., p. 286.

⁹ Plutôt que le rôle ou la structure. Voir ibid., pp. 113, 64 à 90, et Philippe Bernoux, op. cit., pp. 125 à 149.

¹⁰ Charles Tilly, "Models and Realities of Popular Collective Action", Social Research, vol. 52, no 4, 1985, pp. 717 à 747, "European Violence and Collective Action since 1700", Social Research, vol. 53, no 1, 1986, pp. 159 à 184, Graig Jenkins, "Resource Mobilization Theory and the Study of Social Movements", Annual Review of Sociology, no 9, 1983, pp. 527 à 553 et Jean Cohen, "Strategy or Identity: New Theoretical Paradigms and Contemporary Social Movements", Social Research, vol. 52, no 4, 1985, pp. 663 à 716.

¹¹ Thomas Kochan, Harry Katz et Robert McKersie, op. cit.

¹² Charles Tilly, "Models and Realities of Popular Collective Action", loc. cit., p. 741 et surtout Mancur Olson, The Logic of Collective Action, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1971 (Pour la traduction française, Logique de l'action collective, Paris, PUF, 1978).

sans déboursier le coût de sa participation. C'est le problème du «free rider»¹³. Aussi faut-il, surtout dans les grands groupes, des «incitatifs» sélectifs capables d'attirer l'individu. Ces motivations peuvent prendre une forme autre qu'économique, comme le prestige, le respect, l'amitié, le jeu des sanctions et récompenses, mais elles doivent être analysées comme des «incitatifs» monétaires. Olson¹⁴ s'appuie sur la thèse utilitariste¹⁵ pour justifier l'adhésion obligatoire dans le syndicalisme américain afin d'expliquer la faible participation dans les grands syndicats nationaux. Ces derniers procurent des avantages collectifs, mais entretiennent difficilement, comme grandes organisations, des «incitatifs» sélectifs.

On ne saurait nier¹⁶ que les individus dans les syndicats puissent se prêter, pour un temps du moins, à ce genre de calcul, particulièrement devant une décision à prendre par rapport à une action de grève ou même à leur participation à une activité syndicale. Mais on ne peut tout expliquer par l'utilitarisme, surtout pas la part de gratuité¹⁷, de solidarité, d'identité¹⁸ qui traverse l'action collective. Pour prendre en considération ces dernières réalités, il faut s'arrêter à la portée de mouvement social que l'on retrouve dans le syndicalisme, ce que nous ferons après avoir établi comment les syndicats sont impliqués dans une lutte de partage de pouvoir dans l'entreprise et la société, ce qui constitue leur action institutionnelle.

1.2 La dimension institutionnelle

Il arrive souvent que des auteurs insistent sur l'institutionnalisation des syndicats ou de l'action collective en général. Ce processus prend différents sens qu'il importe de démêler. Tout d'abord, chez les fonctionnalistes¹⁹, l'action collective est considérée comme essentiellement institutionnalisée, comme un lieu d'intégration sociale, d'intégration aux normes et valeurs d'un ensemble social, tout mouvement social se limitant à des phénomènes marginaux et transitoires d'émeutes, de modes, de manies. De leur côté, les marxistes font

¹³ «chevalier seul» dans la traduction française.

¹⁴ Ibid., tout particulièrement le troisième chapitre, "Syndicalisme et économie libérale".

¹⁵ Voir la préface de Raymond Boudon à la traduction française, dans ibid.

¹⁶ Nous avons nous-mêmes été témoin de ce genre de raisonnement de la part de certains membres de syndicats et de délégués syndicaux. Certains militants concluent qu'une grève est gagnée sur la base de ce type de calcul. D'autres cependant recherchent plutôt l'effet de solidarité.

¹⁷ Voir les critiques de l'utilitarisme formulées par Alain Caillé, dans Critique de la raison utilitaire, Paris, La Découverte, 1989 et par Jacques T. Godbout, dans L'esprit du don, Montréal, Boréal, 1992.

¹⁸ Des études qui s'inscrivent dans la sociologie des organisations insistent sur l'importance de l'identité: Renaud Sainsaulieu, L'identité au travail, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977 et Pierre-Eric Tixier, Mutation ou déclin du syndicalisme? Le cas de la CFDT, Paris, PUF, 1992.

¹⁹ Voir surtout Neil Smelser, op. cit.

souvent état de la bureaucratisation²⁰ des organisations syndicales, ce qui entraîne un écart entre cette tendance intégrative aux politiques dominantes ainsi qu'au légalisme, et le militantisme de la base qui aspire à des changements politiques, une aspiration que devrait consolider une éducation politique et idéologique. Dans sa version structuraliste²¹, la tradition marxiste a même pratiquement nié toute possibilité d'action collective autonome étant donné le poids de la domination idéologique et politique de la superstructure.

Or c'est justement sur le terrain politique, plus précisément celui du partage du pouvoir, que nous projette la portée institutionnelle de l'action collective, non pas comme intégration fonctionnelle ou domination structurelle, mais comme rapports de pouvoir dans un ensemble social ou une organisation et comme fixation de ces rapports dans des règles, des codifications et des institutions. Cet aspect de l'action collective transparaît à la fois chez les institutionnalistes, les actionnalistes et les régulationnistes.

Nous savons que les institutionnalistes²² accordent une importance primordiale aux institutions, dont les syndicats, parmi les facteurs explicatifs des situations économiques. Ainsi, on aborde la question syndicale par le biais de leur pouvoir politique. Par exemple, sur le plan de l'entreprise, les travailleurs et leur syndicat se trouvent impliqués dans une lutte qui les oppose à la direction dans le cadre de certaines règles, soit écrites, soit tacites, qui constituent "un système de partage du pouvoir sur les lieux de travail"²³. Ainsi, si les syndicats sont chargés de voir à ce que les règles et procédures soient respectées par les employeurs (plan organisationnel), ils doivent en tout premier lieu négocier ces règles de partage du pouvoir (plan institutionnel)²⁴.

Cet assortiment de règles, de procédures, de lois du travail et de modèles de négociation constituent en quelque sorte un cadre de régulation qui stabilise les rapports de

²⁰ Leo Panitch et Donald Swartz, The Assault on Trade Union Freedoms, Toronto, Garamond Press, 1988, Leo Panitch, "Labor Strategies in the Economic Crisis", Québec, Université Laval, Département des relations industrielles, Colloque Léo Roback sur "La restructuration du travail", 1988, pp. 5 à 16.

²¹ Louis Althusser et Etienne Balibar, Lire Le Capital, Paris, Maspero, 1965. Pour une critique de cette vision, voir Nicos Poulantzas, "L'Etat, les mouvements sociaux, le parti", Dialectiques, no 28, 1979 pp. 85 à 95.

²² Suzanne Berger et Michael Piore, Dualism and Discontinuity in Industrial Societies, New York, Cambridge University Press, 1980 et Michael Piore et Charles Sabel, The Second Industrial Divide. Possibilities for Prosperity, New York, Basic Books, 1984 (pour la traduction française, Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple, Paris, Hachette, 1989.). Pour une revue de l'approche institutionnaliste, voir Diane-Gabrielle Tremblay, Economie du travail, Ste-Foy et Montréal, Télé-Université et Saint-Martin, 1990, pp. 443 à 476.

²³ Michael Piore et Charles Sabel, Les chemins de la prospérité, *op. cit.*, p. 148.

²⁴ Ibid., p. 135 tout particulièrement.

travail pendant une certaine période. De ce côté, les institutionnalistes et l'école française de la régulation se rejoignent²⁵. Pour les régulationnistes²⁶, la configuration institutionnelle qui encadrerait le partage du pouvoir entre le salariat et le patronat après la Seconde Guerre mondiale s'appuyait sur une législation du travail garantissant la reconnaissance du syndicat par l'employeur dès lors que le collectif s'organisait selon les règles, ainsi que sur la négociation et la convention collectives. Mais ce modèle institutionnel reflétait, en même temps qu'il le régulait, le compromis auquel avaient abouti les protagonistes de la lutte pour le partage du pouvoir: les salariés obtenaient la reconnaissance syndicale et le droit de négocier leurs salaires et un certain nombre de conditions de travail, tandis que les directions d'entreprises gardaient l'exclusivité de la gestion. Dans ce cadre, les syndicats devenaient partie prenante de la régulation des rapports de travail. L'accord des ouvriers était recherché par l'intermédiaire de l'assentiment de leurs représentants à travers le jeu des négociations²⁷, ce qui montre clairement que l'action syndicale a connu un processus d'institutionnalisation. Mais cette institutionnalisation reste toujours relative, parce que basée sur un compromis social qui peut être remis en cause à tout moment de sorte que l'action syndicale demeure ancrée dans les rapports sociaux, plus spécifiquement le rapport salarial selon la théorie de la régulation.

La sociologie de l'action part aussi des rapports sociaux pour examiner l'action collective, mais elle considère l'action syndicale comme fortement institutionnalisée. Cette institutionnalisation se situe dans le contexte du déclin du mouvement ouvrier²⁸ entraîné en grande partie par son intervention sur le terrain politique, non pas dans le champ du travail seulement, mais aussi dans celui de la prise du pouvoir de l'État. Or l'action syndicale est plus carrément politique avec ses luttes économiques et ses pressions sociales et politiques, ce qui éloigne le syndicalisme du mouvement ouvrier, surtout si un syndicat s'inféode à un parti ou vise le pouvoir étatique. "L'action syndicale se place désormais à un niveau

²⁵ Sur la parenté entre les deux approches, voir "Avertissement à la traduction française", dans Michael Piore et Charles Sabel, *op. cit.* et Mark Elam, "Trois interprétations du post-fordisme: la technologie, le marché et les institutions", *Cahiers de recherche sociologique*, nos 18-19, 1992, pp. 25 à 53 et plus spécifiquement les pp. 41 à 48.

²⁶ Voir entre autres, Michel Aglietta, *Régulation et crise du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1976, Benjamin Coriat, *L'atelier et le chronomètre*, Paris, Christian Bourgois, 1979, Alain Lipietz, *Crise et inflation, pourquoi?*, Paris, Maspero, 1979 et Robert Boyer, "La crise actuelle: une mise en perspective historique", *Critique de l'économie politique*, nos 7-8, 1979, pp. 5 à 113.

²⁷ Benjamin Coriat parle de la "transformation des antagonismes de classes, latents ou exprimés, en conflits sociaux relevant du jeu réglé de la négociation entre partenaires sociaux" dans *op. cit.*, p. 156. C'est l'auteur qui souligne.

²⁸ Alain Touraine, *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978, surtout les pp. 22 à 24 et Alain Touraine, Michel Wieviorka et François Dubet, *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 1984.

intermédiaire entre revendication salariale et lutte de classe."²⁹ Ceci n'empêche toutefois pas le syndicalisme de se développer à cause du redéploiement industriel et du développement du tertiaire, tandis que le mouvement ouvrier continue de décliner, au point qu'on puisse parler d'un syndicalisme sans mouvement ouvrier ou ne jamais qualifier les syndicats de mouvement social.

1.3 La dimension de mouvement social³⁰

En plus des dimensions organisationnelle et institutionnelle, il existe une troisième dimension de l'action collective, celle de mouvement social. Il s'agit de la portée plus profondément sociale de l'action, celle qui se situe au niveau des rapports sociaux, de l'action de classe, de l'orientation de la société ou ce que nous pourrions appeler la dimension «sociétale». Cet aspect de l'action collective a été articulée par la tradition marxiste d'abord et surtout par les néo-marxistes contemporains, ainsi que par l'approche conflictuelle ou actionnaliste des mouvements sociaux.

Pour Alain Touraine³¹, le niveau supérieur de l'action collective ou sociale se situe sur le plan du mouvement social. Aussi, l'analyse de l'action doit-elle partir du mouvement social ou de l'acteur³², comme sujet³³, qui ne peut être saisi qu'à travers les rapports sociaux. Or, pour que le mouvement social existe, l'action collective doit atteindre le niveau de l'«historicité» ou de l'orientation de la société, c'est-à-dire des décisions que la société prend ou du travail qu'elle fait sur elle-même, même s'il ne s'agit pas d'une orientation globale. Cette dimension de l'action ne peut donc se retrouver que sur le plan du conflit de classes. Autrement, nous n'avons plus affaire à un mouvement social, mais bien à un groupe de pression institutionnelle ou politique ou encore à un groupe de revendication. En même temps, il faut bien voir que le mouvement social porte aussi dans son action les deux

²⁹ *Ibid.*, p. 322.

³⁰ Alain Touraine appelle cette dimension le «niveau de l'historicité»: *La voix et le regard*, *op. cit.*, pp. 85, 114 à 115.

³¹ Alain Touraine, *Production de société*, Paris, Seuil, 1973, *La voix et le regard*, *op. cit.*, surtout les pp. 84 à 85, 100 à 101 et 104 à 132, *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 1984, pp. 141 à 180 surtout, "An Introduction to the Study of Social Movements", *Social Research*, vol. 52, no 4, 1985, pp. 750 à 787.

³² Voir aussi Alberto Melucci, "An end to social movements? Introductory paper to the sessions on «new movements and change in organizational forms»", *Social Science Information*, vol. 23, no 4/5, 1984, pp. 819 à 835, "The Symbolic Challenge of Contemporary Movements", *Social Research*, vol. 52, no 4, pp. 789 à 816 et *Nomads of The Present*, Londres, Hutchinson Radius, 1989.

³³ Sur le «Sujet», voir en plus des ouvrages déjà cités de Touraine, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992.

autres dimensions, son action «sociétale» entraînant une forme d'action institutionnelle et conséquemment une adaptation organisationnelle.

L'action syndicale n'appartient plus au mouvement social, selon les actionnalistes. Or la thèse du déclin du mouvement ouvrier³⁴ et de l'institutionnalisation des syndicats repose non seulement sur l'hypothèse de leur «surpolitisation», mais également sur celle de la transition de la société industrielle à la société «post-industrielle³⁵» ou «programmée». Ce changement de «type sociétal» suppose un changement de mouvement social central, c'est-à-dire le déclin du mouvement ouvrier et l'émergence d'un autre mouvement social, encore indéterminé, porteur des enjeux du nouveau type de société. Mais il se peut fort bien que nous aboutissions plutôt à une multiplication des lieux d'identité, à l'établissement de "réseaux de mouvements"³⁶ et d'"espaces de rassemblement"³⁷, sans hégémonie nécessaire d'un mouvement sur les autres.

On appuie aussi cette thèse sur le rétrécissement de la classe porteuse du mouvement ouvrier, les ouvriers qualifiés en alliance avec les ouvriers spécialisés, alors que les syndicats recrutent de plus en plus parmi les employés de l'État et des services. Or, les ensembles sociaux concrets contemporains sont toujours articulés autour de la même structure de classes en dépit de la montée de la domination technocratique³⁸ et sont encore traversés par les mêmes rapports capitalistes de travail dont le modèle s'étend aussi au secteur étatique³⁹. Ainsi, le travail demeure encore le lieu d'enjeux sociaux de première ligne, même si des conflits non moins importants ont surgi dans d'autres champs comme celui de la culture, de la consommation et de l'information.

³⁴ Pour une critique de la thèse du déclin du mouvement ouvrier, voir notre texte sur Les mouvements sociaux, Montréal, UQAM, Département de sociologie, Cahiers du CRISES, no 9003, 1990.

³⁵ En plus des ouvrages déjà cités d'Alain Touraine, voir La société post-industrielle, Paris, Denoël, 1969.

³⁶ Alberto Melucci, "Partir des conflits pour analyser les mouvements sociaux", Revue internationale d'action communautaire, no 10/50, 1983, pp. 41 à 44, "An end to social movements? Introductory paper to the sessions on «new movements and change in organizational forms»", op. cit., pp. 828 à 829 et "The Symbolic Challenge of Contemporary Movements", op. cit., pp. 798 à 800.

³⁷ Idem, "Mouvements sociaux, mouvements post-politiques", op. cit., pp. 14 à 15.

³⁸ Louis Maheu, "Rapports de classes et problèmes de transformation: la thèse de la société post-industrielle", Sociologie et sociétés, vol 10, no 2, 1978, pp. 11 à 35. L'auteur conclut d'ailleurs que la proclamation de la société post-industrielle apparaît comme prématurée.

³⁹ Idem, "Les mouvements de base et la lutte contre l'appropriation étatique du tissu social", Sociologie et sociétés, vol. XV, no 1, 1983, pp. 77 à 92. Voir aussi Nicos Poulantzas, Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui, Paris, Seuil, 1974, L'Etat, le Pouvoir, le Socialisme, Paris, Quadrige/PUF, 1981, pp. 271 à 272 et Alain Lipietz, Le capital et son espace, Paris, La Découverte/Maspero, pp. 151 à 178.

Nous retrouvons dans certaines approches renouvelées du marxisme, un outillage conceptuel qui nous permet de tenir compte de ces différents enjeux et des rapports sociaux qui s'y jouent. Du côté de la théorie de la régulation, d'inspiration marxiste⁴⁰ tout aussi bien que d'influence institutionnaliste, si la perspective économique l'a emporté jusqu'ici et si l'accent a été mis surtout sur l'analyse du rapport salarial⁴¹, d'autres auteurs que des économistes cherchent de plus en plus à articuler l'analyse sur le terrain du politique⁴² et des autres rapports sociaux tels que le rapport de consommation⁴³ et les rapports entre hommes et femmes⁴⁴, par exemple. Par ailleurs, du côté des néo-marxistes, on propose "une conception de la société comme un ensemble complexe de rapports sociaux hétérogènes"⁴⁵, irréductibles aux seuls rapports de production et à leur reproduction idéologique et politique. Les enjeux du travail ne sont plus hégémoniques, d'autant que le travail perd de son importance comme valeur dans l'activité humaine⁴⁶ et comme catégorie dans les sciences sociales⁴⁷. Mais ils sont toujours présents dans les conflits sociaux, qui s'étendent à d'autres sphères de l'activité humaine, que ce soit la consommation, la citoyenneté, le sexe, l'âge, l'environnement⁴⁸, et qui sont portés par une alliance de classes ou de fractions de

⁴⁰ Voir plus particulièrement Alain Lipietz, Crise et inflation pourquoi?, *op. cit.*, Robert Boyer, La théorie de la régulation: une analyse critique, Paris, La Découverte, 1986 et Paul R. Bélanger, "Les nouveaux mouvements sociaux à l'aube des années 90", Nouvelles pratiques sociales, vol 1, no 1, 1988, pp. 101 à 114.

⁴¹ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, "La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique", Cahiers de recherche sociologique, no 17, 1991, pp. 17 à 51.

⁴² Bruno Théret, "Régulation et topologie du social", Cahiers de recherche sociologique, no 17, pp. 125 à 152, Gérard Boismenu et Daniel Drache (dir.), Politique et régulation, Montréal, Méridien/L'Harmattan, 1990, plus particulièrement les contributions de Gilles Breton et Carol Levasseur, "État, rapport salarial et compromis institutionnalisés", dans *ibid.*, pp. 71 à 78 et de Alain Noël, "Action collective, politique partisane et relations industrielles", dans *ibid.*, pp. 99 à 131.

⁴³ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, *op. cit.*, ainsi que "Une forme mouvementée de gestion du social: les CLSC", Revue internationale d'action communautaire, no 19/59, pp. 49 à 64 et "Le système de santé et de services sociaux au Québec: Crise des relations de travail et du mode de consommation", Sociologie du travail, no 2/90, 1990, pp. 231 à 244.

⁴⁴ Jane Jenson, "Thinking (a Feminist) History: the Regulation Approach as Theatre", Cahiers de recherche sociologique, no 17, pp. 191, 185 à 197.

⁴⁵ Chantal Mouffe, "Socialisme, démocratie et nouveaux mouvements sociaux", dans Christine Buci-Glucksmann (dir.), La gauche, le pouvoir, le socialisme, Paris, PUF, 1983, p.148.

⁴⁶ Claus Offe (John Keane, éd.), Contradictions of the Welfare State, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1984, pp. 252-299.

⁴⁷ Idem, "Le travail comme catégorie de la sociologie", Les temps modernes, avril 1985, pp. 2058 à 2094.

⁴⁸ Claus Offe, Contradictions of the Welfare State, *op. cit.*, pp. 282 à 283, "New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics", Social Research, vol. 52, no 4, 1985, pp. 831 à 832 et Chantal Mouffe, *op. cit.*

classes⁴⁹ ou même par des individus exclus de la sphère de la production que Claus Offe⁵⁰ désigne comme des «non-classes»

1.4 Le système des dimensions de l'action syndicale

Les différentes approches de la réflexion en sciences sociales nous permettent donc de comprendre qu'il existe trois aspects ou niveaux différents de l'action collective: les niveaux organisationnel, institutionnel et des rapports sociaux. Ces différents niveaux sont hiérarchisés⁵¹, parce qu'une "société est un système hiérarchisé de systèmes d'action"⁵². En haut de cette hiérarchie se trouve le mouvement social qui «commande» une forme institutionnelle qui, à son tour, «commande» une organisation de tel type, qui au-delà de cette détermination institutionnelle, est «commandée» par le mouvement social⁵³. Aussi toute analyse de l'action collective doit-elle commencer par sa portée de mouvement social et descendre jusqu'à sa dimension organisationnelle.

La dimension de mouvement social nous amène sur le terrain des rapports sociaux, c'est-à-dire des rapports de classes. Il s'agit de la lutte pour l'orientation d'une société donnée dans son ensemble ou de l'«historicité», selon l'expression de Touraine, pour faire ressortir la portée culturelle aussi bien qu'économique de cette lutte. Pour le mouvement ouvrier et syndical, il s'agira des rapports de travail certes, du rapport salarial plus précisément, et de ce que nous pourrions appeler l'orientation de la production et de l'organisation du travail. De plus, il faut bien voir que l'action syndicale peut aussi être reliée aux autres rapports sociaux qui ont leur source en dehors du travail comme tel tout en pouvant avoir une incidence sur celui-ci, qu'on pense à la consommation, à l'écologie, aux rapports entre hommes et femmes ou entre les générations. Dans cette veine, il faut se demander quel type de rapport le mouvement syndical entretient avec les autres mouvements sociaux.

Le niveau institutionnel de l'action collective est étroitement relié à celui des rapports sociaux, c'est-à-dire la dimension de mouvement social. Le système des rapports sociaux "produit des décisions considérées comme légitimes par la collectivité qui institue

⁴⁹ Nicos Poulantzas, *op. cit.*

⁵⁰ Claus Offe, *op. cit.*, p. 835. Voir aussi, Chantal Mouffe, *loc. cit.*

⁵¹ Alain Touraine, *Production de société*, *op. cit.*, surtout les pp. 347 à 360 et *La voix et le regard*, *op. cit.*, surtout les pp. 82 à 85 et 100 à 101.

⁵² *Ibid.*, p. 84.

⁵³ *Ibid.*, p. 101.

l'organisation sociale"⁵⁴. Plus précisément, il s'agit des luttes entre les acteurs sociaux pour le partage du pouvoir dans la société et du cadre (institutionnalisé) qui établit et stabilise les règles du jeu. La portée institutionnelle de l'action collective ne regarde donc pas les règles, normes et valeurs au sens institutionnaliste, ni la bureaucratisation⁵⁵ comme telle qui ont plutôt affaire à l'aspect organisationnel. Elle touche plutôt le mode de décision de la société sur elle-même. Elle est donc essentiellement politique. Cependant, pour l'analyse, il convient de distinguer deux niveaux de l'action politique: la politique instituée et la politique instituante⁵⁶. La première passe par la filière nettement institutionnelle des partis politiques, de l'État et autres institutions politiques, tandis que la deuxième se tient beaucoup plus proche des rapports sociaux, comme "processus d'auto-institution explicite et lucide de la société", comme "dimension cachée et souterraine"⁵⁷.

Ainsi, l'action politique collective ne se déploie pas seulement, ni même surtout, dans l'espace étatique et par la médiation partisane, mais aussi dans l'espace civil, tant public que privé⁵⁸. C'est là d'abord que se situe l'action politique des syndicats, sur les lieux du travail en premier lieu, dans le partage du pouvoir entre le patronat et le salariat, et ensuite dans le hors-travail, par des pressions sociales et politiques. Ce partage du pouvoir et de l'influence, de reconnaissance sociale et politique, est généralement codifié ou régulé par un appareillage ou système de règles du jeu ou de médiations institutionnelles, telles que la législation du travail, la négociation collective et la convention de travail, comme ce fut le cas après la Seconde Guerre mondiale. Mais ce cadre peut toujours être remis en question par l'un ou l'autre des acteurs sociaux, ce qui peut engendrer des crises importantes. Aussi faut-il tenir compte de ces différents plans du niveau institutionnel de l'action syndicale: instituée et instituante, pression ou contestation⁵⁹.

A son tour, le niveau organisationnel n'est indépendant ni de ce cadre du partage du pouvoir, ni des rapports sociaux comme nous l'avons déjà souligné. Mais d'autre part, le

⁵⁴ Ibid., p. 100.

⁵⁵ Ibid., pp. 100 à 101. D'ailleurs, Touraine considère la bureaucratisation, prise au sens commun, comme une pathologie de l'organisation.

⁵⁶ Carol Levasseur, Les mouvements sociaux: de l'autonomie à la demande de normalisation étatique, Communication présentée au 2e colloque international sur l'État, à l'Université Bishop de Lennoxville (Québec), le 13 juin 1986, Université Laval, Département de science politique, texte ronéotypé, pp. 43 à 47.

⁵⁷ Ibid., p. 43.

⁵⁸ De plus en plus d'aspects de la vie privée entrent dans la dimension politique tels que la sexualité et la reproduction (lois sur l'avortement), les rapports entre les hommes et les femmes, entre les parents et les enfants.

⁵⁹ Alain Touraine appelle «conduites de blocage» ou «luttes critiques» ces formes de remise en cause du partage du pouvoir: op. cit., pp. 117 à 118.

mouvement social et l'institution s'appuient sur des organisations. Le niveau organisationnel de l'action collective est fait de stratégies, de mobilisation des ressources et de revendications. Il s'agit en quelque sorte de la quotidienneté de l'action collective, du fonctionnement courant des activités. Pour les syndicats, ceci se traduit par des activités d'application des conventions collectives, d'organisation et de prestations de différents services, de mobilisation concrète pour différentes luttes et revendications. Il s'agit aussi de l'organisation du travail, du fonctionnement quotidien des relations de travail, c'est-à-dire du fonctionnement hiérarchique et de l'exercice de l'autorité.

Si ces trois niveaux d'action collective forment un système où chaque aspect est dépendant des autres, toute action collective ne se retrouve pas nécessairement aux trois niveaux à la fois. En effet, une action peut en rester au niveau organisationnel sans remonter aux niveaux supérieurs, comme une revendication économique qui ne vise que la promotion des intérêts du groupe de salariés représentés par l'organisation. Elle peut aussi ne pas dépasser le niveau institutionnel, comme la pression politique pour la reconnaissance syndicale, mais sans visée d'action de classe. Par contre, une action qui se limite normalement au niveau organisationnel, comme une revendication salariale, peut acquérir une portée de mouvement social en s'élargissant à la dimension de classe⁶⁰. Inversement cependant, toute action de mouvement social comporte aussi une dimension institutionnelle et une dimension organisationnelle. Voyons maintenant comment s'articule le système d'action syndicale au Québec, plus spécifiquement dans le cas de la CSN.

2. La CSN comme organisation du mouvement social

Pour les besoins de notre analyse, nous supposons donc que le mouvement syndical québécois est porteur de la dimension de mouvement social dans une partie au moins de ses actions. Certes nous pouvons nous appuyer sur le fait que les partis politiques ouvriers n'ont à tout fin pratique jamais existé et que les organisations syndicales ont en général soigné jalousement leur indépendance par rapport à toute formation politique. Mais ceci n'a pas empêché les syndicats de recourir régulièrement à des pressions et des représentations

⁶⁰ L'exemple le plus connu d'une telle action est la revendication du \$100.00 par semaine comme salaire minimum pour les employés des services publics du Québec lors du premier Front commun intersyndical de 1972.

tout à fait institutionnalisées auprès de l'État et de ses institutions⁶¹. Il existe donc une pratique politique instituée des syndicats québécois. Mais leur action semble tout aussi bien se situer sur le plan de la politique instituante et atteindre le niveau des rapports de classe. On peut d'ailleurs dire qu'historiquement, le mouvement syndical québécois a porté pratiquement à lui seul tout le mouvement ouvrier.

2.1 Action politique syndicale au Québec et mouvement social

L'aspect mouvement social des syndicats québécois est habituellement identifié à une phase de radicalisation⁶² de son action à partir du milieu des années 1960, à la suite de la «déconfessionnalisation» des organisations catholiques⁶³ et de l'affirmation québécoise de la FTQ, pour s'étendre tout au long des années 1970. Cette radicalisation a trouvé son articulation surtout dans la publication des manifestes⁶⁴ des trois centrales en 1971 et 1972 dans lesquels on tient un discours construit autour des classes sociales et du rejet du capitalisme. Aussi a-t-on parlé de la phase marxiste⁶⁵ du syndicalisme québécois. Ce radicalisme s'est manifesté surtout par l'unité syndicale, à partir de l'élaboration d'une certaine convergence idéologique entre la FTQ, la CSN⁶⁶ et la CEQ⁶⁷ au cours des années 1960, et surtout à travers l'expérience du Front commun intersyndical du secteur public des années 1970. Ainsi, en dépit du fait qu'au cours de cette période on ait perdu plus de temps

⁶¹ Mona-Josée Gagnon, "La participation institutionnelle du syndicalisme québécois: variations sur les formes du rapport à l'État", dans Jacques T. Godbout (dir.), La participation politique, Québec, IQRC, 1991, pp. 173 à 204.

⁶² Louis-Marie Tremblay, Le syndicalisme québécois. Idéologies de la C.S.N. et de la F.T.Q.. 1940-1970, Montréal, PUM, 1972, Jacques Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, Montréal, Boréal, 1989, chapitre 5, pp. 287 à 372 et Michel Grant, "Vers la segmentation du syndicalisme au Québec (de la radicalisation au ressac: 1964-1989)", dans Rodrigue Blouin (dir.), Vingt-cinq ans de pratique en relations industrielles au Québec, Cowansville (Qué.), Yvon Blais, 1990, surtout les pp. 314 à 328. Voir aussi Jacques Boucher, "Les syndicats: de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle", dans Gérard Daigle (dir.) et Guy Rocher (coll.), Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis, Montréal, PUM, 1992, pp. 109 à 118.

⁶³ La Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) est devenue la CSN en 1960 et la Corporation des instituteurs catholiques (CIC), la Corporation des enseignants du Québec (CEQ) en 1967 pour se muer en Centrale de l'enseignement du Québec en 1974.

⁶⁴ CSN, Ne comptons que sur nos propres moyens, Montréal, CSN, octobre 1971, FTQ, L'État, rouage de notre exploitation, Montréal, FTQ, décembre 1971 et CEQ, L'école au service de la classe dominante, Montréal et Québec, CEQ, juin 1972.

⁶⁵ Mona-Josée Gagnon, *loc. cit.*, p. 185 et Carla Lipsig-Mummé, "Future Conditional: Wars of Position in the Quebec Labour Movement", Studies in Political Economy, no 36, 1991, pp. 86 à 93.

⁶⁶ Voir Louis-Marie Tremblay, *op. cit.*, pp. 242 à 246.

⁶⁷ Nous pouvons aussi inclure la CEQ dans ce processus, à partir de 1965, sous le leadership de Raymond Laliberté. CSN et CEQ, Histoire du mouvement ouvrier au Québec, Montréal, CSN/CEQ, 1984, pp. 219 à 220.

de travail par la grève dans le secteur privé où les conflits ont été plus longs et violents⁶⁸, les analyses font valoir la portée politique⁶⁹ et de classe⁷⁰ des conflits contre l'État dans le secteur public. Mais ce radicalisme s'est estompé progressivement avec l'arrivée du Parti québécois au pouvoir en 1976 et les organisations syndicales se sont tournées progressivement vers des pratiques de concertation, de tripartisme et de «partenariat»⁷¹, une orientation «néo-corporatiste» teintée de nationalisme⁷². Cette tendance influença d'abord la FTQ pour entraîner aussi la CSN et la CEQ, alors que la CSD⁷³ avait dès le départ pris une orientation en ce sens pour l'explicitier clairement en 1979. Dès lors, les syndicats québécois se seraient de moins en moins inscrits dans une action de classe et se seraient éloignés du mouvement social.

Ces analyses, tout en étant justes, lient ensemble les dimensions politique et mouvement social des syndicats. Aussi le radicalisme des années 1960 et 1970 apparaît-il comme un dépassement du syndicalisme d'affaires⁷⁴ ou de l'action «économico-professionnelle»⁷⁵, pour un syndicalisme de «combat» ou une «action sociopolitique». Dans ce cas, l'action sociopolitique syndicale dans sa portée de mouvement social ne se rapporte évidemment pas à l'appui d'un parti de la tradition libérale ou bourgeoise, ni à la participation institutionnalisée considérée comme du partenariat. Elle se tient au niveau de l'action critique, de la production de nouvelles orientations de société, d'un nouveau paradigme.

Nous pensons plutôt que l'analyse de l'action syndicale doit le plus nettement possible distinguer les dimensions institutionnelle et de mouvement social⁷⁶, même si la portée

⁶⁸ Michel Grant, *loc. cit.*, pp. 323 à 324. Il faut toutefois se rappeler que les conflits du secteur public se terminaient souvent par des lois spéciales de rentrée au travail, voire par l'imposition de conventions collectives.

⁶⁹ Voir plus particulièrement Diane Éthier, Jean-Marc Piote et Jean Reynolds, Les travailleurs contre l'État bourgeois, Montréal, Édition de l'Aurore, 1975 et Lucie Bernier et alii, La lutte syndicale chez les enseignants, Montréal, Parti Pris, 1973.

⁷⁰ *Ibid.* et Jean-Marc Piote, Un syndicalisme de combat, Montréal, Albert St-Martin, 1977.

⁷¹ Mona-Josée Gagnon, *loc. cit.* et Louis Gill, "La concertation est-elle la clé du plein emploi?", Interventions économiques, no 24, 1992, pp. 83 à 98.

⁷² Carla Lipsig-Mummé, *loc. cit.*

⁷³ Jacques Rouillard, *op. cit.*, pp. 354 à 355 et Paulo Picard, Idéologie et pratique politique de la C.S.D., Montréal, Université de Montréal, Mémoire de maîtrise, 1985. Voir aussi Jean-Paul Héту, Un programme d'action pour implanter le syndicalisme nouveau et moderne, Montréal, CSD, 1982.

⁷⁴ Jean-Marc Piote, *op. cit.*

⁷⁵ Louis-Marie Tremblay, *op. cit.*

⁷⁶ Alain Touraine appelle cette dimension le «niveau de l'historicité» (La voix et le regard, *op. cit.*, pp. 85 et 114 à 115).

instituant de l'action politique chevauche la frontière de l'action propre au niveau des rapports sociaux. Sinon, il existe un risque de confondre action de classe et lutte politique pour la prise du pouvoir de l'État, ce qui ne garantit pas la prise en charge par la classe ouvrière de l'orientation de la société et certainement pas celle du lieu du travail⁷⁷. Une action syndicale détient sa dimension de classe en vertu du sens que l'acteur syndical lui-même lui donne et de la portée sociale qu'elle prend dans la réalité d'un ensemble social donné. Mais il ne suffit pas qu'une action syndicale dépasse le niveau de la revendication économique et s'exerce au niveau politique pour atteindre une dimension de mouvement social. Inversement, il se trouve des actions à visée économique qui peuvent inclure une portée de classe, comme en fait foi la lutte pour le \$100.00 de salaire minimum qui a mobilisé les syndiqués les mieux rémunérés du secteur public lors du Front commun de 1972, avec l'appui de la population, et qui eut un impact sur le niveau salarial dans le secteur privé⁷⁸. On peut aussi rapporter qu'à la fin des années 1950 et au début des années 1960, les pressions des organisations syndicales sur l'État pour l'accès à des services de santé et d'éducation adéquats et accessibles à tous débordaient la dimension politique ou institutionnelle pour assumer les attentes des classes populaires.

Autrement dit, on ne peut pas identifier la dimension organisationnelle exclusivement au secteur économique, ni la dimension institutionnelle au secteur politique et étatique, ni la dimension des rapports sociaux au secteur culturel. Pour qu'une action collective appartienne au mouvement social, elle doit viser l'orientation de la société, un projet de société qui suppose des changements dans les rapports sociaux. Si nous retenons comme hypothèse que le mouvement syndical québécois peut rejoindre cette dimension dans son action, pouvons-nous en faire autant au sujet de l'une des organisations de ce mouvement, la CSN?

2.2 La CSN dans le mouvement social

De l'intérieur, la CSN s'est facilement considérée comme un mouvement social. Des dirigeants avaient même l'habitude de la désigner comme «le mouvement»⁷⁹. Cette

⁷⁷ A ce sujet, voir Alain Touraine, *La voix et le regard*, *op. cit.*, Alain Touraine, Michel Wieviorka et François Dubet, *op. cit.*

⁷⁸ André Beaucage, *Syndicats, salaires et conjoncture économique. L'expérience des fronts communs du secteur public*, Sillery, PUQ, 1989, CSN et CEQ, *op. cit.*, 268 à 269 et Jacques Rouillard, *op. cit.*, pp. 380 et 382.

⁷⁹ Nous retrouvons cette auto-désignation dans certains discours et quelquefois dans des écrits du journal de la Centrale, *Le travail*, puis *Nouvelles CSN*.

appellation signifie la plupart du temps «notre organisation». Parfois elle dépasse l'aspect organisationnel de la CSN pour souligner que son action appartient au mouvement social, comme le précisent Marcel Pépin et Michel Rioux⁸⁰: "Une organisation, oui. Des structures, bien sûr. Mais, encore plus, un mouvement." Pour ces deux syndicalistes, son action a toujours été guidée aussi bien par la population que par ses membres. Jacques Rouillard⁸¹ défend la même vision dès l'introduction de son histoire de la CSN. Pour lui, tout au cours de cette histoire, la Centrale "a lutté pour l'avancement de la classe ouvrière dans son ensemble", c'est-à-dire de tous les travailleurs, non-syndiqués aussi bien que syndiqués.

C'est qu'il y aurait toujours eu, dans les faits, un hiatus entre le discours corporatiste, influencé par la doctrine sociale de l'Église, et la pratique de lutte des syndicats⁸² de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), ancêtre de la CSN. D'ailleurs, après la Deuxième Guerre mondiale, la CTCC mettait de côté le corporatisme pour adopter une vision de rapports de travail conflictuels entre les patrons et les ouvriers⁸³. Cette nouvelle vision, plutôt réformiste, était pétrie d'«humanisme démocratique». A la place du corporatisme, la Centrale proposa plutôt à ses membres l'idée de réformer les entreprises⁸⁴, cellules de base du capitalisme, pour en arriver à transformer le système économique, à l'humaniser. Ce projet s'inspirait directement des débats de nouveaux penseurs chrétiens français regroupés dans ce qu'il est convenu d'appeler les «minoritaires» du mouvement de la «Reconstruction»⁸⁵ de la Confédération française des travailleurs catholiques (CFTC). Il était basé sur l'idée "que le droit de propriété de l'employeur sur son entreprise n'était pas absolu"⁸⁶ et qu'étant donné l'apport des ouvriers à l'entreprise, ceux-ci "avaient un droit à la participation aux bénéfices, à la gestion et à la propriété"⁸⁷ de celle-ci.

⁸⁰ La CSN au coeur du Québec. La Confédération des syndicats nationaux, 1921-1991, Montréal, CSN, 1991, p. 7.

⁸¹ Histoire de la CSN (1921-1981), Montréal, Boréal, 1981, p. 15.

⁸² Ibid., plus particulièrement les pp. 47, 102 et 166 à 167.

⁸³ Ibid., p. 176 et Louis-Marie Tremblay, op. cit., p. 53.

⁸⁴ Ibid., pp. 54 et 82 et Jacques Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, op. cit., pp. 217 à 221 et Histoire de la CSN, op. cit., 174 à 177.

⁸⁵ Ce groupe animé par Paul Vignaux et influencé par la pensée de Emmanuel Mounier est devenu majoritaire en 1964 lorsque la Confédération des syndicats catholiques (CFTC) s'est officiellement déconfessionnalisée pour devenir la Confédération française démocratique du travail (CFDT). A ce sujet, voir Jean Bron, Histoire du Mouvement ouvrier français, Paris, Les éditions ouvrières, 1970 et 1982, T. 2, pp. 297 à 298 et T. 3, pp. 96, 117 à 118 et surtout, Pierre-Eric Tixier, op. cit., la troisième partie, dont plus particulièrement, les pp. 239 à 278.

⁸⁶ Jacques Rouillard, Histoire de la CSN, op. cit., pp. 174.

⁸⁷ Ibid., p. 175.

La CTCC visait ainsi une certaine forme de cogestion de l'entreprise, de participation ouvrière à sa gestion.

Certains syndicats ont tenté de faire inclure quelques éléments de ce projet dans leur convention collective, mais ils ont essuyé un blocage farouche de la part des employeurs. Entre autres, les patrons de la Canadian Johns-Manville exigèrent, lors du conflit de l'amiante en 1949, qu'une clause de reconnaissance par le syndicat du droit de propriété et des droits de direction soit incorporée dans la convention⁸⁸. Face à ce blocage, la CTCC mit en veilleuse son projet à partir de 1952, même si certaines demandes syndicales comportaient une participation accrue des travailleurs à la gestion. C'est ainsi qu'on a plutôt substitué la convention collective à la cogestion⁸⁹, ce qui indique une certaine mise en place de la régulation fordiste du rapport salarial, selon des particularités propres à la régulation duplessiste⁹⁰ du Québec de cette époque cependant.

Par ailleurs, la CTCC est devenue un des acteurs les plus importants de l'opposition au duplessisme⁹¹, tout en gardant son indépendance à l'égard de tout parti politique comme allait continuer de le faire la CSN à partir de 1960. Ainsi, avec les années 1950 et 1960, la Centrale allait faire déborder ses luttes sociales et politiques dans l'espace social en dehors de l'entreprise, en dehors du travail, plus précisément dans celui de l'État et de la consommation. Son action politique dans l'espace étatique s'est déployée tout d'abord dans son opposition vis-à-vis de l'autoritarisme du gouvernement de Duplessis et dans sa promotion de la démocratisation des services publics au cours des années 1960. A partir de 1966 et surtout de 1968, avec les rapports⁹² de son président au Congrès, la CSN entraînait

⁸⁸ Ibid., pp. 199 à 202 et En collaboration, "Histoire des négociations", dans Pierre Elliot Trudeau (dir.), La grève de l'amiante, Montréal, Editions du Jour, 1970, pp. 213 à 238. La demande syndicale à ce sujet ne concernait que la "consultation du syndicat dans tous les cas de promotions, de transferts, de congédiements" (ibid., p. 214).

⁸⁹ Louis-Marie Tremblay, op. cit., p. 82.

⁹⁰ Jocelyn Létourneau, Accumulation, régulation et sécurité du revenu au Québec au début des années soixante, Québec, Université Laval, Thèse de doctorat, et "Croissance économique et régulation duplessiste: essai de position du problème", Interventions économiques, no 19, 1988, pp. 205 à 225. Voir aussi Yves Vaillancourt, L'évolution des politiques sociales au Québec: 1940-1960, Montréal, PUM, 1988, Rachid Bagaoui, Transformation et crise du rapport salarial fordiste au Québec entre 1940-1980, Montréal, UQAM, Département de sociologie, texte ronéotypé, 1990, pp. 20 à 37, Brian Tanguay, Rediscovering Politics: Organized Labour, Business, and the Provincial State in Québec, 1960-1984, Ottawa, Carleton University, Thèse de doctorat, 1990, pp. 87 à 106.

⁹¹ Jacques Rouillard, Histoire de la CSN, op. cit., pp. 193 à 195.

⁹² "Une société bâtie pour l'homme", dans CSN, Procès-verbal de la Quarante-deuxième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1966, pp. 7 à 37 et "Le deuxième front", dans idem, Procès-verbal de la Quarante-troisième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1968, pp. 8 à 50. Ces textes ont été

ses membres dans une réflexion et un programme d'action sur un terrain autre que le travail, celui de la consommation⁹³. Là aussi, ils subissaient une importante exploitation à cause du contrôle des capitalistes.

Dans son rapport de 1968, Marcel Pépin déplorait que l'action syndicale soit trop "tournée vers l'obtention de meilleures conditions de travail pour les groupes fermés de salariés", ce qui "finit par diminuer le sentiment de solidarité entre les différents groupes"⁹⁴. Il ajoutait que le mouvement syndical n'était "plus à l'avant-garde des mouvements de transformation sociale"⁹⁵ et qu'il s'était fait dépasser par d'autres mouvements. C'est dans ce cadre que la CSN a contribué à l'organisation des premières Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) à partir de 1965⁹⁶ et cherchait à se rapprocher ainsi des nouveaux groupes de «protestation».

C'est à partir de cette nouvelle perspective de l'action syndicale que Louis Favreau attribue à la CSN une appartenance au mouvement social⁹⁷. Pour lui, le mouvement social implique⁹⁸ le dépassement du cadre des négociations locales et sectorielles ainsi que la simple défense des membres pour initier de nouvelles pratiques sociales, un projet de société nouveau et pour s'opposer au système capitaliste. Il implique de plus l'unité et la solidarité entre les différentes composantes de l'organisation ainsi qu'avec les autres groupes du mouvement social. Or la CSN a connu une sorte d'apogée de son action de mouvement social au cours de la décennie qui a suivi 1966, surtout avec sa prise de position⁹⁹ claire en termes d'identification de classe, d'option anti-capitaliste et de projet socialiste, telle qu'elle apparaît dans le manifeste Ne comptons que sur nos propres moyens.

rassemblés avec d'autres dans Marcel Pépin, Le nécessaire combat syndical, Montréal, ACFAS, 1987, pp. 15 à 57 et 59 à 115, respectivement.

⁹³ Cette dénonciation de l'exploitation par la consommation constitue ni plus ni moins qu'une contestation d'un des termes du rapport salarial fordiste, c'est-à-dire la négociation salariale et l'accès à la consommation de masse comme compensation de la pénibilité du travail comme nous le verrons plus précisément au sujet de la crise économique.

⁹⁴ Marcel Pépin, op. cit., p. 91.

⁹⁵ Ibid., p. 92.

⁹⁶ Louis-Marie Tremblay, op. cit., p. 104.

⁹⁷ Louis Favreau, La Confédération des syndicats nationaux dans le mouvement social québécois (1966-1984), Montréal, Université de Montréal, Thèse de Ph. D., 1988. L'auteur définit ainsi le mouvement social: "à un niveau général, nous entendons par mouvement social, l'ensemble des organisations syndicales, de femmes, populaires, qui constituent sur leur terrain respectif, une ou des forces d'opposition aux classes dirigeantes et à l'État" (p. 15). C'est l'auteur qui souligne.

⁹⁸ Ibid., pp. 26 et 43.

⁹⁹ Ibid., pp. 69 à 96.

Cette analyse de la CSN rapproche, comme les autres, la dimension mouvement social de la radicalisation et de la politisation de l'action syndicale. Cependant, l'action politique propre au mouvement social est nettement identifiée ici à l'action politique «autonome», donc non partisane et non institutionnalisée, qui s'est exercée, au cours de cette période, par l'intermédiaire des comités d'action politique. Il s'agit donc d'action politique «instituante», par opposition à «instituée», selon les catégories de Carol Levasseur¹⁰⁰. De plus, cette forme d'action politique identifiée au niveau des rapports sociaux de l'action syndicale est liée à la solidarité avec l'ensemble du mouvement social, plus particulièrement le mouvement national, le mouvement des femmes et le mouvement populaire et communautaire¹⁰¹. Enfin, le rapport entre la dimension des rapports sociaux et la dimension organisationnelle de l'action syndicale est bien établi, entre autres, entre l'action politique autonome, les luttes sur le terrain de la consommation et la solidarité avec les autres groupes sociaux d'une part et la valorisation des conseils centraux et l'unité interne de la Confédération, particulièrement entre le secteur privé et le secteur public d'autre part.

C'est justement à travers la crise de l'unité interne de la CSN et du militantisme de sa base que l'on pouvait voir, à partir de 1977, une tendance au rétrécissement de "ses orientations et ses pratiques de type mouvement social"¹⁰² et un recul tant de son organisation que de sa pratique politique autonome. Ainsi, aux congrès de 1984 et de 1985, on ne pensait plus "le projet socialiste de la Centrale qu'en termes de revendications sociales dans les entreprises"¹⁰³, par exemple, la réduction du temps de travail. Il faut dire qu'on se trouvait en plein contexte de crise économique et que les syndicats se tenaient sur une position très défensive face aux réductions d'emplois, aux fermetures, aux réductions salariales, etc.

Ainsi, à la faveur de la crise, la CSN aurait opéré un retour vers l'entreprise comme lieu des luttes sociales, ce qu'elle semble avoir mis de côté au début des années 1950 à cause de la résistance patronale. Cette première tentative de réforme de l'entreprise aurait été suivie par une pratique syndicale institutionnalisée à travers la négociation et la convention collective selon le mode de régulation fordiste. Un recentrage de l'action syndicale sur les questions du travail et sur l'entreprise risquerait de la ramener à sa dimension purement

¹⁰⁰ Carol Levasseur, *op. cit.*

¹⁰¹ L'alliance avec le mouvement populaire et communautaire a été particulièrement visible lors de l'organisation des deux Sommets populaires de Montréal, au début des années 1980.

¹⁰² Louis Favreau, *op. cit.*, p. 166.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 183. C'est l'auteur qui souligne.

organisationnelle et même à la revendication économique de conservation des salaires et des emplois des membres, surtout dans le contexte de la crise. Si tel est le cas, la CSN pourrait avoir perdu sa capacité de mettre de l'avant un projet de société qui puisse garder sa dimension d'action de classe.

Mais au cours de ces trente ans, la CSN s'était-elle désintéressée de la modification du fonctionnement de l'entreprise et du travail? Ce nouveau recentrage sur l'entreprise signifie-t-il un repli sur les intérêts des membres, ou encore un retour au corporatisme? Ou bien sous-tend-il un nouveau projet de société, un remodelage des rapports sociaux qui impliquerait un nouveau partage du pouvoir sur les lieux du travail d'abord, mais aussi dans le reste de la société? Ces quelques questions se situent au coeur de notre objet de recherche. Pour les pousser plus loin, nous devons les situer dans le contexte de la crise contemporaine et relever comment interagissent les entreprises et les travailleurs dans ce contexte.

3. Dans un environnement de crise

Une organisation syndicale est orientée, dans son action, à la fois par le plan institutionnel ou politique et enfin, par le mouvement social, et à la fois par "un environnement dont elle n'est pas maîtresse"¹⁰⁴, que ce soit le marché ou d'autres éléments sur lesquels elle n'exerce pas de contrôle. Les syndicats, tout comme les entreprises, opèrent donc en constante interaction avec un environnement. Or celui-ci est traversé par une crise profonde, complexe et qui perdure. Bien qu'économique d'abord, la crise s'étend aussi aux principales institutions qui régulent cette économie et même aux grandes orientations qui sous-tendent la société et son modèle de développement.

3.1 Une crise économique

Les syndicats et les entreprises sont directement touchés par la crise économique et cela, selon différents biais auxquels correspondent des interprétations divergentes de la crise. Nous pouvons regrouper ces interprétations selon deux visions principales: des modifications dans l'environnement qui entraînent des problèmes d'ajustement de la part des organisations ou une remise en cause du mode en vigueur de la régulation de l'économie et des rapports sociaux.

¹⁰⁴ Alain Touraine, *La voix et le regard*, op. cit., p. 101.

Dans le premier cas, on invoque le contexte¹⁰⁵ ou l'environnement¹⁰⁶, particulièrement difficile, marqué à la fois par la mondialisation des marchés, l'internationalisation des investissements, le déplacement de secteurs importants de la production, la forte concurrence qui s'ensuit tant sur le plan national qu'international et même, dans une certaine mesure¹⁰⁷, par des événements comme les différentes crises du pétrole et la crise de la monnaie. Cette compréhension de la crise se retrouve dans différentes approches des relations industrielles¹⁰⁸ et rejoignent jusqu'à un certain point, les organisations syndicales¹⁰⁹. Ainsi, Kochan, Katz et McKersie¹¹⁰, qui distinguent entre environnements externe et interne, identifient, dans le premier cas, cinq variables qui créent une pression sur les entreprises et les syndicats. Il s'agit des marchés du travail, des caractéristiques et valeurs de la force de travail, des marchés des produits, de la technologie et des politiques publiques.

Pour Piore et Sabel¹¹¹, la crise économique est avant tout une crise des marchés et elle a surgi à la suite de divers accidents et erreurs. Des accidents comme l'agitation sociale de la fin des années 1960, les deux chocs pétroliers et des erreurs comme les taux de change flottants, les taux d'intérêts élevés, certains changements de politique, l'achat de blé par l'Union Soviétique, ce qui avec le premier choc pétrolier, fit baisser les réserves et hausser les prix. En même temps, cette crise est celle du système de production en série qui a atteint ses limites¹¹² tant à cause de la saturation des marchés¹¹³ et de leur diversification que de

¹⁰⁵ John Dunlop, *op. cit.*, New York, Henry Holt and Co., 1958.

¹⁰⁶ Thomas Kochan, Harry Katz et Robert McKersie, *op. cit.*

¹⁰⁷ Sur ces interprétations et leur relativité, voir Robert Boyer (dir.), *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte, 1986, pp. 207 à 209, Denis Clerc, *Comprendre la crise*, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1977, Denis Clerc, Alain Lipietz et Joël Satre-Buisson, *La crise*, Paris, Syros, 1983.

¹⁰⁸ Voir entre autres Gregor Murray, "La restructuration de l'emploi et les structures syndicales en Grande-Bretagne: adaptations organisationnelles et choix stratégiques", dans Jacques Desmarais (dir.), *Syndicalisme et société: rapports nouveaux?*, Sillery, PUQ, 1988, pp. 33 à 58. Pour une synthèse sur le sujet, voir Viateur Larouche, "Les orientations en relations industrielles", dans Rodrigue Blouin (dir.), *op. cit.*, pp. 11 à 40, Michel Grant et Jacques Lebeau, "Le système des relations industrielles et l'environnement: un cadre conceptuel pour l'analyse des stratégies", dans Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque et Michel Grant (dir.), *Modernisation sociale des entreprises et relations de travail au Québec*, Montréal, PUM, à paraître.

¹⁰⁹ Plusieurs communications faites aux colloques de la CSN sur les relations de travail s'inspirent de cette approche. Voir entre autres, Gregor Murray et Claude Rioux, "Syndicats et marchés: les structures et les pratiques syndicales au Québec et au Canada dans les années 1990", *Nouvelles CSN*, Supplément, avril 1990, pp. 2 à 11.

¹¹⁰ Thomas A. Kochan, Harry C. Katz et Robert B. McKersie, *op. cit.*, pp. 7 à 15.

¹¹¹ Michael J. Piore et Charles F. Sabel, *Les chemins de la prospérité*, *op. cit.*, pp. 214 à 234.

¹¹² *Ibid.*, pp. 235 à 246.

¹¹³ Cette position est critiquée dans Alain Lipietz, *Choisir l'Audace. Une alternative pour le XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, p. 30, ainsi que dans Danièle Leborgne et Alain Lipietz, "L'après-fordisme: idées fausses et questions ouvertes", *Problèmes économiques*, no 2.260, 1992, p. 16.

l'inadéquation de ce modèle de développement pour le Tiers-monde en plus de l'épuisement des matières premières qu'il entraîne. De plus, on n'a pas su réaménager la structure institutionnelle de façon à l'ajuster à ces nouvelles réalités environnementales.

En réalité, la crise économique, que l'on doit comprendre comme un problème d'accumulation du capital, provient d'une double crise, l'une sur le plan de la demande et l'autre sur le plan de l'offre¹¹⁴. Sur le plan de la demande d'abord, on peut relever deux phénomènes centraux: la concurrence internationale et la diversification de la demande. Tout d'abord, la hausse de la compétition entre les États-Unis, l'Europe et le Japon, et le relèvement des prix des matières premières, du pétrole surtout, poussèrent les économies nationales à se tourner du côté de l'équilibre des exportations, ce qui les força à adopter les normes internationales¹¹⁵. D'un autre côté, on a vu s'affirmer de nouvelles demandes pour des biens de consommation plus diversifiés¹¹⁶, à travers lesquels les individus cherchent de plus en plus à se différencier¹¹⁷. De plus, de nouveaux groupes de pression et mouvements sociaux résistent à l'imposition d'un modèle de consommation de masse¹¹⁸.

Mais c'est sans doute du côté de l'offre que la crise s'avère à la fois plus complexe et plus profonde. Elle apparaît d'abord sous la forme d'une baisse du taux de productivité¹¹⁹, d'une "chute de rentabilité"¹²⁰, donc de rentabilité du capital¹²¹. Ces symptômes nous révèlent les limites du fordisme comme système de production aussi bien que de consommation. Tout d'abord, les méthodes tayloristes et fordistes d'organisation du travail ont atteint leur limites techniques: la parcellisation poussée des tâches et la complexité des chaînes de montage comportent des effets contre-productifs en termes des temps d'opération et d'équilibrage des flux¹²². Surtout, elles ont atteint leurs limites sociales.

¹¹⁴ Michael J. Piore et Charles F. Sabel, *op. cit.*, pp. 235 à 236, Danièle Leborgne et Alain Lipietz, *op. cit.*, p. 15.

¹¹⁵ *Ibid.* et Robert Boyer (dir.), *op. cit.*, p. 215.

¹¹⁶ *Ibid.* et Michael J. Piore et Charles F. Sabel, *op. cit.*, pp. 243 à 245.

¹¹⁷ Michel Aglietta et Anton Brender, *Les métamorphoses de la société salariale*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, pp. 152 à 164.

¹¹⁸ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, "Modernisation sociale des entreprises: diversité des configurations et modèle québécois", dans Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque et Michel Grant, *op. cit.*

¹¹⁹ Jean-Hervé Lorenzi, Olivier Pastre et Joëlle Toledano, *La crise du XXe siècle*, Paris, Economica, 1980, pp. 223 à 236.

¹²⁰ Danièle Leborgne et Alain Lipietz, *loc. cit.*

¹²¹ Bernard, Billaudot, et André Gauron, *Croissance et crise*, Paris, La Découverte, 1985, pp. 168 à 169.

¹²² Benjamin Coriat, *op. cit.*, pp. 203 à 209, Robert Boyer, *op. cit.*, p. 214.

En effet, la crise trouve sa racine d'abord dans la remise en cause du rapport salarial fordiste¹²³, c'est-à-dire du compromis social qui le sous-tend, des institutions et des règles qui lui assurent sa régularité ou sa reproduction. C'est sous la poussée des ouvriers eux-mêmes que ce compromis éclatait à la fin des années 1960 ou au début des années 1970 selon les pays et les régions. Ils se mirent à refuser de plus en plus les contraintes et l'aliénation de l'organisation tayloriste¹²⁴ du travail qui les confinait à un rôle de simples exécutants, à des gestes répétitifs et sans signification avec l'ensemble du produit, qui niait leur savoir-faire et leur créativité, les privant, par le fait même, de tout espoir de qualification. Cette révolte s'est manifestée sur les chaînes de montage d'abord, en dehors des activités syndicales, par l'absentéisme au travail, le roulement du personnel, la baisse de la qualité, et même par des grèves sauvages et le vandalisme¹²⁵.

Les salariés acceptaient de moins en moins la pénibilité de ces conditions de travail et leur exclusion de l'organisation de leur propre activité de production et de la gestion de l'entreprise. La compensation monétaire ne suffisait donc plus, d'autant qu'ils devaient souvent l'arracher par des grèves dures et longues. Cette rupture du compromis montre bien que la crise économique prend sa source dans les rapports sociaux, plus précisément dans le rapport qui lie le patronat et le travail. Elle se prolonge évidemment jusque sur le plan organisationnel, dans les limites techniques du taylorisme, mais aussi dans les revendications salariales encore plus exigeantes¹²⁶, comme en témoignent les nombreuses grèves de la fin des années 1960 et de la décennie suivante. En même temps, le conflit social déborde directement sur la question du partage du pouvoir sur le lieu du travail et des institutions qui le régulent. Car la crise actuelle est tout aussi bien politique qu'économique.

¹²³ Cette analyse de la crise s'inspire de l'Ecole française de la régulation. En plus des ouvrages cités précédemment en note 26, il nous apparaît utile de nous appuyer sur quelques autres textes dont Robert Boyer et Jacques Mistral, Accumulation, inflation, crises, Paris, PUF, 1978, Robert Boyer, La flexibilité du travail en Europe, *op. cit.*, Benjamin Coriat, L'atelier et le robot, Paris, Christian Bourgois, 1990, Alain Lipietz, Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle, Paris, La Découverte, 1989. Pour une synthèse sur le rapport salarial, on peut voir aussi Jacques Boucher, Théorie de la régulation et rapport salarial, Montréal, UQAM, Département de sociologie, Cahiers du CRISES, no 9001, 1990.

¹²⁴ Sur la question du taylorisme, voir entre autres Harry Braverman, Labor and Monopoly Capital. The Degradation of Work in the Twentieth Century, New York, Monthly Review Press, 1974 (pour la traduction française: Travail et capitalisme monopoliste, Paris, Maspero, 1976), Robert Linhart, Lénine, les paysans, Taylor, Paris, Seuil, 1976 ainsi que L'établi, Paris, Les Editions de Minuit, 1978, Maurice de Montmollin et Olivier Pastré (dir.), Le taylorisme, Paris, La Découverte, 1984.

¹²⁵ Judson Gooding, "Blue Collar Blues on the Assembly Line", Fortune, juillet 1970. Voir aussi Benjamin Coriat, L'atelier et le chronomètre, *op. cit.*, pp. 188 à 198.

¹²⁶ *Ibid.*, pp. 201 à 202. Il s'agissait trop souvent de salaires et de conditions de travail qui restaient en-deçà d'une reconstitution décente de la force de travail.

3.2 Une crise institutionnelle

La contestation ouvrière visait les termes mêmes du compromis fordiste qui les excluait de la gestion du travail et ne leur accordait, officiellement, que le pouvoir de négocier leurs salaires et un certain nombre de conditions de travail. La stabilisation de ce «partage» du pouvoir¹²⁷ au niveau de la production s'appuyait, nous l'avons vu précédemment, sur un appareillage institutionnel composé de la négociation et de la convention collectives ainsi que de différentes lois du travail. Ce cadre institutionnel était complété par un État-providence qui, avec la négociation salariale, ouvrait aux classes populaires l'accès à la consommation, ce qui caractérise essentiellement le fordisme¹²⁸.

La défection ouvrière constituait, en elle-même, un détournement de la convention collective et de son mode de contrôle auquel participaient jusqu'à un certain point les syndicats¹²⁹. D'autre part, dans le cadre même de sa logique, les salariés poussaient à sa limite la convention en multipliant les griefs, rendant ainsi son application de plus en plus coûteuse en temps et en personnel d'encadrement¹³⁰. En réaction, le patronat se mit à dénoncer les conventions collectives comme trop rigides et à réclamer de la flexibilité¹³¹ tant au niveau des salaires que de l'utilisation du travail.

Nous pouvons donc voir que la lutte sociale pour un nouveau partage du pouvoir était engagée. Cette lutte se déployait non seulement sur les lieux de travail mais aussi auprès de l'État. Les organisations ouvrières réclamaient plus de protection contre les effets de la crise, tandis que le patronat revendiquait déréglementation et assouplissement des lois du travail dans le but de laisser libre cours au marché, dont le marché du travail. De plus, nous nous

¹²⁷ Ce partage était nécessairement inégal à cause du bloc social hégémonique qui assurait la prédominance du patronat et de la bourgeoisie, mais aussi dans les termes mêmes à cause de l'exclusion des travailleurs qu'il maintenait.

¹²⁸ Sur l'arrimage de la production de masse (taylorisme) et de la consommation de masse (l'innovation du fordisme), voir plus particulièrement Michel Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme*, op. cit., Benjamin Coriat, *L'atelier et le chronomètre*, op. cit. et Alain Lipietz, *Crise et inflation, pourquoi?*, op. cit.

¹²⁹ Benjamin Coriat, *L'atelier et le chronomètre*, op. cit., p. 156.

¹³⁰ Samuel Bowles, David M. Gordon et Thomas E. Weisskoff, *L'économie de gaspillage. La crise économique et les politiques Reaganiennes*, Paris, La Découverte, pp. 97 et 164 (traduction de *Beyond the Waste Land. A Democratic Alternative to Economic Decline*, New York, Anchor Press/Doubleday, 1983). Nous pensons évidemment au personnel professionnel des bureaux du personnel, mais aussi au personnel de surveillance qui s'est multiplié dans certaines entreprises au cours des années 1970. A titre d'exemple, à la Compagnie Iron Ore de Sept-Iles, il n'était pas rare de voir, dans certains secteurs, un contremaître pour deux ou trois ouvriers.

¹³¹ Robert Boyer, *La flexibilité du travail en Europe*, op. cit., pp. 235 à 264. Nous nous arrêterons plus à fond sur cette réaction patronale dans la section suivante.

trouvons devant une véritable crise de l'État-providence¹³². Cette crise concerne tant la portée culturelle¹³³, l'idée même de la forme providence de l'État, la possibilité intellectuelle de soutenir son principe d'égalité, que sa crise financière¹³⁴ et fiscale¹³⁵ qui s'amplifie avec la baisse des taux de productivité. L'État-providence semble enfermé dans un cercle sans issue: ses limites financières engendrent ou entretiennent le doute à son sujet, un doute qui se mue de plus en plus en contestation fiscale, ce qui exerce une pression politique fortement paralysante sur le financement de l'État, avant même de tenir compte du poids énorme du service de la dette.

Il s'entremêle, dans cette crise de l'État, une contestation tant de la droite néo-libérale et conservatrice que de la gauche. Dans le premier cas¹³⁶, on réclame l'État minimal au nom de la liberté, surtout de la liberté d'entreprendre, et au nom du marché auto-régulateur. La critique de l'État par la gauche, qui en réalité est antérieure à celle de la droite¹³⁷, fait ressortir son aspect répressif, chez les marxistes surtout, et son rôle de contrôle social, plus particulièrement analysé dans la vision weberienne du pouvoir bureaucratique. Or cette critique de gauche provient aussi des mouvements sociaux qui luttent contre la dépendance¹³⁸.

Pour les néo-marxistes, l'intervention de l'État apparaît nécessaire au capitalisme pour assurer les échanges¹³⁹ en contrôlant la monnaie, mais aussi pour garantir "le maintien de la

¹³² Voir entre autres Pierre Rosanvallon, La crise de l'État-providence, Paris, Seuil, 1984 et Claus Offe, Contradictions of the Welfare State, *op. cit.*

¹³³ Pierre Rosanvallon, *op. cit.*, pp. 33 à 40.

¹³⁴ Michel Aglietta, *op. cit.*, pp. 206 à 210 et Alain Lipietz, "Crise de l'État-providence: idéologies, réalités et enjeux dans la France des années 1980", dans Gérard Bernier et Gérard Boismenu (dir.), Crise économique. transformations politiques et changements idéologiques, Montréal, Cahiers de l'ACFAS, 1983, pp. 69 à 72.

¹³⁵ James O'Connor, The Fiscal Crisis of the State, New York, St. Martin's Press, 1973.

¹³⁶ Il existe une littérature abondante sur le sujet. Rappelons entre autres Friedrich Hayek, La route de la servitude, Paris, Librairie de Médicis, 1944, Robert Nozick, Anarchie. État et utopie, Paris, PUF, 1988 (traduction de Anarchy, State and Utopia, New York, Basic Books, 1974), Guy Sorman, La révolution conservatrice, Paris, Fayard, 1983. Pour une étude critique du phénomène, voir Lizette Jalbert et Laurent Lepage (dir.), Néo-conservatisme et restructuration de l'État, Sillery, PUQ, 1986, ainsi que Lizette Jalbert et Lucille Beaudry (dir.), Les métamorphoses de la pensée libérale. Sur le néo-libéralisme actuel, Sillery, PUQ, 1987.

¹³⁷ Les néo-conservateurs ont récupéré une partie des positions de la gauche par rapport à l'État, comme le souligne Claus Offe dans Contradictions of the Welfare State, *op. cit.*, pp. 65 à 66.

¹³⁸ Paul R. Bélanger, "Les nouveaux mouvements sociaux à l'aube des années 90", *loc. cit.*

¹³⁹ Claus Offe, *op. cit.*, Suzanne de Brunhoff, État et capital, Paris, Maspero, 1981.

discipline du travail"¹⁴⁰, et en définitive, pour maintenir le «système hégémonique»¹⁴¹ dans les rapports sociaux. Aussi son rôle s'est-il avéré primordial pour l'accumulation du capital, dans la régulation (monopoliste) du rapport salarial fordiste, tant par le biais de sa législation du travail que par son support au maintien de la norme de consommation de masse avec ses programmes sociaux et ses interventions de type keynésien¹⁴². Ce rôle reste difficilement tenable ("ingouvernabilité")¹⁴³ à cause de son inefficacité¹⁴⁴, de ses tendances contradictoires entre la privatisation (capital) des bénéfices et la socialisation (étatique) des coûts, de sorte que l'État, tout en étant providence, crée de la dépendance et exclut la population de l'organisation des services¹⁴⁵, devient de plus en plus autoritaire¹⁴⁶ et disciplinaire¹⁴⁷, et à travers ses normes bureaucratiques, se transforme en véritable agent de contrôle¹⁴⁸ pour les individus qui font appel à ses services.

Ce contrôle étatique tend à s'étendre à l'ensemble de la société civile. Ainsi, l'État interventionniste (ou providence) est un État gestionnaire qui exerce son pouvoir technocratique et risque d'écraser tant les mouvements sociaux que la société civile¹⁴⁹, de sorte que nous assistons à une véritable "appropriation étatique du tissu social"¹⁵⁰. La lutte contre le technocratisme de l'État aussi bien que des grandes entreprises entre dans les conflits contemporains portés par les nouveaux mouvements sociaux¹⁵¹ pour le contrôle de la direction de l'information, des services de santé et d'éducation, de la consommation. De son côté, le mouvement syndical tient traditionnellement une position paradoxale par rapport à

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 8.

¹⁴¹ Chantal Mouffe, *op. cit.*, pp. 148 et 149 à 152. L'auteure parle d'un «système hégémonique» qui assure la domination de la classe bourgeoise. Voir aussi James O'Connor, *op. cit.* et Nicos Poulantzas, *L'État, le Pouvoir, le Socialisme*, *op. cit.*

¹⁴² Sur cet aspect, voir les analyses de la théorie de la régulation.

¹⁴³ Claus Offe, *op. cit.*, pp. 80 à 84.

¹⁴⁴ *Ibid.*, pp. 154 à 155.

¹⁴⁵ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, "Une forme mouvementée de gestion du social: les CLSC", *loc. cit.*, pp. 49 à 64.

¹⁴⁶ Nicos Poulantzas, "Les transformations actuelles de l'État, la crise politique et la crise de l'État", dans idem (dir.), *La crise de l'État*, Paris, PUF, 1976, p. 54, Paul R. Bélanger, *Néo-fordisme et néo-étatisme: la convergence anti-démocratique*, Montréal, UQAM, Département de sociologie, Cahiers du Crises, no 9002, 1990.

¹⁴⁷ Carol Levasseur, "De l'État-Providence à l'État-disciplinaire", dans Gérard Bergeron et Réjean Pelletier (dir.), *L'État du Québec en devenir*, Montréal, Boréal Express, 1980, pp. 285 à 328.

¹⁴⁸ Claus Offe, *op. cit.*, pp. 156 à 157.

¹⁴⁹ Alain Touraine, *La voix et le regard*, *op. cit.*, pp. 149, 176 à 177.

¹⁵⁰ Louis Maheu, "Les mouvements de base et la lutte contre l'appropriation étatique du tissu social", *loc. cit.*

¹⁵¹ Alain Touraine, *La voix et le regard*, *op. cit.*, *Le retour de l'acteur*, *op. cit.*, et *Critique de la modernité*, *op. cit.*

l'État. D'une part, il recourt à lui, tant pour sa consolidation, la protection des travailleurs et de la population que comme arbitre¹⁵² dans les conflits de travail dans le secteur privé. D'autre part, dans le secteur public, il l'affronte dans son rôle d'employeur¹⁵³.

Enfin, au Canada et au Québec, l'État-providence a été appelé à remplir un rôle particulier. Disons au départ que le rôle de l'État dans la régulation monopoliste a été limité au Canada. On faisait plutôt confiance à une approche privée de régulation du rapport salarial¹⁵⁴, de sorte qu'on a qualifié de «fordisme à dominante privée»¹⁵⁵ ce mode particulier de régulation. De plus, à cause de la «continentalisation» de l'économie canadienne, il s'agit d'un «fordisme perméable»¹⁵⁶, basé sur l'exportation des matières premières et l'importation des biens de consommation. Mais on doit surtout se demander si les programmes de l'État-providence n'ont pas plutôt servi à la construction de l'unité nationale plutôt qu'à répondre à des enjeux proprement sociaux, comme un compromis entre classes sociales¹⁵⁷. Or les efforts de construction d'identité et d'unité nationale dans l'égalité, avec les programmes sociaux, auraient commencé à être minés par les revendications autonomistes du Québec d'abord, puis par la montée des régionalismes¹⁵⁸.

Cependant, du côté du Québec, la mise sur pied tardive mais accélérée de l'État-providence¹⁵⁹ au cours des années 1960 était étroitement associée à l'affirmation nationale comme en témoignent le slogan «Maîtres chez-nous» du gouvernement Lesage, la nationalisation de l'électricité et la création de la Caisse de dépôt et de placement. Or, le mouvement syndical¹⁶⁰, a été étroitement associé, dès le début des années 1950, aux

152 Michel Grant, *op. cit.*

153 *Ibid.*, Diane Ethier, Jean-Marc Piote et Jean Reynolds, *op. cit.*

154 Jane Jenson, "'Different' but not 'exceptional': Canada's permeable fordism", *Canadian Review of Sociology and Anthropology/Revue Canadienne d'Anthropologie et de Sociologie*, vol. 26, no 1, 1990, pp. 78 à 79 et "Representations in Crisis: The Roots of Canada's Permeable Fordism", *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol XXIII, no 4, 1990, p. 662.

155 Gérard Boismenu, "L'État et la régulation du rapport salarial depuis 1945", dans Gérard Boismenu et Daniel Drache (dir.), *op. cit.*, p. 159 à 171.

156 "permeable fordism", selon Jane Jenson, "'Different' but not 'exceptional': Canada's permeable fordism", *loc cit.*, pp. 78 à 85.

157 *Ibid.*

158 *Ibid.*, Alan Cairns, "L'État omniprésent: les relations entre l'État et la société au Canada", dans Keith Banting (dir.), *L'État et la société: le Canada dans une optique comparative*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1986, pp. 59 à 96.

159 Paul R. Bélanger et Céline Saint-Pierre, "Dépendance économique, subordination politique et oppression nationale: le Québec 1960-1977", *Sociologie et sociétés*, vol. 10, no 2, pp. 137 à 140, Yves Vaillancourt, *op. cit.*, pp. 119 à 143.

160 Revendications et pressions portées surtout par la CSN et la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ), face au conservatisme du gouvernement de Duplessis.

pressions pour l'établissement d'un État moderne et providence au Québec¹⁶¹. Enfin, ces mêmes syndicats se sont aussi inscrits progressivement dans la mouvance du nationalisme québécois¹⁶², comme projet de libération de l'oppression nationale qui s'exerçait aussi bien sur les lieux du travail par une forte présence de capitaux étrangers que politiquement et culturellement. Ils n'étaient pas les seuls cependant, puisqu'une partie de la bourgeoisie non monopoliste ascendante au Québec aspirait à un espace plus large vis-à-vis de la bourgeoisie canadienne monopoliste et qu'elle cherchait elle aussi à mettre de l'avant son projet nationaliste¹⁶³.

Nous pouvons donc voir que la crise s'inscrit profondément dans les rapports sociaux, tant sur le plan institutionnel que sur le plan économique. Elle ne touche pas tant un modèle technologique, celui de la production en série par exemple¹⁶⁴, qu'un modèle d'organisation du travail, celui implanté d'après les méthodes tayloristes, qui réservait la conception des opérations de production aux bureaux de méthodes, aux techniciens et aux ingénieurs pour en exclure les travailleurs et les limiter à l'exécution dans les ateliers. Plus profondément, il s'agit d'une crise d'ordre politique, de remise en cause du partage du pouvoir et des règles de son exercice. Crise donc du mode de régulation fordiste du rapport salarial, des institutions qui contribuaient à le maintenir, comme la convention collective et l'État-providence. Au fond, il s'agit de la crise du modèle de développement¹⁶⁵ qui avait cours dans les pays industrialisés depuis la Deuxième Guerre mondiale.

3.3 Une crise «sociétale»

Un modèle de développement et un «paradigme sociétal»¹⁶⁶ font appel à des idées, à une vision du monde, à des représentations qu'on se fait de la société, des rapports

¹⁶¹ Jacques Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, *op. cit.*, pp. 291 à 301, Yves Vaillancourt, *op. cit.*, pp. 72 à 73 et 138 à 140, Gérard Boismenu, *op. cit.*, pp. 166 à 167.

¹⁶² Jacques Rouillard, *op. cit.*, pp. 294 à 297, François Cyr et Rémi Roy, Éléments d'histoire de la FTQ. La FTQ et la question nationale, Montréal, Saint-Martin, Louis Favreau, *op. cit.*

¹⁶³ Gilles Bourque et Anne Legaré, Le Québec. La question nationale, Paris, Maspero, 1979, 167 à 225.

¹⁶⁴ Danièle Leborgne et Alain Lipietz, *op. cit.*

¹⁶⁵ Alain Lipietz, *op. cit.*, pp. 3 à 7 et Choisir l'audace, pp. 16 à 26. Danièle Leborgne et Alain Lipietz, "L'après-fordisme: idées fausses et questions ouvertes", *loc. cit.*, pp. 14 à 15.

¹⁶⁶ Alain Lipietz parle de «paradigme sociétal» dans Bases pour une alternative démocratique, Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 8910, 1989, pp. 3 à 5 et Choisir l'audace, *op. cit.*, pp. 24 à 26. "La vision du monde qui, imprégnant une époque, définit l'accord sur un certain mode de vie en société, présupposant une certaine conception du moral, du normal, du désirable, constitue un «paradigme sociétal» qui redouble, au niveau des idées, des comportements, le modèle de développement." (*Ibid.*, p. 24). Voir aussi Jane Jenson, *op. cit.*, pp. 73 à 74.

sociaux¹⁶⁷, de la nature humaine et de la nature en général, enfin, à des identités collectives. Ainsi, le paradigme fordiste¹⁶⁸ combine ensemble, dans un compromis social¹⁶⁹, une organisation tayloriste du travail, une régulation contractuelle des salaires permettant la croissance du pouvoir d'achat à la mesure de la productivité, une rémunération (salaire direct ou prestations de l'État-providence) de forme monétaire, qui permet l'accès à la production marchande, un progrès technique et une croissance économique orientés sur l'emploi et la consommation, l'État se chargeant d'y veiller¹⁷⁰. Il faut aussi y ajouter l'idée de la croissance intensive, du développement à l'infini, des ressources naturelles et des solutions techniques pratiquement illimitées, bref le «productivisme»¹⁷¹.

La crise concernerait même le type de société dans laquelle nous vivons ou avons vécu¹⁷². Car nous serions en train de passer de la société «industrielle» à une société «post-industrielle» ou plus justement «programmée», d'une société centrée sur la production et le travail, à une société centrée sur la culture, c'est-à-dire l'information et la consommation. Cette transformation «sociétale» entraîne un profond bouleversement des valeurs, des paradigmes et plus particulièrement du travail. Ainsi, la remise en cause du travail dépasse les seules conditions tayloristes de son exercice. C'est le travail comme tel, le travail salarié qui est contesté comme valeur et lieu d'intégration sociale. Il est considéré comme abrutissant, inhumain, comme un véritable gaspillage d'énergie et de ressources¹⁷³.

La première contestation radicale du travail salarié a été articulée par Ivan Illich¹⁷⁴. Pour lui, le travail salarié est utilisé pour la production de valeurs d'échange, qui entrent donc dans le jeu du marché. Or elles ne sont pas nécessairement des valeurs d'usage, parce qu'à partir d'un certain niveau de production, ces biens et services, normalisés et standardisés, répondent à une dépendance créée et entretenue par le système marchand. Aussi, le

167 "A paradigm is best defined as a set of interconnected premises which make sense of or give meaning to many social relations." (*Ibid.*, p. 74)

168 Alain Lipietz, *op. cit.*, pp 24 à 25.

169 Ce qui en fait un paradigme «hégémonique», c'est-à-dire qu'il est généralement endossé par les différents groupes sociaux ou classes. Voir Jane Jenson, *op. cit.*

170 Ceci est particulièrement vrai des gouvernements à tendance social-démocrate.

171 Alain Lipietz, *op. cit.*, pp. 62 à 66. Voir aussi Alain Touraine, *La voix et le regard*, *op. cit.*, pp. 68 à 70 et André Gorz, *Adieux au prolétariat. Au-delà du socialisme*, Paris, Galilée, 1980.

172 Alain Touraine, *op. cit.*, *La société post-industrielle. Naissance d'une société*, Paris, Denoël, 1969, *Production de la société*, *op. cit.*, *L'acteur et le système*, *op. cit.*, *Critique de la modernité*, *op. cit.*

173 André Gorz, *op. cit.*

174 *La convivialité*, Paris, Seuil, 1973 et *Le chômage créateur*, Paris, Seuil, 1977.

chômage, c'est-à-dire la sortie du travail «marchandisé», pourrait-il devenir créateur en autant que soit reconnue l'utilité sociale d'activités non rémunérées et conviviales.

Pour André Gorz¹⁷⁵, les limites et les contraintes du taylorisme pourraient être dépassées par la recomposition et la requalification du travail, par la participation à son organisation. Le problème insurmontable se trouve du côté de la complexité de la machine industrielle qui sépare le salarié et son activité productive partielle de l'ensemble de la production de ce système, ce qui l'empêche d'en saisir le sens. En effet, la quantité de savoir amalgamé dans un produit, y compris le plus simple, peut et pourra de moins en moins être maîtrisé par un individu ou même par plusieurs. Ainsi, une scission de plus en plus profonde s'est introduite entre le savoir technique collectif et le salarié, entre le travail et la vie. Le type d'intégration sociale opérée par le travail s'arrête à la fonctionnalité sociale. Elle est hétéronome, commandée de l'extérieur, selon les règles, et productrice de dépendance, car l'autonomie suppose la coopération entre les individus. Cette hétéronomie s'amplifie avec le développement technologique et bureaucratique. Elle favorise l'émergence d'une élite technique très qualifiée et le refoulement d'une majorité.

Il s'agit donc d'une critique profondément culturelle du travail comme valeur, délaissé au profit d'autres valeurs plus proches de la vie privée et communautaire. Le travail serait devenu de moins en moins une référence d'analyse¹⁷⁶. On voit bien aussi que cette critique est étroitement reliée à la contrainte de la consommation (surconsommation) et à la conscience écologique¹⁷⁷. Avec le fordisme, comme le souligne Gorz, l'ouvrier-producteur s'est muté en ouvrier-consommateur, de sorte que sa socialisation se fait beaucoup plus par le biais de la consommation («consommationnisme»). Aussi, l'ouvrier de la société de l'«abondance»¹⁷⁸ de l'Après-Guerre regarde-t-il le travail surtout comme un instrument, grâce au salaire, qui lui donne accès à la société de consommation. Enfin, une telle critique du travail le fait apparaître comme irréformable, même si le taylorisme pourrait être dépassé à la limite¹⁷⁹. On

¹⁷⁵ Métamorphoses du travail. Quête de sens, Paris, Galilée, 1988, Capitalisme. Socialisme. Écologie. Désorientations. Orientations, Paris, Galilée, 1991, surtout les pp. 111 à 134.

¹⁷⁶ Claus Offe, "Le travail comme catégorie de la sociologie", loc. cit.

¹⁷⁷ André Gorz, op. cit., surtout les pp. 81 à 98, André Gorz/Michel Bosquet, Écologie et politique, Paris, Seuil, 1978. Voir aussi Alain Lipietz, op. cit., pp. 59 à 66, Berlin. Bagdad. Rio, Paris, Quai Voltaire, 1992 et Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique, Paris, La Découverte, 1993.

¹⁷⁸ John H. Goldthorpe, David Lockwood, Frank Bechhofer et Jennifer Platt, The Affluent Worker Series, Cambridge University Press, 1968 et 1969 (pour la traduction française: L'ouvrier de l'abondance, Paris, Seuil, 1972.).

¹⁷⁹ André Gorz, Métamorphoses du travail, op. cit., p. 76. Pour Horst Kern et Michael Schumann, on doit d'abord réformer le travail pour avoir accès à des activités créatrices et autonomes en dehors du travail: La fin de la division du travail? La rationalisation de la production industrielle: l'état actuel, les tendances, Paris,

ne semble pas voir de possibilité de démocratisation du travail salarié en lien avec une démocratisation sociale.

Cette hétéronomie du travail et le rejet qu'il engendre dans le dualisme économique et social ne peuvent trouver leur remède que dans la réduction de la durée du travail et dans son partage¹⁸⁰, avec ou sans baisse de revenus¹⁸¹ ce qui est rendu possible avec le développement technologique¹⁸². Une telle politique dégagerait du temps libre, pour des loisirs, certes, mais surtout pour s'adonner à des activités autonomes de production pour soi et pour les autres, à la participation sociale et politique, à la création culturelle, aux travaux domestiques dans une perspective de partage des tâches, etc. Enfin, un tel programme implique une renégociation des solidarités sociales et des compromis non seulement entre employeurs et employés, mais entre les salariés eux-mêmes, ainsi qu'entre les détenteurs d'un emploi et les chômeurs¹⁸³.

Ce changement de mode de développement suppose aussi l'arrivée de nouveaux enjeux et de nouvelles solidarités sur la scène du social. Ainsi, les luttes sociales ne se polarisent pas seulement sur le travail, mais de manière très importante aussi sur la consommation, les rapports entre hommes et femmes, l'environnement, etc. De nouveaux groupes et de nouvelles identités se construisent à travers de nouveaux mouvements sociaux, comme nous l'avons déjà souligné. Ces nouveaux groupes interviennent de plus en plus sur le lieu même

La Maison des sciences de l'homme, 1989, p. 376 (traduction de Das Ende der Arbeitsteilung?, Munich, C. H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung, 1984).

¹⁸⁰ André Gorz, Adieux au prolétariat, *op. cit.*, pp. 114 à 134, Métamorphoses du travail, *op. cit.*, pp. 233 à 262, Jacques Robin, Changer d'ère, Paris, Seuil, 1989, pp. 233 à 260. Voir aussi Alain Lipietz, L'audace ou l'enlèvement. Sur les politiques économiques de la gauche, Paris, La Découverte, 1985, pp. 280 à 288 et Choisir l'audace, *op. cit.*, pp. 85 à 100, Guy Roustang, L'emploi: un choix de société, Paris, Syros, 1987, pp. 89 à 106, Gabriel Tahar, La réduction de la durée du travail, Paris, La Découverte, 1985, Adret, Travailler deux heures par jour, Seuil, 1977.

¹⁸¹ Jusqu'ici, les organisations syndicales ont défendu le maintien intégral des salaires dans leurs propositions de réduction du temps du travail. Une bonne partie des analystes sur ce sujet défendent la nécessité de maintenir le revenu et propose comme solution une redistribution sociale qui passerait par un «deuxième chèque» (Jean-Paul Maréchal, "Revenu minimum ou «deuxième chèque»", Le Monde diplomatique, no 468, mars 1993, pp. 14 à 15). C'est la position de André Gorz, entre autres, qui semble cependant l'avoir relativisé dans son article "Bâtir la civilisation du temps libéré", Le Monde diplomatique, no 468, mars 1993, p. 13. De son côté, Alain Lipietz pense qu'il "faudrait sans doute diminuer le pouvoir d'achat individuel" dans L'audace et l'enlèvement, *op. cit.*, p. 285 et propose la réduction de "l'éventail des salaires" dans Choisir l'audace, *op. cit.*, p. 97.

¹⁸² Jacques Robin, *op. cit.*. Voir aussi ses contributions dans la revue Transversales.

¹⁸³ Alain Lipietz, *op. cit.*, pp. 99 à 100.

du travail et le mouvement syndical n'y est pas le seul acteur oppositionnel. Son action est même questionnée par ces nouveaux mouvements sociaux¹⁸⁴.

3.4 Une crise complexe

Nous pouvons donc voir que la crise contemporaine comporte différentes dimensions toutes aussi complexes les unes que les autres et qui ont un impact sur l'action syndicale. C'est d'abord la dimension économique qui apparaît évidente. Ses signes sont devenus tout à coup indéniables: baisse dramatique de productivité, montée de la compétition internationale, croissance du chômage, etc. Or, si la crise demeure plutôt un problème de production qu'une crise de la demande comme dans les années 1930, on est amené à admettre qu'il s'agit fondamentalement d'un problème de travail, c'est-à-dire de son organisation, des rapports qui s'y vivent. De fait, elle implique les salariés non seulement comme victimes et objet, mais aussi comme acteurs ou sujet. Or, l'action ouvrière de contestation de l'organisation tayloriste du travail s'est déroulée en bonne partie parallèlement à l'action syndicale relativement institutionnalisée dans le cadre du fordisme. La désaffection ouvrière constituait en quelque sorte une critique implicite du type de syndicalisme en vigueur¹⁸⁵.

Mais derrière cette contestation, nous arrivons à identifier une crise politique, c'est-à-dire une perturbation des règles du jeu entre acteurs qui avaient cours depuis la Seconde Guerre mondiale et un ébranlement des institutions qui contribuaient à encadrer et à maintenir les compromis sociaux autour de ce partage du pouvoir. Si une remise en cause importante, à partir de différents points de vue, traverse l'intervention étatique et surtout l'État-providence, la convention collective fordiste est également ébranlée explicitement par les pressions patronales en faveur de la flexibilité et implicitement par la contestation ouvrière du travail. L'action syndicale dans ses dimensions tant organisationnelle qu'institutionnelle s'en trouve désarticulée, de sorte qu'on parle de rupture entre l'organisation syndicale et sa base, d'un problème de représentation et d'institutionnalisation¹⁸⁶.

¹⁸⁴ Michel Tozzi, Syndicalisme et nouveaux mouvements sociaux. Régionalisme. Féminisme. Ecologie, Paris, Editions ouvrières, 1982, Margaret Maruani, Les syndicats à l'épreuve du féminisme, Paris, Syros, 1979.

¹⁸⁵ Cette critique apparaît évidente sur un plan macro-social avec la contestation de mai 1968 en France, alors que l'organisation syndicale la plus puissante, la CGT, désavouait la contestation ouvrière et populaire. Mais elle existait aussi, de façon plus discrète, à un niveau micro-social, à travers des actions plus individualisées comme l'absentéisme au travail, le roulement de personnel, le sabotage, la négligence quant à la qualité, etc.

¹⁸⁶ Voir entre autres Pierre-Eric Tixier, op. cit., Dominique Labbé et Maurice Croisat, La fin des syndicats?, Paris, L'Harmattan, 1992, Michel Noblecourt, Les syndicats en questions, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1990, Pierre Rosanvallon, La question syndicale, Paris, Calmann-Lévy, 1988, Gérard Adam, Le

Or on peut se demander tout autant si la crise de représentativité des syndicats ou de leur crédibilité sociale, ne plongerait pas ses racines dans la crise du modèle de société hérité des dernières décennies ou plus précisément du modèle de développement basé sur la production et la consommation de masse, donc standardisée, et sur l'utilisation à grande échelle de ressources matérielles et énergétiques. Les questionnements autour du travail salarié dans sa nature même et le déplacement des enjeux sociaux de la production vers la consommation et la production culturelle vient circonscrire l'impact social de l'action syndicale et amoindrir sa portée dans sa dimension de mouvement social. Ainsi, le mouvement syndical ne peut plus prétendre porter l'ensemble du mouvement social, ni même assumer seul la protestation sur le lieu du travail.

Il existe donc une relation entre la crise dans ses différentes dimensions et les problèmes rencontrés sur le plan de chaque dimension de l'action syndicale. Si on peut concevoir que la crise du syndicalisme découle de la pression exercée par l'environnement, il ne faut pas oublier que l'acteur syndical lui-même semble connaître un décalage entre les aspirations ouvrières et sa propre stratégie. D'autre part, l'acteur syndical, tant dans ses résistances que dans ses initiatives par rapport au changement, peut influencer sur l'environnement, c'est-à-dire qu'il peut tout aussi bien, dans ses rapports avec les autres acteurs sociaux, contribuer à prolonger la crise qu'à la désamorcer et cela, plus ou moins en faveur des travailleurs et même de la population. Mais dans ce contexte de crise, comment réagissent les principaux acteurs en présence dans les entreprises, c'est-à-dire les directions et les syndicats? Quelles stratégies déploient-ils de part et d'autre pour établir de nouvelles règles de jeu?

4. Réactions patronales et syndicales

Nous avons fait ressortir que la crise a été en bonne partie provoquée par l'action ouvrière, en marge jusqu'à un certain point de l'action syndicale courante qui, elle, était adaptée au fordisme. Ainsi, on peut s'attendre à ce qu'il ait existé un certain décalage entre la résistance ouvrière au fordisme et l'action syndicale. Dans les faits, ce sont plutôt les directions des entreprises qui, par la force des choses, ont réagi face à la désaffection ouvrière. C'est pourquoi nous commencerons par examiner les attitudes des patrons face à cette crise.

pouvoir syndical, Paris, Dunod, 1983, Leo Panitch et Donald Swartz, op. cit., Pierre Dupont et Gisèle Tremblay, Les syndicats en crise, Montréal, Quinze, 1976.

4.1 Réactions patronales

Les réactions patronales dans les entreprises des pays industrialisés doivent être placées dans le cadre de l'évolution des politiques économiques qui a connu trois phases¹⁸⁷ au cours des années 1970 et 1980. Tout d'abord, jusque vers le milieu des années 1970, on a continué d'appliquer les politiques keynésiennes habituelles de stabilisation de la demande interne pour relancer l'économie, sans s'occuper des problèmes du côté de l'offre. Mais à partir de 1977 ou 1979 et jusqu'à 1982, les pays et nombre d'experts économiques changèrent de position pour identifier le mal du côté de l'offre et plus spécifiquement du côté des salaires comme coût préjudiciable à la compétitivité. Ils se mirent à appliquer des politiques très monétaristes de crédit et de modération salariale pour réduire l'inflation. Cependant, après quelques années catastrophiques, les politiques monétaristes furent révisées et remplacées par ce que Lipietz¹⁸⁸ appelle une "voie moyenne", allégeant quelque peu les restrictions au crédit et provoquant ainsi une poussée de l'endettement national, tout en renforçant les pressions sur le travail, surtout dans les pays aux gouvernements néolibéraux¹⁸⁹, dont le Canada jusqu'à un certain point¹⁹⁰.

C'est à un niveau plus micro-économique, c'est-à-dire celui des entreprises, que l'on dut affronter dès le début de la crise, les problèmes reliés à l'offre. Nous pouvons identifier, du côté des directions d'entreprises, trois voies stratégiques principales pour régler le problème: le contrôle des coûts du travail, l'innovation technologique et la valorisation du travail. Ces stratégies se succèdent et suivent en gros les différentes phases des politiques économiques. Elles tendent cependant à s'accumuler jusqu'à un certain point, de sorte que dans un ensemble social donné, elles peuvent se côtoyer et s'amalgamer pour former divers arrangements ou modèles.

¹⁸⁷ Robert Boyer (dir.), La flexibilité du travail en Europe, *op. cit.*, pp. 207 à 209 et Alain Lipietz, Choisir l'audace, *op. cit.*, pp. 32 à 35, Collectif, "Emploi et politiques économiques au Canada", Interventions économiques, no 12-13, 1984, pp. 92 à 105. A une ou deux années près, ces auteurs suivent la même périodisation.

¹⁸⁸ Alain Lipietz, *op. cit.*, p. 33.

¹⁸⁹ Lipietz distingue deux visions stratégiques pour affronter les problèmes de l'offre: la pression à la baisse sur les salaires comme aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France, alors que les pays scandinaves, le Japon, une partie de l'Allemagne fédérale et de l'Italie cherchèrent plutôt à appliquer un nouveau compromis social. *Ibid.*

¹⁹⁰ Jane Jenson, *op. cit.*, Dorval Brunelle, L'État solide, Montréal, Sélect, 1982, pp. 111 à 123, Jeanne Kirk Laux, "Virages du capitalisme d'État au Canada", dans Lizette Jalbert et Laurent Lepage (dir.), *op. cit.*, pp. 159 à 181.

Pour solutionner les problèmes de baisse de productivité, les entreprises ont d'abord cherché à réduire les coûts du travail. Dans la première phase de la crise, c'est-à-dire jusqu'en 1974-1975, les salariés réussirent à maintenir leurs revenus et leur niveau de consommation¹⁹¹, la croissance des salaires dépassant même celle de la productivité¹⁹². Mais ce résultat des luttes ouvrières, le patronat a tenté de l'annuler par la hausse des prix, c'est-à-dire l'inflation¹⁹³, puis par des pressions à la baisse sur les salaires et une indexation partielle seulement au coût de la vie¹⁹⁴, et surtout par l'utilisation du travail précaire¹⁹⁵, non-protégé, ce que l'on appelle le deuxième marché du travail. C'est ainsi que le patronat se mit à exiger la flexibilité des salaires¹⁹⁶ et à faire jouer le marché dans leur détermination. Le principe fordiste d'alignement des salaires sur les gains de productivité était donc remis en cause¹⁹⁷. Enfin, ces pressions à la réduction des coûts du travail étaient renforcées par un plus grand contrôle du travail à l'aide des nouvelles technologies.

Les développements technologiques avaient été fulgurants tout au long des années 1970, où l'on a connu "une mutation technologique majeure dans le domaine de la microélectronique et du traitement de l'information"¹⁹⁸. Au début des années 1980, les entreprises se mirent de plus en plus à s'appuyer sur elles. D'une part, les nouvelles technologies sont objet de demande¹⁹⁹, quoique de façon limitée, et contribuent surtout à introduire de la flexibilité²⁰⁰ au niveau de la production, à dépasser la production en série²⁰¹ et à répondre à une demande de plus en plus diversifiée. D'autre part, sur le plan de l'offre, elles remplissent différents rôles qui apparaissent comme contradictoires.

¹⁹¹ Robert Boyer et Jacques Mistral, op. cit., pp. 178 à 185, Robert Boyer, "Origines, originalité et enjeux de la crise actuelle en France: une comparaison avec les années trente", dans Gilles Dostaler (éd.), La crise économique et sa gestion, Montréal, Boréal Express, 1982, pp. 22 à 25.

¹⁹² Robert Boyer, La flexibilité du travail en Europe, op. cit., p. 219.

¹⁹³ Bernard Billaudot et André Gauron, op. cit., pp. 86 à 88, 170 à 171.

¹⁹⁴ Robert Boyer, "Les transformations du rapport salarial dans la crise", dans Dourdan (colloque de), L'emploi: enjeux économiques et sociaux, Paris, Maspero, 1982, p. 87.

¹⁹⁵ Ibid., p. 93, Benjamin Coriat, L'atelier et le chronomètre, op. cit., 134 à 135, 289 à 294, Denis Clerc, Alain Lipietz et Joël Satre-Buisson, op. cit., pp. 117 à 122.

¹⁹⁶ Robert Boyer, La flexibilité du travail en Europe, op. cit., pp. 238 à 239, 248 à 249.

¹⁹⁷ Ibid., pp. 210 à 211.

¹⁹⁸ Jacques Mazier, Maurice Basle et Jean-François Vidal, Quand les crises durent..., Paris, Economica, p. 295. Ce sont les auteurs qui soulignent.

¹⁹⁹ Jean-Hervé Lorenzi, Olivier Pastré et Joëlle Toledano, op. cit., pp. 365 à 378.

²⁰⁰ Robert Boyer, op. cit., pp. 216 à 217, 236, 243 à 245 et 283 à 284.

²⁰¹ Michael Piore et Charles Sabel, op. cit.

Pour certains, le changement technologique se présente comme une solution globale à la crise, comme l'émergence d'un nouveau modèle de développement basé non plus sur la production de masse ou en série, mais sur la «spécialisation souple»²⁰², qui permettrait la renaissance du métier et un rapprochement du mode de travail. En général cependant, les changements technologiques sont considérés comme un moyen privilégié de hausser la productivité, y compris dans le secteur tertiaire²⁰³. Mais la relance de la productivité par l'innovation technologique atteint assez vite ses limites surtout à cause de l'état des rapports sociaux²⁰⁴. Car la technologie devient vite un enjeu dans le rapport salarial.

En effet, elle peut être facilement utilisée comme moyen de contrôle direct sur le travail avec l'incorporation de l'information dans la machine même, à l'aide de micro-processeurs, un mode de contrôle peut-être plus désincarné, mais plus rigoureux²⁰⁵. D'autre part, les technologies ont traditionnellement été utilisées pour remplacer le travail vivant²⁰⁶ afin de contourner les contraintes de son encadrement et d'en diminuer le plus possible les coûts, contribuant ainsi à créer du chômage. En dépit de ses coûts d'immobilisation, les entreprises espéraient donc, par l'innovation technologique, amoindrir leurs coûts de production en épargnant de la main-d'oeuvre. Cette combinaison de renforcement du contrôle du travail à l'aide des nouvelles technologies et de réduction des coûts du travail avec l'appui de politiques néo-libérales constitue un modèle d'approfondissement du taylorisme que l'on peut désigner comme le «néo-taylorisme»²⁰⁷.

La voie néo-tayloriste, qui maintient l'exclusion des travailleurs et correspond à une vision dualiste du travail, et même à une segmentation du travail²⁰⁸ et de la société, ne constitue pas vraiment une sortie du fordisme, mais correspond plutôt à du «néo-

202 Ibid.

203 Jean-Hervé Lorenzi, Olivier Pastré et Joëlle Toledano, op. cit.

204 Benjamin Coriat, La robotique, Paris, La Découverte/Maspero, 1983, Robert Boyer (dir.), op. cit., p. 274.

205 Michel Aglietta, op. cit., pp. 102 à 108. Voir aussi Bernard Rosier et Pierre Dockès, Rythmes économiques. Crises et changement social, une perspective historique, Paris, La Découverte, 1983, pp. 268 à 272, André Bilette et Jacques Piché, Travailler comme des robots. Enquête auprès des auxiliaires en saisie des données, Sillery, PUQ, 1986.

206 Horst Kern et Michael Schumann, op. cit.

207 Philippe Messine, Les saturniens. Quand les patrons réinventent la société, Paris, La Découverte, 1987, pp. 63 à 78, Benjamin Coriat, L'atelier et le robot, op. cit., pp. 269 à 274, Alain Lipietz, Choisir l'audace, op. cit., pp. 49 à 51, Danièle Leborgne et Alain Lipietz, Deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques, Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 8911, 1989.

208 Sur la segmentation du travail, voir François Michon, "Flexibilité et segmentation", Interventions économiques, no 19, 1988, pp. 45 à 71.

fordisme»²⁰⁹. Ce modèle a pris son essor à la fin des années 1970 et au début des années 1980, à la faveur de l'application des politiques monétaristes. En dépit de ses échecs en termes de productivité et d'effets sociaux, il continue d'être appliqué dans nombre d'entreprises et de secteurs de l'activité économique.

Mais vers le milieu des années 1980²¹⁰, de nouvelles approches furent appliquées dans un certain nombre d'entreprises. Ces nouvelles façons d'organiser la production pourraient contribuer au dépassement du fordisme. Elles sont apparues même là où le néo-taylorisme reste dominant comme aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, ainsi qu'au Canada. Elles se sont répandues dans certains pays comme en Scandinavie, en République fédérale allemande et au Japon²¹¹. C'est ainsi qu'on vit se multiplier différents types d'expérimentations telles que les Cercles de qualité, la Qualité de vie au travail, le travail en Équipes semi-autonomes, la polyvalence des tâches, le circuit productif «à flux tendu» (Just in time), la méthode Kan-Ban²¹².

Ces nouvelles stratégies patronales sont post-fordistes en autant qu'elles recherchent ou permettent l'inclusion des salariés, c'est-à-dire leur implication réelle dans l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise de quelque façon, ce qui constitue un revirement du centre même du rapport salarial fordiste. Or, ces nouvelles méthodes permettent justement une implication des salariés, mais qui peut atteindre, théoriquement du moins, différents niveaux, en partant de l'individu jusqu'au niveau de toute la société, en passant par la firme et la branche²¹³. En général, on y décèle deux grandes tendances: l'implication individuelle et l'implication collective. Si la deuxième tendance appartient nettement à l'après-fordisme, pour l'autre, c'est moins évident même si elle marque une rupture avec l'autoritarisme.

²⁰⁹ Danièle Leborgne et Alain Lipietz, "L'après-fordisme: idées fausses et questions ouvertes", loc. cit., pp. 13-24, Paul R. Bélanger, Néo-étatisme et néo-fordisme: la convergence anti-démocratique, op. cit., Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, "Amérique du Nord: la participation contre la représentation?", Travail, no 24, 1991/92, pp. 71 à 90, Robert Boyer, "Comment émerge un nouveau système productif?", dans Robert Boyer et Jean-Pierre Durand, L'après-fordisme, Paris, Syros, 1993, pp. 30 à 32 et 58 à 66.

²¹⁰ À partir de 1983, selon Danièle Leborgne et Alain Lipietz, op. cit.

²¹¹ Ibid. Sur la diffusion des modèles y compris dans le Tiers-monde, voir idem, "L'après-fordisme et son espace", Les Temps Modernes, no 501, pp. 75 à 114, Alain Lipietz, Les rapports capital-travail à l'aube du XXI^e siècle, Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 9016.

²¹² Sur ces deux dernières méthodes d'organisation du travail et la vision particulière de Ohno de Toyota, voir Benjamin Coriat, Penser à l'envers, Paris, Christian Bourgois, 1991. Sur les limites du toyotisme, voir Jean-Pierre Durand, "Mutations, résistances et significations", dans Robert Boyer et Jean-Pierre Durand, op. cit., pp. 132 à 169. Quoique sous des formes différentes, certaines méthodes avaient été expérimentées bien avant, dès le début des années 1970. Voir Dominique Pignon et Jean Querzola, "Dictature et démocratie dans la production", dans André Gorz (éd.), Critique de la division du travail, Paris, Seuil, 1973, pp. 103 à 159.

²¹³ Danièle Leborgne et Alain Lipietz, "L'après-fordisme: idées fausses et questions ouvertes", op. cit.

Dans le premier cas, l'entreprise cherche à obtenir l'adhésion personnelle de chaque salarié aux objectifs de l'entreprise, à susciter l'identification à sa philosophie, à sa façon de faire, à ses intérêts comme s'ils correspondaient à ceux des salariés. Ce mode d'implication et d'intégration passe donc habituellement par une forte culture d'entreprise et fait tout pour éviter le syndicat s'il n'est pas organisé et pour le contourner s'il existe déjà. D'un côté, on abolit les règles collectives de la convention fordiste, mais de l'autre, on procède à une revalorisation et une requalification du travail²¹⁴. Ce modèle a d'abord été désigné comme «californien»²¹⁵, à l'image de Silicon Valley, mais aussi comme «libéral tempéré»²¹⁶. Quant à nous, nous l'appellerons le modèle «individualiste».

De même, dans le cas de l'implication collective, la requalification remplace la déqualification propre au fordisme. Par contre, on maintient les règles collectives (convention)²¹⁷ dans les rapports de travail, mais cette fois-ci, selon le principe de l'inclusion tant des salariés que de leurs syndicats dans l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise. Ce modèle suppose l'élargissement de la négociation et de la convention collectives. Appelé d'abord «saturnien»²¹⁸ à partir du projet Saturn de General Motors, qui finalement ne fut pas mené à terme selon le plan initial, on l'a plutôt relié à l'usine Volvo de Kalmar en Suède pour le qualifier de «kalmarien»²¹⁹. On en parle aussi comme de la «démocratie salariale»²²⁰, la désignation que nous retenons.

Nous nous retrouvons donc devant la possibilité de trois grandes propositions de sortie de crise telles qu'expérimentées par les entreprises: (a) le modèle néo-tayloriste, (b) le modèle individualiste et (c) le modèle de démocratie salariale. Certes d'autres modèles²²¹ peuvent être identifiés, mais il s'agit là des principaux repères et tendances. Si l'une de ces tendances peut dominer dans un ensemble social donné (région ou pays), on y retrouve également la présence de l'une ou l'autre des deux autres tendances et même des deux,

²¹⁴ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, *op. cit.*, p. 75. Voir aussi, Danièle Leborgne et Alain Lipietz, *Deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques*, *op. cit.*, pp. 10 à 13.

²¹⁵ Philippe Messine, *op. cit.*, pp. 79 à 98. Voir Danièle Leborgne et Alain Lipietz, *op. cit.*, Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, *op. cit.*

²¹⁶ Benjamin Coriat, *L'atelier et le robot*, *op. cit.*, pp. 270, 274 à 277.

²¹⁷ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, *op. cit.*

²¹⁸ Philippe Messine, *op. cit.*, pp. 99 à 120.

²¹⁹ Danièle Leborgne et Alain Lipietz, *op. cit.*

²²⁰ Benjamin Coriat, *op. cit.*, pp. 270, 277 à 282.

²²¹ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, *op. cit.*, pp. 74 à 76. Ceux-ci identifient six possibilités de modèles selon les combinaisons de déqualification/requalification du côté de l'organisation du travail et du maintien des règles collectives/leur affaiblissement/l'exclusion ou participation des salariés du côté du contrat du travail.

comme c'est d'ailleurs le cas pour le Québec²²². Le poids d'une stratégie par rapport à l'autre, d'un modèle plutôt que des deux autres dépend en partie du poids historique de l'ancien modèle fordiste des rapports de travail et de l'état actuel des rapports sociaux. Enfin, l'issue de la crise du fordisme tient sans doute en partie aussi au jeu des essais et erreurs que constituent les différentes expérimentations, de sorte que le modèle qui se diffusera représentera une sorte de «trouvaille historique» selon l'expression de Lipietz²²³.

Cependant, cela ne doit pas nous empêcher de faire valoir un certain discernement sur les modèles proposés. Comme nous l'avons déjà souligné, nous nous trouvons devant deux grandes tendances par rapport au fordisme. Le néo-taylorisme ne constitue par un dépassement du fordisme et il représente une stratégie de court terme et nettement défensive²²⁴. Inversement, les deux modèles qui supposent une implication des salariés se situent dans une stratégie offensive. Le modèle individualiste, cherche plutôt à occulter la dimension des rapports sociaux en rejetant la dimension collective du travail et en s'accommodant du dualisme social comme en fait foi le Japon²²⁵. Du côté de la démocratie salariale, nous pourrions dire que la stratégie offensive est ouverte à toutes les dimensions du rapport salarial et à la négociation d'un nouveau compromis social.

Car l'entreprise n'est pas qu'une organisation, fût-elle complexe²²⁶. Elle est tout autant un lieu où se vivent les rapports sociaux et où s'institutionnalisent, dans des règles, le partage du pouvoir qui résulte des luttes sociales, à l'image de la société en général. Or, le mouvement syndical est justement impliqué dans ces luttes. De ce point de vue, il semble évident que le néo-taylorisme ne vient modifier en rien l'exclusion qui caractérise l'exercice du pouvoir dans l'entreprise fordiste. Il tend au contraire à annuler le mécanisme de compensation économique à partir des gains de productivité et du coût de la vie, et à faire intervenir les règles du marché dans l'attribution des salaires et de l'emploi, ce qui est pré-fordiste. L'approche individualiste cherche à modifier l'organisation du travail par l'implication des individus, faisant ainsi reculer, en principe du moins, leur exclusion de la

²²² Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, *op. cit.*, pp. 83 à 90.

²²³ Accumulation, crises et sorties de crise: quelques réflexions méthodologiques autour de la notion de "régulation", Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 8409, p. 10.

²²⁴ Robert Boyer, La flexibilité du travail en Europe, *op. cit.*, pp. 277 à 279, Danièle Leborgne et Alain Lipietz, Deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques, *op. cit.*, pp. 17 à 22.

²²⁵ Danièle Leborgne et Alain Lipietz, *op. cit.*, p. 21.

²²⁶ Sur les différentes dimensions de l'entreprise, voir Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, "Éléments théoriques pour une sociologie de l'entreprise: des classiques aux "néo-classiques"", Cahiers de recherche sociologique, nos 18-19, 1992, pp. 55 à 92.

gestion. Mais cette forme d'implication est relative car elle abolit les règles collectives²²⁷ d'exercice du pouvoir, laissant place à la manipulation et à la domination. Seule la troisième voie peut apporter à la fois une modification de l'organisation du travail et des règles de l'exercice du pouvoir dans l'entreprise, et à la fois une possibilité de remodelage des rapports à l'extérieur comme à l'intérieur de celle-ci. Autrement dit, la démocratisation sociale de l'entreprise peut déborder dans l'ensemble de la société, car elle peut être prise en charge par le mouvement social. Aussi l'orientation de l'entreprise constitue-t-elle un enjeu fondamental pour le mouvement social en général et le mouvement syndical en particulier.

4.2 Réactions syndicales

La crise contemporaine ne fit pas qu'ébranler les entreprises. Elle remit en cause la façon traditionnelle des organisations syndicales de mener leur action, au point de désorienter le syndicalisme en quelque sorte²²⁸. En tout premier lieu, l'action ouvrière de protestation contre l'organisation tayloriste et le compromis fordiste se déroula en dehors du contrôle des syndicats et démontra l'inadéquation de leur stratégie traditionnelle. Dans un deuxième temps, les réactions patronales prirent de court les syndicats. Certes ces derniers savaient comment se situer par rapport à la stratégie néo-tayloriste parce qu'elle restait dans les schèmes du taylorisme, quoique les règles du compromis fordiste étaient faussées quant à la fixation des salaires et aux politiques monétaristes, comme nous l'avons déjà souligné. Ils ne pouvaient donc que s'arc-bouter et résister le plus énergiquement possible à la vague, ce qui nous fit connaître la combativité syndicale des années 1970.

Mais le reflux s'avéra cruel avec les effets de ces politiques économiques qui se concrétisèrent en fermetures, mises à pied et baisses conséquentes des effectifs syndicaux dans le secteur privé. Déjà on commença à douter de l'efficacité même des syndicats, sinon de leur légitimité. De plus, les patrons semblaient les devancer dans les réponses aux nouvelles attentes des salariés en leur offrant de s'impliquer dans l'organisation de leur travail, comme c'est le cas du modèle individualiste, et cela, très souvent à l'insu des syndicats ou du moins parallèlement à leur lieu traditionnel d'intervention, c'est-à-dire la négociation collective et l'application de la convention.

²²⁷ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, "Amérique du Nord: la participation contre la représentation", *loc. cit.*

²²⁸ Pierre-Eric Tixier, "Le syndicalisme face au management participatif", *Démocratie et entreprises*, no 2/3, 1985, pp. 27 à 28, "Stratégie(s) syndicale(s): d'un modèle singulier à un modèle pluriel", dans Jacques Desmarais (éd.), *Syndicalisme et société: rapports nouveaux?*, Sillery, PUQ, 1988, pp. 19 à 32.

Les syndicats ne semblaient donc pas prêts à réviser leurs stratégies éprouvées au cours de la période de croissance de l'Après-guerre. Car le fordisme signifiait quand même une avancée sociale de la classe ouvrière et de ses syndicats, avec la reconnaissance de ces derniers, leur droit de représentation dans les négociations, la progression salariale, l'accès à la consommation et aux services de l'État-providence. Cependant, à cause des effets de la crise et des changements politiques au Québec avec l'arrivée du Parti québécois au pouvoir, certains syndicats, du secteur privé surtout, essayèrent de s'allier l'État en s'ouvrant à la concertation avec toutes ses limites²²⁹. Enfin, cette position de résistance ne voulait pas dire que les syndicats allaient se couper indéfiniment de toute offensive quant à l'innovation, surtout dans des cas où les directions d'entreprises allaient se montrer plus ouvertes à une implication collective des travailleurs.

Pour fin d'analyse, nous pouvons donc regrouper les réactions syndicales sous deux types de stratégies d'ensemble. Il s'agit des stratégies défensive et offensive²³⁰, un peu comme dans le cas des réactions patronales. Ainsi, la position défensive apparaîtra comme une sorte de résistance ou d'hésitation à sortir du fordisme, tandis que la position offensive cherchera à imposer le point de vue des salariés dans la recherche d'un nouveau compromis.

En premier lieu, les syndicats semblent s'être tenus sur une position défensive d'abord par rapport aux innovations dans les entreprises, selon la traditionnelle stratégie de résistance²³¹ à l'autorité typique du taylorisme. Cette position s'est souvent manifestée par une attitude de repli²³², à la fois sur les acquis des conventions antérieures et sur sa catégorie ou son groupe. Le repli catégoriel et le centrage sur la profession indiquent la montée d'un nouveau corporatisme²³³ particulièrement dans le secteur public où l'on se tourna vers la défense des acquis à partir du troisième Front commun de 1978-1979. Le repli s'est manifesté aussi, jusqu'à un certain point, par l'ouverture syndicale à la concertation qui, d'une part, risquait de conduire à une déconvenue faute d'un appui politique suffisant en sa

²²⁹ Jean-Marc Piotte, "Pour une renaissance syndicale", *Les Cahiers du socialisme*, no 3, pp. 5 à 38, Paul R. Bélanger, *op. cit.*, pp. 25 à 30.

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ Pierre-Eric Tixier, *loc. cit.*, "Management participatif et syndicalisme", *Sociologie du travail*, no 3-86, 1986, pp. 353 à 372, "The Labor Movement and Post-rational Models of Organization. French Case or Trends of Western Societies?" *International Handbook of Participation in Organizations*, Vol. I, Oxford University Press, 1988.

²³² Vincent Dagenais, "Crise et stratégie syndicale", dans Gilles Dostaler (éd.), *op. cit.*, 1982, pp. 158 à 159.

²³³ François Demers, *Chroniques impertinentes du 3ème Front commun syndical*, Montréal, Nouvelle optique, 1982.

faveur²³⁴ dans le cas du Québec et qui, d'autre part, manifestait la faiblesse du mouvement ouvrier selon d'aucuns²³⁵, alors que seule sa force aurait pu lui assurer un certain succès. Enfin, il existe aussi une attitude syndicale de «laisser-faire»²³⁶, comme si les expérimentations innovatrices ne concernaient pas les syndicats et n'étaient que la responsabilité des patrons, tout comme la relance d'une entreprise et son rendement en termes de profits.

Mais il existe aussi une possibilité de stratégie syndicale offensive, construite sur une base autonome²³⁷, qui avancerait ses propres propositions de sortie de crise et de renouvellement de l'entreprise selon l'une ou l'autre de ses trois dimensions. Ainsi, le syndicalisme pourrait "reposer le problème des finalités de l'entreprise et de l'acte de production"²³⁸ et chercher à influencer sur la direction de la production, ce qui entraînerait une modification des rapports sociaux et relancerait l'action du mouvement social. Or, pour y arriver, une redistribution des pouvoirs est rendue nécessaire, de façon à inclure les salariés et leur syndicat dans la conception du travail et la gestion de l'entreprise qui devrait aboutir à une forme d'autogestion plutôt qu'à une cogestion formelle ou institutionnalisée²³⁹. Une telle stratégie suppose donc des débats et des luttes importantes pour établir de nouvelles règles de jeu dans la direction de l'entreprise. Enfin, même dans les cas optimaux de démocratie sociale de l'entreprise, le syndicat devra toujours assumer sa responsabilité courante de négocier et de voir au respect et à la protection de ses membres²⁴⁰. Or cet aspect plus organisationnel de son action l'amènera à surveiller de près de nouvelles contraintes²⁴¹, c'est-à-dire tout particulièrement le stress supplémentaire entraîné par une participation accrue et le contrôle des règles de participation à partir du point de vue des salariés.

L'approche offensive pourrait renouveler l'action syndicale dans toutes ses dimensions et signifier un dépassement du fordisme. D'ailleurs, les syndicats pourraient bien jouer un

²³⁴ *Ibid.*, Jean-Marc Piotte, *loc. cit.*

²³⁵ Louis Gill, "La concertation est-elle la clé du plein emploi?", *loc. cit.*, pp. 85 à 87.

²³⁶ Pierre-Eric Tixier, *op. cit.*

²³⁷ Paul R. Bélanger, *op. cit.*, p. 28.

²³⁸ Pierre-Eric Tixier, "Management participatif et syndicalisme", *loc. cit.*, p. 367.

²³⁹ *Ibid.*, pp. 362 à 366. L'auteur se réfère ici au cas français (comités d'entreprise, Loi Auroux), où des exemples de cogestion de fait ont conduit à une domination patronale. Par ailleurs, dans Mutation ou déclin du syndicalisme?, *op. cit.*, Tixier fait ressortir les difficultés rencontrées par la CFDT au sujet de son programme d'autogestion qui déborda du cadre de l'entreprise et l'entraîna trop carrément sur le terrain politique (instituée).

²⁴⁰ Paul R. Bélanger, *op. cit.*

²⁴¹ Pierre-Eric Tixier, *loc. cit.*, pp. 360 à 361, "The Labor Movement and Post-rational Models of Organization", *loc. cit.*

rôle de premier plan "dans la définition des paramètres du développement post-fordiste"²⁴². À l'inverse, une position purement défensive se tient surtout dans la dimension organisationnelle de la conservation des acquis salariaux et de reconnaissance syndicale, quoique la concertation pourrait aussi apporter une modification du partage du pouvoir. Mais pour cela, il faudrait que les syndicats contrôlent suffisamment cette approche, ce qui les ferait passer à une stratégie offensive. Il est clair que ces notions de stratégies défensive et offensive sont relativement abstraites et que dans la réalité, les deux se trouvent souvent mélangées. Ainsi, un même syndicat pourrait bien se montrer défensif sur un aspect de son action, mais nettement offensif et post-fordiste sur un autre. À l'inverse, la résistance syndicale sur certains aspects s'est avérée nécessaire pour la protection des membres, comme ce fut le cas des luttes pour le maintien du pouvoir d'achat des salariés au début de la crise. De plus, cette stratégie a contribué à écarter une récession sévère²⁴³ au milieu des années 1970.

Surtout, il faut penser que dans un même ensemble social se côtoient divers types de stratégies syndicales. On peut s'attendre aussi à ce qu'une même organisation syndicale réagisse de façon différente selon les stratégies patronales. De plus, au Québec, les stratégies se différencient selon les secteurs d'activités, les syndicats du secteur public étant plus enclins à une position défensive, étant donné que l'État cherche à utiliser les vieilles méthodes de rationalisation tayloriste, alors que les syndicats du secteur privé tendent plutôt à endosser toute initiative qui pourrait les en sortir et adoptent ainsi une attitude plus offensive par rapport à l'innovation²⁴⁴. Nous avons donc affaire à un "pluralisme des stratégies en fonction des types d'entreprises et des différents métiers"²⁴⁵. En effet, les syndicats doivent composer avec des identités nouvelles chez les travailleurs²⁴⁶, des identités

²⁴² Rianne Mahon, "Remise en cause des paramètres du post-fordisme au Canada et en Ontario", Cahiers de recherches sociologiques, nos 18-19, 1992, p. 192.

²⁴³ Robert Boyer et Jacques Mistral, op. cit., pp. 178 à 185.

²⁴⁴ Paul R. Bélanger, op. cit., p. 27. Sur l'aspect plutôt régressif des méthodes de travail dans le secteur public, voir Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque et Marc Plamondon, Flexibilité du travail et demande sociale dans les CLSC, Québec, Les publications du Québec (Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Recherche no 13), 1987, Jacques Boucher, De la qualification à la déprofessionnalisation? L'évolution des pratiques professionnelles dans les collèges, les universités et le Fonds FCAR, Montréal, CEQ/FPPCU, 1987.

²⁴⁵ Pierre-Eric Tixier, "Stratégie(s) syndicale(s): d'un modèle singulier à un modèle pluriel", loc. cit., p. 30.

²⁴⁶ Pierre-Eric Tixier, voir les articles déjà cités et Mutation ou déclin du syndicalisme?, op. cit., surtout les chapitres 3 et 4, Pierre Rosanvallon, op. cit., Paris, Calmann-Lévy, 1988, Bruno Trentin, "Les nouvelles figures du travailleur", Dialectiques, no 28, 1979, pp. 21 à 35 et "Les expériences italiennes de concertation-affrontement", dans Jacques Desmarais (éd.), op. cit., p. 181.

plus circonscrites, plus catégorielles et centrées sur les métiers et les professions, alors que dans un contexte fordiste, la solidarité et l'identité prenaient la dimension de la classe à travers un syndicalisme de masse.

L'analyse des stratégies syndicales nous plonge donc en plein dans les représentations ou les idées que les salariés et leurs syndicats se font tant d'eux-mêmes et de leur action que des entreprises, des rapports sociaux, des institutions et du contexte de crise. Autrement dit, les conceptions que les syndicats véhiculent de leur propre action et de leur environnement ont-elles changé ou sont-elles en train de se modifier? Un nouveau modèle de développement, un nouveau paradigme sociétal serait-il en train de se construire dans le syndicalisme québécois et plus particulièrement à la CSN? De nouvelles perspectives stratégiques accompagneraient-elles ce possible changement de représentations et seraient-elles perceptibles dans le discours des syndicats? Avant d'aborder les problèmes méthodologiques que soulèvent ces questions, essayons de mieux circonscrire celles-ci en mettant en ordre les différentes dimensions de recherche que suscitent ces éléments de problématique et d'esquisser un certain nombre d'hypothèses qu'ils induisent.

5. Dimensions de la recherche et hypothèses

L'action syndicale se définit donc selon trois dimensions qui s'intègrent de façon hiérarchique dans un système. Au premier niveau se retrouve le mouvement social qui commande un aménagement institutionnel, ce deuxième niveau entraînant avec le premier, un fonctionnement organisationnel. De là, on peut définir la stratégie syndicale comme la coordination de ce système d'action dans ses trois dimensions. Ainsi, une stratégie syndicale sera plus ou moins intégrée selon le degré de coordination de ces trois niveaux d'action. Prise dans ce sens, l'action syndicale se présente vraiment comme un «construit»²⁴⁷, mais il ne faut pas entendre la stratégie au sens organisationnel de mobilisation des ressources seulement. Elle couvre tous les aspects de l'action.

La question du changement de stratégie syndicale se pose aussi dans son rapport avec l'environnement, c'est-à-dire un environnement de crise. Ce rapport ne doit pas être pris seulement comme une pression du contexte sur les syndicats, mais tout autant à partir de l'action qu'y exercent ceux-ci parmi d'autres acteurs, c'est-à-dire sous l'angle des rapports sociaux. De ce point de vue, la crise apparaît non seulement comme économique, mais aussi

²⁴⁷ Michel Crozier et Erhard Friedberg, *op. cit.*, p. 15.

comme institutionnelle et «sociétale». De plus, nous avons situé dans le temps l'évolution des stratégies patronales d'un côté et des stratégies syndicales de l'autre. Cette problématique nous permet donc d'établir un découpage dans la période étudiée et d'explicitier les trois grandes dimensions qui ont guidé notre recherche, c'est-à-dire les stratégies syndicales, l'entreprise et le contexte de crise.

5.1 Périodisation

La plupart des études sur le syndicalisme québécois font état d'une phase de radicalisation de l'action syndicale à partir du milieu des années 1960 jusqu'à la deuxième partie des années 1970. On fait souvent coïncider la baisse de ce radicalisme avec l'arrivée du Parti québécois au pouvoir et sa fin avec la récession du début des années 1980. En même temps, on a vu les stratégies patronales commencer à se modifier dès avant le milieu des années 1980 et inclure des expérimentations d'implication ou de participation des salariés dans l'organisation du travail.

Si nous considérons le fait que la CSN tenait un congrès d'orientation en 1985, nous pouvons penser que cette centrale voyait la nécessité de réviser sa stratégie. Aussi sommes-nous parti de l'hypothèse que la CSN a amorcé un changement de stratégie à partir du milieu des années 1980 pour aboutir à de toutes nouvelles positions par rapport à la modernisation des entreprises au début des années 1990. Une telle hypothèse laisse entendre qu'une phase de flottement ou d'hésitation a caractérisé les stratégies de la CSN au cours des années 1980, tant avant qu'après 1985. En dépit de cette phase de transition, nous avons découpé la période étudiée en deux sous-périodes: de 1970 à 1984 et de 1985 à 1992. Mais comment pouvons-nous caractériser, dès le départ, chacune de ces périodes en termes de stratégies syndicales?

5.2 Les stratégies syndicales

Les stratégies syndicales constituent le coeur de notre étude et forment donc la dimension fondamentale de notre analyse. Etant donné que la stratégie syndicale se définit comme la coordination du système de l'action syndicale dans ses trois niveaux, chacun de ceux-ci représente une sous-dimension importante de l'analyse.

Sous le plan organisationnel, nous mettons ce qui regarde les revendications, salariales abord, puis autour de l'ancienneté et de la sécurité d'emploi, ainsi que la mobilisation des membres, l'organisation des ressources pour appuyer ces activités et la structure de

l'organisation syndicale. Du côté de l'aspect institutionnel, nous incluons les règles qui régissent le partage du pouvoir entre acteurs sociaux dans l'entreprise et la société, l'exercice de ce pouvoir et les institutions qui le régulent, plus précisément l'étendue de la convention de travail, la négociation collective, les législations du travail, l'État, le degré de participation ouvrière à la gestion, la pression politique, c'est-à-dire la politique instituée, alors que l'action politique instituante nous rapproche du terrain des rapports sociaux, donc du mouvement social. A la frontière de ce dernier, nous retrouvons aussi la lutte pour changer les rapports de pouvoir dans l'entreprise. L'action syndicale au niveau du mouvement social se situe donc sur le terrain des rapports sociaux, du rapport salarial certes, mais aussi des autres rapports tant dans le travail que dans le hors-travail. Enfin et surtout, cette dimension débouche sur l'orientation de la production, de l'entreprise ainsi que de la société.

En plus de continuellement prendre en compte ces trois niveaux de l'action syndicale, il faut aussi caractériser la stratégie syndicale. Elle sera donc défensive ou offensive, soit en général pour une période donnée, soit à chacun des niveaux de l'action. La stratégie défensive, nous l'avons vu, se retrouve dans la défense des acquis, le repli sur son groupe ou sa catégorie professionnelle (nouveau corporatisme), le laisser-faire par rapport aux nouvelles stratégies patronales de réorganisation du travail ou de perte d'indépendance à travers la concertation par exemple. De son côté, la stratégie offensive consiste, en partant d'un point de vue de salariés, à avancer des propositions de solution à la crise, des alternatives au taylorisme et au fordisme, à créer de nouvelles alliances, particulièrement avec d'autres mouvements sociaux.

A ce stade-ci de l'exposé des dimensions de notre recherche, on peut supposer que la CSN a endossé une stratégie plutôt défensive au cours de la première période à l'étude, pour adopter progressivement une perspective plus offensive au cours de la deuxième. Cependant, on pourrait difficilement concevoir qu'une position défensive dans le sens du repli caractérise aussi l'aspect mouvement social de son action. Si son action s'enfermait dans le repli, ce serait l'évanouissement de cette dimension. Toutefois, ceci n'implique pas l'absence de luttes oppositionnelles ou critiques, qui, au niveau de l'historicité ou du mouvement social, appartiennent à l'«action révolutionnaire»²⁴⁸. Essayons maintenant de préciser notre hypothèse à partir de la deuxième dimension à retenir, l'entreprise.

²⁴⁸ Alain Touraine, *La voix et le regard*, op. cit., pp. 119 à 124.

5.3 L'entreprise

Tout comme pour l'action syndicale, nous devons tenir compte des trois dimensions de l'entreprise. Sur le plan organisationnel, il sera question de l'organisation concrète du travail, du degré de hiérarchisation et de division du travail, de la technologie utilisée, de la qualification des salariés et des classes d'emploi. Quant à l'aspect institutionnel, nous pouvons nous référer aux mêmes catégories que pour l'action syndicale. Enfin, la troisième dimension nous entraîne dans les rapports sociaux, plus spécifiquement le rapport salarial, mais de plus en plus aussi du côté des rapports avec la population environnante et les consommateurs en ce qui concerne l'écologie et la qualité des produits, par exemple. Bref, cette dernière dimension regarde l'orientation de la production.

Ainsi, pour comprendre la stratégie syndicale par rapport à l'entreprise, il faut savoir sur quel plan de celle-ci son action s'insère. Autrement dit, l'action syndicale vise-t-elle un changement organisationnel de l'entreprise ou institutionnel ou les deux à la fois? Cherche-t-elle à transformer la configuration du rapport salarial? La prise en compte de cette dimension est absolument nécessaire pour voir si l'action syndicale cherche un dépassement du rapport salarial fordiste ou plutôt un réaménagement de celui-ci. Pour avancer dans la recherche d'une réponse à cette question, nous devons examiner comment la CSN se positionne par rapport aux stratégies de modernisation de l'entreprise, étant entendu que cette dernière est fondamentalement orientée par les rapports sociaux, du moins tout autant que par l'environnement externe comme le marché. Sur ce plan, la CSN est confrontée à deux types divergents de stratégies patronales comme nous l'avons établi précédemment. Il s'agit là aussi d'une stratégie défensive qui se confond avec un approche nettement néo-tayloriste et d'une stratégie offensive qui cherche à sortir du taylorisme et du fordisme en impliquant les travailleurs dans la participation à la marche de l'entreprise. Mais dans cette deuxième approche, il faut tenir compte de deux orientations différentes, car le modèle individualiste exclut la participation syndicale contrairement au modèle de démocratie sociale.

Avec l'ajout de cette dimension, nous pouvons préciser notre hypothèse. Tout d'abord, la CSN est demeurée sur une position défensive par rapport au modèle néo-tayloriste, centrant son action surtout sur la conservation des acquis salariaux d'autant que l'objectif patronal visait à abaisser les coûts du travail. D'autre part, l'augmentation des contrôles avec le support des nouvelles technologies devrait l'avoir amenée à se méfier de ces innovations. Nous soutenons de plus qu'elle a réagi défensivement vis-à-vis du modèle individualiste d'implication au travail, d'abord dans une attitude de laisser-faire au départ et

ensuite par la dénonciation du détournement du syndicat, mais sans proposition alternative. Cependant, la CSN devrait s'être ouverte aux expérimentations de démocratie salariale parce qu'elles incluaient de fait les syndicats en même temps que les salariés dans les changements de l'organisation du travail et cela, dans une orientation qui pouvait répondre à sa vision sociale dans le contexte de la crise. Ainsi, le changement de position de la CSN par rapport à la modernisation des entreprises s'expliquerait avant tout par l'évolution des rapports sociaux dans l'entreprise, même s'il s'explique aussi par le changement de l'environnement économique dans le contexte de crise.

5.4 Dans un contexte de crise

Nous ne pouvons comprendre des changements de stratégie ni du côté patronal, ni du côté syndical, sans les situer dans le contexte de la crise. Tout d'abord, il faut retenir que le contexte de mondialisation des marchés et l'accentuation conséquente de la concurrence ont exercé une pression sur les entreprises et les syndicats. Mais il faut surtout voir qu'il s'agit d'un contexte de crise sur le plan des rapports sociaux, plus spécifiquement du rapport salarial fordiste. Nous devons tout d'abord vérifier si une stratégie syndicale plutôt qu'une autre se situe dans la logique du fordisme ou appartient à l'après-fordisme.

Ainsi, une stratégie syndicale post-fordiste doit pouvoir intégrer chaque dimension de l'action, dont en premier lieu l'aspect institutionnel, étant donné que la pierre d'achoppement du compromis fordiste réside dans l'exclusion des salariés de la gestion. En même temps, la stratégie syndicale doit pouvoir rejoindre les trois principales dimensions de la crise, non seulement l'aspect économique, mais aussi sa portée institutionnelle et «sociétale». Dans notre analyse, nous devons donc examiner les représentations que la CSN se donne tant de la crise dans chacune des dimensions que de sa propre action dans cette crise. Ce versant de l'analyse nous permet de rejoindre plus directement l'aspect mouvement social par le biais des rapports sociaux et du modèle de développement.

Avec ces éléments supplémentaires, nous retenons comme hypothèse qu'avec sa nouvelle orientation stratégique amorcée à partir du milieu des années 1980, la CSN tend à intégrer toutes les dimensions de l'action syndicale. De plus, elle pourrait devenir, avec les autres organisations syndicales, un acteur important d'élaboration d'un projet de développement post-fordiste. A l'inverse, au cours de la période antérieure, la Centrale se tenait sur une position défensive, d'une part parce que la crise et les innovations patronales menaçaient les protections acquises sous le fordisme et que pour ces raisons, d'autre part, elle se tenait sur une position défensive sur les plans organisationnel et institutionnel et

recherchait une alternative radicale sur le plan du mouvement social. Il nous est maintenant possible de dresser un tableau des hypothèses qui ont guidé notre recherche.

5.5 Les hypothèses

Au moment d'entreprendre notre recherche, nous avons donc à l'esprit une hypothèse générale: la CSN a connu, au cours des vingt dernières années, un changement majeur de ses stratégies. Cette hypothèse était complétée par quatre hypothèses qui spécifiaient la nature de ce changement et les conditions de son émergence.

(1) La Centrale est passé d'une stratégie nettement défensive, caractérisée par l'affrontement, à une stratégie offensive, caractérisée par une attitude de proposition, d'innovation.

(2) Ce passage d'une position à une autre a été explicitement amorcé par le congrès d'orientation de 1985.

(3) Ce changement de stratégies s'explique en partie seulement par la pression de l'environnement (détermination externe). Il s'explique surtout par l'évolution des rapports sociaux dans l'entreprise en lien avec ceux qui ont cours dans son environnement.

(4) Certains aspects de ce changement stratégique contribueront potentiellement au dépassement du rapport salarial fordiste.

Il n'est certes pas facile de vérifier ces hypothèses dans le cas d'une organisation aussi complexe que la CSN, avec une représentation à peu près égale de salariés des secteurs privé et public, sa structure fédérative sur le plan professionnel où se passent la négociation et l'application de la convention collective, sa structure régionale en conseils centraux sur le plan des activités socio-politiques, tous ses syndicats affiliés qui sont insérés dans des lieux de travail souvent très différents. Face à cette complexité, notre analyse doit rejoindre non pas des stratégies particulières, mais l'action d'ensemble de la Centrale par rapport à la modernisation sociale des entreprises. Notre stratégie de recherche n'a pas consisté à accumuler des informations à partir d'un échantillonnage de sections dans les différents secteurs de la Centrale, ce qui aurait demandé un investissement considérable. Nous avons décidé de nous appuyer sur le discours officiel de la CSN, non seulement comme reflet de son idéologie, mais aussi comme véhicule de ses représentations et même comme pratique et stratégie. Le rapport entre discours et action syndicale, et l'analyse de son contenu soulèvent quelques questions d'ordre méthodologique qu'il nous faut maintenant aborder.

CHAPITRE DEUXIÈME

METHODOLOGIE

Le découpage de notre objet de recherche annonçait déjà l'orientation des choix méthodologiques à la base de cette étude. En effet, il était décidé, dès le départ, que l'analyse des stratégies syndicales se ferait à partir du discours officiel de la CSN. Toutefois il ne faut pas considérer cette orientation comme acquise. Il faut au contraire se demander s'il existe un rapport entre le discours et la stratégie d'une organisation syndicale. Si tel est le cas, quelle est la nature de ce lien? C'est à ce premier problème que nous allons d'abord nous attaquer. En deuxième lieu, nous chercherons à préciser par quel moyen optimal rejoindre le discours officiel de la Centrale. Plus précisément, quelles sont les conditions de production du discours syndical, quels en sont les porteurs privilégiés et par quel médium y accéder? Enfin, une fois découpé le corpus à analyser, il fallait bien préciser les procédés de traitement et les outils que nous entendions utiliser dans ce cas précis, ce que nous avons fait en nous inspirant de certaines méthodes de l'analyse de contenu.

1. Stratégie syndicale et discours officiel

Comme l'indiquent plusieurs auteurs¹, c'est du côté de l'objet même de recherche et de la problématique qui le sous-tend que nous devons chercher les raisons de ses choix méthodologiques. Notre étude porte sur un acteur social, les syndicats, et son système d'action ou sa stratégie, dans un environnement donné et dans des rapports à d'autres acteurs, les entreprises notamment. Or l'acteur syndical garde son autonomie en dépit du processus d'institutionnalisation qui ont pu l'affecter. Il n'est pas irrémédiablement intégré dans la «régulation sociale»² et la structure, même si son action est limitée par eux. Il agit toujours sur le plan du mouvement social, c'est-à-dire dans les rapports sociaux, à partir des intérêts de ses composantes et des représentations qu'il se donne de ces rapports et de son action. Cet acteur est donc capable de parole autonome sur lui-même, son environnement et sa propre action. Nous pouvons donc nous tourner du côté de son discours pour acquérir sur le syndicalisme des informations sociologiquement valables pour l'analyse³.

On objecte souvent que le discours syndical n'est qu'idéologique. Si le discours syndical reflète de façon privilégiée l'idéologie⁴, celle-ci n'épuise pas le discours. Car, le discours syndical reste avant tout un produit politique, et un produit politique complexe⁵, résultat de divergences, porteur de contradictions et véritable "métissage idéologique"⁶, surtout en Amérique du Nord, à cause du cadre juridique qui détermine l'organisation des

¹ Dans les manuels de méthodologie, on insiste habituellement sur cet aspect, plus spécifiquement sur la cohérence que l'on doit retrouver à partir des objectifs et de la problématique de recherche jusqu'au traitement des données et de leur analyse. Voir Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, Le métier de sociologue, Paris, Mouton, 1983, pp. 52 à 80, Omar Aktouf, Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations, Sillery, PUQ, 1990, Jean-Pierre Deslauriers, Recherche qualitative. Guide pratique, Montréal, McGraw-Hill, 1991, Isabelle Lavergnas, "La théorie et la compréhension du social", dans Benoît Gauthier (dir.), Recherche sociale, Sillery, PUQ, 1984, pp. 119 à 120, Alvaro P. Pires, "Deux thèses erronées sur les lettres et les chiffres", Cahiers de recherche sociologiques, vol. 5, no 2, 1987, pp. 87 à 106, Daniel Bertaux, "L'approche biographique: sa validité méthodologique, ses potentialités", Cahiers internationaux de Sociologie, no LXIX, 1980, pp. 197 à 225.

² C'est-à-dire institutionnalisé. Mona-Josée Gagnon, Théories du syndicalisme et rapports syndicats-État, Montréal, Université de Montréal, Thèse de doctorat, 1989, pp. 202 et 204.

³ Voir Daniel Bertaux, op. cit., p. 219.

⁴ A ce sujet, voir l'étude réalisée sur les idéologies syndicales au Québec de 1940 à 1970 par Louis-Marie Tremblay, Le syndicalisme québécois. Idéologies de la C.S.N. et de la F.T.Q. 1940-1970., Montréal, PUM, 1972.

⁵ Mona-Josée Gagnon, "Trade Unions in Québec: New Stakes", dans Colin Leys et Marguerite Mendell (éd.), Culture and Social Change, 1992, p. 63. "This discourse is in fact, a complex political product, rather than a reflection of a coherent ideology."

⁶ Idem, Théories du syndicalisme et rapports syndicats-État, op. cit., p. 76.

syndicats⁷. Aussi faut-il le considérer comme "une stratégie autant que comme un contenu idéologique"⁸. D'ailleurs, Gilles Bourque et Jules Duchastel⁹ ont clairement établi le rapport entre le discours politique et les stratégies, en distinguant le premier de l'idéologie.

Ainsi, le discours politique est essentiellement un discours stratégique recomposant sur ses propres bases un ensemble de représentations et d'idéologies disparates et souvent antagonistes. En ce sens, un discours politique dominant n'est jamais identifiable à une idéologie théorique particulière.¹⁰

Il existe aussi une autre objection courante envers l'utilisation du discours pour étudier le syndicalisme: la distanciation entre le discours et la pratique réelle. En plus de n'être qu'idéologique, l'étude du discours nous éloignerait de la pratique authentique des syndiqués. Certes, il peut exister fréquemment un hiatus entre le discours officiel et les positions d'une partie des membres de la base ou même d'un secteur de l'organisation. Mais les conditions de production du discours syndical nous montrent que ce dernier ne peut pas vraiment s'éloigner des tendances de l'ensemble de l'organisation. Surtout, le discours syndical constitue lui-même une action, de sorte qu'on peut parler de «pratique discursive»¹¹ à côté des autres pratiques syndicales comme la négociation, la grève ou la pression politique.

L'économie de la prise en compte du discours d'un acteur social nous priverait non seulement de la connaissance des idéologies qui le traversent, d'un élément important de sa pratique et de sa stratégie, mais également de ses représentations et de son identité, ou de ce que Louis-Marie Tremblay appelle «la définition de soi»¹². Car les questions de représentations et d'identité se trouvent intimement liées au discours politique.

⁷ En effet, le principe de l'atelier syndical qui oblige l'adhésion de tous les salariés d'une même unité de travail à la même organisation syndicale dès lors que la majorité a adhéré implique la permanence des divergences idéologiques à l'intérieur d'un même syndicat et d'une même centrale syndicale, contrairement à la règle de l'adhésion individuelle, comme en France, où le salarié peut choisir l'organisation dont l'orientation idéologique est plus proche de la sienne.

⁸ *Ibid.*, p. 73.

⁹ Restons traditionnels et progressifs . Pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec, Montréal, Boréal, 1988. Voir surtout le premier chapitre.

¹⁰ *Ibid.*, p. 34. Ce sont les auteurs qui soulignent.

¹¹ Mona-Josée Gagnon, "Le syndicalisme: du mode d'appréhension à l'objet sociologique", Sociologie et sociétés, vol. XXIII, no 2, 1991, pp. 79 à 95.

¹² Op. cit..

The terrain on which actors struggle over representation is the universe of political discourse, within which identities are socially constructed.¹³

Or l'identité tient toujours une place clé dans l'action syndicale¹⁴. En vertu de notre problématique et des hypothèses que nous avons avancées, il nous faut rejoindre non seulement l'action et la stratégie syndicale, mais également les représentations que le syndicat se donne de sa propre action et de l'environnement où il intervient.

L'étude du discours officiel de la CSN se présente donc comme l'avenue toute désignée pour saisir la stratégie syndicale et les changements qui peuvent s'y introduire. C'est du moins par là que nous devons commencer avant de nous interroger sur les différences de stratégies selon les secteurs d'une organisation. Car

l'«idéologie officielle» [...] reflète l'image du syndicalisme que les définisseurs de situation cherchent à projeter et parce que avec le temps, elle tend à imprégner significativement l'action¹⁵.

Mais comment peut-on circonscrire ce discours officiel et comment arriver à le traiter adéquatement?

2. Les porteurs du discours officiel de la CSN

Ce n'est pas tout d'établir un lien entre stratégie syndicale et discours, encore faut-il déterminer comment s'élabore ce discours et à quel niveau il peut être le plus proche de la stratégie. Autrement dit, il s'agit de préciser les conditions de production de ce discours à l'intérieur même de la CSN et d'identifier les supports qui peuvent nous le transmettre le plus fidèlement. Cette démarche nous apparaît nécessaire avant d'en arriver à un choix des sources d'information pour l'analyse.

2.1 Processus de production du discours syndical officiel

L'élaboration du discours officiel d'une centrale syndicale n'a rien de fortuit. Pour utiliser les termes de la sociologie des organisations¹⁶, il est un «construit». Le discours

¹³ Jane Jenson, "All the World's a Stage: Ideas, Spaces and Times in Canadian Political Economy", *Studies in Political Economy*, no 36, 1991, p. 52. Le souligné est de l'auteure.

¹⁴ Alain Touraine, *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978, pp. 108 à 120 et Alberto Melucci, *Nomads of the Present*, London, Hutchinson Radius, 1989, pp. 34 à 36.

¹⁵ Louis-Marie Tremblay, *op. cit.*, p. 19.

¹⁶ Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, p. 15 et Philippe Bernoux, *La sociologie des organisations*, Paris, Seuil, 1985, p. 106.

syndical, nous l'avons vu, n'est pas déterminé par l'environnement, mais il émane de l'intérieur même de l'organisation comme acteur en relation avec l'environnement et les autres acteurs. De ce point de vue, il apparaît à la fois comme reflet et producteur de représentations, de stratégie et d'idéologie. Nous pourrions même dire que par la production de son discours, une organisation syndicale se construit elle-même. C'est dans ce processus de production que s'élaborent, se précisent, s'ajustent et se consolident son identité, sa solidarité, son projet et son action dans ses rapports avec les autres acteurs.

Non seulement le syndicat se construit-il par son discours, mais ce dernier contribue à l'édification des blocs sociaux qui s'élaborent à travers les alliances entre classes ou fractions de classes, entre divers groupes qui autrement sont antagonistes. Le discours politique est donc producteur d'unité sociale¹⁷ aussi bien que révélateur des luttes entre groupes sociaux. Il contribue à la structuration du social en même temps qu'il reproduit l'état des rapports sociaux.

Se réorganisant inlassablement selon l'évolution de la conjoncture, le discours se donne ainsi comme un discours d'alliances entre des forces sociales aux intérêts composites, divergents et potentiellement antagonistes.¹⁸

Le discours syndical est partie prenante de ce processus de construction et de «déconstruction» des blocs sociaux. Ainsi, entre 1970 et 1992, le discours de la CSN s'est élaboré en plein contexte de la crise du fordisme et de la remise en cause du modèle de développement qui lui était rattaché. Comme nous verrons, la Centrale a elle-même participé à cette remise en question par son discours, pour ensuite s'engager, par la même voie, dans l'élaboration d'un nouveau modèle avec une restructuration de la forme de régulation des rapports sociaux, ce qui implique de nouvelles alliances et un réaménagement des blocs sociaux.

Le discours syndical jouit donc d'une grande portée et son élaboration à l'interne suppose une mobilisation importante. En effet, il émane d'une large participation et d'un acquiescement généralisé. Quiconque ne connaît les syndicats que de l'extérieur serait porté à penser que la position officielle d'une organisation syndicale provient des dirigeants qui, par leur ascendant, entraînent l'adhésion des membres ou encore parlent à leur place et en leur nom, mais sans véritable assentiment de leur part. Certes, les dirigeants contribuent de façon

¹⁷ Gilles Bourque et Jules Duchastel, *op. cit.*, pp. 29 à 30.

¹⁸ *Ibid.*, p. 30.

importante à la production du discours, mais ils ne peuvent pas s'éloigner beaucoup d'une vision généralement partagée par les membres à la base et les structures intermédiaires de l'organisation. Il suffit d'avoir une connaissance des syndicats de l'intérieur pour savoir qu'ils sont traversés par des orientations et des projets différents, sinon divergents, qui suscitent des débats continuels¹⁹ soit de façon explicite, soit de façon latente.

Si nous nous arrêtons au cas de la CSN, un texte officiel²⁰ connaît le plus souvent le cycle suivant. Il est initié à partir d'un problème, d'une question ou d'un besoin qui touche la base, la plupart du temps, et dont la conscience atteint, par des délégués syndicaux ou encore par les instances intermédiaires²¹, les instances supérieures²² de la Confédération comme le Bureau confédéral, le Conseil confédéral ou le Comité exécutif. Une commande de recherche et d'élaboration de texte est alors placée auprès du service de recherche et ce texte est débattu la plupart du temps dans l'une ou l'autre de ces instances ou même au Congrès²³. Enfin, le texte est mis en circulation jusque dans les syndicats locaux où il n'est pas rare qu'il soit étudié et débattu.

La description de ce processus courant de production des textes officiels nous fait voir ce mouvement d'aller-retour entre le discours officiel et l'ensemble des composantes d'une centrale syndicale. Nous pouvons le concevoir comme une forme de dialectique entre la position officielle de celle-ci et les personnes qu'elle représente. Il ne faut pas concevoir ce processus comme l'émergence d'une unanimité. Il s'agit tout au plus d'un consensus et peut-être encore plus souvent d'une position majoritaire ou d'une tendance dominante. Le discours syndical officiel n'est donc pas exempt de tensions. D'un côté, il ne peut pas s'éloigner de la tendance dominante, car les dirigeants syndicaux seraient désavoués et cela, plus tôt que tard²⁴. D'un autre côté, il ne peut pas faire abstraction des divergences, des positions ou discours minoritaires, sans risque réel de scission ou de départ, ce que la CSN a d'ailleurs douloureusement expérimenté dans son histoire²⁵.

¹⁹ A ce sujet, voir de nouveau Mona-Josée Gagnon, Théories du syndicalisme et rapports syndicats-État, *op. cit.*

²⁰ Nous pouvons définir un texte officiel comme le porteur du discours officiel de la Centrale, comme nous le verrons ci-après.

²¹ Les fédérations et les conseils centraux.

²² Voir l'organigramme de la CSN en annexe.

²³ Dans le cas du rapport de l'Exécutif particulièrement comme nous le verrons plus loin.

²⁴ Ce qui n'empêche pas évidemment les cas de manipulation et de pouvoir quasi-autocratique dans certains syndicats pendant une période donnée.

²⁵ Nous avons surtout en mémoire le départ de trois membres de l'Exécutif en 1972, entraînant avec eux quelques dizaines de milliers de membres. Or cette scission est habituellement interprétée comme un effet de

2.2 Les véhicules du discours

Nous pouvons identifier deux types de porteurs du discours syndical: les dirigeants et les instances de la Centrale. Du côté de la direction, il s'agit des premiers responsables de l'organisation élus par le Congrès, c'est-à-dire les membres du Comité exécutif dans le cas de la CSN. Quant aux instances de la Centrale, elles sont investies d'un degré inégal d'autorité. La première instance est le Congrès. En deuxième lieu, nous retrouvons le Conseil confédéral qui prend les grandes décisions entre les sessions du Congrès²⁶.

Les élus de l'exécutif sont mandatés par la plus haute instance de l'organisation pour voir à la réalisation des décisions tant du Congrès que des autres instances supérieures. Mais ils ne font pas qu'exécuter: ils sont aussi les porte-parole de l'organisation syndicale vis-à-vis de la population ou auprès des institutions telles que l'État, les entreprises, les institutions financières, certaines institutions internationales, etc. Ils s'adressent très régulièrement à la population à travers les médias, soit individuellement, soit en groupe. Nous pouvons donc retrouver leur position dans les communiqués de presse, les découpures de presse, les textes qu'ils signent pour les journaux, les déclarations et les discours publics qu'ils font. On peut aussi les interroger directement au sujet des positions de la centrale.

Quelle que soit la forme de leurs communications publiques, ils peuvent toujours, tôt ou tard, être confrontés par leurs mandants. Ils sont donc amenés à véhiculer la vision dominante de la Centrale. De plus, le Comité exécutif s'adresse régulièrement aux membres et à leurs représentants, non seulement pour rendre compte de ses mandats, mais aussi pour proposer des analyses et des pistes d'action ou des stratégies. C'est ce qu'il fait de façon particulièrement éclatante dans son rapport au Congrès, ainsi que dans les recommandations qui s'y rattachent.

Ce rapport devient, dès lors qu'il est déposé par le Comité exécutif, un document officiel de la Centrale. Après avoir été débattu, il constitue, avec les propositions du Congrès, la position la plus officielle de l'organisme. Plusieurs autres documents toutefois véhiculent aussi la position officielle de la Centrale, que ce soit les autres rapports au Congrès, les documents et les résolutions adoptés au Conseil confédéral et au Bureau

la radicalisation de la Centrale avec le manifeste Ne comptons que sur nos propres moyens (Montréal, CSN, 1972) et la stratégie du Front commun du secteur public. Voir Jacques Rouillard, Histoire de la CSN. 1921-1981, Montréal, Boréal Express, 1981, pp. 236 à 242, Histoire du syndicalisme québécois, Montréal, Boréal, pp. 334 à 336, CSN et CEQ, Histoire du mouvement ouvrier au Québec, Montréal, CSN/CEQ, p. 260.

²⁶ Voir l'organigramme de la CSN en annexe.

confédéral. Parmi les documents adoptés, nous retrouvons plusieurs textes produits par différents services ou comités de travail de la CSN²⁷. Enfin, nous pouvons également suivre l'évolution de ce discours à travers le journal officiel de la Centrale qui rejoint plus directement les membres. Ces textes représentent déjà une masse documentaire considérable, parmi laquelle il a fallu faire des choix. Mais tout d'abord, nous avons dû choisir entre les informations que nous pourrions recueillir directement auprès des porte-parole de la Centrale et les documents officiels.

Certes, les communications des leaders et surtout les entrevues recueillies auprès d'eux ont l'avantage de nous procurer une information plus à chaud qui pourrait se rapporter plus directement à notre objet de recherche. Par contre, elles comportent toujours le risque de l'interférence: celle du journaliste et du médium qui les filtrent à travers leur propre interprétation ou celle de l'interviewer lui-même dont la sympathie ou l'approbation peut être recherchée par l'interviewé. À l'inverse, les documents d'archives permettent d'aller chercher de l'information sur une organisation comme une centrale syndicale, sans que l'interférence entre le chercheur et les sujets observés engendre une modification du comportement de ces derniers. Les documents écrits pour d'autres objectifs que la recherche fournit ce que Michel Kelly²⁸ appelle une "mesure discrète",

qui élimine donc la possibilité de réaction du sujet à l'opération de mesure et, en conséquence, qui assure l'observation des comportements spontanés ou du déroulement naturel des événements²⁹.

C'est pourquoi nous avons décidé, dès le départ, de baser notre étude essentiellement sur une analyse des documents de la CSN. Comme la Centrale produit une quantité considérable de textes officiels, il n'était pas possible ni même utile de passer tous ces documents dans le moulinet de l'analyse. Il fallait au point de départ construire un corpus capable de reproduire adéquatement le discours officiel de la CSN.

2.3 Le corpus

Le choix des documents pour l'analyse s'est opéré par étapes. Nous avons d'abord établi des critères de sélection en fonction de notre objet d'étude et à partir de notre

²⁷ Comme le Service de recherche, le Service de formation, le Service de génie industriel, le Comité de condition féminine, le Comité des jeunes, etc.

²⁸ "L'analyse de contenu", dans Benoît Gauthier (dir.), *op. cit.*, p. 296.

²⁹ *Ibid.*, p. 297. C'est l'auteur qui souligne ici.

problématique de recherche et de nos choix méthodologiques. Tout d'abord, il nous fallait rejoindre le discours officiel et, pour ce faire, nous assurer d'obtenir les documents qui rendent le plus directement compte des orientations et des décisions de l'instance la plus représentative de l'organisation, le Congrès. D'un autre côté, lorsqu'on peut se référer à des documents qui reviennent assez régulièrement et qui conservent généralement les mêmes caractéristiques dans le temps et/ou l'espace quant au genre littéraire, aux objectifs et aux destinataires, il est possible de mieux asseoir des comparaisons d'une période à une autre. D'autre part, comme les textes officiels ne circulent pas couramment parmi les membres des syndicats affiliés même s'ils sont disponibles, il nous est apparu nécessaire de nous appuyer aussi sur un véhicule qui rejoint très généralement ces derniers et qui, tout en ne reproduisant pas les textes officiels de la Centrale, se doit de refléter ses positions et ses tendances. Enfin, nous avons cherché à identifier des documents qui, tout en étant classés comme textes officiels de la CSN sur des éléments touchant notre objet d'étude, nous rapprocheraient de lieux d'émergence des nouvelles idées à partir des comités de travail par exemple et de certains services, donc d'un niveau d'activité intermédiaire entre la base et les instances supérieures. Ces critères nous ont permis d'établir notre corpus à mesure que nous avons pris connaissance des différents documents, ce qui nous était facilité par le rassemblement et le classement des archives au Centre de documentation de la CSN.

2.3.1 Les procès-verbaux du Congrès

En tout premier lieu, nous avons sélectionné les procès-verbaux des sessions tant régulières que spéciales du Congrès. Ce matériel couvre, pour la période étudiée, douze sessions régulières et six sessions spéciales. Les sessions régulières bisannuelles³⁰ doivent être toutes considérées d'une égale importance pour notre étude. Parmi les sessions spéciales, trois d'entre elles traitent des questions financières³¹ de la Centrale et ne constituent pas une source d'information significative pour notre propos contrairement aux trois autres qui portent respectivement sur la question nationale (1979), sur la santé et sécurité au travail (1979) et sur l'orientation des politiques de la Centrale (1985). Ces procès-verbaux totalisent plus de 5,000 pages de texte d'un contenu très inégal par rapport à ses positions officielles et à notre recherche. En effet, on y retrouve les allocutions des invités, les

³⁰ Excepté la 48^e session de 1977. Celle-ci a suivi immédiatement le 4^e congrès spécial. Elle ne revêt pas la même ampleur que les sessions régulières habituelles quoiqu'elle garde toute son importance quant à notre recherche.

³¹ Les congrès spéciaux de 1974 et 1975 portaient sur le Fonds de défense professionnelle (FDP), tandis que celui de 1977 traitait des finances générales de la CSN et de la cotisation syndicale.

rapports des différents membres du Comité exécutif sur les dossiers dont ils sont responsables, des rapports de divers comités en même temps que les résolutions adoptées par le Congrès avec les différents amendements.

Cependant, dans chaque procès-verbal des sessions régulières³² du Congrès, nous retrouvons une pièce maîtresse qui synthétise plus particulièrement les orientations de l'organisation syndicale. Il s'agit des rapports du Comité exécutif de la Centrale³³. Ces rapports qui reviennent régulièrement conservent généralement les mêmes caractéristiques quant au genre littéraire, aux objectifs, aux destinataires et au processus de confection. En effet, ils s'adressent directement aux délégués du Congrès et indirectement, mais très immédiatement, à tous les membres de la Centrale et même à l'ensemble de la population par le biais des médias qui s'appuient évidemment en tout premier lieu sur ce rapport pour rendre compte d'une session du Congrès. Ils comportent donc une haute portée politique³⁴ et stratégique. De plus, leur élaboration n'implique pas seulement le président de la Centrale ni même son exécutif. A une exception près, ils ont toujours été préparés par des équipes³⁵ mises sur pied par le président ou l'exécutif et constituées de permanents de la centrale, habituellement des conseillers auprès de la présidence ou du Comité exécutif, aux services de la recherche, de la formation et de l'information, et parfois même avec la contribution d'experts de l'extérieur.

Ces rapports de l'exécutif ont toujours été discutés par le Congrès dans les ateliers et en plénière, et ils ont été approuvés par lui, parfois avec de légers amendements. A cause de l'ampleur du processus de leur production, de la portée qui leur est accordée comme reflet de l'état de l'organisation en relation avec son environnement et du traitement qui leur est réservé

³² Dans les congrès spéciaux, il s'agissait parfois d'allocutions ou messages du président (1977, 1979) ou encore du rapport d'un comité d'orientation (1979, sur la question nationale). Dans les autres cas (1974, 1975 et 1985), le président ou le Comité exécutif déposaient un rapport de même teneur que ceux des sessions régulières.

³³ Toutefois, du temps de la présidence de Marcel Pépin jusqu'en 1976, les rapports étaient signés par le président.

³⁴ Un informateur-clé qui a participé à la rédaction de onze de ces rapports a, de lui-même, fortement insisté sur cet aspect au cours de l'entrevue. Afin d'acquérir une compréhension plus juste des conditions de production des documents dans la Centrale, nous avons réalisé des entrevues avec trois informateurs, des permanents de la CSN. Cf. plus loin, au point 2.4.

³⁵ Ces informations nous ont été communiquées par deux informateurs-clés qui ont régulièrement collaboré à l'élaboration de ces rapports. Dans certains cas, dont celui du congrès spécial d'orientation de 1985, plusieurs équipes ont même été mobilisées sur des aspects différents pour l'élaboration du rapport au Congrès.

au Congrès³⁶, ils représentent certainement, avec les résolutions du Congrès, le véhicule par excellence des positions officielles de la CSN, donc de son discours. D'autre part, à cause de leur constante parution et de la régularité de leur forme, tout comme de leur objectif, ils constituent un appui privilégié pour établir des comparaisons d'une période à l'autre et même pour discerner l'évolution à l'intérieur d'une même période. Pour toutes ces raisons, nous les avons retenus comme principal véhicule du discours officiel de la CSN et comme matériel de base de notre analyse.

2.2.2 Le journal de la Centrale

En deuxième lieu, nous avons parcouru le journal interne officiel de la CSN, Le travail et ensuite Nouvelles CSN. Le premier est une publication qui remonte presque au début de la CTCC et qui a cessé de paraître en février 1982, après une interruption en 1968 et 1969 et une parution plus ou moins régulière et dans différents formats au cours des années 1970. Ce journal était destiné à tous les membres et était traditionnellement expédié par la poste. Du côté de Nouvelles CSN, le premier numéro remonte à 1978. Hebdomadaire tout d'abord, ses parutions régulières rejoignaient les élus aux différents niveaux de la structure syndicales ainsi que les permanents. Mais à partir de mars 1981³⁷, sa diffusion fut élargie à tous les militants qui le désiraient et un système de diffusion fut organisé par le biais des syndicats locaux. L'année suivante, Nouvelles CSN devenait le seul journal de la Centrale et il se mit à paraître à un rythme bimensuel en septembre 1983.

Nous avons donc décidé de retenir ces deux journaux comme source d'information, plus précisément Le travail jusqu'à sa dernière parution en février 1982 et Nouvelles CSN à partir du début de la même année³⁸ jusqu'à la fin de 1992³⁹. Pour la période des trois ans et demi où les deux journaux ont coexisté, nous avons décidé de ne garder que le premier médium pour des raisons de volume⁴⁰ certes, mais aussi pour maintenir plus longtemps la continuité et parce que Le travail avait toujours connu la diffusion la plus large possible. Car,

³⁶ En plus de la place qu'il tient dans les débats, le rapport est toujours lu *in extenso* par le président de la Confédération au début de la session du Congrès et il est écouté, en dépit de sa longueur (deux heures et parfois plus), quasi religieusement par les délégués qui le suivent en même temps dans le texte. Nous avons pu observer nous-mêmes cette scène à deux reprises (sessions de 1990 et 1992) qui nous a été décrite par un informateur-clé.

³⁷ 23 mars 1981, no 108.

³⁸ Le numéro 144.

³⁹ Le numéro 352.

⁴⁰ En dépit de cette restriction, notre examen porte sur 250 parutions qui, après un calcul approximatif d'une moyenne d'un peu plus de 12 pages par numéro, devraient totaliser plus de 3,000 pages de textes.

selon les critères établis au préalable, la justification de ce choix reposait avant tout sur la capacité d'un médium de rejoindre la base syndicale tout en se maintenant dans la ligne des positions officielles de la Centrale. D'un côté, nous connaissons l'ampleur de sa diffusion. De l'autre, tout en respectant la liberté journalistique à laquelle tient l'équipe de rédaction, il est de tradition que les textes d'un numéro à paraître soient soumis au président de la Centrale⁴¹, son premier porte-parole, avant d'être acheminé à l'imprimerie. Enfin, des mécanismes⁴² ont été mis en oeuvre pour recueillir des remontées de la base par rapport au contenu et à la forme du journal.

Le traitement de cette deuxième tranche de matériel posait dès l'abord un problème d'échantillonnage, car une partie seulement de cette masse d'informations pouvait être pertinente à notre recherche. Un journal syndical tend à suivre les attentes de ses destinataires et la vie de l'organisation dans ses différentes dimensions, comme le manifeste⁴³ la variation qu'ont connu, dans leur présentation et leur style, Nouvelles CSN et surtout Le travail. Aussi n'avions-nous d'autre choix que de parcourir toutes les parutions et de sélectionner tout ce qui, à première vue, paraissait significatif dans le cadre de notre étude. De plus, nous avons relevé tous les titres de façon à nous référer plus rapidement au contenu de chaque parution en cas de besoin, d'une part, et de nous en servir pour établir des comparaisons d'un période à l'autre quant aux centres d'intérêt et aux types de vocabulaire utilisé, d'autre part⁴⁴.

2.2.3 Les documents de travail

Enfin, pour répondre au troisième critère de notre choix documentaire, c'est-à-dire le rapprochement des lieux où, dans la CSN, sont habituellement mises en forme les synthèses sur les questions de l'heure et sont élaborées des pistes de solutions à des situations ou besoins nouveaux, nous avons sélectionné⁴⁵ une série de textes de réflexion en provenance

⁴¹ Un informateur-clé impliqué dans la production du journal pendant toute la période étudiée nous révélait que, selon son souvenir, un seul président avait demandé de modifier tout au plus une phrase ou deux et cela à deux ou trois reprises seulement. D'après le même informateur, l'équipe de production du journal décide de son contenu et de sa forme, même si, à l'occasion, certaines pressions ou attentes se sont exprimées dans la Centrale pour influencer l'orientation du journal.

⁴² Il s'agit de comités de lecture du journal mis sur pied dans certaines régions.

⁴³ Cette caractéristique observée dès le premier contact avec le matériel était corroborée explicitement en entrevue avec un informateur-clé.

⁴⁴ Cette opération n'a pas donné les résultats escomptés par rapport au deuxième objectif.

⁴⁵ Nous avons vérifié si cette sélection était exhaustive avec un informateur-clé et le Service de la documentation de la CSN.

du Service de la recherche surtout, mais aussi du Service de l'information et des comités comme le Comité de la condition féminine et le Comité droit au travail du Conseil central de Montréal. Une bonne partie de ces textes sont par contre identifiés comme des productions de la Centrale ou conjointes avec les autres centrales.

Dans cette section documentaire, nous n'avons retenu que les documents qui rejoignent notre objet d'étude selon l'une ou l'autre de ses dimensions. Parmi ceux-là, nous n'avons gardé pour notre corpus que les textes considérés comme officiels, c'est-à-dire déposés à une instance supérieure et acceptés comme tels. Bon nombre d'entre eux ont d'ailleurs servi d'instrument d'étude et de débat dans ces mêmes instances sinon dans l'ensemble de la structure syndicale.

2.4 Autres sources d'information

Même si notre étude est essentiellement basée sur l'analyse de documents d'archives, nous avons également eu recours à des entrevues semi-directives avec trois informateurs-clé, en plus d'avoir profité des renseignements du personnel du Service de documentation de la Centrale. L'intention n'était pas de recueillir des informations supplémentaires par rapport à l'évolution des stratégies de la CSN entre 1970 et 1992, mais tout d'abord de connaître de façon la plus précise possible les conditions et procédés d'émergence et de production des documents à l'intérieur de la Centrale. De plus nous voulions vérifier si la liste des documents que nous avons établie au préalable était exhaustive. Il aurait pu être tout à fait valide de recueillir auprès d'un échantillon de dirigeants de la CSN, tant contemporains qu'antérieurs, des informations sur l'orientation de leur organisation syndicale au cours des vingt dernières années. Cependant, nous demeurons convaincu que cette démarche ne nous aurait pas apporté d'information nouvelle et au cours de notre recherche, notre choix d'appuyer notre analyse sur un corpus de documents d'archives s'est avéré judicieux précisément pour les raisons identifiées dès le départ.

Enfin, au moment d'amorcer cette étude, nous avons déjà acquis une connaissance pratique du syndicalisme par une implication militante à la CEQ surtout, mais aussi à la CSN. Pendant l'étape de collecte de données pour notre recherche, nous avons pu assister à deux sessions du Congrès⁴⁶ et à une session du Conseil fédéral⁴⁷. Ces informations

⁴⁶ 1990 et 1992.

⁴⁷ 17-18 mars 1992.

accumulées par l'observation participante n'ont pas été utilisées directement pour notre analyse, quoique nous ne pouvions évidemment pas en faire abstraction. Elles nous ont surtout été utiles pour savoir comment orienter notre recherche documentaire et la construction de notre corpus, tant pour le choix des textes à retenir que pour les situer dans leur contexte et en saisir la portée. Cependant, au terme de cette recherche, nous pouvons affirmer que les informations contenues dans les documents d'archives ont largement dépassé les connaissances que nous avons acquises par observation. Sans en faire une règle méthodologique, ce constat valide, une fois de plus, notre choix de départ de nous appuyer sur des informations écrites.

3. Procédé d'analyse

Pour procéder à l'analyse des documents retenus dans le corpus, nous avons choisi la méthode classique de l'analyse de contenu⁴⁸. Nous avons nettement conscience que ce choix méthodologique comporte des risques, notamment l'écart qui existe entre l'analyse de contenu et l'analyse du discours.

3.1 Analyse de contenu et analyse du discours

En effet, l'une et l'autre appartiennent à des logiques différentes⁴⁹ souvent considérées comme irréconciliables. Strictement, la première s'intéresse au contenu d'une communication quelle qu'en soit la forme. A l'inverse, l'analyse du discours se préoccupe de cette forme, des conditions de production du discours, donc du mécanisme de production de sens. S'en tenir à la première approche nous priverait de la véritable portée significative du discours. Aussi importe-t-il de bien circonscrire le statut du discours en délimitant avec soin le corpus à traiter et en explicitant les conditions de sa production et de sa réception. Car celles-ci sont profondément ancrées dans les rapports sociaux et le discours comporte "ses

⁴⁸ Au sujet de cette méthode, nous nous référons évidemment au classique de Bernard Berelson, Content Analysis in Communication Research, New York, Hafner Publishing Company, 1971 (1952), mais aussi à des ouvrages comme ceux de Ole Holsti, Content Analysis for the Social Sciences and Humanities, Don Mills (Ont.), Addison-Wesley Publishing Company, 1969, Roger Mucchielli, L'analyse de contenu des documents et des communications, Paris, Librairies techniques, entreprise moderne d'édition et Les éditions ESF, 1974, Marie-Christine d'Unrug, Analyse de contenu et acte de parole, Paris, Éditions universitaires, 1974, ainsi que de Rodolphe Ghiglione, Jean-Léon Beauvois, Claude Chabrol et Alain Trognon, Manuel d'analyse de contenu, Paris, Armand Colin, 1980.

⁴⁹ Gilles Bourque et Jules Duchastel, op.cit., pp. 59 à 66.

propres règles de fonctionnement contribuant concrètement à la production et à la transformation des rapports sociaux"⁵⁰.

Ces précautions prises, nous avons décidé d'utiliser les méthodes d'analyse de contenu. Nous n'avons pas voulu entrer dans les questions du sens caché et du sens manifeste des communications ainsi que dans les débats propres à la linguistique et à la méthode de l'analyse structurale du langage⁵¹. Tout en cherchant à maintenir le lien avec le discours syndical en tenant compte de son statut et de ses conditions de production et de communication, nous nous sommes donc appuyé sur le contenu conscient ou manifeste⁵² dans les documents. Nous nous sommes inspiré en gros de la méthode «logico-sémantique» selon les catégories de Roger Mucchielli⁵³, et non pas des méthodes propres à la linguistique ou à l'analyse structurale, ni à l'approche psycho-linguistique. Voyons de plus près les techniques que nous avons utilisées pour faire cette analyse.

3.2 Elaboration des catégories de classement

Les auteurs qui traitent de l'analyse de contenu s'entendent pour dire que le succès de cette méthode repose fondamentalement sur le choix des catégories de classement du matériel. Il arrive que ces catégories soient totalement induites à partir du contenu même à analyser et que l'analyse en fasse émerger de la théorie⁵⁴. Dans le cas de la présente recherche, la méthode n'a pas été inductive au départ, même si nous nous sommes montré ouvert à l'émergence de catégories inattendues au moment de commencer notre travail sur le corpus. En effet, en nous appuyant sur notre problématique⁵⁵, il était possible d'identifier trois grandes dimensions de recherche qui pouvaient directement se muter en catégories et sous-catégories d'analyse de contenu : la crise, l'entreprise et l'action syndicale, chacune comportant trois dimensions qui ont constitué autant de sous-catégories, comme nous le fait voir le tableau qui suit.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 63. Nous avons déjà souligné que le discours syndical était pratique et action dans les rapports sociaux.

⁵¹ Roger Mucchielli, *op. cit.*, Danielle Ruquoy, "Les principes et procédés méthodologiques de l'analyse structurale", dans Jean Remy et Danielle Ruquoy (dir.), *Méthodes d'analyse de contenu et sociologie*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 1990, pp. 93 à 109.

⁵² Roger Mucchielli, *op. cit.*, pp. 21, 22 et 40, René L'Écuyer, "L'analyse de contenu: notion et étapes", dans Jean-Pierre Deslauriers (dir.), *Les méthodes de la recherche qualitative*, Sillery, PUQ, 1987, pp. 51 à 52.

⁵³ Roger Mucchielli, *op. cit.*, p. 40.

⁵⁴ Barney Glaser et Anselm Strauss, *The Discovery of Grounded Theory*, Chicago, Aldine, 1967.

⁵⁵ Sur ce point, voir particulièrement Roger Mucchielli, *op. cit.*, p. 35.

Tableau I**Catégories d'analyse**

Catégories	sous-catégories
1.0 Crise	1.1 crise économique 1.2 crise institutionnelle 1.3 crise «sociétale»
2.0 Entreprise	2.1 comme organisation 2.2 comme institution 2.3 et rapports sociaux
3.0 Action syndicale	3.1 organisationnelle 3.2 institutionnelle 3.3 et mouvement social

Comme la construction de notre système de catégories d'analyse de contenu suivait de très près notre problématique de recherche, leur pertinence quant à l'objectif de notre recherche n'a pas soulevé de doute. Ce rapport qu'il nous a été possible d'établir tout au cours de l'analyse entre le matériel retenu, les catégories d'analyse et l'objectif de notre recherche nous a continuellement rassuré sur la validité⁵⁶ de notre démarche. Cependant, il

⁵⁶ Sur cette question de validité en analyse de contenu, voir Bernard Berelson, *op. cit.*, pp. 169 à 171, Jean-Pierre Deslauriers, *Recherche qualitative, op. cit.*, pp. 99 à 101, Michel Kelly, *loc. cit.*, pp. 314 à 315. Sur l'aspect des types de validité dont la «validité du construit» qui nous regarde plus spécifiquement ici, voir Ole Holsti, *op. cit.*, pp. 142 à 149.

s'avérait plus difficile de rencontrer, de façon stricte, le critère⁵⁷ d'«exclusivité», puisque certaines sections du matériel pouvait et devait être classées en même temps dans deux sous-catégories. C'est pourquoi nous nous sommes appuyé plutôt sur le concept d'«homogénéité» de René L'Écuyer⁵⁸ afin de garder plus de souplesse dans la classification des énoncés.

Nous avons donc dû nous fier à notre propre jugement à la fois dans la sélection du matériel à retenir pour l'analyse, dans le cas du journal de la CSN surtout, et à la fois dans le classement de certains items du corpus. Pour ce faire, nous avons cherché à resserrer jusqu'à la fin nos définitions des sous-catégories afin de préciser et de concrétiser nos indicateurs⁵⁹ de classement. Or ces précisions n'ont pu être fixées qu'en cours de route, après une première étape de classement et une première analyse, qui ont permis une mise à l'épreuve de nos catégories et une complétion de leur définition. A travers ces différentes étapes de travail, nous en sommes arrivés au système de catégories tel que présenté dans le tableau qui suit.

⁵⁷ Sur les critères de validité de la catégorisation, voir Roger Mucchielli, op. cit., p. 36.

⁵⁸ Op. cit., pp. 60 à 61.

⁵⁹ Bernard Berelson, op. cit., pp. 162 à 165.

Tableau II**Définition des catégories**

Sous-catégories	définition
1.1 Crise économique	1.1.1 mondialisation des marchés 1.1.2 concurrence internationale 1.1.3 diversification de la demande 1.1.4 organisation du travail 1.1.5 coût du travail
1.2 Crise institutionnelle	1.2.1 mode de gestion 1.2.2 convention collective 1.2.3 État-providence 1.2.4 État canadien
1.3 Crise «sociétale»	1.3.1 travail 1.3.2 consommation 1.3.3 écologie 1.3.4 solidarité sociale
2.1 Entreprise comme organisation	2.1.1 technologie 2.1.2 division technique du travail 2.1.3 degré de hiérarchisation 2.1.4 qualification
2.2 Entreprise comme institution	2.2.1 mode de gestion et partage du pouvoir 2.2.2 négociation et étendue de la convention collective 2.2.3 mode de propriété
2.3 Entreprise et rapports sociaux	2.3.1 rapport salarial 2.3.2 rapport avec la population 2.3.3 orientation de la production
3.1 Action organisationnelle	3.1.1 revendications (salaires, ancienneté, sécurité d'emploi...) 3.1.2 négociation et application de conventions 3.1.3 mobilisation 3.1.4 organisation interne
3.2 Action institutionnelle	3.2.1 partage du pouvoir et participation 3.2.2 négociation et convention collectives 3.2.3 pression politique
3.3 Action et mouvement social	3.3.1 rapport salarial 3.3.2 autres rapports sociaux 3.3.3 solidarité, rapports avec les autres mouvements sociaux

3.3 Procédé de classification

Après avoir construit notre corpus et précisé notre système de catégories pour l'analyse à la suite d'une prise de connaissance directe des documents et un premier travail de classement, nous avons procédé à la classification définitive du contenu à partir d'une unité de base assez large, c'est-à-dire l'«unité de sens»⁶⁰ sous la forme de «thème»⁶¹. En effet, avec la quantité de document que nous avons à analyser, en dépit d'un important travail d'élagage au préalable, il restait impossible de nous baser sur le mot ou même sur la phrase comme unité classificatoire. D'ailleurs, les petites unités étaient contre-indiquées dans ce cas-ci. Il ne s'agissait pas de faire une étude psycho-linguistique, mais d'analyser ce que l'acteur-sujet⁶² a bien voulu communiquer explicitement, c'est-à-dire son discours officiel. Ainsi, seules des unités plus longues, porteuses de sens tel que communiqué consciemment par le locuteur et que l'on peut regrouper sous des thèmes, pouvaient remplir ce rôle.

Pour le travail de codage et de classification, nous avons d'abord choisi de procéder par découpage de texte et classement des extraits selon les codes. Nous nous sommes assez vite rendu compte que ce genre de découpage ne fonctionnait pas dans ce cas-ci. En isolant ainsi les unités de leur contexte, nous en perdions souvent le sens et il était extrêmement laborieux de les remettre à leur place. Nous avons donc appliqué la codification directement sur le texte photocopié. Ensuite, nous avons procédé par résumés et reproductions d'extraits pour classer le contenu et identifier les divers recoupements qui nous amèneraient à l'analyse comme telle. Cette façon de faire rend possible un retour rapide sur la codage, sa correction si nécessaire et surtout une vérification adéquate du sens explicite des unités sur lesquelles on travaille. Enfin, si nous l'avions requis, elle aurait facilité la révision de ce codage par une autre personne.

Cette façon de classer le contenu du corpus par thèmes dans un système de catégories découlant de la problématique comporte elle aussi un guet-apens. En effet, le chercheur est porté, dans ce cas-là, à ne retenir que les contenus qui entrent explicitement dans ce choix prédéterminé⁶³. Ainsi, l'opération ne servirait qu'à confirmer les hypothèses de départ, sans se donner de chance de les contredire. Ce danger serait réel si nous ne nous en étions tenus

⁶⁰ René L'Écuyer, *loc. cit.*, pp. 55 à 56, Roger Mucchielli, *op. cit.*, pp. 31 à 32.

⁶¹ Michel Kelly, *loc. cit.*, p. 304.

⁶² Daniel Bertaux, *loc. cit.*

⁶³ Gilles Bourque et Jules Duchastel, *op. cit.*, p. 62.

qu'à l'échantillonnage des articles du journal de la Centrale. Mais notre corpus était construit d'abord à partir des rapports de l'exécutif au Congrès ainsi que des décisions qui y ont été prises. Or ces éléments ont été intégrés en entier dans le processus du traitement. De plus, le recours aux autres sources documentaires nous ont permis d'atteindre rapidement le niveau de saturation⁶⁴ dans la cueillette de nouvelles informations.

Cependant, nous croyons que le dépassement de cette limite réside surtout dans la pertinence de la problématique, le degré de validité de l'analyse et le traitement réservé aux hypothèses. C'est ce que nous comptons faire ressortir dans la suite de cette thèse. Nous y mettons d'abord à l'épreuve notre hypothèse de périodisation en distinguant, dans les deux prochains chapitres, deux phases de l'évolution des stratégies à la CSN par rapport à la modernisation sociale des entreprises.

⁶⁴ Barney Glaser et Anselm Strauss, *op. cit.*, pp. 60 à 62.

CHAPITRE TROISIÈME

UNE STRATÉGIE D'AFFRONTEMENT (1970-1984)

Nous avons amorcé notre étude à partir de l'hypothèse centrale que par rapport à la modernisation des entreprises, la CSN était passée, au cours des deux dernières décennies, d'une stratégie défensive sur la base d'une position d'affrontement à une stratégie offensive sur la base d'une position qui s'apparente à la concertation. Ce tournant se serait effectué à partir de son congrès d'orientation de 1985. Ces hypothèses nous ont amené à faire une analyse comparative des positions de cette centrale syndicale selon deux étapes à l'intérieur de la période étudiée s'étendant de 1970 à 1992. Le présent chapitre concerne donc les positions de la Centrale jusqu'à 1984.

L'analyse du corpus que nous avons retenu nous confirme que jusqu'à cette date, la CSN s'est montrée très réticente et même opposée à différentes perspectives de renouvellement des entreprises, de leur gestion et de l'organisation du travail telles que proposées par les directions. Cette attitude défensive ne ressort pas surtout de prises de position explicites par rapport aux projets patronaux de modernisation, mais d'un ensemble de positions et de représentations par rapport à la crise, aux rapports sociaux et à l'action syndicale elle-même. Cependant, comme nous le verrons particulièrement au sujet de la

crise, les représentations de la CSN et ses positions ont évolué au cours de cette période tout en demeurant sur un registre généralement défensif.

Pour l'analyse de ces documents, nous avons suivi l'ordre des catégories que nous avons établies à partir de la problématique. C'est la même séquence que nous allons emprunter pour exposer cette analyse. Nous verrons donc en premier lieu la compréhension que la CSN s'est donnée de la crise. Dans une deuxième section, nous examinerons la perception des diverses dimensions de l'entreprise qu'elle véhicule dans son discours. Enfin, nous en viendrons à la portée plus explicitement stratégique du discours de la CSN, c'est-à-dire l'action syndicale qu'elle entend soutenir dans ce contexte de crise, tant dans l'entreprise que dans l'ensemble de la société. Mais avant de rendre compte plus explicitement du discours de la CSN sur ces sujets, il est éclairant de faire le tour du type de production documentaire qu'elle a connu pendant cette période.

1. Caractéristiques du corpus de cette période

Pendant cette étape, la CSN a tenu neuf sessions régulières de son Congrès, dont l'une a suivi immédiatement un congrès spécial¹. Elle a aussi organisé cinq congrès spéciaux. L'un d'entre eux portait sur l'état général des finances de la Centrale. Au cours de deux années consécutives², il a été question, à deux reprises, du Fonds de défense professionnelle. Les deux autres congrès spéciaux ont été organisés sur la question nationale et sur la santé et sécurité au travail³. Le seul fait de tenir un si grand nombre de congrès spéciaux dans l'espace de cinq ans démontre, en soi, une certaine effervescence dans une organisation. Ceci est d'autant significatif que deux d'entre eux ont servi à reconstituer le fonds de grève, ce qui indique un recrudescence des conflits de travail au cours de cette période.

La production journalistique a été particulièrement abondante à partir du milieu des années 1970. Nous avons déjà relevé qu'entre septembre 1978 et février 1982, la CSN publiait deux journaux. Nouvelles CSN paraissait sur une base hebdomadaire entre 1978 et juin 1983, et bimensuelle à la suite. Du côté du journal Le travail, on retrouve, entre février

¹ Les deux se sont déroulés du 19 au 22 mai 1977.

² 1974 et 1975.

³ Les deux ont été organisés en 1979, plus précisément les 1,2 et 3 juin pour le premier et les 6 et 7 octobre pour le deuxième.

1976 et février 1981, 47 éditions spéciales dont 41 portaient sur des conflits de travail locaux ou régionaux. De plus, entre mars 1975 et juin 1977, 14 parutions particulières à l'adresse des élus et des permanents ont été éditées⁴. Si les éditions spéciales sur les conflits ne comportent pas de contenu significatif dans l'ordre de nos objectifs de recherche, les éditions à l'adresse des militants sont particulièrement riches en termes de communication des représentations de la crise, des rapports sociaux et de l'action syndicale.

Notre analyse de contenu du discours de la CSN pour cette période de 1970 à 1984 s'est donc appuyée d'abord sur les documents du Congrès, puis sur le journal officiel de la Centrale. Si la production documentaire a été régulière dans ces deux secteurs, elle l'a été moins du côté des documents de réflexion. En effet, le Service de recherche n'était pas complètement organisé au cours des années soixante-dix. Aussi ne peut-on relever de ce service que deux textes officiels qui rencontrent notre objet d'étude: l'un sur les changements technologiques⁵ et l'autre sur la réduction du temps de travail⁶. Par contre, le Comité de la condition féminine⁷ a déposé, à partir de 1976, son rapport au Congrès à chacune des sessions régulières. De plus, il a produit deux autres textes, l'un d'eux portant sur les technologies. Nous avons également retenu un texte sur l'emploi du Comité droit au travail⁸ du Conseil central de Montréal. Une bonne partie de ces textes ont été produits dans les années 1980 et ils annoncent une nouvelle phase de réflexion qui conduira au congrès d'orientation de 1985.

⁴ Le Travail de tous les jours pour les quatre premiers numéros et Le Travail des militants pour les autres.

⁵ CSN, À nous le progrès! Orientations et revendications de la CSN face aux changements technologiques, Montréal, CSN, 1984.

⁶ Idem, Pour du travail, pour mieux vivre, réduisons notre temps de travail!, Montréal, CSN, 1985. Soumis au Conseil confédéral lors de sa réunion de décembre 1984, ce texte a été édité au mois de février suivant, donc avant le congrès d'orientation de mars 1985.

⁷ Comité de la condition féminine, La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs, Montréal, CSN, 1976, La lutte des femmes: pour le droit au travail social, Montréal, CSN, 1978, La lutte des femmes, une lutte permanente, une lutte collective, Montréal, CSN, 1981, Les femmes à la CSN n'ont pas les moyens de reculer, Montréal, CSN, 1982. Ce dernier rapport a été suivi de deux textes plus didactiques destinés aux membres: On n'a pas les moyens de reculer! Les conséquences de la crise sur les femmes, Montréal, CSN, 1982 et Les puces qui piquent nos jobs, Montréal, CSN, 1982.

⁸ Comité du droit au travail, Des emplois pour tout le monde, Montréal, Conseil central de Montréal (CSN)/Editions Saint-Martin, 1983. Cette publication n'est pas un texte officiel de la Centrale, mais il a connu une large diffusion dans ses rangs et en dehors aussi.

C'est ainsi qu'allait se modifier une orientation syndicale typique des années 1970 qui s'était articulée, à la CSN, à partir de trois documents⁹ dont le plus connu est le manifeste Ne comptons que sur nos propres moyens. Sans doute le plus important¹⁰ pour la Confédération a-t-il été le rapport du comité des douze qui fut intégré dans les documents officiels de la session de 1972 du Congrès qui, lui aussi, était considéré comme un congrès d'orientation. Or ces textes, comme les documents de congrès et le journal, nous révèlent que la CSN a maintenu, tout au cours de cette période de 1970 à 1984, une stratégie d'affrontement basée sur une représentation des rapports sociaux comme fortement antagonistes et producteurs d'exclusion. Mais examinons tout d'abord la vision de la crise propre à la CSN de cette période-là.

2. Compréhension de la crise

Le concept de crise est utilisé la plupart du temps en référence à la crise économique. Comme nous l'avons déjà établi, la crise ne se limite pas à cette dimension. Elle est aussi bien politique ou institutionnelle et culturelle ou «sociétale». Dans les textes de la CSN que nous avons étudiés, nous avons relevé des références explicites à chacun de ces aspects de la crise. Nous allons donc exposer ici les représentations que véhiculait la Centrale sur chacun d'eux.

2.1 Dans sa dimension économique

Au cours de cette période, la CSN ne parle pas vraiment de l'environnement de crise dans les mêmes termes que nous pouvons en parler aujourd'hui, c'est-à-dire en nous référant à la mondialisation des marchés, à la concurrence internationale et à la restructuration industrielle. Certes, elle fait référence quelques fois au «marché mondial», à partir de la fin

⁹ CSN, Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel. La CSN propose un changement radical, Montréal, CSN, 1971, Ne comptons que sur nos propres moyens, Montréal, CSN, 1971. Le premier document a été adopté par le Bureau confédéral le 8 septembre 1971. Le deuxième, présenté au Conseil confédéral le 6 octobre 1971, a été utilisé lors de sessions d'études en préparation du congrès de juin 1972. Un comité de travail (Comité des douze) formé par le Conseil confédéral s'est chargé de faire le point sur l'étude de ces deux documents dans un "Rapport du comité des douze" au Congrès: CSN, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, pp. 71 à 103.

¹⁰ Sur la portée de ces documents pour l'orientation de la CSN, voir Louis Favreau et Pierre L'Heureux, Le projet de société de la CSN de 1966 à nos jours. Crise et avenir du syndicalisme au Québec, Montréal, Centre de formation populaire/Vie ouvrière, 1984, pp. 66 à 96.

des années 1970¹¹, pour souligner la dépendance de l'économie canadienne, et elle dénonce plus explicitement une nouvelle division internationale du travail par la filière des multinationales¹². C'est l'influence des États-Unis qui retient l'attention de la CSN, surtout au début de cette période.

2.1.1 Impérialisme américain et crise internationale

En effet, les textes officiels de la Centrale font continuellement ressortir la dépendance de l'économie québécoise et canadienne par rapport aux acteurs économiques américains, plus précisément la haute finance et les multinationales. Les rapports de l'exécutif au Congrès reviennent chaque fois sur cette réalité et dénoncent l'«impérialisme» américain sur l'économie dans des termes explicites qui apparaissent dans plusieurs titres de sections ou sous-sections des textes: "Une seule stratégie: celle des U.S.A."¹³, "Une succursale de l'establishment américain"¹⁴, "L'impérialisme américain"¹⁵, "Les modèles nord-américain"¹⁶, "L'exportation du modèle au Canada"¹⁷.

Cette dépendance ne semble pas devoir s'atténuer même dans un contexte de nationalisme accru de la fin des années 1970. En effet, si nous nous en tenons à certains titres du rapport du comité d'orientation au congrès spécial sur la question nationale, "La dépendance envers les États-Unis s'accroît"¹⁸ et "Le projet du PQ (aboutit à) une dépendance accrue envers l'économie américaine"¹⁹.

¹¹ Plus précisément à partir de 1978 dans le rapport du Comité exécutif au Congrès: CSN, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 11.

¹² Voir entre autres le rapport du Comité exécutif au 51e congrès, dans CSN, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, pp. 22 à 23.

¹³ Idem, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 11.

¹⁴ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 20.

¹⁵ Idem, Résistons à l'agression. Procès-verbal du 3e congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1975, p. 9.

¹⁶ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 29.

¹⁷ Ibid., p. 29.

¹⁸ Idem, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 49.

¹⁹ Ibid., p. 62.

Dans ces mêmes titres, nous retrouvons d'ailleurs des qualificatifs peu flatteurs envers l'influence américaine. On en parle comme d'une «force brutale»²⁰ et d'un «super-pouvoir»²¹. De plus, cette suprématie serait délibérée de la part du dominateur, puisqu'il apparaît comme un «cerveau»²² et que le capital américain sait riposter²³. Cette domination et cette attitude des États-Unis soulèvent même un problème éthique et on accuse entre autres l'«égoïsme américain»²⁴.

Les publications régulières du journal de la Centrale font peu écho à cet anti-américanisme. Les rares fois qu'elles en parlent, elles le font dans des comptes-rendus de documents et de sessions de congrès²⁵, ou en traitant des investissements dans le Tiers-monde comme au Canada²⁶. Cependant, dans les éditions spéciales qui s'adressaient aux militants, Le travail aborde plus directement la question. En plus de revenir sur le rapport Fantus²⁷, sur les multinationales, et de recommander la lecture d'un livre qui identifie l'«impérialisme américain» à l'«ennemi»²⁸, le journal a publié un numéro complet sur la crise²⁹, où l'on fait état du recul de l'«hégémonie américaine» par rapport à des pays «impérialistes secondaires» en progression³⁰.

²⁰ Idem, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 9. Afin de permettre au lecteur de repérer plus facilement l'année de production des procès-verbaux, nous donnons la référence complète à moins que la même référence ne se répète immédiatement.

²¹ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 24.

²² Idem, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 9.

²³ Idem, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 47.

²⁴ Idem, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p.10.

²⁵ Par exemple, sur Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel et Ne comptons que sur nos propres moyens, dans Le travail, vol. 48, no 1, janvier 1972, sur le congrès de 1972 et le rapport du Comité des douze, dans Le travail, vol. 48, no 9, juin 1972, ou à propos du rapport américain Fantus, dans un no spécial du journal Le travail, octobre 1976.

²⁶ "C'est-y assez fort. Les investissements américains au Chili et au Canada", Le travail, vol 50, no 1, janvier 1974.

²⁷ The Industrial Development in Quebec, Chicago, The Fantus Company, 1972.

²⁸ Felix Green, L'ennemi. Ce qu'il faut savoir de l'impérialisme américain, Paris, Stock, 1972.

²⁹ Le Travail des militants, no 10, novembre 1976.

³⁰ François Aubry, "Economie. Sur les origines économiques de la crise actuelle du capitalisme et sur ses manifestations au Canada", loc. cit., pp. 10 à 12.

Cette critique de l'impérialisme américain, de son capital financier et de la présence des multinationales a été articulée surtout dans les deux rapports³¹ du début des années 1970 qui ont servi à la préparation du congrès d'orientation de 1972. Le document Il n'y a plus d'avenir dans le système économique actuel et le manifeste Ne comptons que sur nos propres moyens consacrent la majeure partie³² de leur analyse à la dépendance de l'économie québécoise du capital anglo-canadien et surtout américain. De son côté, le rapport du Comité des douze ne reprend pas cette analyse, mais il rapporte que là où les deux documents ont été discutés, il en ressort comme consensus que la concentration de l'économie "tend à accentuer ce contrôle étranger et notre dépendance par rapport à tout changement de la structure économique internationale"³³, contribuant à ralentir la croissance économique et accentuant l'instabilité et le chômage.

Les rapports du président ou de l'exécutif au Congrès ont régulièrement repris cette analyse tout en l'ouvrant, dans la deuxième partie des années 1970, à une dimension plus mondiale.

Notre économie est imbriquée dans l'économie nord-américaine; elle est fortement marquée par la proximité des Etats-Unis; elle est également dépendante, comme toutes les économies occidentales, d'un marché mondial; elle est essentiellement dominée.³⁴

Ainsi, les problèmes économiques du Québec ne sont plus provoqués par la domination du capital américain et anglo-canadien seulement, mais ils font partie d'une crise globale qui touche l'ensemble des pays capitalistes. On la reconnaît dans la baisse du commerce, l'inflation qui se maintient et "une baisse générale et absolue de produit national brut dans les différents pays"³⁵. Parallèlement, l'inflation est "l'une des manifestations de la grave crise mondiale que traverse le capitalisme"³⁶.

³¹ CSN, Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel, Montréal, CSN, 1971 et Ne comptons que sur nos propres moyens, Montréal, CSN, 1971.

³² Voir la première partie du manifeste (pp. 6 à 43) qui est centrée presque entièrement sur cette question et qui couvre 37 pages sur un total de 66 pages. De plus, il se termine par quatre exemples d'entreprises qui servent, dans un espace de 40 pages à illustrer cette dépendance.

³³ CSN, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 80.

³⁴ CSN, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 11.

³⁵ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 12. Voir aussi, François Aubry, op. cit., p. 10.

³⁶ CSN, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 95.

La baisse de la production et l'inflation³⁷ sont vues comme sources de problèmes pour les travailleurs et la population. Mais elles sont d'abord considérées comme manipulées par les capitalistes dans le but de servir leurs propres intérêts. Le Congrès de la CSN soulignait dans une résolution, en 1976, que

les investissements étrangers au pays n'ont pas pour but d'aider le développement harmonieux du pays mais qu'ils sont fondés sur leur propre intérêt, lequel est favorisé, entre autres, par le caractère moins coûteux de la main-d'oeuvre, l'accessibilité aux richesses naturelles, les politiques d'achat et d'exemptions fiscales, etc.³⁸

Les entreprises multinationales ne recherchent donc que leurs propres intérêts, c'est-à-dire s'accaparer le plus de profits possible. C'est ainsi que les "fermetures d'entreprises et les mises à pied sont des phénomènes constants dans le système économique capitaliste"³⁹, pour abaisser la concurrence, accentuer la monopolisation et s'assurer ainsi plus de profits. Il s'agit là de "jeux de capitaux"⁴⁰, d'une sorte de volonté délibérée. C'est dans le même but d'ailleurs que les multinationales réorganisent la production et la «délocalisent» dans des régions où la main-d'oeuvre coûte moins cher et les avantages fiscaux sont plus tangibles, procédant ainsi à une nouvelle division internationale du travail⁴¹. De la même façon, les entreprises utilisent de nouvelles technologies pour s'épargner des coûts de main-d'oeuvre, augmenter leur productivité et contrôler plus étroitement le travail⁴². Ces manoeuvres

³⁷ "Un million et plus de travailleurs dans 150 villes du Canada refusent de payer l'inflation des capitalistes", Le travail, Deuxième quinzaine d'octobre 1976.

³⁸ Idem, Prenons notre pouvoir, Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, op. cit., p. 223.

³⁹ Idem, Une force collective organisée avec le peuple, Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 13.

⁴⁰ Ibid., p. 14.

⁴¹ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs, Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, pp. 22 à 24, À nous le progrès! Orientations et revendications de la CSN face aux changements technologiques, Montréal, CSN, 1984, pp. 6 à 9. Voir aussi idem, Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel, op. cit..

⁴² Ibid., pp. 24 à 25, S'organiser pour travailler et vivre autrement, Procès-verbal, 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, pp. 39 à 42, À nous le progrès! Orientations et revendications de la CSN face aux changements technologiques, op. cit., pp. 27 à 40, Comité de la condition féminine, Les femmes à la CSN n'ont pas les moyens de reculer, Montréal, CSN, 1982, pp. 25 à 27, Les puces qui piquent nos jobs, Montréal, CSN, 1982, pp. 5 à 52.

contribuent à créer du chômage⁴³ et par le fait même exercent une pression sur la main-d'oeuvre⁴⁴ et les syndicats⁴⁵.

A ce moment-ci, nous pouvons voir clairement que la CSN a connu des changements dans sa compréhension de la crise telle que véhiculée dans son discours. Pour cette période, nous pouvons identifier trois phases dans cette évolution.

(a) De 1970 à 1974, l'impérialisme américain et plus précisément la haute finance américaine et anglo-canadienne sont considérés comme la source des problèmes économiques du Québec.

(b) De 1976 à 1980, la CSN considère la crise comme celle de l'économie capitaliste mondiale, entraînée en grande partie par la crise de l'impérialisme américain et accélérée du fait que les entreprises multinationales cherchent à augmenter leurs profits au détriment des travailleurs.

(c) De 1980 à 1984, on fait intervenir d'autres facteurs de crise comme l'internationalisation de l'économie, une nouvelle division internationale du travail, la restructuration de la production et l'introduction de nouvelles technologies. Ainsi, la CSN en arrive, au cours de cette phase, à une analyse plus complexe de la crise. Elle identifie qu'une partie du problème vient de la production et elle pousse surtout ses réflexions sur les effets négatifs de la crise sur le travail.

2.1.2 Une crise de production

Nous n'avons relevé dans les documents de la CSN de la deuxième partie des années 1970 que quelques relations établies entre la crise et les problèmes du côté de la production: "réduction de la production industrielle [...], baisse générale et absolue du produit national brut"⁴⁶, "productivité toujours plus faible"⁴⁷. Mais ces problèmes de productivité ne sont d'aucune façon attribués aux travailleurs, ni même à une défectuosité dans l'organisation du travail ou de la technologie. La crise reste toujours la crise des capitalistes et la stratégie des capitalistes consiste à "faire payer par les travailleurs salariés, par la classe ouvrière, le prix

⁴³ "Le chômage au service du capital", *Le travail*, vol 53, no 2, avril 1978.

⁴⁴ CSN, *Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN*, Montréal, CSN, 1976, p. 14.

⁴⁵ CSN, *S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès*, Montréal, CSN, 1984, p. 70.

⁴⁶ CSN, *Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN*, Montréal, CSN, 1976, p. 12.

⁴⁷ François Aubry, *op. cit.*, p. 11.

de cette crise"⁴⁸. Cette même vision se maintient dans la première partie des années 1980⁴⁹, même si l'on relativise les explications précédentes en faisant porter la réflexion sur différents facteurs de la crise. Pour la CSN de cette période, la crise et la restructuration de la production apparaissent en grande partie contrôlée par les capitalistes, tant par le biais de l'inflation, que celui des nouvelles technologies, des pressions sur les salaires, du chômage et d'un contrôle accentué sur le travail.

Ce contrôle patronal et la crise qu'il contribue à maintenir sinon à accentuer est source de multiples problèmes pour les salariés. C'est surtout sur les effets de la crise que la CSN concentre son analyse au début des années 1980. Certes, au cours des années 1970, les rapports du président ou de l'exécutif au Congrès⁵⁰ reviennent régulièrement sur le chômage, les fermetures d'usines avec leurs conséquences sur l'emploi, l'incertitude qu'elles créent et leurs effets psychologiques au sein de la famille, sur l'appauvrissement des travailleurs et sur la misère qui se répand parmi la population. Mais à partir de 1980, on se met à mesurer et à exposer de façon beaucoup plus détaillée et quantifiée ces conséquences selon différents groupes sociaux. Ainsi, on démontre, tant dans les rapports de l'exécutif au Congrès⁵¹ que dans d'autres documents de la Centrale⁵², que la crise touche surtout les femmes et les jeunes, mais qu'elle avantage les entreprises et les institutions financières qui font des profits sans précédent.

⁴⁸ "La stratégie capitaliste est la même partout: faire payer aux travailleurs le prix de leur crise. - la CMT", Le Travail des Militants, no 10, novembre 1976, p. 20. Voir aussi Comité de la condition féminine, La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs, Montréal, CSN, 1979 (1976), p. 13, où il est écrit: "En ce sens, la loi C-73 du gouvernement Trudeau est semblable aux tentatives des bourgeoisies des différents pays capitalistes pour contenir le montée ouvrière et pour leur permettre de surmonter leur propre crise."

⁴⁹ "Nous, par les militants qui nous ont précédés, n'avons pas été absents, bien au contraire, de ces gains sociaux qui permettent d'absorber, en partie, les chocs brutaux que nous imposent les capitalistes et leur crise." CSN, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 18.

⁵⁰ Voir entre autres, CSN, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 10, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 9, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 8, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 13.

⁵¹ CSN, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 39 à 45, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 18, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, pp. 27, 29 à 30.

⁵² Comité de la condition féminine, Les femmes à la CSN n'ont pas les moyens de reculer, Montréal, CSN, 1982, pp. 9 à 15, On n'a pas les moyens de reculer!, Montréal, CSN, 1982, 9 à 37, Comité du droit au travail, Des emplois pour tout le monde, op. cit., pp. 11 à 28.

On note, pour la première fois en 1984, une exception dans le camp des capitalistes. Ce sont les petites entreprises qui croulent sous l'endettement pendant que le niveau de consommation de la population décline.

Ces politiques ont en effet provoqué un transfert de richesses, des consommateurs et des petites entreprises endettées, vers les institutions financières. La faillite d'entreprises et la réduction de la consommation ont provoqué les taux records de chômage qu'on a connus et qu'on connaît encore.

Cet extrait du rapport de l'Exécutif au congrès de 1984 laisse voir une première faille dans la représentation monolithique de la Centrale des capitalistes et de la bourgeoisie. En même temps, cette insistance sur les effets de la crise et son impact sur la consommation fait clairement ressortir que pour cette organisation syndicale, le problème se situe surtout du côté de la consommation et non pas du côté de la production.

2.1.3 Une crise de consommation

Dans les trois catégories des documents analysés, les questions relatives au chômage, à l'appauvrissement et leurs rapports avec la baisse de la consommation reviennent beaucoup plus régulièrement, au cours de cette période, que les questions relatives à la production. De plus, les solutions proposées visent très généralement la consommation.

Cette perspective dénote une cohérence stratégique avec le rapport salarial fordiste. En effet, la stratégie capitaliste de baisse des coûts de la production était perçue par la CSN comme une recherche de majoration des profits qui provoquait la baisse de consommation et accentuait les effets de la crise sur la population. Aussi, cherche-t-elle la solution dans la résistance à cette pression patronale en s'appuyant sur les acquis de la convention collective d'une part et d'autre part, dans l'action étatique pour la relance de la consommation, dans la foulée des politiques keynésiennes propres à la perspective fordiste. Mais les institutions typiquement fordistes comme la convention collective et l'État keynésien étaient de plus en plus remis en cause par les capitalistes. L'étaient-elles aussi par la CSN? Comment celle-ci percevait-elle leur révision par les capitalistes?

2.2 Dans sa dimension institutionnelle

La crise actuelle, nous le savons, ne comporte pas qu'une dimension économique. Nous avons aussi affaire à une crise des pouvoirs, à une crise politique sur différents plans.

Bref, les institutions qui régissent ou régissaient les rapports entre les groupes sociaux sous le fordisme sont remises en cause. Il s'agit donc de voir ici comment la CSN se situe par rapport à la répartition du pouvoir, non seulement dans les milieux de travail mais aussi dans l'ensemble de la société. Ensuite, nous examinerons sa représentation du rôle d'institutions telles que la convention collective et l'État. Enfin, nous verrons comment elle se positionne par rapport aux problèmes que posent la situation canadienne et la question nationale québécoise.

2.2.1 La répartition du pouvoir dans la société

Concernant la question du pouvoir, il existe une constance dans les rapports du président ou de l'exécutif au Congrès: les travailleurs sont exclus des lieux du pouvoir, tant dans la société, sur les plans économique et politique, que dans les entreprises. Si en 1970⁵³ le président souligne surtout l'exclusion générale du pouvoir économique et politique, à partir du milieu de la décennie, les rapports reviennent régulièrement sur l'exclusion des travailleurs du pouvoir dans l'entreprise, comme nous le verrons plus largement dans la prochaine section. Or cette exclusion des travailleurs du pouvoir dans l'entreprise est étroitement liée à leur absence du pouvoir dans la société.

C'est que le «pouvoir», c'est-à-dire la «minorité accaparante», refuse tout partage de pouvoir et ne tolère "surtout pas la volonté du salariat d'avoir son mot à dire dans l'organisation économique et politique de la société de consommation"⁵⁴. Or cette exclusion est encore plus critique pour les femmes qui, elles, sont "exclues de la participation au travail social"⁵⁵. Ce refus de partage du pouvoir et de responsabilité ne vient pas seulement du patronat, mais aussi du gouvernement⁵⁶. Même lorsque celui-ci projette d'innover sur le terrain économique, "les travailleurs demeurent exclus"⁵⁷ de ce projet. Encore plus profondément, c'est l'ensemble des Québécois qui sont privés du pouvoir, car ils sont "tout juste locataires dans leur propre pays"⁵⁸ et le gouvernement lui-même "ne peut planifier une

⁵³ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, pp. 6 et 21.

⁵⁴ Ibid., p. 21.

⁵⁵ Comité de la condition féminine, La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs, Montréal, CSN, 1979 (1976), p. 17. Voir aussi idem, La lutte des femmes: pour le droit au travail social, op. cit.

⁵⁶ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 41.

⁵⁷ Ibid., p. 26. Le rapport fait ici référence au Livre blanc du Gouvernement du Québec, Bâtir le Québec.

⁵⁸ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 10.

économie qu'il ne possède pas"⁵⁹, puisque celle-ci est contrôlée par des multinationales étrangères.

En faisant ainsi ressortir les problèmes de pouvoir vécus par la classe ouvrière dans la société, mais aussi dans les lieux du travail, la CSN pointe du doigt la faille du fordisme. L'exclusion fordiste des travailleurs du pouvoir était remise en cause par la CSN. Nous pouvons maintenant nous demander, en commençant par la négociation et la convention collectives, si les institutions qui ont traditionnellement régulé ce partage tronqué du pouvoir n'étaient pas, elles aussi, critiquées par la centrale syndicale.

2.2.2 Négociation et convention collectives

Dans son discours, la CSN se montre ambivalente par rapport à la négociation et à la convention collectives. Tout d'abord, elle considère le droit de négocier comme "le résultat immédiat des luttes syndicales"⁶⁰, et non pas comme une faveur des capitalistes ou de l'État. Ce droit demeure donc un acquis intouchable qui permet d'obtenir d'autres droits. La négociation collective reste en un sens le moyen que les syndicats connaissent le mieux⁶¹ et par lequel ils "ont réussi à faire respecter un certain nombre de principes"⁶², à garder un contrôle sur les salaires⁶³ et à "améliorer les conditions de vie au travail"⁶⁴. En plus de constituer une voie privilégiée de défense des droits, la convention permet même "l'élargissement du pouvoir"⁶⁵ des travailleurs et la négociation collective leur permet de se mesurer à ceux qui exercent le pouvoir⁶⁶.

La négociation et la convention collectives sont donc toujours considérées comme indispensables par la CSN et demeurent leur action privilégiée. En même temps, elle en

⁵⁹ Idem, Ne comptons que sur nos propres moyens, op. cit., p. 51.

⁶⁰ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p 27.

⁶¹ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 46.

⁶² Ibid., p. 47.

⁶³ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 96.

⁶⁴ Ibid., p. 107.

⁶⁵ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 20.

⁶⁶ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 46.

constate les limites⁶⁷ tout au long de cette période. Dès le début des années 1970, la Centrale avait pris conscience que la convention ne permettait pas d'avoir une prise sur plusieurs problèmes qui touchent de près les travailleurs comme les fermetures d'usines⁶⁸, et qu'il fallait envisager des actions sur le terrain politique⁶⁹ pour défendre le plein emploi. D'autre part, la convention permet une protection des travailleurs sur le plan de la production, mais pas de la consommation⁷⁰. De plus, la CSN trouve étroit le cadre de la négociation et de la convention collectives lorsque appliqué à une entreprise à la fois et elle cherche à l'étendre au secteur économique⁷¹ et même à l'espace national⁷². On veut de plus élargir ce cadre à de nouveaux objets de négociation comme nous le verrons plus loin, au sujet des stratégies syndicales.

La critique de la CSN porte aussi sur des aspects négatifs précis de la convention. Tout d'abord, on la trouve discriminatoire à l'égard des femmes à cause de la définition des tâches⁷³. En plus d'être étroite, elle est rigide du point de vue des travailleurs, de sorte qu'on doit mener des luttes pour la faire ouvrir⁷⁴ afin d'ajuster les salaires à une inflation plus sévère que prévue. Sa durée est d'ailleurs contraignante, car pendant la période où elle est en vigueur, la grève est interdite⁷⁵. Il s'agit d'une "espèce de carcan dans lequel nous enferme le Code du travail, qui nous impose la négociation limitée, atomisée"⁷⁶.

Ainsi, tout comme le patronat quoique sur un autre plan, la CSN considère que le modèle fordiste de négociation et de convention collectives comporte des rigidités,

⁶⁷ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 108 et Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 29 et 330.

⁶⁸ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 13.

⁶⁹ Ibid., p. 41.

⁷⁰ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 5.

⁷¹ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, p. 46 et Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, p. 58.

⁷² Ibid., p. 73 et Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 20.

⁷³ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, p. 44.

⁷⁴ Ibid., p. 40.

⁷⁵ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 32 et Élargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 55.

⁷⁶ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 330.

défavorables aux salariés dans ce cas-ci. Alors que les patrons voudraient un assouplissement dans l'application des règles salariales pour les aligner sur les règles du marché, les syndicats cherchent à les rapprocher des besoins des travailleurs et des variations du coût de la vie. Les premiers voudraient voir se rétrécir les objets et les clauses des conventions, mais les autres visent à élargir le champ de la négociation collective à de nouveaux objets qui suscitent de nouvelles insécurités pour le salariat.

Nous le voyons bien, la CSN ne cache pas que la négociation et la convention collectives connaissent des limites et même une crise d'ajustement. Mais elle considère toujours que ces activités constituent le coeur de son action syndicale. Elle cherche même à élargir leur champ d'application. A-t-elle soutenu la même position envers l'État?

2.2.3 L'État

Pendant cette période, les propos qui reviennent le plus souvent dans le discours de la CSN au sujet de l'État concernent sa portée répressive, sa position d'enjeu dans la lutte des classes, son rôle de régulation avec ses différentes législations concernant les syndicats et le travail, et enfin, dans une mesure un peu moindre, l'État-providence. Il en ressort une vision paradoxale du rôle de l'État. D'une part, on dénonce son action répressive et ses interventions de contrôle sur les syndicats et leur action. D'autre part, on ne cesse de faire appel à lui pour une protection accrue des travailleurs et un appui législatif à l'action syndicale.

La question de la répression étatique revient à chaque session du Congrès au cours de cette période, souvent à plus d'une reprise pendant la même réunion. On y consacre même des sections entières de textes⁷⁷. Cette répression s'exerce par les législations, surtout les lois d'exception, au point où l'on se trouve devant un "gouvernement par décrets"⁷⁸. Il s'agit donc d'un État autoritaire⁷⁹, policier⁸⁰ même, surtout avec la loi d'urgence de 1970, et qui risque de céder à la tentation totalitaire⁸¹. La répression passe aussi par le système

⁷⁷ Par exemple, *idem*, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, pp. 7 à 8 et 18 à 19.

⁷⁸ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 12.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 11.

⁸⁰ *Idem*, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 7.

⁸¹ *Ibid.*, p. 8 et S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 55.

judiciaire qui "se trouve aussi complaisant en face des pouvoirs politiques"⁸². Des projets de lois «répressifs» et l'emprisonnement de syndicalistes apparaissent comme une opération de peur⁸³, comme une "vaste campagne antisyndicale, antiouvrière et antisociale"⁸⁴.

Même en dehors de l'utilisation de ces lois d'exception, le contrôle étatique sur les syndicats est considéré comme important. D'une part, la législation rend possible la création de syndicats et vise à protéger le droit à la syndicalisation. Mais d'autre part, elle permet à l'État d'autoriser ou non la création d'un syndicat⁸⁵ et de décider qui peut intégrer ou non ce syndicat⁸⁶. Ainsi, l'État cherche à s'immiscer "dans les affaires syndicales à titre de législateur, à titre d'administrateur"⁸⁷. Ce contrôle et cette surveillance s'accroissent dans le contexte de combativité ouvrière et de façon spéciale avec les conflits dans le secteur public⁸⁸, d'autant que dans ce cas, il est partie et juge en même temps⁸⁹.

Or ce volet répressif est entretenu par la pression du capital sur l'État. En effet, les capitalistes internationaux "imposent de plus en plus, là où ils le peuvent, des lignes de conduite aux gouvernements locaux"⁹⁰. Ainsi, non seulement le gouvernement québécois se met-il au service de ces grands capitalistes, mais il consent à rester "sous leur domination"⁹¹. Au service du pouvoir économique⁹², il est en même temps paradoxalement écarté des décisions qui se prennent sur le terrain économique⁹³. Aussi les compagnies ont-elles profité largement de privilèges et d'avantages consentis par l'État⁹⁴.

⁸² Idem, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 22.

⁸³ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN. Montréal, CSN, 1977, p. 94.

⁸⁴ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN. Montréal, CSN, 1974, p. 9.

⁸⁵ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN. Montréal, CSN, 1978, p. 50.

⁸⁶ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN. Montréal, CSN, 1976, p. 34.

⁸⁷ Ibid., p. 6.

⁸⁸ Ibid. et Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN. Montréal, CSN, 1978, pp. 16 et 57.

⁸⁹ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 17.

⁹⁰ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN. Montréal, CSN, 1974, p. 20.

⁹¹ Ibid., p. 22.

⁹² Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN. Montréal, CSN, 1980, p. 329.

⁹³ Ibid., p. 23.

⁹⁴ Ibid., p. 19. Voir aussi idem, Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel. op. cit., pp. 18 à 26.

Aux yeux de la CSN, les capitalistes et les gouvernements fonctionnent ensemble en étroite alliance⁹⁵. Il s'agit d'une collusion qui "a donné naissance à un super-pouvoir économique-politique"⁹⁶. Or les protagonistes de ce pouvoir s'allient dans le but de réprimer les syndicats⁹⁷ et cette situation ne semble pas vouloir se modifier avec l'arrivée au pouvoir d'un autre gouvernement, celui du Parti québécois⁹⁸ par exemple. Cette alliance se maintient donc au bénéfice des capitalistes et au détriment de la population avec le détournement de taxes que constituent les subventions⁹⁹. Elle se fait aussi sur le dos des travailleurs affectés par les politiques anti-inflationnistes qui contribuent à assurer de meilleurs profits au capital. L'État cherche à leur refiler la note de la crise¹⁰⁰.

L'État, tel que véhiculé dans le discours de la CSN au cours de cette période, se présente comme un enjeu clé des rapports sociaux. Il n'a rien de neutre¹⁰¹. Au contraire, il est sous influence, il est même "manipulé par la minorité possédante"¹⁰². Très généralement, c'est le capital qui le contrôle. L'État se trouve alors détourné de son véritable rôle de protecteur du bien de l'ensemble de la population et il tend plutôt à encadrer celle-ci par la répression.

Cette crise de l'État s'étend aussi à son volet providence qui risque de s'effriter, selon la CSN. L'État, qui a dévié en quelque sorte de son rôle authentique, tend plutôt à gérer la crise, c'est-à-dire la "misère"¹⁰³ des travailleurs au profit des entreprises. Au lieu d'améliorer ou du moins de maintenir les services publics à la population pendant cette période difficile, il réduit ses dépenses¹⁰⁴ et procède à des diminutions d'effectifs parmi les employés du secteur public, ce qui entraînera une dégradation de la qualité de ces

⁹⁵ Ibid., p. 35.

⁹⁶ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 13.

⁹⁷ Idem, Résistons à l'agression. Procès-verbal du 3e congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1975, p. 9.

⁹⁸ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 100.

⁹⁹ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 12.

¹⁰⁰ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 37 et S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 28.

¹⁰¹ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 20.

¹⁰² Ibid., p. 6.

¹⁰³ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 21.

¹⁰⁴ Ibid., 14.

services¹⁰⁵. Pourtant, les secours de l'État-providence apparaissent nécessaires pour atténuer les effets des stratégies des capitalistes¹⁰⁶ dans cette période de crise.

Car les sécurités acquises avec l'État-providence l'ont été par les pressions "du peuple organisé, du mouvement syndical"¹⁰⁷ et constituent un progrès social pour la population. Malheureusement, ces gains sociaux de la Révolution tranquille sont remis en cause "imperceptiblement", "au jour le jour"¹⁰⁸, par un gouvernement qui parle pourtant de "Bâtir le Québec"¹⁰⁹. Or la crise budgétaire qui affecte le gouvernement est une conséquence de la crise économique, alors que cette même crise économique entraîne la détérioration des conditions de travail et de vie¹¹⁰.

Ce compte rendu du contenu des documents officiels de la CSN nous démontre clairement qu'au cours de cette période, la Centrale restait très attachée à l'État dans son rôle de protection du travail et de providence. Pour elle, la crise de l'État provient justement du fait qu'il a dévié de ce rôle fondamental pour servir les intérêts du capital et des grandes entreprises. Or, à cette crise du rôle étatique s'ajoute, dans le cas du Québec, des problèmes particuliers que la CSN n'a pas manqué de souligner.

2.2.4 Les États canadien et québécois

La «continentalisation» de l'économie canadienne est nettement décrite dans les textes de la CSN des années 1970 dans les termes du «fordisme perméable»¹¹¹. Le président soulignait dans son rapport au congrès de 1972 que les Américains contrôlaient nos richesses

¹⁰⁵ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 16.

¹⁰⁶ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 18.

¹⁰⁷ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 8.

¹⁰⁸ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 19.

¹⁰⁹ L'exécutif de la CSN fait référence, dans son rapport, à Ministre d'État au développement, Bâtir le Québec: énoncé de politique économique, Québec, Gouvernement du Québec, 1979.

¹¹⁰ CSN, op. cit., p. 20.

¹¹¹ Jane Jenson, "'Different' but not 'exceptional': Canada's permeable fordism", Canadian Review of Sociology and Anthropology/Revue Canadienne d'Anthropologie et de Sociologie, vol. 26, no 1, 1989, pp. 69 à 94 et "Representations in Crisis: The Roots of Canada's Permeable Fordism", Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique, vol XXIII, no 4, 1990, pp. 653 à 683.

naturelles, nous prêtaient de l'argent et que nous achetions leurs produits¹¹². Mais dans son rapport au congrès spécial de 1979 sur la question nationale, le comité d'orientation décrivait de façon encore plus explicite cette situation.

On laisse les portes ouvertes à l'entrée massive de capitaux étrangers, surtout américains, dans l'exploitation des matières premières et dans le secteur de la fabrication. Les matières premières sont généralement exportées à l'état brut; les filiales des firmes étrangères produisent une partie des biens fabriqués consommés au Canada, le reste étant importé.¹¹³

Non seulement le pays exporte-t-il des matières premières, mais il exporte aussi des capitaux¹¹⁴. Tout cela fait qu'il se rapproche des pays colonisés qui fournissent les matières premières aux pays riches¹¹⁵. Or, au lieu de trouver des solutions à cette tendance, le Canada cherche plutôt à accentuer ce processus de «continentalisation» en favorisant le libre échange entre les deux pays¹¹⁶. On dirait de plus que le pays se sent obligé d'adopter les mêmes politiques économiques que Washington, c'est-à-dire le monétarisme¹¹⁷. Ainsi, pour la CSN, le Canada se maintient sous l'influence américaine, y compris politique, parce qu'il le veut bien. Il pourrait adopter d'autres types de politiques économiques que celles du courant néo-libéral, tout comme il pourrait intervenir autrement et de façon plus autonome dans la recherche de solutions à la crise économique.

Cette situation de dépendance canadienne comporte des effets d'autant négatifs pour le Québec que celui-ci est défavorisé dans la Confédération canadienne qui a toujours privilégié le sud de l'Ontario¹¹⁸. Or cette position du Québec ne semble pas devoir s'améliorer

¹¹² CSN, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 9.

¹¹³ Idem, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 48.

¹¹⁴ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 9.

¹¹⁵ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 33.

¹¹⁶ Idem, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 50.

¹¹⁷ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 17 et S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 27.

¹¹⁸ Idem, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, pp. 51 et 56, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 18 et S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 30.

puisque la tendance va vers une plus grande concentration des politiques économiques à Ottawa¹¹⁹.

Mais la crise canado-québécoise comporte un autre volet qui est profondément enraciné dans la vie ouvrière: l'oppression spécifique des travailleurs québécois francophones¹²⁰ qui fait partie de l'ensemble de l'oppression nationale¹²¹. Cette oppression passe par la langue et cela de deux façons. D'une part, les entreprises contribuent, en général, à la détérioration de la langue française au travail et les grandes entreprises, surtout anglophones, tendent à "angliciser les Canadiens français"¹²². D'autre part, les postes de direction ou situés à des échelons supérieurs ont échappé, pour la plupart, aux francophones dans les nombreuses entreprises anglophones du Québec, même si la grande majorité de leurs salariés sont d'origine francophone¹²³. De plus, les conditions d'emploi et de vie des Québécois sont généralement inférieures à celles de l'Ontario et de l'ensemble du Canada¹²⁴.

Il en ressort que l'"oppression particulière des travailleurs québécois francophones du fait qu'ils soient canadiens-français est un fait admis"¹²⁵. Aussi la lutte contre l'oppression nationale et celle contre l'exploitation capitaliste se rejoignent-elles¹²⁶. Or cette perspective ne fait l'affaire ni du gouvernement fédéral, qui cherche à décourager le militantisme syndical au Québec¹²⁷, ni du gouvernement péquiste qui, de son côté, "joue d'une façon quasi

¹¹⁹ Idem, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 58.

¹²⁰ Voir tout particulièrement idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, pp. 45 à 48.

¹²¹ Voir l'ensemble du "Rapport du comité d'orientation au congrès spécial de la CSN sur la question nationale", dans idem, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979 et plus particulièrement les pp. 37 à 44, 54 à 56 et 69 à 75.

¹²² Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 45 à 46.

¹²³ Ibid., p. 45 et Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 41.

¹²⁴ Ibid., pp. 37 à 43.

¹²⁵ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 105.

¹²⁶ Ibid., Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 205 et Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, pp. 69 et 141.

¹²⁷ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 5.

indécente sur notre attachement au Québec"¹²⁸, pour réprimer les employés du secteur public.

Encore une fois, nous pouvons constater que sur la question nationale tout comme sur la crise économique, de même que sur la répartition du pouvoir dans la société et l'État, la vision de la CSN est fortement imprégnée de références aux rapports sociaux, aux conflits de classes. Le discours de la Centrale s'arrête avant tout aux rapports de travail, que ce soit les rapports de production, dont le rapport de propriété, ou le rapport salarial. Mais progressivement, il a commencé à tenir compte également des rapports entre les hommes et les femmes, entre les jeunes et le reste de la société, de la question nationale par rapport à l'exploitation du travail et de la domination d'un groupe national sur un autre. De plus, à la fin de cette période, la CSN s'est mise à manifester une certaine sensibilité par rapport à l'environnement. Ceci nous amène à nous demander quelle vision elle avait du modèle de développement et de société dans lequel nous vivons.

2.3 La crise «sociétale»

Nous venons de voir que la CSN identifiait la source de la crise sociale à l'exclusion de la majorité du pouvoir, tant au travail que dans la société. Pour elle, ce schéma porteur de crise se reproduit dans chaque dimension de la société. C'est le cas sur le plan de la culture, de la consommation aussi bien que du travail. De plus le modèle de développement qui imprègne cette société engendre des problèmes importants dans l'environnement. Enfin, une alternative à cette crise «sociétale» est difficile à concrétiser en bonne partie à cause d'une crise de la solidarité sociale.

2.3.1 Crise culturelle

Dans son rapport au congrès de 1970, le président de la CSN déclarait que la crise économique était "doublé d'une crise culturelle, morale", touchant "les valeurs humaines qui, dans le passé, donnaient une certaine cohésion à notre société"¹²⁹. Cette facette de la crise provient du fait que les Québécois se font imposer une culture et des valeurs qui leur viennent d'ailleurs, plus précisément des États-Unis¹³⁰. Il s'agit de l'«American way of

¹²⁸ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 18.

¹²⁹ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 10.

¹³⁰ Ibid., pp. 10 à 12.

life», d'un mode de vie centré sur une consommation effrénée, qui plante "ses produits, ses techniques, sans débats, sans discussion, sans résistance"¹³¹. Le phénomène ne concerne pas que les produits matériels, mais également les produits culturels américains¹³². Par le biais de ce mode de vie, les Québécois se font imposer une langue, l'anglais¹³³, qui sert aussi d'instrument de domination et de subordination "entre les mains du patronat"¹³⁴.

Cette pression dans le champ des valeurs et de la langue constitue une véritable menace pour l'avenir culturel du Québec¹³⁵. Le problème est d'autant sérieux que les gouvernements s'en rendent complices, puisqu'ils "ont depuis longtemps consacré l'idéologie de l'intégration du Québec à l'empire américain"¹³⁶. La bourgeoisie aussi a trahi la culture québécoise en mettant de côté des valeurs telles que "fraternité, fidélité québécoises et survivance française"¹³⁷, ne recherchant que ses intérêts et contribuant ainsi à "la vogue actuelle des valeurs individuelles par rapport aux valeurs collectives"¹³⁸.

On ne retrouve pas cette critique de l'influence culturelle américaine ailleurs que dans les rapports du président au Congrès¹³⁹. Son importance demeure donc matériellement relative, mais elle prend toute sa signification lorsque située dans la crise générale des rapports sociaux dont fait état la CSN dans son discours tout au long de cette période. Ce qui fait profondément problème dans la société, selon elle, ce sont les rapports de domination d'une classe minoritaire sur la majorité de la population travailleuse, sur le plan culturel aussi bien que sur le plan économique. Pour résumer, la crise culturelle réside dans la culture de domination. C'est ce qui ressort tant des rapports du président ou de l'exécutif au Congrès que du journal de la Centrale et des documents de réflexion.

131 *Ibid.*, p. 11.

132 *Idem*, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 9.

133 *Idem*, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, pp. 10 et 27.

134 *Idem*, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 40.

135 *Ibid.*, p. 13 et Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 22.

136 *Idem*, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 7.

137 *Ibid.*, p. 18.

138 *Ibid.*

139 Plus précisément aux congrès de 1970 et 1974 surtout, avec un rappel à celui de 1972.

Ainsi, lorsqu'elle parle du développement, la CSN tient à spécifier qu'elle-même et les travailleurs ne s'opposent pas au développement, bien au contraire¹⁴⁰. Leurs critiques du comportement des propriétaires d'entreprises et leurs revendications de nationalisation de certaines industries ne les empêchent pas de défendre les industries et de vouloir suivre l'évolution du développement. Ce qui fait problème, c'est la situation de dépendance comme l'avaient fait ressortir les documents¹⁴¹ de la Centrale du début de la décennie. La domination américaine et capitaliste en général aboutit aux abus, à une "exploitation dévergondée", à un "développement sauvage"¹⁴² et à la pollution.

Ce qui est déplorable, c'est donc le productivisme, la sur-production et la sur-consommation¹⁴³, ce type de croissance imposée par la classe dominante, "basée sur l'inégalité, l'exploitation, l'oppression et la domination"¹⁴⁴ et dont le coût est reporté sur l'ensemble de la population¹⁴⁵ qui n'a pourtant aucun contrôle sur ce modèle de développement. Sans "progrès social"¹⁴⁶, celui-ci est voué à l'échec, au "suicide"¹⁴⁷ même d'une société. Or cette conception de la croissance est bien entretenue par des moyens culturels tels que les journaux¹⁴⁸, la télévision, dont les téléromans¹⁴⁹ et même le sport¹⁵⁰,

¹⁴⁰ Ibid., p. 26.

¹⁴¹ Ibid.. Le rapport du président rappelle les deux documents Il n'y a pas d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel, Montréal, CSN, 1971 et Ne comptons que sur nos propres moyens, Montréal, CSN, 1971. Le "Rapport du comité de douze" (CSN, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, pp. 71 à 121) y fait référence aussi. Le problème de domination apparaît également dans des documents d'après le congrès de 1974, en particulier la domination des femmes: Comité de la condition féminine, La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs, Montréal, CSN, 1976, La lutte des femmes: pour le droit au travail social, op. cit., La lutte des femmes, une lutte permanente, une lutte collective, op. cit., pp. 26 à 44 et Les femmes à la CSN n'ont pas les moyens de reculer, Montréal, CSN, 1982.

¹⁴² CSN, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 28.

¹⁴³ Voir "Dans la série: l'histoire du système solaire. La planète terre à crédit. Cours d'histoire ancienne pour la période allant de 1920 à l'an 2007", Le travail, vol. 50, no 6, décembre 1974 et janvier 1975, pp. 10 à 19.

¹⁴⁴ CSN, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 30.

¹⁴⁵ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 42.

¹⁴⁶ Ibid., p. 45.

¹⁴⁷ "Le problème du mois. Le pétrole: crois et paye!", Le travail, vol. 50, no 2, mars 1974, p. 16.

¹⁴⁸ "Le budget de l'information capitaliste", Le Travail des Militants, no 9, octobre 1976, pp. 3 à 4 et "L'information en temps de crise", Nouvelles CSN, no 161, semaine du 14 au 20 mai 1982, p. 15.

¹⁴⁹ "Autopsie des téléromans", Le Travail des Militants, loc. cit., p. 5 et "La femme: un accessoire pour la T-V", loc. cit., p. 6.

¹⁵⁰ "Derrière les jeux, le vrai visage du capitalisme", loc. cit., no 8, juin 1976, p. 4.

qui est centré sur la productivité comme en usine, et l'olympisme, qui reproduit la domination¹⁵¹. Pendant ce temps, "un immense désert" est en train de se créer au Québec sur "le plan des idées et des aspirations sociales"¹⁵². Il arrive même que des valeurs comme le nationalisme soient détournées et servent les intérêts de ceux qui dominent la nation¹⁵³.

Pour la CSN, la crise culturelle consiste donc avant tout en un état de domination, d'inégalité sociale et de manipulation. Cette domination s'exerce tout particulièrement sur le travail. Mais la remise en cause de celui-ci comme valeur n'apparaît que tardivement dans le discours de la Centrale au cours de cette période.

2.3.2 Crise du travail

Lorsqu'elle parle du travail salarié, la CSN le voit comme exploité et dominé sous les conditions capitalistes de la production.

L'histoire du développement capitaliste n'est rien d'autre que celle de l'expropriation des moyens de travail et du processus du travail d'entre les mains des travailleurs.¹⁵⁴

Cette évaluation peut résumer la vision que la Centrale se faisait du travail tout au cours de cette période et qui sera exposée plus précisément dans la prochaine section qui porte sur l'entreprise. L'insistance se centre donc sur l'aliénation du travail. Lorsqu'on déplore que l'exploitation du travail entrave la vie familiale et sociale des travailleurs¹⁵⁵, on ne conteste pas le travail comme valeur. On conclut que ce sont les conditions économiques des ouvriers et les pressions à la consommation qui obligent les travailleurs à de tels horaires.

Cependant, le rapport de l'exécutif au congrès de 1982¹⁵⁶ fait référence à la remise en cause du travail. Il l'attribue surtout aux jeunes. Il ajoute cependant que les travailleurs qui désirent que le rapport entre le travail et le temps libre soit réaménagé devraient trouver une

¹⁵¹ "«L'esprit olympique» comme instrument de domination", *loc. cit.*, p. 3 et "La bourgeoisie en profite, les travailleurs payent le déficit", *loc. cit.*, pp. 5 à 6.

¹⁵² CSN, *S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès*, Montréal, CSN, 1984, p. 67.

¹⁵³ *Idem*, *Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN*, Montréal, CSN, 1979, p. 7.

¹⁵⁴ *Idem*, *Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN*, Montréal, CSN, 1980, p. 51.

¹⁵⁵ Par exemple dans *idem*, *Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN*, Montréal, CSN, 1974, p. 43.

¹⁵⁶ *Idem*, *Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN*, Montréal, CSN, 1982, p. 32.

réponse à leurs préoccupations dans les revendications de la Centrale. Enfin, dans un document sur la réduction du temps de travail, on se réfère directement à la crise du travail comme valeur.

Il est bien clair que la notion de travail est présentement à se modifier: les gens n'accordent plus la même importance au travail comme source de valorisation, ne voient plus le temps passé au travail au cours de toute une vie de la même façon et n'envisagent plus le rapport entre le travail et loisirs ou vie privée de la même manière.¹⁵⁷

Certes la position de la CSN sur la crise de la valeur travail n'est pas encore très articulée à la fin de cette période, mais le signalement de l'existence d'une remise en cause laisse prévoir que la question prendra plus de place dans son discours au cours des prochaines années. Sa réflexion sur la consommation cependant est beaucoup plus engagée et cela depuis les années 1960, avec la décision de mener des luttes sur ce terrain appelé le deuxième front¹⁵⁸.

2.3.3 Crise de la consommation

Nous avons déjà relevé, à propos de la crise culturelle, que la CSN considérait que nous vivions dans une société de sur-consommation qui nous était imposée comme mode de vie. Or ce mode de vie conditionne l'existence¹⁵⁹ et les critères de la qualité de la vie. Ainsi, les personnes se sentent diminuées si elles n'ont pas en main l'argent nécessaire pour acquérir tous ces biens et mener le train de vie proposé¹⁶⁰. Ce mode de vie centré sur la consommation entretient donc des inégalités et "les dehors scintillants"¹⁶¹ de cette société camouflent mal que la pauvreté existe.

¹⁵⁷ *Idem*, Pour du travail, pour mieux vivre, réduisons notre temps de travail!, Montréal, CSN, 1985, p. VI.

¹⁵⁸ *Idem*, "Le deuxième front", Procès-verbal de la Quarante-troisième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1968, pp. 8 à 50.

¹⁵⁹ *Idem*, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 11.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 43 et Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 15.

¹⁶¹ *Idem*, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 7.

Imposée¹⁶², lieu d'exploitation¹⁶³ et de non participation¹⁶⁴ elle aussi, la société de consommation crée une dépendance qui peut être totale. C'est le cas du pétrole¹⁶⁵, entre autres. Elle engendre un "gaspillage systématique"¹⁶⁶ et une "dégradation de la durée et de la qualité des produits et des services"¹⁶⁷. La réflexion de la CSN sur la consommation vient donc rejoindre les questions écologiques.

2.3.4 Crise écologique

Dans la première partie des années 1970, le Congrès de la CSN ne s'est pas penché sur l'environnement. Certes, en 1974, le rapport du président a précisé que la Centrale n'était pas opposée au développement¹⁶⁸, mais cette déclaration était faite sans rapport avec les questions environnementales, comme nous l'avons vu au sujet de la culture. Cependant, nous retrouvons dans le document Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel¹⁶⁹ une critique du productivisme des compagnies et de la pollution qu'il engendre. De plus, Le travail s'est intéressé aux questions écologiques à l'occasion de deux parutions¹⁷⁰ en 1974. Écrits en plein contexte de la crise du pétrole, ces articles sonnent l'alarme par rapport à l'épuisement des richesses naturelles et à la pollution en identifiant comme responsables les compagnies qui ne recherchent que les profits. "La crise du pétrole nous fait prendre conscience que nous ne sommes plus maîtres de nos ressources et de notre mode de vie [...] La véritable crise, en somme, c'est une crise du pouvoir."¹⁷¹

¹⁶² Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, pp. 15 et 24.

¹⁶³ Ibid., p. 11.

¹⁶⁴ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 12.

¹⁶⁵ "Le problème du mois. Le pétrole: crois et paye!", Le travail, vol. 50, no 2, mars 1974, p. 15.

¹⁶⁶ CSN, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 16.

¹⁶⁷ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 42.

¹⁶⁸ Idem, Des moyens pour se battre. Procès-verbal du 2e congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 26.

¹⁶⁹ CSN, op. cit., p. 12.

¹⁷⁰ "Le problème du mois. Le pétrole: crois et paye!", loc. cit., pp. 12 à 16 et "Dans la série: l'histoire du système solaire. La planète terre à crédit. Cours d'histoire ancienne pour la période allant de 1920 à l'an 2007", Le Travail, vol. 50, no 6, décembre 1974 et janvier 1975, pp. 10 à 19.

¹⁷¹ "Le problème du mois. Le pétrole: crois et paye!", loc. cit., p. 15.

C'est en 1978¹⁷² que le Congrès s'est mis à aborder directement la question. En plus de l'épuisement des richesses naturelles, particulièrement celles de la forêt, on mentionne la pollution des lacs, des rivières et des villes et on fait un lien avec la santé des travailleurs et les conditions de vie de la population. Mais c'est tout l'environnement qui "est soumis à une agression constante"¹⁷³ et "les impératifs économiques à court terme ont augmenté de façon dramatique les problèmes de la détérioration de l'environnement"¹⁷⁴.

Encore une fois, les responsables du dégât, ce sont les capitalistes, les entreprises. A ce sujet, il est intéressant de noter les formes d'appropriation présentes dans le vocabulaire, tout particulièrement celui du rapport de l'exécutif au congrès de 1978¹⁷⁵. Nous y retrouvons une appropriation collective, populaire, de différents éléments de l'environnement: "nos richesses naturelles", "nos lacs, nos rivières, nos villes", "nos terres", "nos eaux". Ce type d'appropriation laisse aussi entendre que la population, c'est-à-dire les travailleurs et les classes populaires, se trouve intégrée à l'environnement en quelque sorte. L'un et l'autre sont intimement liés et font face à un ennemi commun, d'autres propriétaires, ceux des entreprises et des capitaux.

Au début des années 1980, on retrouve moins dans les rapports cette appropriation en termes du «nous» attaqué par l'«autre», mais cet "environnement complet"¹⁷⁶ est toujours agressé. L'environnement semble devoir devenir un lieu d'émergence de nouvelles identités et solidarités. Mais justement, la solidarité sociale dans son ensemble ne serait-elle par ébranlée aux yeux de la CSN?

2.3.5 Crise de solidarité sociale

Ce qui ressort nettement du discours de la CSN, c'est que la crise de solidarité sociale repose fondamentalement sur les contradictions de classes, sur les intérêts diamétralement

¹⁷² CSN, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 42 à 44.

¹⁷³ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 69.

¹⁷⁴ Ibid., p. 42.

¹⁷⁵ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 42 à 44, 48. Voir aussi Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 31 et "Le problème du mois. Le pétrole: crois et paye!", Le travail, vol. 50, no 2, mars 1974, p. 15, où il est questions de "nos ressources" dont nous ne sommes plus maîtres. C'est nous qui soulignons.

¹⁷⁶ CSN, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 69.

opposés entre les capitalistes et les travailleurs. Cette vision traverse la pensée de la CSN telle qu'elle nous apparaît dans tous les textes des années 1970 et du début des années 1980. Sa vision sociale se trouve en quelque sorte résumée dans cette phrase: "L'histoire du capitalisme, c'est aussi celle d'un affrontement constant entre le capital et les travailleurs."¹⁷⁷ Il n'y a donc pas de solidarité possible entre ces deux groupes sociaux.

C'est du côté des travailleurs qu'il faut rechercher la solidarité sociale. Elle se retrouve donc dans la solidarité ouvrière qui constitue comme un rempart face aux convoitises et aux exploitations de toutes sortes de la part de la bourgeoisie. La CSN fait assez régulièrement le constat de cette solidarité¹⁷⁸, mais elle note aussi sa fragilité. Cette solidarité et le mouvement syndical qui la porte sont attaqués par le patronat et "ses principaux relais idéologiques"¹⁷⁹ qui cherchent à diviser les travailleurs entre eux, et les syndiqués de la population.

Car, pour la CSN, la population partage la même destinée que les syndicats. "Les intérêts de la majorité de la population sont liés et dépendent des intérêts des travailleurs syndiqués."¹⁸⁰ Aussi les classes populaires subissent-elles la même oppression nationale que les travailleurs¹⁸¹. De la même façon, les luttes des femmes s'inscrivent-elles dans le "combat de tous les travailleurs"¹⁸². Enfin, au plus fort de la crise, la CSN se préoccupe particulièrement du sort qui leur est fait ainsi qu'aux jeunes¹⁸³.

¹⁷⁷ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, 1980, p. 52.

¹⁷⁸ Comme dans idem, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 7.

¹⁷⁹ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 8 et aussi Elargir les droits . nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 39 à 40, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, 1980, p. 53 et S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 52.

¹⁸⁰ Idem, Elargir les droits . nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 40.

¹⁸¹ Idem, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 6.

¹⁸² Comité de la condition féminine, La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs, Montréal, CSN, 1976. Voir les échos de ce rapport dans le journal de la Centrale où il est écrit que l'approche "du rapport du comité se situe dans une collaboration travailleuses-travailleurs contre l'ennemi commun: le capitalisme", dans "Le comité de la condition féminine. Traduire les objectifs dans les activités", Le travail, première quinzaine de juin 1976.

¹⁸³ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, pp. 7, 29, 65 et 68.

La CSN se sent donc solidaire et responsable de différents groupes de la population qui vivent des conditions plus difficiles. Elle cherche aussi à s'impliquer par rapport aux problèmes de pollution et de consommation. Mais en même temps, elle se tourne bien peu du côté des autres mouvements sociaux comme des partenaires. Il lui arrive même de les considérer comme faibles, évanescents¹⁸⁴. Ainsi, il ne reste que le mouvement syndical pour assurer la continuité, la solidarité et relever toutes les luttes. Mais au début des années 1980, on commence à se représenter un mouvement syndical qui connaît lui aussi sa crise: désaffection du militantisme en faveur d'une "panoplie de mouvements de citoyens"¹⁸⁵ et processus de désyndicalisation¹⁸⁶. Le mouvement syndical perdait virtuellement son hégémonie et la CSN allait s'impliquer activement dans les Sommets Populaires¹⁸⁷, elle qui avait contribué à l'émergence du mouvement populaire et communautaire avec sa promotion des Associations coopératives d'économie familiale.

2.4 Conclusion: une crise ancrée dans les conflits sociaux

L'analyse des documents officiels produits par la CSN au cours de la période s'étendant de 1970 à 1984 nous montre que la Centrale considérait la crise comme culturelle et politique aussi bien qu'économique. Ce qui ressort surtout de ce discours syndical, c'est que la crise est profondément ancrée dans les rapports sociaux. Quelle que soit la dimension traitée de la crise, la CSN la rattache de façon ultime à la domination et au contrôle presque total des capitalistes et de leurs complices gouvernementaux sur les travailleurs et la population. Pour elle, la crise tient au fait qu'une minorité s'accapare le pouvoir et en exclut la majorité, c'est-à-dire la classe ouvrière et les «masses populaires».

Ainsi, l'ensemble des rapports sociaux sont caractérisés par l'exclusion. Au travail tout d'abord, les salariés sont éloignés de toute participation aux décisions, ce qui rend intenable la forme fordiste du rapport salarial. Les femmes sont même éloignées des lieux de

¹⁸⁴ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 7. Le rapport du président parle de l'essoufflement des groupes populaires, de la disparition du mouvement des étudiants et des jeunes, de l'enfermement des gauchistes dans de petites chapelles et de la disparition du FLQ.

¹⁸⁵ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 29.

¹⁸⁶ Ibid. et S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 17.

¹⁸⁷ "Le deuxième Sommet Populaire de Montréal. Vers une organisation permanente", Nouvelles CSN, no 154, semaine du 19 au 25 mars 1982, pp. 8 à 9, "Le sommet populaire de Montréal. Vers une plus grande cohésion populaire", loc. cit., no 155, semaine du 26 mars au 1er avril 1982, p. 7 et "Le deuxième sommet populaire de Montréal. Un succès éclatant", loc. cit., no 156, semaines du 2 au 15 avril 1982, p. 8.

production, surtout pendant la crise, tout comme les jeunes. Aussi les institutions participent-elles de cette crise, elles qui sont vouées à freiner toute volonté de briser cette exclusion, la convention collective par ses frontières tracées à l'avance et l'État par ses activités de contrôle et de répression. Cet État, dans le cas du Québec surtout, est dominé de l'extérieur. Même l'idée que nous nous faisons de la société nous est imposée par le truchement de la culture, un culture de consommation qui reproduit la domination du travail et qui est en voie de nous détruire écologiquement. La crise de la société apparaît d'autant plus grave que s'affaiblissent les solidarités de base capables de garantir son auto-protection.

Le discours de la CSN au cours de cette période est abondant sur la société en général et sa crise. Il s'en tient le plus souvent à une vision générale des rapports sociaux, surtout dans les années 1970. C'est dans ce cadre qu'il faut situer sa vision sur les rapports qui se vivent dans l'entreprise et sur son organisation.

3. L'entreprise

Si nous retrouvons dans les documents de la CSN de larges extraits qui traitent des rapports dans la société et le travail en général, il y est beaucoup moins explicitement question de l'entreprise. Outre certains passages qui portent directement sur celle-ci, nous pouvons retracer sa représentation de l'entreprise dans sa vision de la société et du travail de même qu'à partir de ses revendications et de ses plans d'action que nous examinerons plus largement dans la prochaine section. À l'aide de ce matériel, nous avons pu reconstruire le portrait que la Centrale se faisait de l'entreprise dans les trois dimensions: organisationnelle, institutionnelle et comme lieu de luttes sociales.

3.1 L'entreprise comme organisation

Le contenu relevé dans les documents sur l'aspect organisationnel nous ramène presque exclusivement à l'organisation du travail et l'utilisation des technologies. Les quelques considérations que l'on y retrouve à la fin de la période sur les qualifications, la classification, les salaires et la sécurité d'emploi ont été intégrées ici dans les items sur l'organisation du travail et les technologies. Les questions salariales et de sécurité d'emploi sont abordées de façon plus largement sociale et reviendront plutôt sous l'angle des revendications dans la section sur les stratégies.

3.1.1 Organisation du travail

Au cours des années 1970, la CSN ne s'est pas penchée explicitement sur les aspects plus techniques de l'organisation du travail et sur sa réorganisation. Les syndicats n'étaient pas confrontés à ces questions, puisque le patronat cherchait plutôt à réduire les coûts du travail en faisant directement pression sur les salaires¹⁸⁸, comme nous l'avons vu avec les lois anti-inflationnistes et l'utilisation du deuxième marché de l'emploi ou la précarisation du travail¹⁸⁹. C'est au début des années 1980 que les entreprises se mirent à appliquer de nouvelles stratégies organisationnelles, la plupart du temps en les combinant avec l'innovation technologique, pour améliorer la productivité.

Cependant, avant ces innovations, la CSN déplorait régulièrement les conditions de l'organisation tayloriste du travail. Elle relevait la pénibilité du travail sous ces conditions¹⁹⁰, avec l'absence de contrôle ouvrier sur les cadences et le lot de maladies industrielles qu'entraînent ces conditions¹⁹¹. Cette difficulté serait provoquée, en grande partie, par la contrainte du travail salarié, alors que la satisfaction est nourrie par le caractère volontaire et créatif du travail¹⁹². Le problème, c'est que les travailleurs sont limités à des rôles d'exécution seulement¹⁹³, qu'ils n'ont rien à dire¹⁹⁴ dans la marche de leur activité et qu'ils n'ont qu'à obéir¹⁹⁵.

A partir de 1980, la CSN se montre aussi critique, sinon plus, par rapport aux nouvelles expérimentations patronales dans l'organisation du travail. Pour elle, cette

¹⁸⁸ Robert Boyer, "Les transformations du rapport salarial dans la crise", dans Dourdan (colloque de), L'emploi: enjeux économiques et sociaux, Paris, Maspero, 1982, p. 87 et La flexibilité du travail en Europe, Paris, La Découverte, 1986, pp. 238 à 239 et 248 à 249.

¹⁸⁹ Benjamin Coriat, L'atelier et le chronomètre, Paris, Christian Bourgois, 1979, pp. 134 à 135 et 289 à 294, Denis Clerc, Alain Lipietz et Joël Satre-Buisson, La crise, Paris, Syros, 1983, pp. 117 à 122.

¹⁹⁰ CSN, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 43.

¹⁹¹ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 108.

¹⁹² Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 43.

¹⁹³ Idem, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 21 et Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 21.

¹⁹⁴ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 52.

¹⁹⁵ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 120.

réorganisation entraîne des pertes d'emplois¹⁹⁶, surtout lorsqu'elle s'accompagne de l'utilisation de nouvelles technologies. Ce problème est amplifié par le déplacement des entreprises, une "nouvelle division internationale du travail"¹⁹⁷ et l'utilisation du travail précaire¹⁹⁸.

Mais c'est surtout sur la perte de contrôle des travailleurs sur leur travail¹⁹⁹ que s'arrête la CSN dans son discours. Pour elle, cette réorganisation s'inscrit dans la mouvance du taylorisme, constitue même un renforcement de celui-ci et une "modernisation de l'exploitation"²⁰⁰ avec l'utilisation des nouvelles technologies. Il en résulte des augmentations de cadence²⁰¹, des conditions dangereuses et un travail toujours abrutissant²⁰² qui perd son sens²⁰³. Le patronat "tente d'élargir les tâches en ajoutant aux fonctions d'exécution certaines tâches de préparation et de réglage. Il veut enrichir les tâches par la participation de l'ouvrier à plusieurs étapes de la production."²⁰⁴ Mais la CSN n'y voit que du trompe-l'oeil, même dans les cas les plus sophistiqués, comme les équipes semi-autonomes par exemple. Pour elle, le travail reste toujours autoritaire, hiérarchisé, et il ne faut pas compter sur les nouvelles technologies pour changer cette situation.

3.1.2 L'utilisation des technologies

Dans la perception de la CSN, les nouvelles technologies sont introduites dans les entreprises pour appuyer les objectifs patronaux de diminution des coûts de production par la

¹⁹⁶ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 15 et 29.

¹⁹⁷ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 22.

¹⁹⁸ Ibid., 23.

¹⁹⁹ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 51 à 52, 54 à 56 et Tous ensemble. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, pp. 22 à 23.

²⁰⁰ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 54.

²⁰¹ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 21.

²⁰² Ibid.

²⁰³ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 42.

²⁰⁴ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 55 à 56.

diminution du nombre d'emplois²⁰⁵. L'innovation technologique est intégrée à la réorganisation du travail et contribue à des modifications de tâches, à une nouvelle gestion des temps et à plus de contrôle des cadences²⁰⁶. Elle renforce donc elle aussi la division du travail, la séparation entre les aspects conception et exécution et la perte de contrôle collectif des travailleurs sur leur travail²⁰⁷.

Or l'introduction de technologies sophistiquées va à l'encontre de l'objectif patronal à cause de leur coût et de plus, elles n'apportent pas vraiment d'amélioration de la productivité. Elles suscitent au contraire un désintéressement du travail parce qu'elle entraîne souvent une détérioration des conditions de travail²⁰⁸. A cet égard, elles contribuent plutôt à la déqualification du travail²⁰⁹ qu'à sa valorisation et à sa qualification.

Nous pouvons voir que pour la CSN, la productivité tient plus à des changements dans les rapports de travail qu'à l'introduction de nouvelles technologies. Pour elle, le travail était fragilisé tant par les changements d'organisation occasionnés par leur utilisation que par l'innovation technologique elle-même. Cette fragilité touchait aussi le champ des revendications traditionnelles des organisations syndicales, c'est-à-dire les salaires et la sécurité d'emploi. Enfin, la CSN craignait que l'introduction de nouvelles technologies affectent à la baisse la qualification des travailleurs et contribue à leur déclassement. Ainsi, l'organisation même de l'entreprise comporte quelque chose de piégé pour les travailleurs parce que cette organisation demeure contrôlée par les patrons.

3.2 L'entreprise comme institution

En effet, pour la CSN, ce contrôle tient au pouvoir dont les propriétaires des entreprises s'accaparent de façon exclusive de la gestion, sans partage avec les travailleurs. Même là où ces derniers s'arrachent une marge de droits comme la négociation collective et la convention, l'espace d'exercice du pouvoir reste bien mince.

²⁰⁵ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 24.

²⁰⁶ Ibid., pp. 24 à 25.

²⁰⁷ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 42.

²⁰⁸ Ibid., p. 44.

²⁰⁹ Ibid., p. 32 et Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, pp. 21 et 34.

3.2.1 Partage du pouvoir et mode de gestion

La question du pouvoir revient souvent dans les documents de la CSN. L'expression est couramment employée pour désigner le pouvoir en place dans la société, celui de la classe dominante, le pouvoir financier et politique par exemple. "En effet la collusion de l'État et du pouvoir économique a donné naissance à un super-pouvoir économique-politique."²¹⁰ A partir du congrès de 1974, une plus grande insistance est accordée à l'importance du pouvoir dans l'entreprise et on considère que la lutte pour le pouvoir doit se déployer d'abord sur les lieux du travail²¹¹. Pendant les années antérieures, l'attention s'était centrée sur la consommation, dans la foulée du «deuxième front»²¹², et le «pouvoir» dont on faisait état était plutôt situé du côté des finances et de l'impérialisme américain qui imposait sa culture.

Or, qu'il se situe sur le plan de l'ensemble de la société et de ses activités ou sur le plan de l'entreprise, le «pouvoir» résiste à toute tentative de participation du mouvement syndical et se refuse à toute consultation avec lui. "Car ni l'entreprise, ni le pouvoir politique n'ont voulu accepter une large et véritable participation des travailleurs aux décisions."²¹³ L'exercice du pouvoir semble retenu par le «grand pouvoir», c'est-à-dire les capitalistes. Les travailleurs et leurs syndicats en sont exclus. D'un côté, le pouvoir patronal apparaît total et exclusif pour la Centrale. La "direction a toujours raison"²¹⁴ et les travailleurs n'ont rien à dire²¹⁵, de sorte que pour ces derniers, il y a "absence de pouvoir" et "absence presque totale de responsabilité"²¹⁶, "l'une des causes les plus profondes de l'insatisfaction du travailleur"²¹⁷ et "une source significative de la crise sociale"²¹⁸. D'un autre côté, le pouvoir du patronat ne serait pas absolu. La CSN voit la possibilité de s'attaquer aux «droits

²¹⁰ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 13.

²¹¹ Idem, Des moyens pour se battre. Procès-verbal du 2e congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 8.

²¹² Idem, Procès-verbal de la quarante-troisième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1968, pp. 8 à 50.

²¹³ Idem, Des moyens pour se battre. Procès-verbal du 2e congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 8.

²¹⁴ Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 21.

²¹⁵ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 120.

²¹⁶ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 16.

²¹⁷ Ibid.

²¹⁸ Ibid., p. 17.

de gérance»²¹⁹. Les syndicats réussissent même à «arracher des morceaux» de ce pouvoir, à «gruger» dans l'exclusivité patronale de la gestion²²⁰.

C'est le mode de répartition du pouvoir typique du fordisme qui est remis en cause dans le discours de la centrale syndicale. Nous retrouvons d'ailleurs dans le rapport du président au congrès de 1976 une description très claire du compromis à la base du fordisme excluant les travailleurs du pouvoir dans l'entreprise en retour du droit de négocier leurs salaires.

Je crois bien que les politiciens et les capitalistes seraient encore prêts à accepter un conflit classique où les travailleurs lutteraient pour une majoration de salaire ou une meilleure clause d'ancienneté. Il est possible que ce genre de conflit n'entraîne pas trop de répression si les augmentations demandées restent dans le cadre des lois du marché ou si encore l'on «n'exagère pas» en voulant donner trop de pouvoir au syndicat. Normalement, dans une société conflictuelle comme la nôtre, ce genre de conflit est admissible. Le plus fort finira par gagner, ou un compromis sera trouvé.²²¹

Mais ce type de compromis apparaît de plus en plus inacceptable pour les travailleurs qui refusent désormais d'être exclus de l'organisation de leur travail, de la prise de décision dans l'entreprise et de sa gestion. Comme organisation syndicale, la CSN endosse cette contestation du compromis fordiste et ne se satisfait pas de mesures partielles. Tout appel à la cogestion²²² reste suspect. Il en est de même pour toute proposition de partage des profits ou de participation limitée à la gestion²²³ comme des entreprises cherchaient à l'implanter au début des années 1980.

On le voit bien, la question du partage du pouvoir est considérée comme fondamentale dans les positions de la CSN par rapport à toute innovation dans l'organisation du travail et

²¹⁹ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 108 et Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 45.

²²⁰ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 25.

²²¹ Ibid., p. 17. Nous retrouvons aussi dans idem, Des moyens pour se battre. Procès-verbal du 2e congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 37, une description allégorique qui reprend cette question de l'exclusion: "Mais il (l'employé) se retrouve bien souvent dans la situation du passager dans un avion dont il ne connaîtra jamais ni le pilote, ni le fonctionnement. Le travailleur entre au travail pour retirer un salaire, comme le passager prend un avion pour se rendre à destination. Le travailleur développe ainsi une dépendance quasi-totale envers l'employeur."

²²² Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 46.

²²³ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 55 et 56.

la gestion de l'entreprise. Parallèlement, le régime de négociation collective faisait partie lui aussi du compromis fordiste, mais comme une concession aux travailleurs. On peut donc se demander si la Centrale le contestait tout comme le mode de gestion autoritaire de l'entreprise.

3.2.2 Négociation et convention collectives

La CSN se montre très attachée à cette forme de régulation des rapports de travail que sont la négociation et la convention collectives. Il s'agit pour elle du cadre que les syndicats connaissent le mieux et dans lequel ils sont habitués à mener leur lutte pour changer leurs conditions de vie et de travail. C'est même là qu'ils entrevoient "des lueurs de libération"²²⁴. Aussi cherche-t-elle à lui acquérir une portée de plus en plus grande.

En effet, la négociation et la convention collectives lui paraissent limitées. Tout d'abord, le jeu de la négociation est restreint par le pouvoir des capitalistes qui refusent de communiquer aux travailleurs les informations économiques sur les entreprises²²⁵. Ces informations leur permettraient de savoir à quoi s'en tenir quant aux projets du patronat. De plus, le champ ou les objets de négociations sont trop étroits²²⁶ pour rencontrer les besoins et les projets des travailleurs. Enfin, le cadre lui-même de la négociation, c'est-à-dire son espace, se voit limité à une entreprise à la fois, selon le régime en vigueur en Amérique du Nord²²⁷. Aussi la Centrale veut-elle en arriver à l'élargissement de la négociation collective et espère-t-elle, par ce moyen, obtenir un autre partage du pouvoir dans l'entreprise, un pouvoir que ne veulent pas céder les capitalistes propriétaires.

3.2.3 Mode de propriété de l'entreprise

Dans les représentations de la CSN au cours de cette première période, le problème du partage du pouvoir dans l'entreprise semble étroitement reliée à son mode de propriété. En effet, tant dans la société que dans l'entreprise, le pouvoir est jalousement gardé par les détenteurs du capital financier ou les propriétaires qui se sont en plus acquis le support des

²²⁴ *Idem*, Des moyens pour se battre. Procès-verbal du 2e congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 46.

²²⁵ *Ibid.*, pp. 37 à 38.

²²⁶ *Idem*, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, pp. 107 et 121.

²²⁷ *Idem*, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 58 à 59.

gouvernements. Or, pour la Centrale, la cogestion ne représente pas un aménagement valable de partage du pouvoir dans l'entreprise, nous l'avons vu. Par contre, elle envisage que ce mode de gestion serait désirable avec l'État, sur le plan d'institutions de financement ou encore d'entreprises nationalisées. En même temps, elle se méfie du tripartisme et le rejette comme une voie d'intégration dans les objectifs des capitalistes tout comme la cogestion.

Autrement dit, la CSN remet en cause la propriété privée des entreprises et de leurs institutions de financement. Pour elle, ce n'est que dans une forme socialisée que l'entreprise laissera un espace suffisant de pouvoir aux travailleurs. Cette socialisation peut passer par la nationalisation²²⁸ ou encore par la forme coopérative, c'est-à-dire l'autogestion. Cette exigence suppose une transformation des rapports sociaux et la mise de l'avant d'un autre projet de société.

3.3 Entreprise et rapports sociaux

Ces considérations sur l'aspect politique de l'entreprise nous font bien voir que pour la CSN, le pouvoir demeure un enjeu des rapports entre groupes sociaux. C'est l'état de ces rapports, du rapport salarial avant tout, qui conditionne la répartition du pouvoir dans l'entreprise et qui fait qu'un groupe domine son organisation. Mais la configuration de l'entreprise peut être également influencée par les rapports qui la lient à son milieu ou son environnement et par le modèle de développement qui joue sur son orientation.

3.3.1 Le rapport salarial

Au cours des années 1970, le Congrès ne s'arrête pas souvent de façon explicite sur les relations entre le patronat ou la direction de l'entreprise et le salariat. Dans les textes, ces relations sont généralement intégrées dans un ensemble des rapports sociaux marqués par l'exclusion du pouvoir économique d'une classe dominée mais majoritaire, les travailleurs et la majorité de la population, au profit d'une classe minoritaire et possédante qui s'accapare tout le pouvoir. Or ce pouvoir ne tolère pas "la volonté du salariat d'avoir son mot à dire dans l'organisation économique et politique de la société de consommation"²²⁹.

²²⁸ *Idem*, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 46.

²²⁹ *Idem*, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 21.

Les travailleurs sont exclus de toute participation au pouvoir et de toute responsabilité tant dans la société que dans l'entreprise²³⁰. Pour les entrepreneurs, ils "ne doivent demeurer que des exécutants"²³¹. Ils n'ont donc rien à dire ni sur l'organisation de leur travail, ni sur l'utilisation de leur travail et l'orientation de la production²³². "Le travailleur développe une dépendance quasi-totale envers l'employeur."²³³ Dans une telle situation, la domination et l'aliénation apparaissent pratiquement comme irrémédiables, puisque le capitalisme n'a cessé de déposséder les travailleurs des outils de leur travail et de leur maîtrise sur son processus²³⁴. Ainsi, toute forme de participation des travailleurs à la gestion devient suspecte. Par exemple, la cogestion dans l'entreprise "a pour effet d'asservir les intérêts des travailleurs aux intérêts économiques de l'entreprise"²³⁵.

Lorsque les directions d'entreprises se mirent à multiplier leurs expérimentations de réorganisation du travail, les organisations syndicales, la CSN du moins, demeurèrent très sceptiques. Pour cette dernière, ces innovations se situaient dans la continuité de l'exploitation et de la domination²³⁶ de l'histoire du capitalisme. Elles constituent littéralement une "offensive patronale"²³⁷ "pour empêcher tout progrès significatif des travailleurs"²³⁸, par laquelle le capitalisme "procède actuellement à une réorganisation visant à le raffermir"²³⁹. Plus précisément, il s'agit, pour la CSN, de "nouvelles méthodes

²³⁰ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 16.

²³¹ Idem, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 21.

²³² Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 120.

²³³ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 37.

²³⁴ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 51.

²³⁵ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 46.

²³⁶ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 21.

²³⁷ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 53.

²³⁸ Ibid., p. 59.

²³⁹ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 21.

d'intégration, d'encadrement idéologique"²⁴⁰, afin d'amener les travailleurs à "partager les finalités de l'entreprise"²⁴¹ et "de recréer le consensus entre travailleurs et patrons"²⁴².

Or cette stratégie patronale ne se limite pas à encadrer de façon encore plus serrée les travailleurs. Elle vise même à imposer de nouvelles conditions de vie, "un nouveau projet de société"²⁴³. Les documents n'élaborent pas plus à ce sujet, sinon que nous pouvons faire quelques liens sur le plan des rapports de l'entreprise avec son milieu.

3.3.2 Rapports de l'entreprise avec son milieu

Selon les documents de la CSN, la domination capitaliste qui s'exerce dans l'entreprise n'affecte pas seulement les travailleurs. Elle touche aussi les femmes et l'environnement. En effet, l'entreprise pratique la "discrimination à l'endroit des femmes"²⁴⁴ et accentue "la division sexiste du travail"²⁴⁵ avec l'utilisation patronale des nouvelles technologies et la nouvelle organisation du travail²⁴⁶. Cette forme de discrimination se situe d'ailleurs de façon générale dans la tendance capitaliste à l'exclusion des femmes "de la participation au travail social"²⁴⁷ pour être confinées aux tâches domestiques et à leur utilisation comme "main-d'oeuvre de réserve à bon marché"²⁴⁸.

Du côté des rapports des entreprises avec l'environnement physique, nous avons déjà noté que la CSN considérait les premières et leurs propriétaires, les capitalistes, responsables de la pollution et de l'épuisement des ressources naturelles. Là encore, l'antagonisme des classes sociales se reproduit, dans la pensée de la Centrale. Les agresseurs restent du côté

²⁴⁰ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 55.

²⁴¹ Ibid., p. 56.

²⁴² Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 26.

²⁴³ Ibid.

²⁴⁴ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 108 et voir aussi idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 21.

²⁴⁵ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 42.

²⁴⁶ Voir à ce sujet, idem, À nous le progrès! Orientations et revendications de la CSN face aux changements technologiques, Montréal, CSN, 1984, p. 10 et Comité de la condition féminine, Les puces qui piquent nos jobs, *op. cit.*

²⁴⁷ Comité de la condition féminine, La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs, Montréal, CSN, 1979 (1976), p. 17. Voir aussi idem, La lutte des femmes pour le droit au travail social, *op. cit.*

²⁴⁸ Idem, Les femmes à la CSN n'ont pas les moyens de reculer, Montréal, CSN, 1982, p. 15.

des propriétaires d'entreprises alors que les victimes se retrouvent du côté des travailleurs et de la population à qui appartiennent les ressources. Mais que peuvent ces derniers devant cet état de fait, puisqu'ils n'ont aucun pouvoir sur l'entreprise et sur le choix des objets produits?

3.3.3 Orientation de la production

En effet, l'entreprise est toute orientée sur la rentabilité et les profits pour ses propriétaires et non pas sur les besoins de la population et la sécurité des travailleurs²⁴⁹. "Dans un tel système, les employeurs demeurent libres d'investir leurs profits."²⁵⁰ Les travailleurs sont maintenus dans l'ignorance quant à l'utilisation de ces profits, les projets d'investissements et les plans de développement de l'entreprise. Ils n'ont "rien à dire sur ce à quoi va servir"²⁵¹ leur travail, ni même sur "la manière dont est organisée la production"²⁵². Aussi les syndicats réclament-ils l'accès aux informations économiques.

3.4 Conclusion: l'entreprise, une reproduction de la société

Dans son discours des années 1970 et du début des années 1980, la CSN établit un rapport entre ce qui se passe dans l'entreprise et ce qui se vit dans la société. Selon elle, nous retrouvons, dans un cas comme dans l'autre, les mêmes rapports de domination d'une classe sociale sur l'autre et la même exclusion de la majorité au profit de la minorité. Cet état des rapports sociaux se répercute immédiatement sur la répartition plus qu'inégale du pouvoir tant dans l'entreprise que dans la société de même que dans l'organisation de l'entreprise et dans la distribution de la richesse dans la société.

A partir du milieu des années 1970, la Centrale portait plus d'attention à l'entreprise. Elle avançait que c'était dans les milieux de travail surtout que devait se déployer l'action syndicale, dont la lutte pour la conquête du pouvoir. L'examen du discours de la CSN sur sa conception de l'action syndicale et de ses stratégies devrait maintenant nous amener plus loin dans notre compréhension de sa position par rapport à la modernisation des entreprises.

²⁴⁹ *Idem*, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p 120.

²⁵⁰ *Idem*, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 59.

²⁵¹ *Idem*, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p 120.

²⁵² Ibid.

4. Les stratégies syndicales

Les stratégies syndicales constituent le centre de notre objet d'étude. Mais, il est clair que pour saisir ces stratégies, il nous fallait faire ce détour par les représentations véhiculées dans le discours de la CSN tant sur la crise que sur l'entreprise. Cette démarche nous a d'ailleurs permis de constater à quelques reprises que ces représentations et les plans d'action projetés étaient étroitement imbriqués. Les stratégies d'un acteur et a fortiori d'un mouvement social comme les syndicats ne peuvent exister, de par leur nature, sans être positionnées par l'acteur lui-même dans leur contexte social.

Comme nous l'avons défini, la stratégie d'un mouvement social consiste en un système d'action hiérarchisé dont le point de départ est l'action au niveau mouvement social pour passer ensuite au niveau plus politique des pressions et aboutir dans des actions revendicatives. Nous allons exposer la vision stratégique de la CSN des années 1970 à 1984 en partant des revendications cependant, de la même manière que nous avons commencé par les dimensions économique et organisationnelle pour la crise et l'entreprise.

4.1 Action au niveau organisationnel

Au niveau organisationnel du système d'action syndicale se trouvent les luttes revendicatives admises dans un cadre fixé par des compromis autour du partage du pouvoir entre les différents acteurs sociaux, compromis qui résultent des luttes entre les acteurs sociaux, dont les mouvements sociaux. En plus de mener des actions revendicatives comme telles, l'acteur doit aussi se doter d'un rapport de force suffisant pour atteindre les objectifs de ses revendications dans le contexte où il se trouve. Pour y arriver, il mobilisera toutes les ressources qu'il peut et verra à la disponibilité de celles-ci dans sa propre organisation.

4.1.1 Actions revendicatives

Les revendications syndicales les plus connues de l'Après-guerre concernaient les salaires d'abord, dans la logique de l'ouverture fordiste à la négociation salariale. Mais elles visaient aussi la sécurité d'emploi qui, dans la période de prospérité surtout, était négociée sous l'angle de la règle de l'ancienneté et du plan de classification avec ses définitions de tâches les plus précises possible. Enfin, elles comportaient des préoccupations à propos du degré de qualification qui allait de pair avec la progression de ce plan de classification et

l'échelle de salaires qui lui était associée. Nous pouvons retracer des revendications de la CSN sur ces trois éléments dans les documents étudiés. De plus, nous serons amené à noter dans son discours une volonté d'élargissement des revendications.

Comme nous le savons, le travail a été particulièrement affecté, au cours des années 1970, par de fortes pressions patronales sur les salaires pour réduire les coûts du travail et par le soutien politique accordé à cette stratégie avec les lois anti-inflationnistes. Face à ces pressions, le Conseil confédéral de la CSN invitait les syndicats à ouvrir leurs conventions et à réclamer l'indexation des salaires²⁵³. Cette campagne connut son succès de sorte que les "travailleurs sont allés récupérer des dizaines de millions de dollars que leur volait littéralement l'inflation capitaliste"²⁵⁴. Les nombreuses luttes menées pendant cette période ont exigé un appui important de la part de la Centrale qui a dû organiser, à l'intérieur de 10 mois, deux congrès spéciaux pour renflouer son Fonds de défense professionnelle²⁵⁵.

La deuxième phase des revendications salariales pendant cette période a été provoquée par les lois fédérale (Loi C-73) et provinciale (Loi 64) de contrôle des salaires promulguées à l'automne 1975. Or ces législations sont considérées par la Centrale comme un recul par rapport au rattrapage accompli jusque-là sur l'inflation, comme une attaque contre le syndicalisme²⁵⁶. Face à elles, les syndicats ont adopté une stratégie de résistance et la CSN se considère comme son initiatrice²⁵⁷. Il s'agit d'une "résistance acharnée aux volontés patronales pour nous forcer à accepter des concessions salariales et à abdiquer (les) droits acquis"²⁵⁸. La résistance et la conservation des acquis²⁵⁹ prend alors une place importante dans le discours de la Centrale. Même la perspective d'acquérir de nouveaux pouvoirs par la

²⁵³ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 7.

²⁵⁴ Ibid.

²⁵⁵ Les 30 novembre et 12 décembre 1974 pour le premier et les 11, 12 et 13 juillet 1975 pour le deuxième. Idem, Des moyens pour se battre. Procès-verbal du 2e congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1974 et Résistons à l'agression. Procès-verbal du 3e congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1975.

²⁵⁶ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 93.

²⁵⁷ Ibid., p. 95.

²⁵⁸ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 11.

²⁵⁹ Sur les acquis salariaux, voir tout particulièrement ibid., pp. 19 et 20, ainsi que Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 22.

négociation ne doit pas constituer "une invitation à laisser tomber, par exemple, des revendications au plan salarial"²⁶⁰.

La revendication salariale reste donc toujours au centre de l'action syndicale, même si l'on juge que l'absence de pouvoir pour les travailleurs est source de crise sociale et que l'on remet en cause la viabilité du fordisme. Il faut bien voir que la CSN soutient cette revendication dans une perspective sociale également, par exemple en revendiquant, face à la crise, des "mesures de protection du revenu" et un "salaire minimum décent applicable à tous"²⁶¹.

La crise amena aussi son lot de fermetures d'usines et de mises à pied, surtout avec la récession du début des années 1980. Au cours de ces années-là, le discours syndical²⁶² s'est beaucoup centré sur le maintien des emplois et même sur le plein emploi. La CSN s'inscrit, elle aussi, dans cet objectif. D'un côté, dans une perspective préventive, elle réclame, de la part de l'État, une politique de plein emploi²⁶³, de la part des entreprises, la transmission aux travailleurs de toutes les informations sur leur situation²⁶⁴ et de la part des deux, la mise sur pied d'une caisse de stabilisation de l'emploi²⁶⁵. D'un autre côté, elle propose des mesures plus défensives ou punitives comme "forcer les compagnies à payer le coût social des fermetures, notamment en payant le plein salaire aux travailleurs mis à pied pendant la première année"²⁶⁶ ou comme imposer une taxe sur "certaines technologies destructrices d'emploi"²⁶⁷. Enfin, en 1984, la Centrale se lance dans une réflexion plus globale sur le droit au travail dans la perspective de sa redistribution par la réduction

²⁶⁰ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 19.

²⁶¹ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 49.

²⁶² Cette revendication était portée surtout par la FTQ qui s'est donné, au début des années 1980 (1983-1984), un instrument original sous son contrôle, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Voir Louis Fournier, Solidarité inc.: un nouveau syndicalisme créateur d'emplois, Montréal, Québec/Amérique, 1991 et "«Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec»: une institution financière syndicale vouée au développement de l'emploi", Revue des études coopératives, mutualistes et associatives, à paraître.

²⁶³ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 49.

²⁶⁴ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 98.

²⁶⁵ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 49.

²⁶⁶ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 97.

²⁶⁷ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 15.

généralisée du temps de travail²⁶⁸, dans le but d'en arriver au plein emploi. Or cette nouvelle stratégie implique aussi bien les travailleurs, syndiqués ou pas, que l'État et les entreprises. Nous pouvons donc reconnaître ici un dépassement de la revendication «affairiste» dans le seul intérêt des membres de l'organisation syndicale.

Au chapitre des qualifications des travailleurs, c'est l'implantation plus massive des nouvelles technologies au début des années 1980 qui souleva l'inquiétude dans les syndicats. Encore une fois, la Centrale aborde la question à partir d'une position plutôt défensive. Il s'agit d'éviter la déqualification et le déclassement des travailleurs²⁶⁹ en résistant au projet capitaliste de le faire avec l'aide des technologies²⁷⁰. Cependant, en 1984, on réclame des programmes "pour favoriser la formation et l'accès aux emplois qualifiés à des groupes plus traditionnellement défavorisés, en particulier les femmes"²⁷¹, ce qui représente ici aussi un dépassement de la simple revendication pour lui donner une portée sociale plus large.

Comme nous pouvons le voir, la CSN maintient, jusqu'au milieu des années 1980, son action revendicative typique du syndicalisme de l'Après-guerre. Toutefois, elle cherche à élargir socialement la portée de ses revendications. Dès le début de cette période, elle tient à préciser qu'elle n'a "jamais été un mouvement uniquement axé sur la convention collective"²⁷². Se définissant comme un mouvement de masse, elle tient à "prendre en compte tous les types de revendications de ses membres"²⁷³, y compris des revendications particulières, professionnelles même, comme la valorisation de l'emploi et le contenu du travail²⁷⁴.

On peut interpréter la prise en charge de cette dernière revendication comme un effort de dépassement du taylorisme. L'élargissement des revendications se déploie aussi du côté

²⁶⁸ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, pp. 47 à 48 et Pour du travail, pour mieux vivre, réduisons notre temps de travail!, Montréal, CSN, 1985.

²⁶⁹ *Idem*, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 34.

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 21.

²⁷¹ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 47.

²⁷² *Idem*, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 23.

²⁷³ *Idem*, Élargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 23.

²⁷⁴ *Idem*, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 46.

social. La CSN fait valoir que ses "revendications dans les milieux de travail se répercutent dans toute la société"²⁷⁵ et elle réclame un salaire minimum décent pour tous²⁷⁶. Mais à la fin de cette période, elle se met à douter de cette cohérence²⁷⁷.

4.1.2 Mobilisation et organisation interne

Pour la CSN, les revendications demeurent inefficaces si un rapport de force suffisant ne peut pas être établi face aux volontés capitalistes, comme ce fut le cas dans la lutte contre les politiques de contrôle des salaires²⁷⁸, par exemple. Aussi, les syndicats indépendants se retrouvent-ils dans une position de faiblesse²⁷⁹. L'aboutissement des revendications et le succès des luttes restent donc avant tout une question d'unité d'action²⁸⁰ et de solidarité syndicale²⁸¹. La CSN voit même la nécessité d'élargir cette solidarité à l'intérieur de ses propres syndicats d'abord, mais aussi "auprès des autres syndicats, de la région, de la fédération, et le cas échéant, auprès de la population et des bénéficiaires"²⁸².

La Centrale semble vouloir ajuster le plus adéquatement possible sa propre organisation interne et ses services à ce besoin de mobilisation et d'unité d'action. Elle cherche à maintenir ensemble les doubles pôles de décentralisation et de coordination. Dans son discours, elle insiste régulièrement sur l'importance de la démocratie syndicale²⁸³ qui

²⁷⁵ *Idem*, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 49.

²⁷⁶ *Idem*, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 49.

²⁷⁷ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 70.

²⁷⁸ *Idem*, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 93.

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 118.

²⁸⁰ La CSN revient très régulièrement sur cet aspect. Voir entre autres Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 27, Élargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 25 à 26 et Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 35 à 37.

²⁸¹ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 20.

²⁸² *Idem*, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 14. Voir aussi *idem*, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 31.

²⁸³ *Idem*, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 26. Pour la CSN, il s'agit d'une démocratie beaucoup plus développée que la démocratie politique de représentation.

trouve sa racine dans l'assemblée²⁸⁴ du syndicat local et se continue dans des instances professionnelles et interprofessionnelles.

Structurellement en effet, nous avons situé le pouvoir syndical au niveau des syndicats, c'est-à-dire à la portée des travailleurs dans l'usine, sur le chantier, à leur établissement de travail. Nous avons constitué des entités professionnelles, les fédérations, et des entités régionales, les conseils centraux, sur les bases de la solidarité entre travailleurs d'un secteur et d'une région.²⁸⁵

En même temps, elle met sur pied des organisations de coordination de négociations telles que le Comité inter-fédération²⁸⁶ pour le secteur privé et plus tard, le Comité de coordination des négociations²⁸⁷ tant pour le secteur public que privé. La CSN entend donc laisser les décisions entre les mains des travailleurs au niveau de leur syndicats, mais elle tient aussi à leur assurer le soutien nécessaire pour mener leurs luttes, comme les structures de coordination et le Fonds de défense professionnelle. Pour ce faire, elle sent cependant le besoin de revoir sa façon de faire et d'introduire plus "de souplesse et de polyvalence dans l'organisation des services aux membres"²⁸⁸.

De fait, c'est l'ensemble de sa stratégie revendicative que la CSN semble commencer à remettre en question au cours des années, surtout en 1984. Tout d'abord, elle recherche de nouveaux moyens concrets de résister aux stratégies capitalistes²⁸⁹ et d'"ajuster les revendications et par voie de conséquences les négociations aux réalités"²⁹⁰, de garder de la souplesse dans l'action syndicale. On constate que les luttes menées ont conduit l'organisation à dépenser "énormément d'énergie seulement pour conserver les acquis"²⁹¹.

²⁸⁴ *Idem*, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 25 et Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 46.

²⁸⁵ *Idem*, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 31.

²⁸⁶ *Idem*, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 25. Il est à noter que les syndicats du secteur public avaient depuis 1972 leur structure de regroupement intercentrales dans le Front commun du secteur public.

²⁸⁷ *Idem*, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 64.

²⁸⁸ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 22.

²⁸⁹ *Idem*, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 16.

²⁹⁰ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 19.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 70.

L'exécutif en vient à faire un constat de problème stratégique et même de crise de légitimité sociale.

Trop souvent, nous avons été placés dans une position de «repli sur soi» qui nous a empêchés de porter et de mener nos luttes sur un plus grand nombre de fronts et dans des lieux encore plus nombreux. Pire encore, nous nous sommes mis à douter collectivement de la pertinence et de la responsabilité que nous avons de nous présenter et d'être considérés comme les interprètes légitimes et représentatifs du monde ordinaire, partout où cela s'avère nécessaire.²⁹²

En fait, l'interrogation porte ici sur la perte de cohérence, en dépit des efforts déployés, entre une action syndicale ancrée dans le mouvement social et une action revendicative centrée sur les membres et devenue de plus en plus défensive. Les revendications s'inspiraient encore du fordisme, tandis que le mouvement social l'avait rejeté depuis quelques temps déjà et tentait d'assumer de nouveaux enjeux. Mais avant de passer à la portée de mouvement social de l'action syndicale, voyons si sa dimension institutionnelle connaissait une crise elle aussi.

4.2 L'action au niveau institutionnel

L'action au niveau institutionnel est essentiellement politique. Sur ce plan, les syndicats utilisent le terrain politique, particulièrement l'État, pour exercer des pressions qui peuvent compléter ou suppléer leur action revendicative, mais surtout pour faire modifier les règles du jeu social qui établissent l'exercice du pouvoir. Or, comme nous l'avons vu, la CSN contestait les rapports de pouvoir dans lesquels les travailleurs étaient imbriqués. Nous commencerons par rendre compte des stratégies qu'elle pense devoir être utilisées pour modifier cette situation. En deuxième lieu, nous verrons comment elle entend utiliser la négociation collective pour faire reculer les limites de la convention collective elle-même et gagner du pouvoir. Enfin, il sera question plus explicitement des pressions politiques et des rapports des syndicats avec l'État.

4.2.1 Le partage du pouvoir

La question du pouvoir, tant dans la société que dans l'entreprise demeure un enjeu central pour la CSN au cours des années 1970 et dans la première partie des années 1980. L'étude des représentations que la Centrale véhicule de la crise, nous font voir ce problème

²⁹² *Ibid.*

comme au coeur de la contestation du compromis fordiste. Lorsque nous questionnons les documents par rapport aux stratégies syndicales, le partage du pouvoir se présente à nous comme une question clé là aussi, tant sa place est importante matériellement tout comme la portée stratégique que lui attribue le discours officiel.

Après en avoir parlé comme un lieu de crise, la CSN commence à le présenter comme un enjeu stratégique dans les textes à partir de 1974. "Transformer les structures de pouvoir et de domination hiérarchique là où on le peut, c'est de ce côté que doivent porter les efforts des travailleurs."²⁹³ Or cette transformation ne peut se faire avant tout qu'à partir des lieux de travail²⁹⁴, tout particulièrement dans l'entreprise. Car pour changer la structure de pouvoir dans l'ensemble de la société, il ne suffit pas "de changer de mains le pouvoir de gouverner, le pouvoir d'Etat"²⁹⁵, mais il faut le changer dans l'entreprise aussi.

Ce changement de pouvoir dans l'entreprise est considéré de première importance parce qu'il "suppose l'implication active de tous les travailleurs dans la définition des finalités de leur travail, de l'organisation et du contrôle de celui-ci"²⁹⁶. La conquête de droits et pouvoirs dans l'entreprise, d'une emprise sur les différentes facettes du travail et sa finalité²⁹⁷ permettrait d'atténuer l'abrutissement du travail²⁹⁸, de prévenir les effets pervers de l'implantation des nouvelles technologies comme le chômage et la déqualification²⁹⁹ et de faire progresser la démocratie³⁰⁰. Puisque le pouvoir des travailleurs doit d'abord s'exercer sur les lieux du travail, quels moyens la CSN entend-elle déployer pour gagner ce pouvoir?

Les stratégies de conquête du pouvoir au travail sont de deux ordres. Elles se présentent d'abord comme défensives surtout, avant de proposer des alternatives. Tout d'abord, la CSN se montre très méfiante envers tout projet de participation partielle au

²⁹³ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 38.

²⁹⁴ Ibid., p. 45, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 35 et Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 21.

²⁹⁵ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 120.

²⁹⁶ Ibid.

²⁹⁷ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 21 et 34, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 34.

²⁹⁸ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 21.

²⁹⁹ Ibid., p. 34.

³⁰⁰ Ibid., p. 27.

pouvoir, que ce soit la cogestion³⁰¹, comme nous l'avons déjà relevé, ou le tripartisme³⁰² selon le principe du partenariat avec le patronat et l'État. L'une comme l'autre de ces formes d'institutionnalisation de la participation entraînent la soumission des intérêts des travailleurs à ceux des entreprises. A cause d'accords préalables, le tripartisme implique, selon la CSN, "l'aliénation de la souveraineté des syndicats et en conséquence, le refus d'appuyer les luttes syndicales qui ne seraient pas conformes aux accords"³⁰³. Cependant, à partir du congrès de 1984, elle a finalement accepté de participer au conseil d'administration de la CSST³⁰⁴.

L'autre stratégie de type plutôt défensif qu'elle propose consiste à «faire reculer les droits de gérance», selon ses propres termes. Globalement, on veut faire reculer le "pouvoir de la bourgeoisie"³⁰⁵ et contrôler ses «droits de gérance»³⁰⁶ dans l'entreprise. Pour y arriver, il "faut s'attaquer systématiquement"³⁰⁷ à ces «droits de gérance», les "gruger", les "arracher" morceaux par morceaux³⁰⁸. Tout gain sur ce terrain représente un engagement "sur la voie de la démocratisation"³⁰⁹. Cette forme d'«étapisme» et de conquête du pouvoir par victoires partielles semble difficilement cadrer avec le refus du partage de la gestion avec le patronat. La CSN propose-t-elle une alternative à la gestion patronale exclusive et à la gestion partagée?

De fait, au milieu des années 1970, un projet social alternatif apparaît dans le discours de la Centrale, l'autogestion. Les textes du Congrès ne la définissent pas très précisément. D'une part, l'autogestion est reliée au socialisme, mais à un type de socialisme qui suppose l'implication des travailleurs. "Quand ils (les travailleurs) découvrent qu'un hôpital peut fonctionner sans cadres, qu'une usine peut marcher sans boss, c'est un pas d'accompli vers

301 Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 46.

302 Ibid., pp. 30 à 31 et 34 à 35, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, pp. 24 à 25.

303 Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 30 à 31.

304 Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 22.

305 Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 45.

306 Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 121.

307 Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 45.

308 Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 25.

309 Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 32.

un projet de socialisme auto-gestionnaire à implanter."³¹⁰ Prise dans ce sens, l'autogestion consisterait à abolir la hiérarchie et à introduire la participation effective des travailleurs dans l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise ou de l'établissement. D'autre part, la Centrale propose d'aller "résolument vers une autogestion réelle"³¹¹, dans la perspective du socialisme aussi, mais "d'un socialisme à visage humain", par opposition au remplacement du "capitalisme privé par le capitalisme d'Etat"³¹². Il est clair ici qu'on rejette l'expérience du socialisme réel des pays de l'Est et il est significatif qu'au sujet du socialisme autogestionnaire, on ne fasse aucune référence à la Yougoslavie de Tito.

L'autogestion reste donc un projet à définir pour la situation québécoise, tout comme le projet de socialisme démocratique. Cependant, nous pouvons trouver un certain éclairage du côté du journal Le travail qui rapporte deux réflexions menées dans deux secteurs différents de la Centrale, au cours de 1972, dans le foulée du manifeste Ne comptons que sur nos propres moyens. La première provient de la Fédération du commerce³¹³ qui, lors de son congrès du 25 au 27 mars 1972, a étudié et adopté un document intitulé Le socialisme coopératif. Dans le cas des activités commerciales, la Fédération propose que la propriété de l'entreprise passe aux usagers qui "doivent démocratiquement décider des grandes orientations et politiques à suivre"³¹⁴. Par contre, sa gérance serait assurée par les salariés qui "doivent eux-mêmes agir démocratiquement entre eux" afin de voir à "l'exécution des politiques exprimées par ceux à qui l'entreprise s'adresse"³¹⁵, c'est-à-dire les usagers. La deuxième réflexion origine du congrès du Conseil central de Montréal du 13 au 16 avril de la même année. On y propose, en vue d'un projet de démocratie socialiste au Québec, que l'entreprise soit "gérée par les travailleurs de façon à remplacer la concurrence par la coopération"³¹⁶. Dans un cas comme dans l'autre, on demande que les syndicats voient à la formation des travailleurs pour les préparer à assumer progressivement ces responsabilités.

On ne peut pas dire que le thème de l'autogestion soit dominant dans les textes officiels de la Centrale pendant cette période. Son importance, bien réelle cependant, lui vient du fait

310 Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 38.

311 Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 39.

312 Ibid.

313 "Les travailleurs du commerce... proposent le socialisme coopératif et l'autogestion", Le travail, vol. 48, no 4, avril 1972, pp. 3 à 4.

314 Ibid., p. 4.

315 Ibid.

316 "Construire par la base une démocratie socialiste au Québec", Le travail, vol. 48, no 5, mai 1972, p. 3.

que l'autogestion est présentée comme l'une des deux seules alternatives face à la gestion capitaliste exclusive de l'entreprise étant donné le rejet de la cogestion. L'autre issue avancée par la Centrale est cogestionnaire justement, mais avec l'État. En 1972, le président rappelle au Congrès la position historique de la Centrale en faveur du contrôle des ressources naturelles par "des entreprises étatisées, en régies autonomes, socialisées, coopératives ou cogestionnaires"³¹⁷, plutôt que de les laisser entre les mains de monopoles privés. Le congrès de 1978 propose la "nationalisation des grands moyens de production et de l'épargne à long terme (fonds de retraite et fonds d'assurance)"³¹⁸. Ce processus devrait permettre une participation des travailleurs à la gestion, non pas factice, mais permettant "l'accroissement de la prise en charge des entreprises nationalisées par le peuple"³¹⁹. Encore ici, si nous replaçons cette proposition dans l'ensemble du discours de la CSN sur la connivence entre les capitalistes et l'État, nous sommes en droit de penser qu'elle voulait signifier une participation importante des travailleurs dans les prises de décision³²⁰.

Au fond, en réclamant la démocratisation des lieux du travail, la CSN visait rien de moins que l'autogestion, c'est-à-dire l'investissement ouvrier des lieux du travail, sans compromis ni partage avec les directions d'entreprises. La Centrale ne voyait guère de possibilité de négociation, donc de compromis acceptable pour les travailleurs sur ce plan. L'autogestion pure, c'est-à-dire l'exclusion du patron, était perçue comme le seul moyen pour ces derniers d'entrer sur le terrain de la gestion et de l'organisation du travail. Cette stratégie d'exclusion des patrons et des propriétaires répondait à l'exclusion subie par les ouvriers et maintenue par le patronat dans le cadre du fordisme.

Dans une telle perspective, la propriété privée des entreprises était remise en cause. Seule la propriété collective, sous forme d'entreprise nationalisée ou encore de coopérative, paraissait apte à laisser un espace à la participation ouvrière à la gestion, sous forme de cogestion ou encore d'autogestion. Dans une telle vision, la négociation et la convention collectives demeuraient-elles un lieu adéquat pour l'expression ouvrière, comme c'était prévu dans le cadre du fordisme?

³¹⁷ Idem, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 27.

³¹⁸ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 45.

³¹⁹ Ibid., p. 46.

³²⁰ Sur ce point, le congrès de 1972 de la Fédération du commerce propose clairement l'autogestion en disant que "le pouvoir de décision doit revenir aux travailleurs" ("Les travailleurs du commerce... proposent le socialisme coopératif et l'autogestion", Le travail, vol. 48, no 4, avril 1972, p. 4).

4.2.2 La négociation et la convention collectives

Nous avons déjà relevé auparavant que la CSN déplorait les limites de la négociation collective telle que conçue dans le cadre du fordisme et qu'en même temps, elle la considérait comme le lieu d'action syndicale qu'elle connaissait le mieux³²¹, qu'elle maîtrisait le plus facilement. Le travail que nous avons fait sur les documents parus entre 1970 et 1984 nous fait voir qu'elle considérait le droit de négociation comme fondamental et irrévocable tout comme le droit d'association ou la reconnaissance syndicale en amont et le droit de grève en aval. Aussi, à partir de la deuxième partie des années 1970, la CSN cherche-t-elle à élargir le cadre de la négociation et la portée de la convention collective sur deux plans à la fois: l'introduction de nouveaux objets à négocier et l'élargissement de l'espace social de la négociation.

Dans le premier cas, sa pratique syndicale l'a amenée à repousser, à l'intérieur de la règle fordiste, les frontières de la négociation pour améliorer les conditions de travail³²². Mais à la fin des années 1970 et au début des années 1980, elle veut forcer la prise en compte, dans le processus de négociation, de nouveaux objets qui dépassent ces frontières fordistes de discussion des salaires et d'un certain nombre de conditions de travail.

L'action syndicale, pour la CSN, a toujours signifié plus que la négociation de meilleures conditions économiques. Les besoins des travailleurs de maintenir ou d'augmenter leur emprise, leur contrôle, sur toutes les facettes du travail au sein de l'organisation capitaliste ont toujours été présentes dans nos luttes syndicales.³²³

Plus précisément, la CSN veut négocier les «droits de gérance»³²⁴ et les pratiques de gestion³²⁵. Elle projette même d'en venir à la négociation du réinvestissement des profits et de la transparence économique³²⁶ et de s'insérer dans la gestion du personnel avec des

³²¹ CSN, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 46.

³²² Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 108.

³²³ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 21.

³²⁴ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 108. L'expression «droits de gérance» qui est un calque de l'anglais peut être remplacée par «droits de la direction».

³²⁵ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 50.

³²⁶ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 62 et 73 à 74.

clauses sur la formation des employés dans les conventions collectives³²⁷. Enfin, elle tient à tout prix à introduire dans la négociation le mode d'implantation de nouvelles technologies³²⁸, ce qui, évidemment, est toujours considéré comme une prérogative patronale dans un contexte fordiste.

Sur un autre plan, la Centrale, qui est consciente de la portée sociale et politique de la négociation³²⁹, vise à globaliser les résultats des conventions et pour ce faire, elle cherche à ouvrir des discussions publiques, dans les milieux populaires particulièrement³³⁰. Dans la même veine, elle recherche la possibilité de décloisonner le territoire de la négociation trop restreint à l'entreprise unique et au niveau local dans les régimes de relations de travail de l'Amérique du Nord. Ainsi, la négociation pourrait s'étendre également à des espaces régional, sectoriel et national³³¹, pour tenter d'établir, à ce dernier niveau, des conditions universelles pour l'ensemble des travailleurs³³².

On peut se demander comment la CSN pouvait envisager d'en arriver à des négociations nationales pour l'ensemble des travailleurs sans passer par une pratique de tripartisme qu'elle rejetait par ailleurs. Car c'est là un des paradoxes des positions de cette centrale: tout en dénonçant l'ingérence étatique dans le fonctionnement des syndicats, elle faisait constamment appel à l'État pour favoriser l'action syndicale.

4.2.3 La pression politique

En effet, il est frappant de voir à quel point l'appel à l'intervention étatique est constant de la part de la CSN. L'intervention est désirée tant sur le plan social des relations de travail et de l'État-providence que dans l'économie. La CSN n'a de cesse de revendiquer des

³²⁷ *Idem*, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 62.

³²⁸ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 10 et À nous le progrès! Orientations et revendications de la CSN face aux changements technologiques, Montréal, CSN, 1984, pp. 41 à 53.

³²⁹ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 67.

³³⁰ *Idem*, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, pp. 48 à 49.

³³¹ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 50.

³³² *Idem*, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 73.

changements à la législation du travail³³³. Elle réclame un cadre législatif qui assurerait la plus totale autonomie et liberté d'action syndicale³³⁴.

Nous revendiquons une réforme globale des lois du travail qui implique la reconnaissance pleine et entière de la liberté syndicale, notamment du droit d'association et de grève. [...] Il faut lutter pour obtenir le droit de négocier collectivement nos conditions de travail en toute liberté, à l'abri de toute ingérence patronale et gouvernementale. Le Code du travail ne doit pas empêcher mais encourager la négociation collective.³³⁵

La CSN trouve que son action de négociation ne suffit pas et elle se tourne du côté de l'État en vue d'assurer une meilleure protection des travailleurs. Elle réclame ainsi une législation pour garantir le droit au travail³³⁶, créer une caisse de stabilisation de l'emploi³³⁷, poser des contraintes aux entreprises dans les cas de fermetures ou de licenciements massifs³³⁸ et exiger plus de transparence économique de leur part³³⁹. Elle revendique aussi des lois pour consolider l'action syndicale en éliminant les briseurs de grève³⁴⁰ et en favorisant l'accès à la syndicalisation³⁴¹. Enfin, elle recherche le même soutien de l'État sur

³³³ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 34 et Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 47 et 58.

³³⁴ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 29, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 49 et Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 49.

³³⁵ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 58. Le texte est souligné dans le document.

³³⁶ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 42.

³³⁷ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 26.

³³⁸ Ibid., et Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 17.

³³⁹ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 26 et 40.

³⁴⁰ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 35 et La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 108.

³⁴¹ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 49 et 50 et Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 18 et 26.

le plan de la sécurité et santé au travail³⁴² et des nouvelles technologies³⁴³, en plus d'une loi-cadre pour favoriser la création d'emplois par la réduction du temps de travail³⁴⁴.

Le développement de l'État-providence tient aussi une place importante dans ses pressions. D'une part, elle recherche une meilleure protection des travailleurs par une amélioration des différents régimes publics de santé et un système de rentes plus adéquat³⁴⁵. D'autre part, elle vise à sensibiliser l'État aux besoins sociaux³⁴⁶. Par exemple, elle souligne que les pressions syndicales ont contribué à nous doter d'un régime de santé accessible à tous³⁴⁷. De plus, par son action, elle pense avoir "infléchi des politiques gouvernementales, forcé des investissements qui ont servi davantage le développement social, les intérêts de l'ensemble"³⁴⁸.

Sur le plan économique, la CSN prône clairement la nécessité de la planification économique³⁴⁹ tout en défendant la socialisation des moyens de production. Elle réclame donc une stratégie industrielle coordonnée par l'État afin de faire contrepoids au "développement sauvage et intéressé du seul profit"³⁵⁰, tel que voulu par le capitalisme. Aussi, pour en arriver à une véritable maîtrise économique, l'État devrait-il procéder à des nationalisations pour créer des secteurs d'entraînement³⁵¹ sur le plan de la production et même pour canaliser l'épargne québécoise³⁵² des fonds de pension et des assurances par le truchement de la Caisse de dépôt et de déplacement et le développement d'un système bancaire proprement québécois. L'intervention étatique devrait, selon la CSN, assurer une

342 *Idem*, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 49.

343 *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 43.

344 *Ibid.*, p. 47.

345 *Idem*, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, pp. 43 à 44.

346 *Idem*, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 23.

347 *Idem*, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 18.

348 *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 31.

349 *Idem*, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 39.

350 *Idem*, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 46.

351 *Idem*, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 98.

352 *Ibid.* et Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 45.

plus grande autonomie économique du Québec, surtout face à la domination américaine³⁵³. Ainsi, en dépit de sa représentation d'un État complice du grand capital étranger, la Centrale compte sur lui comme principal acteur de l'autonomie du Québec tant sur le plan économique que culturel, critiquant sur ce point la politique du gouvernement péquiste³⁵⁴.

Solliciteur de l'intervention étatique tout en voulant demeurer critique par rapport à toute politique gouvernementale, la CSN ne cesse de proclamer, tout au long de cette période, sa plus grande indépendance par rapport à tout parti, regroupement ou institution politiques. C'est qu'au début des années 1970, la question de son action politique se pose de façon tout à fait nouvelle avec la formation des Comités populaires, dans la foulée du «deuxième front». Or, même dans le cas de ces comités d'intervention politique sur le plan local et régional qu'elle a contribué à former, elle pense devoir prendre des distances et demeurer indépendante à leur égard³⁵⁵.

Surtout, il n'est pas question pour la Centrale d'adhérer à un parti politique organisé, ni de s'engager dans la formation d'un nouveau parti favorable aux travailleurs³⁵⁶. Tout d'abord, elle ne croit pas aux partis politiques existants. Leur démocratie étant très limitée, ils constituent plutôt une façade pour dissimuler le pouvoir d'une "minorité riche et habile"³⁵⁷. Elle ne veut pas non plus s'associer aux stratégies des groupes politiques gauchistes³⁵⁸. La CSN a beau affirmer sa position anti-capitaliste et pro-socialiste, elle se méfie de l'expérience des pays de l'Est.³⁵⁹ Elle se refuse d'utiliser l'institution politique par excellence, le parti politique, et ne cherche pas à conquérir le pouvoir de l'État. Elle entend plutôt développer, à côté de la pression politique habituelle des groupes de pression, un action politique autonome, c'est-à-dire non partisane, non institutionnelle et que nous

³⁵³ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 98.

³⁵⁴ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 98.

³⁵⁵ Idem, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 33.

³⁵⁶ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 35, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, pp. 37 et 38 et La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, pp. 115, 116 et 122.

³⁵⁷ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, p. 36.

³⁵⁸ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, pp. 115 à 116.

³⁵⁹ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 39.

pouvons qualifier d'«instituant»³⁶⁰. Comme le souligne Carol Levasseur, cette "autonomie réfère donc au mouvement d'auto-institution explicite de la société"³⁶¹.

Au-delà des pressions politiques et bien en dehors du contrôle du pouvoir étatique, la CSN recherche des changements dans les rapports sociaux.

L'action politique de la centrale, c'est l'action revendicative à tous les plans, qui appelle, qui implique la contestation du pouvoir oppresseur, dominateur et exploiteur, la contestation de toutes les formes de pouvoir, qui développe une ligne alternative embrayée sur des changements fondamentaux.³⁶²

Ainsi, l'action politique et l'action syndicale en général deviennent un lieu important de formation et de développement "d'une conscience de classe"³⁶³. Elle vise avant tout la participation ouvrière aux décisions, le contrôle ouvrier et la démocratisation de la société et du travail dans le cas des nationalisations par exemple³⁶⁴. De même, la réflexion que la Centrale a entreprise avant le contexte du référendum de 1980 voulait-elle "favoriser le développement de la capacité d'intervention autonome de la classe ouvrière et des masses populaires sur la question nationale"³⁶⁵.

Pour la CSN, l'État a donc dévié de sa mission fondamentale de protecteur de la population et il est manipulé par la classe dominante. Il pourrait en être autrement cependant, car l'État pourrait "contrôler les forces économiques pour éviter les cataclysmes"³⁶⁶. Il arrive que les syndicats réussissent à influencer sur ses politiques³⁶⁷. La Centrale garde donc une vision quelque peu instrumentale de l'État. C'est sans doute parce qu'elle le considère

³⁶⁰ Carol Levasseur, Les mouvements sociaux: de l'autonomie à la demande de normalisation étatique, Communication présentée au 2e colloque international sur l'État, à l'Université Bishop de Lennoxville (Qué.), Université Laval, Département de science politique, juin 1986, texte ronéotypé, pp. 43 à 47.

³⁶¹ Ibid., p. 46.

³⁶² CSN, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 122.

³⁶³ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 122. Voir aussi idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, pp. 17 et 48, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 26.

³⁶⁴ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 18 et 45.

³⁶⁵ Idem, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 7.

³⁶⁶ Idem, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, pp. 43 à 44.

³⁶⁷ Idem, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, p. 23 et S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 31.

influençable par les forces sociales qu'elle ne cesse de se tourner vers lui pour solliciter la protection des travailleurs et des citoyens, même si elle le considère comme répressif et manipulé par la classe capitaliste.

4.3 Action syndicale et mouvement social

Arrivée au niveau du mouvement social, l'action syndicale rejoint son aspect le plus profondément social et vise l'orientation de la société, plus spécifiquement l'orientation de la production et du travail, dans le cas du mouvement syndical. Elle intervient donc sur le plan des rapports sociaux, de la classe sociale. Or, de 1970 à 1984, la CSN se voyait elle-même comme insérée dans une pratique syndicale de classe qu'elle appelait le «syndicalisme de combat»³⁶⁸. Nous allons donc exposer ici comment la Centrale voyait son action sur ce plan, vis-à-vis du rapport salarial d'abord, qui se trouve au centre de l'enjeu qui justifie l'existence des syndicats, mais aussi vis-à-vis d'autres rapports sociaux où sont disputés d'autres enjeux par rapport à l'orientation de la société. Ensuite, nous nous arrêterons sur son implication dans la solidarité sociale, dont ses relations avec d'autres mouvements sociaux. Finalement, nous nous demanderons si la CSN porte dans son action un projet alternatif de société.

4.3.1 Action syndicale et rapport salarial

Il existe une constante qui ressort tout au long du discours de la CSN de cette période: le rapport entre les patrons, propriétaires des entreprises, et les travailleurs salariés est fondamentalement fait d'exploitation et de domination par les premiers et d'exclusion envers les autres. Mais malgré ce caractère du rapport salarial qu'on tend souvent à décrire comme total, nous n'avons relevé aucun signe de remise en cause du salariat ou de l'existence du rapport salarial comme tel. Les objectifs d'autogestion des entreprises, de formation de coopératives et à plus forte raison de nationalisation et de cogestion avec l'État ne visent pas une abolition du salariat, mais une modification de son mode de fonctionnement et plus spécifiquement du partage du pouvoir qui s'y pratique. C'est ce qui explique que la Centrale a toujours trouvé important de jouer le jeu de la négociation collective dans l'espoir de

³⁶⁸ Idem, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, pp. 28 et 34 et La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 123 et Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, pp. 20 à 21.

gagner une modification des règles de ce jeu et, en bout de piste, d'«humaniser» les conditions de travail.

C'est la forme fordiste du rapport salarial qui est contestée pendant cette période. La CSN n'accepte pas l'exclusion ouvrière du pouvoir et de l'organisation du travail à laquelle résistent les travailleurs eux-mêmes, passivement du moins, par l'absentéisme, le roulement du personnel ou l'abandon³⁶⁹. Elle intègre donc dans ses stratégies le rejet ouvrier du compromis fordiste et de l'organisation tayloriste du travail qui lui est associée. Elle l'assume de façon défensive, en ripostant, en «résistant» ou «contestant»³⁷⁰, selon ses propres termes. Mais plus positivement, elle veut mener un combat pour la démocratisation tant de l'économie³⁷¹ que des usines³⁷². Or cette démocratisation doit passer par l'implication active des travailleurs "dans la définition des finalités de leur travail"³⁷³ et dans son organisation³⁷⁴. En définitive, il s'agit de prendre le contrôle de la production et de l'orientation de l'économie.

Chercher à exercer une emprise plus grande sur notre travail, son organisation, sa finalité, c'est lutter pour la maîtrise de nos principaux moyens de production et d'échange, c'est aussi lutter pour la démocratisation des principaux leviers de la vie économique.³⁷⁵

L'objectif de la prise en charge ouvrière de la finalité du travail, du contrôle des moyens de production et de l'organisation du travail ramène les syndicats au coeur de l'enjeu social du mouvement ouvrier³⁷⁶ et dépasse le niveau organisationnel de la revendication et celui plus institutionnel de la lutte pour le pouvoir. La CSN voit la propriété privée des

³⁶⁹ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 53.

³⁷⁰ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 53 et Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 21.

³⁷¹ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 27.

³⁷² Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, pp. 18 et 123.

³⁷³ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 120.

³⁷⁴ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 42.

³⁷⁵ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 32.

³⁷⁶ Voir Alain Touraine, Le retour de l'acteur, Paris, Fayard, 1984, pp. 222 à 223 et "An Introduction to the Study of Social Movements", Social Research, vol. 52, no 4, 1985, p. 778, ainsi que Alain Touraine, Michel Wieviorka, François Dubet, Le mouvement ouvrier, Paris, Fayard, 1984, p. 395.

entreprises comme un obstacle à cette appropriation ouvrière du travail et de son organisation, mais le rapport de propriété n'apparaît pas comme central dans son discours. Elle opte pour une forme de socialisme autogestionnaire à définir, où les nationalisations et la planification industrielle, avec participation des travailleurs, auraient une certaine importance, mais elle récuse les formes de socialisme et d'étatisation des pays de l'Est. Elle projette d'exclure les patrons propriétaires de l'organisation du travail et de la production en réponse à l'exclusion des travailleurs. Le recul de la propriété privée des entreprises lui paraît un moyen important pour arriver à cet objectif, mais elle en préconise d'autres aussi, dont le cadre traditionnel de la négociation collective et des luttes au quotidien dans les usines et les établissements.

C'est donc la modification du rapport salarial qui reste première dans le discours de la CSN au cours de cette période, tant sur le plan de l'espace occupé que de son traitement en termes d'objectif ou de programme d'action. Mais la Centrale entendait-elle s'impliquer dans d'autres rapports sociaux que les rapports de travail?

4.3.2 L'action syndicale et les autres rapports sociaux

Certes, la CSN se préoccupait de ce qui se passait en dehors du travail, mais pour elle, le point de départ des luttes syndicales et de ses stratégies restait toujours le travail. Elle cherchait à étendre la portée sociale de ses luttes et revendications³⁷⁷. Elle envisageait d'établir des ponts entre le travail et des enjeux dans le hors-travail, à "concevoir de nouveaux rapports entre le travail, les études et les loisirs"³⁷⁸, par exemple. Dans les années 1980, elle est influencée, elle aussi, par de nouvelles préoccupations sociales et culturelles comme nous l'avons vu au sujet de la crise. Mais déjà tout au long des années 1970, elle voulait intégrer, dans ses stratégies, des objectifs et des revendications suscités par d'autres rapports sociaux que ceux du travail.

Le premier de ces rapports à entrer dans son champ stratégique a été le rapport de consommation, dès la fin des années 1960, comme nous le rappelle le rapport du président au congrès de 1974.

³⁷⁷ CSN, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, pp. 48 et 49.

³⁷⁸ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 32.

Avec «Le deuxième front», nous avons ouvert de nouvelles avenues jusqu'alors interdites aux travailleurs organisés. Nous nous sommes impliqués plus directement dans la lutte quotidienne du peuple, tentant de le rejoindre en dehors de son travail.³⁷⁹

Ce pont avec le hors-travail doit se faire à partir du terrain du travail, c'est-à-dire qu'il s'agit de "globaliser les effets" des négociations en suscitant des "débat que les travailleurs doivent eux-mêmes engager dans les milieux populaires"³⁸⁰, nous indique le même rapport.

Nous pourrions dire la même chose des questions environnementales, une préoccupation qui est arrivée à la fin des années 1970³⁸¹ à la CSN. La pollution est généralement considérée comme un problème de la production et non pas comme une conséquence de la sur-consommation également³⁸². Aussi l'action syndicale envisagée par rapport à l'environnement doit-elle se passer à partir des lieux du travail d'abord, par une action directe³⁸³ ou encore par le truchement de la négociation habituelle³⁸⁴.

Pour reprendre un sous-titre, "tout commence sur les lieux de travail"³⁸⁵. C'est exactement le sentiment que nous laisse la problématique des rapports d'inégalité entre les hommes et les femmes. "L'égalité de l'homme et de la femme face au travail est un autre principe qui trouve son origine dans la classe ouvrière."³⁸⁶ Mais à partir de 1976, la préoccupation des rapports entre les sexes est assumée par un Comité de la condition féminine³⁸⁷. En plus de présenter au Congrès des études et des recommandations par rapport à l'égalité au travail, le Comité traite aussi de la condition des femmes dans le hors-

³⁷⁹ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 50.

³⁸⁰ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 48.

³⁸¹ Voir tout particulièrement idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 42 à 44.

³⁸² Toutefois, ce lien a été fait dans "Le problème du mois. Le pétrole: crois et paye!", Le travail, vol. 50, no 2, mars 1974, p. 15.

³⁸³ CSN, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 44, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 47 et Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 31.

³⁸⁴ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 44.

³⁸⁵ Idem, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 45.

³⁸⁶ Ibid., p. 44.

³⁸⁷ Ce comité, formé suite à une résolution du congrès de 1974, est composé de femmes en majorité élues de différentes instances et en minorité employées à l'intérieur de la Centrale.

travail tout comme son impact dans la vie syndicale³⁸⁸. C'est ainsi que la CSN en arrive à assumer, dans ses actions, des revendications qui touchent des enjeux autres que le travail, qui proviennent spécifiquement du mouvement des femmes et qui, de plus, la remettent en cause dans son propre fonctionnement.

Un autre rapport social, que nous pourrions appeler le rapport ethnique, est entré dans les préoccupations syndicales avant celui des sexes et concerne la position des Canadiens-français dans l'ensemble nord-américain. Au début des années 1970, la domination sur les québécois francophones apparaît d'abord comme culturelle et financière dans le discours de la CSN: imposition d'une langue et d'un mode de vie, l'«American Way of Life». Aussi la Centrale propose-t-elle la nationalisation de l'épargne des Québécois et l'établissement "d'un système bancaire proprement québécois"³⁸⁹.

Dans la deuxième partie de la décennie, avec l'arrivée du Parti québécois au pouvoir, le Congrès commande des études sur la question nationale et dans celles-ci, tout comme au Congrès, on insiste sur l'oppression particulière que représente "la domination d'une nation sur une autre" et qui "renforce les effets de l'exploitation" capitaliste, effets qui "frappent davantage les travailleurs et travailleuses"³⁹⁰. En plus de continuer la réflexion sur la domination culturelle, la démarche fait ressortir l'exploitation particulière du travail sur les québécois francophones ainsi que l'oppression de classe contenue dans cette domination d'une nation sur une autre³⁹¹. En 1977, on se demande si l'indépendance ne marquerait pas une étape vers le socialisme³⁹². Au congrès spécial de 1979, le rapport du Comité d'orientation établit le lien entre la lutte ouvrière et populaire contre l'oppression nationale et

³⁸⁸ Comité de la condition féminine, La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs, Montréal, CSN, 1979 (1976), pp. 17 à 18, 49 à 51 et 56 à 62, "La lutte des femmes: pour le droit au travail social", dans CSN, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 261 à 263, 272 à 277 et Les femmes à la CSN n'ont pas les moyens de reculer, Montréal, CSN, 1982, pp. 15 à 17, 40 à 60, 75 à 79. Voir aussi CSN, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 10.

³⁸⁹ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 98.

³⁹⁰ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 169 à 191 et Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 141.

³⁹¹ Ibid., pp. 69 à 37 à 68.

³⁹² Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 105.

la lutte contre le capitalisme et pour le contrôle de l'économie par les travailleurs³⁹³. Mais le Congrès n'arrive pas à se prononcer dès lors pour l'indépendance³⁹⁴. Toutefois, le Conseil confédéral finira par recommander aux membres de voter OUI au référendum et le congrès de 1980 arrivera à la conclusion que la réflexion sur la question nationale n'est pas terminée³⁹⁵.

Au cours de cette période, le discours de la CSN présente la question nationale essentiellement comme un enjeu de lutte de classes et elle craint de s'associer stratégiquement à toute action qui viendrait consolider la position de la bourgeoisie qu'elle soit nationale ou étrangère³⁹⁶. De même, la lutte pour l'égalité des femmes est-elle associée à la lutte pour la libération de l'ensemble de la classe ouvrière et l'implication syndicale sur le plan de la consommation est-elle liée au prolongement de l'exploitation du travail dans les conditions de vie ouvrière. Le discours sur la solidarité sociale et sur les rapports des syndicats avec les autres mouvements sociaux nous confirme cette concentration mise sur les rapports de travail et le mouvement syndical.

4.3.3 L'action syndicale et la solidarité sociale

En effet, la solidarité sociale est d'abord présentée, dans les documents de la CSN, comme une prolongation des revendications et des acquis syndicaux en dehors des rangs des syndicats. Certes la solidarité doit être syndicale en tout premier lieu³⁹⁷ et sa portée

³⁹³ Idem, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, pp. 69 à 75. Voir aussi p. 148.

³⁹⁴ Idem, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 149. Il ne le fera qu'à sa session régulière de 1990.

³⁹⁵ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 21 à 22.

³⁹⁶ Par exemple, le Comité d'orientation au congrès spécial de 1979 écrit: "La lutte des travailleurs québécois contre l'oppression nationale doit donc se démarquer des projets mis de l'avant par les différents partis qui dominent le débat, et doit être dirigée en fonction d'un programme qui répond aux préoccupations des travailleurs plutôt qu'à celles des patrons, quelle que soit leur nationalité." (CSN, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 69.)

³⁹⁷ C'est ainsi que l'existence du syndicalisme indépendant est considéré comme un ralentissement de l'action syndicale et surtout, dans les années 1970, on rêve de créer une véritable unité organique avec la CEQ et la FTQ (Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 118.).

stratégique est évidente, mais l'idée d'une solidarité beaucoup plus large remplit le discours de la Centrale.

Cette solidarité veut rejoindre l'ensemble des travailleurs, syndiqués ou pas. Au cours des années 1970, dans la plupart des rapports du président et de l'exécutif au Congrès, les luttes syndicales sont considérées comme porteuses des besoins de l'ensemble des travailleurs et de la population comme nous l'avons vu jusqu'à maintenant. Cependant, avec la crise du début des années 1980, la solidarité prend des orientations plus nettes et vise des cibles plus précises. Ainsi, la CSN cherche à donner une voix aux non-syndiqués en assouplissant ses critères d'adhésion pour accueillir chômeurs, jeunes, retraités, handicapés³⁹⁸, en élargissant les négociations collectives jusqu'à l'espace national même³⁹⁹, afin de rencontrer "les besoins de tous les travailleurs et non seulement des membres"⁴⁰⁰ qu'elle représente et en réclamant des hausses du salaire minimum⁴⁰¹. La crise, qui marginalise de plus en plus d'individus de l'accès au travail, invite à une solidarité accrue⁴⁰², surtout envers des groupes sociaux qui sont plus touchés par le chômage et la précarisation du travail, comme les femmes⁴⁰³ et les jeunes⁴⁰⁴.

La solidarité dépasse même le monde du travail comme tel pour s'étendre à l'ensemble de la population, car les intérêts de la majorité sont liés à ceux des travailleurs. Il faut expliquer que les luttes de ces derniers "sont menées au profit de tous"⁴⁰⁵. Pour réaliser cette solidarité ouvrière et populaire, il faut

³⁹⁸ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 66 à 68.

³⁹⁹ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 20.

⁴⁰⁰ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 73.

⁴⁰¹ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 66.

⁴⁰² Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 30.

⁴⁰³ Idem, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, p. 121 et Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 10. Voir aussi Comité de la condition féminine, op. cit.

⁴⁰⁴ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 31.

⁴⁰⁵ Idem, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 45.

entretenir des relations suivies et conduire des actions communes avec tous les regroupements de travailleurs, les non-organisés, les chômeurs, les jeunes (étudiants ou chômeurs), les ménagères, les immigrants, les retraités, les agriculteurs, les assistés sociaux, les handicapés, les cadres salariés, etc.⁴⁰⁶

Pendant cette période, la CSN se présente souvent elle-même comme porteuse des intérêts de la population, du «peuple». Elle en fait même le thème de son congrès de 1980⁴⁰⁷.

Pendant ces années-là, la Centrale revient plus régulièrement sur la solidarité sociale, surtout avec les groupes marginalisés, les démunis⁴⁰⁸. Sa préoccupation nous laisse comme sentiment qu'elle craignait de perdre sa légitimité sociale. Selon elle, la bourgeoisie cherche à détruire celle-ci en essayant de diviser la population en discréditant les syndicats⁴⁰⁹. En contrepartie, elle relève le succès des Sommets populaires⁴¹⁰ et l'appui de la population en faveur d'actions syndicales, comme la Grande Corvée⁴¹¹ et la lutte pour l'emploi dans des villages⁴¹². Elle présente la réduction du temps de travail comme un moyen de partager socialement les gains économiques, comme une question de justice sociale⁴¹³.

Au fond, la solidarité sociale demeure pour la CSN comme une solidarité de classe face à une autre classe, c'est-à-dire la bourgeoisie ou les capitalistes, ou encore le «système». La première de ces classes déborde les frontières strictes de la classe ouvrière pour rejoindre tous les salariés et les «classes populaires» qu'on identifie aussi comme le «peuple». La Centrale se représente son action comme située au coeur de ce large rassemblement.

C'est de cette façon que s'est bâti notre mouvement; en n'acceptant aucune compromission sur l'essentiel de sa mission de défendre ses membres en même temps que les intérêts larges des classes populaires. C'est une jonction

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 40.

⁴⁰⁷ *Idem*, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980.

⁴⁰⁸ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 70.

⁴⁰⁹ *Idem*, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, pp. 39 à 40 et Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, pp. 53 et 76.

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 48 et Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 13.

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 11.

⁴¹² *Ibid.*, p. 17

⁴¹³ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, pp. 45 à 46.

qui est et qui doit être permanente. Elle doit toujours être au coeur de nos choix syndicaux et marquer nos stratégies d'action.⁴¹⁴

Nous avons affaire ici à une vision des rapports sociaux polarisés entre deux blocs, irrémédiablement, et les compromis ne semblent pas possibles. La conception du rôle des syndicats qui s'en dégage nous laisse entendre que la CSN considérait le mouvement syndical comme le seul capable de porter les intérêts et les préoccupations de cette large classe sociale.

4.3.4 L'action syndicale et les autres mouvements sociaux

De toute évidence, entre 1970 et 1984, la CSN s'est montrée très préoccupée par des enjeux sociaux qui débordaient les rapports de travail et les seuls salariés. Il est toutefois étonnant qu'elle ait fait si peu appel à des groupes des nouveaux mouvements sociaux et n'ait guère cherché à établir des alliances avec eux sur un pied d'égalité. Pourtant de nouveaux mouvements sociaux ont progressivement vu le jour au Québec à partir des années 1960 et la Centrale avait même contribué à l'émergence du mouvement populaire et communautaire par sa promotion des ACEF⁴¹⁵. Or, même à propos d'un enjeu de lutte si caractéristique du mouvement populaire comme la consommation, il n'est pas question, dans les documents officiels, de projets d'alliance avec des groupes de ce mouvement. On y fait d'ailleurs rarement référence⁴¹⁶. Il en est de même sur le plan de l'écologie et de la condition des femmes. Ceci ne veut pas dire cependant que ces nouveaux mouvements n'avaient pas d'influence sur la CSN et que des rapports n'étaient pas établis avec des groupes dans une pratique quotidienne et organisationnelle.

Cette absence presque totale du discours officiel est surprenante à première vue. Mais lorsqu'on y regarde de plus près, cette attitude apparaît tout à fait cohérente avec la représentation que la CSN véhicule de l'action syndicale comme action de classe prise dans un sens très large. La CSN considère le mouvement syndical comme hégémonique, comme le seul mouvement de classe capable de protéger le peuple des capitalistes. Car

le syndicalisme regroupe actuellement les seules organisations permanentes de défense des intérêts des travailleurs québécois et les seules organisations

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 7.

⁴¹⁵ Association coopérative d'économie familiale.

⁴¹⁶ *Idem*, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, p. 40.

de défense des intérêts du peuple tout entier contre les attaques du pouvoir politique et l'agression du capital⁴¹⁷.

Les syndicats sont donc les seules organisations capables de faire des pressions suffisantes pour que des problèmes soient réglés, non seulement sur le plan du travail, mais également dans les services à la population, l'environnement et l'économie⁴¹⁸. Autrement dit, ils sont les seuls munis d'un poids suffisant pour affronter le capital. La CSN se perçoit elle-même comme une sorte d'avant-garde dans cette situation d'affrontement à cause du type de syndicalisme de solidarité, de classe, qu'elle a développé. Ceci l'amène à se sentir comme "la cible privilégiée du patronat, des gouvernements et de tous ceux qui ont pour fonction d'assurer l'apport idéologique nécessaire aux entreprises qui sont montées"⁴¹⁹ contre elle.

Cette vision de l'hégémonie du syndicalisme dans le mouvement social allait être relativisée à partir du congrès de 1982. Dans son rapport, l'exécutif admet que les syndicats ne sont pas seuls à porter les luttes des classes populaires. Lorsqu'ils croient nécessaire "d'intervenir comme organisation syndicale sur la question de l'énergie, des garderies, du logement, du chômage, de la solidarité internationale, ce n'est pas pour devenir les seuls porte-parole des luttes ouvrières et populaires"⁴²⁰. C'est qu'ils se sentent concernés et pensent qu'il vaut mieux additionner les forces. On voit ainsi la CSN faire la promotion de coalitions entre groupes populaires et syndicats sur la production militaire et la reconversion⁴²¹ par exemple. Mais dans cette nouvelle façon de faire, elle entend agir selon sa spécificité, c'est-à-dire en fonction de sa composition sociale, les travailleurs, et de son "lieu privilégié d'intervention, le milieu de travail"⁴²².

A la fin de cette période, la CSN était en train de modifier sa position vis-à-vis de ses rapports avec les autres mouvements sociaux. Elle commençait à se situer dans un rôle de complémentarité avec eux et entendait même se mettre à l'écoute des "nouvelles

⁴¹⁷ Ibid., p. 18.

⁴¹⁸ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 48.

⁴¹⁹ Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 12.

⁴²⁰ Ibid., p. 32.

⁴²¹ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 25.

⁴²² Idem, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 32.

sensibilités"⁴²³ qui les traversent. Non seulement la CSN commençait-elle à douter de sa stratégie, mais elle se posait aussi des questions sur sa légitimité, la pertinence sociale de son action et la prétention à l'hégémonie du mouvement social. Sans doute ressentait-elle aussi une certaine inadéquation de son projet de société.

4.3.5 Un projet de société alternatif

Quel que soit l'angle ou la catégorie d'analyse sous lequel nous avons examiné les documents porteurs du discours de la CSN, nous rencontrons une constance dans sa représentation sociale: la société est traversée par un conflit polarisé entre deux classes. L'une d'elle, la classe capitaliste, impose à la majorité son modèle de société basé sur le profit et le productivisme, la consommation et l'exclusion.

Ce modèle de société, ce «système», la CSN le considère comme irréformable. Il ne peut pas être amélioré et la correction de ses abus ne pourrait suffire, "parce que, de sa nature, il est source d'iniquité"⁴²⁴. Il faut donc mettre en place "une transformation sociale radicale"⁴²⁵. La seule alternative à mettre de l'avant, est le socialisme⁴²⁶. Comme nous l'avons déjà démontré, ce projet socialiste reste à définir, même si on sait qu'il doit se distinguer nettement du «capitalisme d'État», selon ses termes, et aussi de la social-démocratie classique puisqu'on voit la nécessité de la socialisation de tous les moyens de production et de l'implantation de l'autogestion⁴²⁷.

Sur le plan du fonctionnement de l'entreprise, c'est justement l'autogestion qui est proposée comme alternative et dans les cas de nationalisations, la cogestion des travailleurs avec l'État. L'autogestion apparaît alors, dans le cadre de la socialisation des moyens de production, comme l'élimination des patrons propriétaires pour laisser toute la place aux ouvriers qui dans le contexte du fordisme étaient exclus de la gestion. La démocratisation de l'entreprise devait donc passer par la prise de pouvoir par les travailleurs, soit de façon

⁴²³ *Idem*, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, p. 68. Voir aussi les pp. 67 et 69.

⁴²⁴ *Idem*, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 28.

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 21.

⁴²⁶ Voir entre autres *idem*, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1974, p. 30 et Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1979, p. 9.

⁴²⁷ Voir *idem*, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, p. 39.

exclusive dans des entreprises autogérées, soit de façon partagée avec l'État dans des entreprises nationalisées. Cependant, la prise du pouvoir de l'État par la classe ouvrière n'entre pas dans le projet alternatif syndical.

Mais déjà à la fin des années 1970, on ne parle plus d'autogestion. On met toujours de l'avant le socialisme comme alternative capable de voir à la satisfaction des besoins de la population⁴²⁸. Surtout on insiste sur son développement démocratique⁴²⁹. En même temps on joue en quelque sorte le jeu du «système» par la négociation collective dans l'espoir de faire «reculer» le pouvoir. On se met à rechercher des alternatives sur des plans plus précis qui pourraient rejoindre de nouvelles valeurs, de nouvelles attitudes, pour "faire les choses autrement", "travailler et vivre autrement"⁴³⁰. La CSN semble sentir le besoin de passer à une autre vision de l'action syndicale, à laisser de côté la stratégie d'affrontement.

5. Conclusion: une stratégie défensive et d'affrontement

Ce travail sur les textes officiels de la CSN nous a permis de retracer les perceptions ou les représentations de cette centrale syndicale sur la crise, sur l'entreprise et sur l'action syndicale. Nous avons pu noter que les positions de la Centrale avaient évolué jusqu'à un certain point au cours de cette première période de 1970 à 1984. Nous avons identifié trois phases successives dans le développement de sa compréhension de la crise économique. Les entreprises sont entrées de plus en plus dans ses préoccupations à partir de 1974. Sa vision d'action oppositionnelle a commencé à fléchir à partir de 1980 et surtout en 1984, et sa représentation de ses rapports avec les autres mouvements sociaux amorçait une modification en 1982. En dépit de ces changements, somme toute limités et plutôt annonciateurs de transformations à venir, il existe une constance dans les représentations et les positions de la Centrale à l'intérieur de chacune de ces trois dimensions de l'étude ainsi qu'entre elles.

Tout d'abord, de façon générale, la CSN attribue aux capitalistes l'origine et la prolongation de la crise. La crise économique est en quelque sorte voulue par eux, pour leur profit, mais au détriment des travailleurs qu'ils privent de leur juste part du rendement de leur

⁴²⁸ Idem, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, p. 3.

⁴²⁹ Ibid. et Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, p. 28.

⁴³⁰ Idem, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, pp. 72 et 73.

production. Aussi la crise se situe-t-elle du côté de la consommation, de son fléchissement plutôt que de la production. Ramenée sur le plan culturel et «sociétal», cette crise de la consommation prend le visage d'un mode de vie imposé, selon le modèle de la surconsommation. Encore là, ce sont les capitalistes qui imposent ce mode de vie et de développement, tout comme ils sont responsables de la détérioration de l'environnement avec leur mode de production. Entre la crise économique et la crise «sociétale», la même domination se reproduit sur le plan institutionnel en excluant du pouvoir les travailleurs dans leur travail, la population dans la société et les Québécois sur leur propre territoire. Les institutions qui devraient leur en assurer une portion sont limitées, comme la convention collective, ou contrôlées par la bourgeoisie, comme l'État, ou même dépendantes de l'extérieur, comme les États canadien et surtout québécois. Face à cette domination sur tous les plans, la résistance des syndicats se trouve partiellement en panne à cause d'une crise de solidarité.

Ces mêmes rapports de domination et d'exclusion se reproduisent dans l'entreprise. Le rapport salarial s'y caractérise par une exclusion des travailleurs de l'orientation et de la finalité de leur travail sur la base d'une organisation tayloriste du travail souvent renforcée par une réorganisation encore plus contrôlante avec l'appui de nouvelles technologies, qui entraînent, en plus, la diminution des emplois. Cette exclusion trouve son appui politique dans l'éloignement institutionnalisé des salariés de la gestion de l'entreprise face à laquelle la négociation collective demeure une protection trop mince. L'exclusion vaut aussi bien pour la population, étant donné qu'elle n'a de droit de regard ni sur l'orientation de la production, ni sur ses effets dans l'environnement.

Dans une telle situation, l'action syndicale, telle que préconisée par la CSN, se déploie sur des registres différents pour ne pas dire contradictoires. En premier lieu, elle prend la forme de la résistance aux reculs salariaux et à la déqualification, à la cogestion avec les capitalistes et au tripartisme. En même temps, elle se présente comme un large projet d'unité ouvrière et d'extension des conquêtes syndicales à l'ensemble des classes ouvrière et populaires, de démocratisation du travail et de construction du socialisme démocratique. Prise sous un autre angle, l'action devrait, d'un côté, viser la transformation de la société capitaliste, puisque celle-ci est irréformable, en une société socialiste où le rapport salarial serait démocratisé par l'autogestion et la cogestion avec l'État. D'un autre côté, on devrait chercher à réformer le «système» en continuant de négocier et de forcer l'élargissement de la

négociation, tant sur le plan des objets que de son application, tout en tentant de gruger dans les droits de gérance des patrons.

Si la CSN parle d'un projet alternatif pour le travail, l'entreprise et l'ensemble de la société, ainsi que du maintien des activités courantes de négociation, il reste que dans l'ensemble de son discours de cette période, le ton est surtout défensif. Le vocabulaire est d'ailleurs très caractéristique de cette attitude. Les mots comme «résistance», «riposte», «réaction» syndicale reviennent très régulièrement. Inversement, les patrons, la classe dominante et l'État «attaquent» les travailleurs et «ripostent» à leur action. Les rapports entre les deux prennent souvent l'allure d'une «bataille» rangée, d'une véritable guerre. Les patrons sont non seulement des «adversaires» ou la «partie adverse», mais l'«ennemi». Les syndicats sont le «défenseur», capables de «contrer l'offensive» patronale et l'«agression» des capitalistes ou de l'État.

Cet antagonisme entre les deux camps demeure l'arrière-fond des rapports sociaux et des stratégies syndicales dans les représentations de la CSN. Celle-ci y a développé essentiellement une stratégie défensive et d'affrontement. D'autre part, l'affrontement n'était pas total, puisque les syndicats continuaient toujours leurs activités courantes de négociation et essayaient d'améliorer les conditions de travail tout en comptant sur l'État malgré son rôle répressif, tandis que les travailleurs continuaient de fournir leur prestation de travail, ce qui constitue une forme au moins minimale de coopération. Finalement, à la fin de la période, cette stratégie défensive d'affrontement était remise en cause par la CSN elle-même, ce qui annonçait un nouvel alignement stratégique au cours des années qui allaient suivre.

CHAPITRE QUATRIÈME

UNE STRATÉGIE DE CONCERTATION (1985-1992)

Nous venons de voir qu'entre 1970 et 1984, la CSN a maintenu une stratégie généralement défensive et réactive, des positions plutôt typiques de l'affrontement, imprégnées par la «conflictualité» des rapports sociaux tant dans le travail que dans l'ensemble des activités de la société. C'est bien ce que nous révèle le discours officiel de la Centrale. Le ton et le vocabulaire y prennent même par moments des allures de bataille rangée. Certes, les représentations de la CSN ont connu certaines modifications, notamment par rapport à la crise économique. Mais sa compréhension des rapports sociaux et du mouvement syndical comme l'opposition centrale à la domination capitaliste ne s'est pas réellement modifiée. Aussi sa méfiance par rapport aux nouvelles stratégies patronales qualifiées de modernisation des entreprises était-elle automatique et totale. Au cours de cette période, elle n'avancait pas de contre-proposition, mais n'envisageait, comme alternative, qu'une autogestion radicale, excluant toute participation capitaliste.

Le doute commençait à s'installer au début des années 1980, en 1984 particulièrement, quant à la pertinence de cette voie stratégique, surtout par rapport à son aspect de repli sur les acquis et d'hégémonie dans le mouvement social oppositionnel. La crise syndicale se

présentait à la CSN non seulement comme une crise d'efficacité, mais aussi comme un problème de légitimité ou de crédibilité. Le congrès d'orientation de 1985 marquera un tournant dans ce questionnement, comme nous le verrons. La Centrale y apparaît de plus en plus saisie par ce qu'elle désigne elle-même comme les «nouvelles sensibilités». Ces interrogations amorcèrent un véritable tournant stratégique qui aboutira, aux congrès de 1990 et 1992, à toute une série de propositions en faveur de la modernisation des entreprises et de son accélération même. La CSN passait ainsi d'une position très défensive et réactive à une position nettement offensive, propositionnelle ou encore pro-active.

L'enjeu qui se retrouve au coeur de ce revirement repose essentiellement sur les modèles de modernisation en présence et sur l'orientation que pouvaient y prendre les rapports sociaux à partir d'un point de vue syndical. C'est ce que nous permet de découvrir la suite de l'analyse de contenu du discours officiel de la CSN de cette deuxième période s'étendant de 1985 à 1992. Pour en rendre compte, nous allons suivre le même plan que pour la période précédente. Nous allons successivement exposer les représentations que la Centrale véhiculait de la crise à ce moment-là. Ensuite suivra sa vision de l'entreprise et des stratégies patronales et en troisième lieu, nous pourrons faire le tour de ses positions quant à l'action syndicale. Enfin, nous tenterons de caractériser le plus précisément possible la nouvelle stratégie qu'elle met de l'avant. Mais avant d'entreprendre ces quatre étapes, nous devons tout d'abord faire le point sur les différentes productions documentaires de la Centrale au cours de cette deuxième période.

1. Caractéristiques du corpus de cette période

Au cours de cette période qui couvre la moitié de la précédente en terme de temps, la CSN n'a tenu qu'un seul congrès spécial alors qu'elle en avait organisé cinq dans les années 1970. Cependant, la Centrale a réuni son Congrès au rythme habituel d'une session à tous les deux ans. Quatre sessions¹ se sont donc déroulées, nous laissant autant de procès-verbaux et de rapports de l'exécutifs pour notre corpus.

Ces rapports ont été préparés selon le mode habituel, c'est-à-dire à partir de séances de réflexion d'un comité ad hoc organisé par l'exécutif, celui-ci se réservant la décision quant à la version finale de la communication aux membres du Congrès. Cependant, dans le cas de

¹ En 1986, 1988, 1990 et 1992.

la préparation du rapport au congrès d'orientation, on a sollicité la contribution de cinq équipes² de travail sur cinq thèmes différents. Nous pouvons reconnaître ces cinq apports dans le rapport lui-même qui comprend cinq parties³ relativement harmonisées entre elles et encadrées par une introduction et une conclusion rédigées dans un langage différent. En effet, celui-ci appartient plus au style de la période précédente et fait le pont avec des thèmes antérieurs, tandis que le corps du rapport maintient une allure plus interrogative et plus centrée sur la nécessité de renouveler les stratégies syndicales. De même, les rapports des deux sessions suivantes conservent-ils quelque chose du ton de l'autre période, surtout celui de 1986, tout en s'efforçant d'avancer une vision renouvelée et de nouvelles alternatives. Mais ces hésitations se sont évanouies à partir de 1990.

Tout au long de cette période, les réflexions de la Centrale sur l'action syndicale ont été alimentées directement par les productions de son Service de recherche qui se sont additionnées sur la question des changements technologiques, les stratégies patronales de modernisation des entreprises et l'organisation du travail. Sorties en 1984 et 1985, des études de ce service sur les changements technologiques⁴ et la réduction du temps du travail⁵ ne sont pas sans avoir influencé les réflexions des équipes de travail mises sur pied pour le congrès d'orientation. Avant le congrès de 1986, un guide⁶ était publié sur les Cercles de qualité. Le rapport de l'exécutif au congrès de 1990 s'appuie explicitement sur un texte⁷ d'un conseiller syndical au Service de recherche portant sur l'organisation du travail. Or ce texte a servi de base à une publication⁸ que l'on reconnaît dans le rapport de l'exécutif au congrès de 1992. De plus, un document⁹ a été élaboré pour aider les syndicats à négocier les changements dans l'organisation du travail par l'accès à de meilleures informations sur

² Cette information a été recueillie auprès d'un informateur-clé.

³ Ces parties sont successivement consacrées (1) au travail et à l'emploi, (2) à la promotion des "outils collectifs" dont l'État tout particulièrement, (3) à l'importance pour les syndicats de s'impliquer dans les changements dans le travail, (4) aux changements dans le mode de vie et les valeurs, (5) et enfin, aux solidarités sociales à construire (CSN, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 69 à 117).

⁴ CSN, À nous le progrès! Orientations et revendications de la CSN face aux changements technologiques, Montréal, CSN, 1984, p. 71.

⁵ CSN, Pour du travail, pour mieux vivre, réduisons notre temps de travail!, Montréal, CSN, 1985 et Pour travailler plus «nombreux», la réduction du temps de travail!, Montréal, CSN, 1985.

⁶ CSN, Petit guide syndical sur les cercles de qualité. Une «balloune» patronale?, Montréal, CSN, 1986.

⁷ Michel Doré, Mieux comprendre, mieux agir sur l'organisation du travail, Montréal, CSN, 1989.

⁸ Michel Doré et Guy Ferland, Prendre les devants dans l'organisation du travail, Montréal, CSN, 1991.

⁹ CSN, Le Suivi de l'entreprise: un guide syndical, Montréal, CSN, 1991.

l'entreprise. Enfin, une recherche sur le développement régional et local¹⁰ a été déposée au Conseil confédéral lors de sa réunion des 17 et 18 mars 1992.

Ces textes ont été intégrés parmi les textes officiels de la Centrale et font donc partie de notre corpus avec les procès-verbaux¹¹ des cinq réunions du Congrès de cette période. Ce corpus a été complété par 155 articles du journal de la Centrale, Nouvelles CSN, qui est paru très régulièrement à toutes les quinzaines¹² au cours de cette période. Ces articles sont d'inégale longueur et teneur en terme de contenu. Ils ont été sélectionnés parce qu'ils rejoignent l'une ou l'autre de nos catégories d'analyses, donc notre problématique. On y retrouve entre autres des reportages sur des expérimentations de modernisation d'entreprises, ce qui, dans une certaine mesure, nous montre le lien entre la production du discours officiel et les pratiques locales.

Nous avons donc fondé nos analyses sur ce corpus. Il existe certes un grand nombre d'autres textes et notes de recherche produits par le Service de recherche ou encore par des organisations intermédiaires comme des fédérations ou des conseils centraux qui sont pertinents à notre objet d'étude. Mais ils ne constituent pas des textes officiels de la Centrale et ne nous apportent d'ailleurs pas vraiment de connaissances supplémentaires¹³ sur la question. Ainsi, notre corpus était déjà assez bien garni en terme de contenu pour nous permettre une étude exhaustive des positions que la CSN a développées entre 1985 et 1992 par rapport à la modernisation des entreprises. Commençons par examiner si elle maintenait la même compréhension de la crise qu'au cours de la période antérieure.

2. Compréhension de la crise

Nous savons que pendant cette période, la crise ne se résorbait pas. En effet, même si le produit intérieur brut connaissait une reprise au cours des années 1980, le taux de chômage ne manifestait aucun repli au Québec. La situation s'aggravait même à partir de 1990 avec l'arrivée d'une nouvelle récession qui allait durer plus longtemps que celle du début de la décennie précédente. Pendant ce temps, le gouvernement fédéral soutenait sans interruption

¹⁰ CSN, Bâtir le Québec des régions, Montréal, CSN, 1992.

¹¹ Nous avons basé notre analyse surtout sur les rapports de l'exécutif et les résolutions du Congrès contenus dans ces procès-verbaux.

¹² 135 numéros sont parus pendant cette période.

¹³ Nous nous basons ici sur le principe de la saturation: Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss, The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research, Chicago, Aldine, 1967, pp. 60 à 62.

une politique de lutte à l'inflation et au déficit qui ne faisait que contribuer à cette situation de sous-emploi. D'autre part, sous l'influence des thèses néo-libérales, l'État-providence était de plus en plus remis en cause et les gouvernements tentaient de resserrer les programmes sociaux. La même crise se perpétue donc d'une période à l'autre au-delà de certaines différences sur le plan des politiques gouvernementales. Comme auparavant, elle comporte une dimension institutionnelle et culturelle aussi bien qu'économique. La CSN se positionnait-elle de façon différente par rapport à cette crise?

2.1 Dans sa dimension économique

Contrairement à la période précédente, à la fin des années 1980 et surtout au début des années 1990, il est beaucoup question, à la CSN, de la mondialisation des marchés, de la concurrence internationale et de la restructuration économique. Cet aboutissement se situe dans la continuité de l'évolution de l'analyse de la crise que se donnait la Centrale au début des années 1980. De la même façon, elle poursuit ses réflexions sur les conséquences de cette crise économique sur la population et les travailleurs, ce dont nous rendrons compte en premier lieu, avant de passer à sa vision de la restructuration économique. Ensuite, nous pourrons voir que la production prend désormais une place importante dans la crise pour la CSN et qu'un nouveau problème arrive dans le décor, celui du déficit national.

2.1.1 L'approfondissement des effets de la crise économique

Le problème du chômage reste omniprésent comme révélateur et problème de la crise telle que nous la présente la CSN¹⁴. "Le véritable problème, c'est la pénurie d'emplois stables, permanents, utiles et de qualité."¹⁵ Or cette situation de sous-emploi engendre la pauvreté¹⁶, l'augmentation de la dépendance de l'assistance sociale¹⁷, l'endettement des

¹⁴ Voir plus particulièrement CSN, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 75, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 185, 188 à 190 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 13.

¹⁵ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 79. Voir aussi idem, Des emplois de qualité en quantité. Nos outils d'intervention économique et sociale, Montréal, CSN, 1989, qui présente des propositions avec l'intention de pallier à ce problème.

¹⁶ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 189 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 18.

¹⁷ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 22 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 16.

travailleurs¹⁸, l'appauvrissement non seulement des individus, particulièrement des jeunes¹⁹, mais de peuples entiers²⁰. Elle comporte également des impacts sur le travail lui-même: exigences de concessions, chantage patronal à l'emploi et augmentation des charges ainsi que des heures de travail²¹, en plus de la précarisation de l'emploi.

La CSN note, comme effet important de la crise en même temps que cause d'insécurité matérielle pour les travailleurs, le développement du deuxième marché du travail. Il s'agit d'un "marché du travail à rabais, caractérisé par la multiplicité des emplois temporaires, intermittents, occasionnels; bref, le travail précaire à son meilleur"²². Ces emplois précaires sont de moindre qualité que les emplois traditionnels²³, mal payés²⁴, et ils sont en progression surtout dans le secteur tertiaire²⁵ avec la restructuration. La précarité se prolonge même dans le développement d'une économie souterraine, particulièrement dans le secteur de la construction²⁶.

Curieusement, en dépit de cette augmentation du chômage et de la pauvreté, les pays industrialisés ont bel et bien connu une croissance économique au cours des années 1980 comme nous le rapporte la CSN²⁷. Cette croissance a même été supérieure au Canada et au Québec²⁸. Face à cette contradiction, la Centrale cherche encore une fois une explication du côté de la manipulation de la conjoncture. "La récession que nous avons dû subir ces dernières années avait un objectif précis: celui de s'attaquer à nos droits fondamentaux et de faire en sorte que nous soyons contraints de revendiquer les premières nécessités."²⁹ Mais cette représentation de la crise qui était importante au cours des années 1970 n'est soulevée

¹⁸ Ibid., p. 13.

¹⁹ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 22.

²⁰ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p.115, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 189 à 190 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 181.

²¹ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 77.

²² Ibid., p. 79.

²³ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 21.

²⁴ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 183, 188 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 16.

²⁵ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 183.

²⁶ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 26.

²⁷ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p.115.

²⁸ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 182.

²⁹ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 18.

qu'au début³⁰ de la période présentement analysée. C'est plutôt à partir de la restructuration économique que la CSN avance des explications à ces problèmes.

2.1.2 La restructuration économique

Cette explication prend une place tangible dans le discours de la Centrale au cours de cette période, surtout à partir de 1990. Pour elle, nous "vivons à la fois une période de récession et une période intense de changements de structures économiques. C'est ce qui explique la profondeur de la crise actuelle"³¹. Nous assistons à la mondialisation des marchés et de l'économie³², "un phénomène croissant depuis longtemps"³³, ce qui n'est pas sans conséquence sur les marges de manoeuvre des gouvernements, des entreprises et des syndicats³⁴. Ce phénomène s'accompagne d'une augmentation de la concurrence internationale³⁵. Il entraîne également une restructuration de l'économie³⁶ avec la concentration des entreprises dans les différents secteurs, la tertiairisation de l'activité tout comme de l'emploi³⁷ et le recul des secteurs primaire et secondaire, au point de faire face à une véritable désindustrialisation dans certaines régions, dont Montréal³⁸.

La CSN admet donc, au tournant des années 1990, qu'il existe un mouvement irréversible de la mondialisation de l'économie avec ce qu'elle suppose en fait de restructuration et de concurrence pour les entreprises. Ce phénomène restreint les possibilités d'action des entreprises et des États et ce sont les multinationales qui gagnent de l'espace de manoeuvre³⁹, ayant tout le loisir de transférer des usines et des emplois d'un

³⁰ Voir aussi *idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p.100.

³¹ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 11.

³² *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 173 et 175, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 23 à 26. Voir aussi Michel Doré, Mieux comprendre, mieux agir sur l'organisation du travail, Montréal, CSN, 1989 ainsi que Michel Doré et Guy Ferland, Prendre les devants dans l'organisation du travail, Montréal, CSN, 1991.

³³ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 24.

³⁴ *Ibid.*, p. 23.

³⁵ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 26 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 15.

³⁶ *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 175 à 176.

³⁷ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 57 et Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 183 à 185.

³⁸ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 19.

³⁹ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 88 et Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 25.

pays à un autre⁴⁰. Nous pouvons voir que pour la CSN, la restructuration ne constitue pas une fatalité irréversible, mais qu'elle résulte des rapports entre les acteurs sociaux. Alors que par rapport à la mondialisation des échanges, les multinationales maintiennent leur primauté, il se pourrait que sur le plan de la production, les travailleurs acquièrent leur espace d'intervention.

2.1.3 Une crise de production

Alors que dans la période précédente, la CSN voyait dans la faiblesse de la demande une cause majeure de la prolongation de la crise, elle ne revient pas explicitement sur cet aspect, quoiqu'elle insiste sur l'appauvrissement de la population. Elle semble plutôt s'arrêter sur les problèmes de production que connaît le pays dans le contexte de la concurrence internationale grandissante. Par exemple, elle s'inquiète du "retard technologique important du Canada et du Québec par rapport aux grandes puissances industrielles du monde"⁴¹. Les problèmes de productivité⁴² doivent être pris en compte dans les actions syndicales. Or, de ce côté-là, la CSN considère que la valorisation du travail et sa démocratisation permettront à l'économie et à la société de devenir "globalement plus concurrentielles, plus efficaces"⁴³. Cependant, il existe une autre force d'inertie à la sortie de la crise économique, c'est la place que prend le déficit national.

2.1.4 La polarisation sur le déficit

Auparavant, dans la deuxième partie des années 1970 surtout, la CSN voyait dans la lutte à l'inflation une source d'approfondissement de la crise par la contrainte qu'elle exerçait sur la demande. A partir de 1985, c'est la volonté du gouvernement d'abaisser le déficit qui contribue à maintenir cette situation de chômage⁴⁴. Au lieu de "s'attaquer à ce que le monde ordinaire considère comme le problème numéro un, le chômage"⁴⁵, les gouvernements se centrent sur le contrôle du "déficit comme prétexte"⁴⁶, en réponse aux attentes des

⁴⁰ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 79 et 82, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 26.

⁴¹ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 177.

⁴² Ibid., p. 30.

⁴³ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 209.

⁴⁴ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 75.

⁴⁵ Ibid., p. 78.

⁴⁶ Ibid.

organisations patronales et des grandes entreprises qui elles, considèrent "le déficit comme ennemi numéro un au Canada"⁴⁷. En fait, le déficit gouvernemental est devenu une véritable «obsession»⁴⁸. Sur cet aspect, le Canada suit les politiques des États-Unis, tout comme il adoptait la vision néo-libérale reaganienne sur le plan des politiques économiques et du rôle de l'État, comme nous verrons ci-après au sujet de la crise institutionnelle.

2.2 Dans sa dimension institutionnelle

Pour la CSN, la crise résulte donc en partie de la mondialisation de l'économie, de la concurrence et de la restructuration sectorielle qu'elle entraîne. Mais elle reste encore fondamentalement un effet des décisions des capitalistes et des gouvernements avec leurs politiques économiques. Elle n'est donc pas une conséquence irrémédiable de la fatalité ou d'une tendance irréversible. Son issue se joue dans les rapports sociaux. Cette représentation des sources de la crise et de ses solutions ressort encore plus clairement des positions de la Centrale sur la situation politique ou la répartition du pouvoir dans la société ainsi que sur les institutions qui le reproduisent, comme la convention collective et l'État.

2.2.1 La répartition du pouvoir dans la société

Tout comme dans les années 1970, la CSN considère que les travailleurs et la population sont exclus du pouvoir aussi bien dans le champ économique que politique. Il lui apparaît de plus que les gains de pouvoir ouvrier acquis par les luttes syndicales sont remis en cause.

Dans le contexte de la mondialisation, il est en train de s'opérer une "concentration du pouvoir économique dans des centres de décisions de plus en plus restreints"⁴⁹. Même lorsque les décisions économiques se prennent plus à proximité, "les pouvoirs en place"⁵⁰ ne cessent de se référer à cette dimension de mondialisation pour justifier leurs conclusions. La population ne détient donc aucun contrôle sur les politiques économiques comme c'est le cas de la politique monétaire, de façon directe du moins⁵¹. Car le seul pouvoir politique qu'elle

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 201.

⁴⁹ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 100.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 212.

possède consiste à élire des représentants périodiquement. Quant aux termes de «participation» et de «concertation», ils sont souvent utilisés de façon démagogique. Le gouvernement les présente "comme si la société ne reposait pas sur des conflits d'intérêts et des rapports de force objectifs"⁵². De même, au-delà de son discours de décentralisation, il conserve toujours "le pouvoir de définition"⁵³.

Quant au pouvoir qui reste aux travailleurs, il apparaît comme attaqué de toute part. Tout d'abord le droit d'association et celui de faire la grève sont remis en cause par le patronat⁵⁴ et cela, avec la complicité du gouvernement⁵⁵. "Le patronat veut nous faire reculer sur les quelques pouvoirs qui ont pu être arrachés par les luttes passées, sur les quelques droits que les travailleuses et les travailleurs ont pu s'approprier au fil des ans."⁵⁶ Les patrons cherchent à "contourner le syndicat, le soumettre, le combattre, le faire disparaître, endiguer son influence auprès d'autres groupes"⁵⁷. Pour la CSN, ils cherchent tout autant à maintenir leur pouvoir par ces attitudes qu'à réduire leurs coûts de production. Elle constate aussi que les syndicats perdent légalement du terrain⁵⁸ et que la négociation collective devient de plus en plus difficile.

2.2.2 Négociation et convention collectives

L'exécutif de la Centrale considère que les négociations et les relations de travail ont été difficiles pendant les années 1980⁵⁹. "La négociation est devenue purement technique"⁶⁰ et souvent elle découlait "plus de l'acrobatie que de la véritable négociation"⁶¹. On refuse ni

⁵² Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 102.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 80, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 43 et Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 149.

⁵⁵ Ibid., p. 150. Cette complicité peut même aller jusqu'à l'infiltration des syndicats par des agents secrets de la GRC ou du SCRS (Ibid., p. 151 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 192).

⁵⁶ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 99 à 100.

⁵⁷ Ibid., p. 100.

⁵⁸ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 53.

⁵⁹ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 198.

⁶⁰ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 24.

⁶¹ Ibid., p. 44.

plus ni moins le droit de négocier⁶² aux syndicats et les patrons, dans leurs nouvelles stratégies, cherchent à amener les syndiqués à négocier à la baisse⁶³.

Le patronat remet aussi en cause les aspects les plus importants des conventions collectives: "sécurité d'emploi, mouvements de personnel, classification des tâches, formation et recyclage, caractéristiques de la production, hiérarchie salariale, etc."⁶⁴. C'est qu'il recherche la plus grande «flexibilité» possible des conventions comme nous le verrons à la section sur les entreprises. De son côté, la CSN est arrivée à la conclusion que même très bonne, une convention collective "ne garantit pas nécessairement l'avenir"⁶⁵. Il faut aussi prendre en compte d'autres éléments comme la productivité, la gestion du travail, l'environnement, et cela, même pendant la période où une convention est en vigueur.

On ne peut pas dire que la CSN remet elle-même en cause la nécessité de la négociation et de la convention collectives. Au contraire, comme nous le verrons dans sa réflexion sur l'action syndicale. Mais elle admet leurs limites, particulièrement dans le contexte de résistance du patronat à la négociation. C'est aux faiblesses de l'intervention étatique qu'elle se sera butée pendant la même période, ce qui a tenu un espace beaucoup plus important dans son discours.

2.2.3 L'État

Contrairement à la période précédente, le côté répressif de l'État n'occupe pas une grande place dans la réflexion de la CSN après 1984. Certes elle y fait référence, mais au début de la période seulement et cela, à propos des négociations dans le secteur public⁶⁶. C'est surtout l'ébranlement de l'État-providence sous la domination idéologique du néo-libéralisme qui hante ses réflexions.

La CSN considère que les services publics d'éducation et de santé ainsi que l'universalité de tous les programmes sociaux constituent des «acquis sociaux» qui ne devraient pas être remis en cause, mais plutôt consolidés et développés. Or ils sont

⁶² Ibid., pp. 44 et 53.

⁶³ Ibid., p. 32.

⁶⁴ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 177.

⁶⁵ Ibid., p. 198.

⁶⁶ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 77, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 18 et Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 24.

justement remis en cause⁶⁷ et ils avaient même commencé à s'effriter au cours de la période précédente. Ce processus se manifeste entre autres par les réductions de l'aide sociale⁶⁸, des allocations familiales, des pensions de vieillesse, de l'assurance chômage⁶⁹ et de l'ensemble des programmes sociaux⁷⁰. Bref, le "système social est en danger"⁷¹. Les "gouvernements et les bien-pensants ont décrété la fin de l'Etat-providence"⁷², de conclure la CSN.

La contestation de l'État porte aussi sur ses interventions dans l'économie. On veut privatiser le plus possible⁷³ et on veut que l'État soit géré "à la manière d'une entreprise privée"⁷⁴, "«runné comme une business»"⁷⁵, selon l'expression même d'un ministre du gouvernement Bourassa. Le patronat l'accuse de trop réglementer⁷⁶. L'État est attaqué comme outil collectif, il est détourné de sa mission de gardien de l'intérêt général⁷⁷.

Ce désengagement de l'État avait commencé dès le deuxième mandat du Parti québécois⁷⁸ et le gouvernement Bourassa, avec les rapports des «sages», lui donne une couverture idéologique⁷⁹. En effet, l'État est toujours sous influence, le gouvernement subit les pressions des grandes firmes⁸⁰ et d'une "minorité agissante"⁸¹. Ses politiques

⁶⁷ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 72, 92, 93 et 95, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 23 et Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 195.

⁶⁸ Ibid., p. 197 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 5.

⁶⁹ Ibid., pp. 5 et 6.

⁷⁰ Ibid., p. 23.

⁷¹ Ibid., p. 36. Voir aussi la p. 38.

⁷² Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 191.

⁷³ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 26.

⁷⁴ Ibid., p. 24.

⁷⁵ Ibid., p. 17.

⁷⁶ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 87 et 88, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 27.

⁷⁷ Ibid., p. 29 et Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 89.

⁷⁸ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 198.

⁷⁹ Ibid., pp. 199 à 200.

⁸⁰ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 25.

⁸¹ Ibid.

empruntent de plus en plus à celles de la droite⁸². Les gouvernements Mulroney et Bourassa ont adopté les positions conservatrices et néo-libérales des Reagan et Thatcher⁸³.

Tout comme dans la période précédente, l'État est perçu par la CSN comme un enjeu des rapports sociaux. Les gouvernements ont fait des choix idéologiques et politiques en faveur de l'entreprise⁸⁴ et au détriment de la population. En effet, complices des stratégies des "forces dominantes"⁸⁵, ils appliquent une taxation régressive⁸⁶, faisant ainsi porter le poids fiscal aux pauvres et aux salariés⁸⁷, mais ils accordent des exemptions aux entreprises⁸⁸. Or ces politiques ne font qu'aggraver la crise fiscale, parce qu'inéquitables⁸⁹, et ne règlent ni la crise des finances de l'État⁹⁰, ni son déficit⁹¹, que le gouvernement tente pourtant de diminuer au détriment de l'emploi⁹².

En laissant monter les taux d'intérêt, le gouvernement a fait en sorte d'augmenter ses dépenses affectées au service de la dette. En réduisant les taxes des compagnies, il s'est privé de sources importantes de revenus. En laissant grimper le chômage, il a augmenté les charges sociales et diminué ses sources de revenus pendant que les dépenses liées aux conséquences de la crise augmentaient.⁹³

Ce n'est évidemment pas la position des syndicats et de la CSN en particulier. Certes plusieurs déplorent "la tendance à la bureaucratisation de l'État et de ses services à la population"⁹⁴, tout comme la CSN le fait dans le cas de la CSST dont la lourdeur des procédures augmente les coûts⁹⁵. Cependant, la Centrale estime que l'État québécois n'est

⁸² Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 78 et 114.

⁸³ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 25 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 191.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 62.

⁸⁶ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 196.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 89.

⁸⁹ Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 38 à 40.

⁹⁰ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 89.

⁹¹ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 188.

⁹² Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 21.

⁹³ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 89.

⁹⁴ Ibid., p. 90.

⁹⁵ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 178 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 41.

pas trop fort, mais trop faible, surtout après les reculs constitutionnels de 1982⁹⁶. Elle considère donc toujours que celui-ci devrait servir de rempart pour la population non seulement par les protections sociales, mais aussi face aux pressions de l'extérieur.

2.2.4 Les États canadien et québécois

La CSN évalue en effet que les relations entre le Québec et le Canada ont été difficiles au cours de cette période. D'abord, le Québec a subi les contrecoups de l'échec référendaire de 1980 qui "a marqué une cassure brutale de notre question nationale et de notre volonté d'autodétermination"⁹⁷ et les reculs imposés par la nouvelle constitution de 1982. Ensuite, "la question nationale a été tenue pour morte"⁹⁸ et l'entente du Lac Meech n'avait rien de l'aboutissement d'un processus démocratique⁹⁹. Depuis, les tergiversations n'en finissent plus¹⁰⁰.

Le problème constitutionnel reste toujours entier pour la CSN et pendant ce temps, "Ottawa reporte le fardeau du déficit fédéral sur les provinces"¹⁰¹, tout en s'immiscant plus profondément dans l'éducation¹⁰², avec des programmes de formation professionnelle par exemple. En plus, le Québec connaît des échecs judiciaires sur le plan linguistique¹⁰³, alors que l'intégration des immigrants est déjà rendue particulièrement difficile à cause de l'assimilation d'une "vision canadienne ou nord-américaine plutôt que québécoise"¹⁰⁴.

Cette fragilité québécoise à l'intérieur de la fédération canadienne est doublée d'une faiblesse et d'une dépendance de l'ensemble canadien dans les rapports internationaux, comme la CSN le faisait clairement ressortir dans la période précédente. Cette situation de dépendance ne s'est pas corrigée après 1984. Elle s'est plutôt accentuée avec le développement du processus de mondialisation des marchés. L'économie canadienne reste

⁹⁶ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 92.

⁹⁷ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 18.

⁹⁸ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 191.

⁹⁹ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 149.

¹⁰⁰ Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 6.

¹⁰¹ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 191.

¹⁰² Ibid., p. 195.

¹⁰³ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 165.

¹⁰⁴ Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 20.

toujours centrée sur les exportations¹⁰⁵ et "repose largement sur une transformation primaire des ressources naturelles"¹⁰⁶. Ce problème semble plus important pour le Canada et surtout pour le Québec que pour les autres pays industrialisés¹⁰⁷.

Or cette dépendance continue de s'accroître avec les traités de libre-échange¹⁰⁸ avec les États-Unis et éventuellement avec le Mexique, qui sont imposés à la population¹⁰⁹. Minoritaires sur le plan démographique, le Canada et le Québec se retrouvent dans une situation de faiblesse et risquent de perdre leur liberté tant politique qu'économique. La CSN craint que cette entente avec les américains nous force à "modeller nos politiques sociales et notre législation du travail sur celles de notre gigantesque voisin"¹¹⁰. D'ailleurs, économiquement, les effets négatifs se font déjà sentir en 1989 avec l'effondrement de la balance commerciale et les pertes d'emploi qui l'ont accompagné¹¹¹. Mais la dépendance n'est pas qu'économique et politique. Elle est aussi culturelle.

2.3 La crise «sociétale»

C'est bien ce que constate la CSN.

Les changements en cours ne se limitent pas au domaine économique. De nombreux bouleversements se produisent aussi aux plans politique, social et culturel, qui nous commandent d'agir si nous voulons défendre et promouvoir les intérêts de nos membres et oeuvrer au progrès de l'ensemble de la population.¹¹²

Nous nous retrouvons donc de plus en plus en face d'une crise qui concerne toutes les dimensions de la société. A partir de 1985, la Centrale attache moins d'importance au mode de consommation, dans ses documents, pour en accorder davantage à la crise écologique et

¹⁰⁵ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 7.

¹⁰⁶ Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 27 à 28.

¹⁰⁷ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 100.

¹⁰⁸ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, pp. 28 et 202.

¹⁰⁹ Ibid., et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 32.

¹¹⁰ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 203. Voir aussi Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 180 et Coalition québécoise d'opposition au libre-échange, Danger: libre-échange, Montréal, CEQ/CSN/FTQ/UPA, 1987, pp. 15 à 22.

¹¹¹ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 180.

¹¹² Ibid., p. 179.

surtout à la crise de solidarité sociale, y compris celle du syndicalisme. Mais en tout premier lieu, voyons comment la crise des valeurs s'approfondit, entre autres sur le plan du travail.

2.3.1 Crise culturelle

Les rapports de l'exécutif au Congrès font assez régulièrement état de la montée de l'individualisme dans la société en contrepartie de l'action et des valeurs collectives mises de l'avant par le mouvement syndical. La valorisation de l'initiative individuelle provient du patronat, des «possédants», qui font en même temps la promotion de l'économie de marché, de l'entreprise privée et de la déréglementation¹¹³. "L'initiative individuelle nous ramène au mythe américain voulant que n'importe qui, à force de travail, puisse devenir millionnaire."¹¹⁴ Dans la même veine, cette bourgeoisie se porte à la défense des libertés, mais en fait, il s'agit de la liberté d'entreprise dans le sens du nouveau libéralisme¹¹⁵. Il s'agit de la liberté de jeu du marché qui seul "peut assurer une répartition des ressources"¹¹⁶. Il s'agit de "l'idéologie du laisser-faire"¹¹⁷ qui continue de guider l'Amérique du Nord.

Cette "offensive idéologique"¹¹⁸ constitue une véritable usurpation ou extorsion par la droite "des concepts comme les droits et les libertés"¹¹⁹ ou même comme la paix¹²⁰, pour les mettre au service d'intérêts individuels. En définitive, "ce sont les conquêtes démocratiques que cette droite veut balayer"¹²¹, conquêtes qui sont le fruit de l'action collective. La droite et le patronat cherchent même à récupérer insidieusement l'idée de démocratie développée dans la culture ouvrière, par exemple en substituant les cercles de qualité au concept de travail en équipe¹²². Mais il ne faut pas se méprendre, selon la CSN. Ces nouvelles stratégies patronales cherchent à subordonner la valeur du travail ouvrier au seul critère du profit¹²³.

¹¹³ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 88.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ Ibid., pp. 88 à 89.

¹¹⁶ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 205.

¹¹⁷ Ibid., et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 33.

¹¹⁸ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 49.

¹¹⁹ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 73.

¹²⁰ Ibid., p. 90.

¹²¹ Ibid.

¹²² Ibid., p. 114.

¹²³ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 36.

Cette récupération idéologique et culturelle rejoint la source d'inspiration conservatrice et néo-libérale qui alimente la justification du rapetissement de l'État comme nous l'avons vu précédemment. En même temps qu'elle constate la montée de l'individualisme au détriment des valeurs collectives, la CSN rend compte aussi de l'affaiblissement du projet collectif de la construction du Québec dans le contexte de l'échec du référendum de 1980. "Des doutes se sont installés dans nos esprits quant à notre avenir, celui de notre jeunesse, celui de notre culture, celui de notre langue."¹²⁴ Or, à ce sujet, la déréglementation¹²⁵ quant à l'usage de la langue que cherche à implanter l'État amplifie cette insécurité, puisqu'elle contribuera à "affaiblir globalement la capacité d'affirmation du peuple québécois en même temps que sa liberté d'expression"¹²⁶ face au pouvoir.

Dans ce contexte d'influence idéologique et d'insécurité nationale, il se passe d'autres changements culturels qui ne sont pas nécessairement négatifs selon la CSN. C'est ce qu'elle appelle les "nouvelles sensibilités"¹²⁷, dont le pacifisme et l'écologisme¹²⁸. Ces nouvelles valeurs sont véhiculées par les membres des syndicats, ce qui exige du syndicalisme leur intériorisation d'une part et sa transformation d'autre part¹²⁹. Ce phénomène comporte donc de nouvelles exigences non seulement pour les syndicats, mais également pour l'ensemble de la société. Les changements qu'il suppose prennent l'allure de crise ou d'éclatement des valeurs traditionnelles comme c'est le cas de la famille, mais du travail aussi¹³⁰.

2.3.2 Crise du travail

La CSN se laisse désormais interroger par les mutations culturelles. Si au début des années 1980 elle avait déjà fait le constat de la remise en cause du travail comme valeur dans la société, c'est avec son congrès d'orientation de 1985¹³¹ qu'elle reconnaissait devoir être elle-même affectée par ce phénomène ainsi que par d'adoption de nouvelles valeurs par ses

¹²⁴ *Ibid.*, p. 18.

¹²⁵ Un débat qui aboutit à la loi 186 du gouvernement Bourassa.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 27.

¹²⁷ *Idem*, *Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial*, Montréal, CSN, 1985, pp. 107 à 108.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 107.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 105.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 106.

¹³¹ Voir aussi *idem*, *Pour du travail, pour mieux vivre, réduisons notre temps de travail!*, Montréal, CSN, 1982, p. VI et *Pour travailler plus «nombr'heureux», la réduction du temps de travail!*, Montréal, CSN, 1985, p. 10.

membres. Mais son questionnement sur cette évolution en tant que crise ne dépasse guère ce congrès dans les rapports de l'exécutif du moins. Le sujet revient dans les débats lors des congrès de 1990 et 1992, plutôt par le biais du renouvellement des stratégies syndicales que dans la réflexion sur la crise culturelle.

Le rapport de l'exécutif au congrès d'orientation souligne le changement d'attitude face au travail. Celui-ci serait de moins en moins considéré comme une valeur unique¹³² et ce changement serait appelé à s'accroître¹³³. Ainsi, "on peut constater un changement profond dans les attitudes: l'importance apportée au travail n'est plus la même, la satisfaction tirée du travail va diminuant"¹³⁴. La crise du travail ne trouve pas sa source dans la mutation culturelle seulement, selon la CSN, mais également dans les contraintes qui s'exercent sur lui lors de sa prestation. "Le travail perd tout son sens s'il devient sous-jacent à la machine si, au lieu de nous épanouir, il devient source de servitude et de désespoir."¹³⁵ La valorisation par le travail est donc étroitement reliée à son organisation, à l'espace de responsabilité qui est accordé au travailleur. C'est ce que nous verrons plus largement dans la prochaine section sur l'entreprise, avec l'introduction des nouvelles technologies et de nouvelles formes d'organisation du travail par les directions.

2.3.3 Crise de la consommation

La crise du travail ne semble toutefois pas liée directement à une remise en cause de la consommation. De fait, la réflexion de la CSN ne s'arrête pas, au cours de cette période, au mode de consommation comme tel. Le problème réside plutôt du côté de la baisse de la capacité de consommation, avec l'appauvrissement d'une portion importante de la population et la baisse des protections sociales. La Centrale souligne que des difficultés existent par rapport à la consommation des services publics. En effet, on refuse à la population de participer à l'organisation des services de santé et d'éducation et il est nécessaire de les démocratiser, de les faire sortir de leur bureaucratisation¹³⁶. Cette question ressortira plus spécifiquement sur le plan de l'action syndicale vis-à-vis de l'État. A ce moment-ci, nous

¹³² *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 72.

¹³³ *Ibid.*, p. 87.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 107.

¹³⁵ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 61.

¹³⁶ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 90 à 94 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 38.

pouvons voir que les préoccupations par rapport à la consommation sont plutôt remplacées par d'autres relatives à l'environnement.

2.3.4 Crise écologique

L'écologie et la paix qui lui est étroitement associée font désormais partie de ces «nouvelles sensibilités» dont parle la CSN. Ces nouvelles implications se comprennent du fait de "l'insécurité provoquée par les grands problèmes qui hantent le monde actuel: le danger nucléaire, les problèmes écologiques, les catastrophes appréhendées"¹³⁷. Or la pollution est à toute fin pratique un des "effets du système capitaliste"¹³⁸, tout comme derrière les guerres du Tiers monde, on retrouve les "marchands de canons de l'hémisphère nord"¹³⁹. Les pays industrialisés transportent leur destruction et leur pollution dans ces pays du Sud. "Les pays riches continuent de piller leurs richesses naturelles, y exportent les entreprises les plus polluantes, traitent les peuples en «cheap labor» et y détruisent l'environnement."¹⁴⁰

Ces mêmes pays riches ne cherchent même pas à solutionner le problème chez eux. Au lieu d'investir en faveur de l'environnement, on augmente le budget de la défense, on se montre indulgent sur les échéanciers de l'application des normes environnementales dans les entreprises, alors que les pluies acides et le gaspillage continuent de faire sentir leurs effets¹⁴¹. Derrière ces problèmes, c'est le modèle de développement qui pose question pour la CSN. En effet, les choix économiques du Québec "se font au profit d'un minorité, au détriment d'une majorité grandissante et de notre environnement"¹⁴². Ainsi, le modèle de développement et l'écologie s'insèrent dans les enjeux des rapports sociaux et une lutte est bel et bien entreprise pour savoir qui en paiera le prix. "Il nous faut constater que les bénéfices de cette croissance ont été privatisés mais les pertes, la dégradation de l'environnement, ont été socialisées, abandonnées à l'ensemble de la société."¹⁴³ Comme quoi la solidarité sociale ne s'applique pas de la même façon pour tous.

¹³⁷ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 107.

¹³⁸ Ibid., p. 108.

¹³⁹ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 181.

¹⁴⁰ Ibid.,

¹⁴¹ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 72.

¹⁴² Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 195.

¹⁴³ Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 44.

2.3.5 Crise de solidarité sociale

En effet, tout comme pour la période précédente, la CSN fait état des divisions entre les classes sociales et de la domination de l'une sur l'autre.

Ce sont les inégalités qui frappent, lorsque nous observons notre société. Une poignée de gagnants et une majorité de perdants entre lesquels, de jour en jour, le fossé se creuse davantage: c'est ce que l'on voit.¹⁴⁴

Ce sont les "possédants"¹⁴⁵, une minorité, qui dominent et qui contrôlent¹⁴⁶. Il en résulte donc une société profondément inégale¹⁴⁷, où les écarts s'approfondissent, entre autres à cause d'un système fiscal inéquitable¹⁴⁸ selon les groupes sociaux et parce que l'efficacité économique est identifiée au succès financier des entreprises¹⁴⁹.

Ce système social caractérisé sur l'inégalité engendre l'exclusion et la marginalisation de plusieurs groupes. Un nombre croissant de travailleurs sont exclus du marché du travail ou encore marginalisés avec la précarisation de l'emploi¹⁵⁰. Les femmes surtout sont mises de côté sur le marché du travail¹⁵¹. On ne leur reconnaît pas "un réel droit au travail"¹⁵² et de plus, elles doivent toujours assumer les tâches ménagères tout en cherchant à intégrer le monde du travail¹⁵³. De ce côté, la diminution des programmes sociaux les affecte particulièrement¹⁵⁴. L'exclusion sociale touche également les immigrants qui vivent des "problèmes d'intégration, de discrimination ou de ghettos d'emploi"¹⁵⁵. Nous pouvons en dire autant des "minorités visibles: autochtones, de couleur et handicapés"¹⁵⁶. Enfin, les

¹⁴⁴ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 186.

¹⁴⁵ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 90.

¹⁴⁶ Ibid., p. 97.

¹⁴⁷ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 29, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 189 et 196, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 183 et 186.

¹⁴⁸ Ibid., pp. 187 à 191, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 201 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 17 et 39.

¹⁴⁹ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 205 et 208.

¹⁵⁰ Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 5.

¹⁵¹ Ibid., pp. 16 à 17.

¹⁵² Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 79 et 82.

¹⁵³ Ibid., pp. 106 à 197.

¹⁵⁴ Ibid., pp. 92 et 93.

¹⁵⁵ Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 20.

¹⁵⁶ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 83.

jeunes aussi sont marginalisés et sont souvent maintenus dans un état de dépendance par l'État avec ses programmes de création d'emplois précaires¹⁵⁷.

L'exclusion et la marginalisation sont souvent amplifiées par l'appauvrissement d'une partie de la population et l'affaiblissement de la protection sociale¹⁵⁸.

Il faut d'abord se rendre compte qu'en éliminant l'universalité, en créant une catégorie de payeurs qui n'ont pas droit aux prestations et services et une catégorie de bénéficiaires, qui reçoivent sans pouvoir payer parce qu'ils gagnent peu, on tue la solidarité sociale.¹⁵⁹

Devant une classe dominante qui cherche à abolir ses propres obligations de solidarité sociale, la «majorité», c'est-à-dire les travailleurs et les classes populaires, demeure faible, ce dont sait profiter la «minorité».

Lorsque s'accroissent les écarts, les divisions naissent et se multiplient au sein même de la majorité perdante, dressant les uns contre les autres: «pure-laine» et immigrants, réguliers et précaires, bien-pensants et marginaux.¹⁶⁰

C'est ainsi que le patronat et le pouvoir politique pointent "du doigt, comme responsables de la misère des autres, les travailleurs et les travailleuses organisés"¹⁶¹. Tout comme les syndiqués, les chômeurs et les assistés sociaux aussi sont accusés¹⁶² et on voit le patronat appuyer les restrictions gouvernementales à l'assistance sociale¹⁶³.

Selon la CSN, la stratégie du patronat est claire: "il accentue ses efforts pour faire disparaître le syndicat ou encore diminuer sa capacité d'intervention"¹⁶⁴. En même temps, elle reconnaît que le syndicalisme vit une crise. Tout d'abord, il est affecté par une crise du

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 79. Pour les handicapés voir aussi *idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 46.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 19.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 36.

¹⁶⁰ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 186 à 187.

¹⁶¹ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 112. Voir aussi la p. 49.

¹⁶² *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 191 à 192.

¹⁶³ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 197.

¹⁶⁴ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 99.

militantisme¹⁶⁵ ainsi que par un "phénomène de désyndicalisation progressive"¹⁶⁶ en Amérique du Nord. Mais au-delà de la question des effectifs, le syndicalisme contemporain est confronté à un problème culturel qui touche l'identité des salariés. En effet, la précarisation d'une portion grandissante de l'emploi, les changements technologiques et la mobilité dans l'emploi bouscule la transmission de "la culture syndicale, cette façon traditionnelle de se passer le savoir et les responsabilités" et "rend plus difficile l'apprentissage de la culture de la solidarité"¹⁶⁷.

Ce phénomène ainsi que d'autres poussent la CSN à se questionner sur son adéquation interne et même sur sa légitimité sociale. Ainsi, le départ d'un nombre assez important d'infirmières et d'enseignants de cégeps l'amène jusqu'à remettre en cause sa propre attitude et celle de ses organismes affiliés¹⁶⁸. "Avons-nous suffisamment tenu compte des besoins et des aspirations de ces membres, se demande-t-elle au congrès de 1990?"¹⁶⁹ D'autre part, les patrons ne cessant de tendre des obstacles juridiques à l'action syndicale dans différents dossiers, "les syndicats se voient acculés à des tâches bureaucratiques de plus en plus lourdes"¹⁷⁰. Il n'est donc pas surprenant que le mouvement syndical soit "perçu comme une grosse institution, riche et équipée, qui va chercher à la dernière minute l'appui de la population, une fois que sont précisées les revendications de ses membres"¹⁷¹ et qu'on lui attribue ainsi "le qualificatif de «corporatiste»"¹⁷².

Aussi la CSN identifie-t-elle une méfiance particulière des jeunes envers les syndicats¹⁷³. De façon générale, pour rétablir son rapport de force, elle sent "l'urgence

¹⁶⁵ *Ibid.*, pp. 73 et 105.

¹⁶⁶ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 40. La CSN fait cette admission tout en déclarant avoir recruté 20,000 nouveaux membres depuis les deux dernières années. De fait, les effectifs syndicaux et les taux de syndicalisation par rapport au nombre de salariés ont progressé tant pour l'ensemble du Québec que pour la CSN depuis le début des années 1980 après une certaine flexion dans le milieu des années 1970 (Voir Jacques Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, Montréal, Boréal, 1989, pp. 289 et 329. Voir aussi notre chapitre premier.). L'exécutif de la Centrale se réfère plutôt ici à la baisse des effectifs syndicaux d'autres pays, surtout des syndicats américains.

¹⁶⁷ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 104.

¹⁶⁸ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 179 à 180 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 197.

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 51.

¹⁷¹ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 110.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ *Ibid.*, p. 111.

accrue du redéploiement d'une action syndicale soudée aux couches populaires"¹⁷⁴. La Centrale déplore à la fois son manque d'adéquation aux aspirations des salariés et la baisse de sa légitimité sociale. De ce côté, elle constate une distorsion entre les interprétations des syndiqués et celles des usagers quant à la qualité des services publics, les premiers la reliant à leurs conditions de travail et les autres, à leurs propres besoins¹⁷⁵. Elle souligne de plus la difficulté de soutenir un "discours syndical avec assurance et cohérence là où se déroule la guerre des idées"¹⁷⁶. Elle n'était pas sûre de pouvoir confronter adéquatement les idées patronales, qui rappelons-le, étaient confortées par l'expansion de l'idéologie néo-libérale. Se sentant isolée¹⁷⁷, elle ressent le besoin de refaire ses solidarités et constate leur fragilité tant avec les groupes populaires qu'avec les autres syndicats¹⁷⁸.

2.4 Conclusion: une crise qui suscite une remise en cause de l'action

L'analyse de la crise que la CSN s'est donnée au cours de cette deuxième période de notre étude s'est encore complexifiée. A la différence de la période précédente, elle tient beaucoup plus compte des grands éléments de la conjoncture économique tels que la mondialisation des marchés, la montée de la concurrence internationale et la restructuration de la production. De plus, elle insiste sur l'impact de l'idéologie néo-libérale tant sur la culture que sur les politiques économiques et sociales.

Tout en se référant à ces grands paramètres, la Centrale se donne toujours une compréhension de la crise à partir des rapports sociaux. Ainsi, l'internationalisation de l'économie favorise les grands capitaux et les grandes firmes. Les politiques néo-libérales font l'affaire des patrons. Avec la montée des idées conservatrices et la récupération de la droite, l'exclusion s'approfondit et la démocratie recule. Le ton prend toutefois des allures moins dénonciatrices avec les années. C'est que la CSN fait plus directement le pont avec la recherche d'alternatives et de nouvelles pistes d'action. De plus, elle vit une sorte de crise de conscience.

En effet, les transformations culturelles et surtout la crise des solidarités sociales la remettent en cause, tant dans son discours que dans sa pratique quotidienne. De nouvelles

¹⁷⁴ Ibid., p. 110.

¹⁷⁵ Ibid., p. 112.

¹⁷⁶ Ibid., p. 113.

¹⁷⁷ Ibid.

¹⁷⁸ Ibid., p. 73.

valeurs, qu'elle appelle les «nouvelles sensibilités», ont envahi ses propres rangs et le sentiment de perdre de sa pertinence sociale semble lui faire ressentir profondément l'inadéquation de ses stratégies. L'insistance qu'elle met à rebâtir cette légitimité par une nouvelle approche dans ses relations avec les autres mouvements sociaux témoignent de cette prise de conscience comme nous verrons à propos de sa conception de l'action sur le plan du mouvement social. Avant d'y arriver, vérifions d'abord si ses positions par rapport à la modernisation des entreprises n'auraient pas cheminé dans le même sens.

3. L'entreprise

Contrairement à la période précédente, il est beaucoup question de l'entreprise et de sa modernisation dans les documents de la CSN parus après 1984. Or son discours s'est considérablement modifié sur la question de la modernisation pendant cette deuxième période. En 1986, le Congrès considérait les projets patronaux de «modernisation» comme une sorte de piège. En 1990, il se proposait, au contraire, de faire la promotion de projets de réorganisation du travail et d'inciter les directions à effectuer le rattrapage technologique de leurs entreprises. Que s'est-il donc passé dans l'espace de quatre ans pour qu'une organisation syndicale modifie à ce point sa position sur la modernisation des entreprises? Nous tenterons de le saisir à partir de sa vision de l'entreprise sur le plan organisationnel d'abord.

3.1 L'entreprise comme organisation

Les textes parus au cours de ces années reviennent évidemment beaucoup sur l'organisation du travail et les nouvelles technologies. Mais alors que les propos sur la qualification et les modes d'attribution des salaires étaient rares dans la période précédente, il en est souvent question cette fois-ci. Le changement de position de la CSN vis-à-vis de la modernisation des entreprises coïncide, nous le verrons, avec l'apparition d'un nouveau modèle de réorganisation du travail basé sur la participation collective des travailleurs. Ce changement apparaît clairement dès l'examen des considérations de la Centrale sur l'organisation du travail.

3.1.1 L'organisation du travail

La CSN a exprimé deux points de vue différents par rapport aux changements de l'organisation du travail dans les entreprises au cours de cette période. Dans une première phase, c'est-à-dire jusqu'en 1988, la Centrale les considérait comme négatifs globalement et se tenait sur une position très défensive par rapport à elles. Mais à partir de 1990, elle distinguait entre différents modèles d'organisation et se montrait beaucoup plus positive devant certains types de changement.

Dans un premier temps, la CSN juge que ces changements constituent des "reculs sur l'organisation du travail"¹⁷⁹, parce qu'ils augmentent le contrôle sur la main-d'oeuvre. Des entreprises auraient même eu recours à des spécialistes du "minutage des tâches"¹⁸⁰. On peut constater aussi un éclatement des lieux du travail avec l'expansion du travail à domicile et le télé-travail, avec l'augmentation de l'isolement qui s'ensuit¹⁸¹. D'autre part, l'implantation des cercles de qualité aurait comme seul objectif "l'accroissement de la productivité"¹⁸². Mais on se méfie surtout des différentes formes de flexibilité. On les perçoit comme un moyen pour le "patron d'exiger de ses employé-es leur adaptation continue aux besoins de l'entreprise"¹⁸³. C'est ainsi qu'on utilise la polyvalence du travail, la sous-traitance, l'emploi précaire et même le travail au noir, pour plus de flexibilité¹⁸⁴, mais aussi pour réduire les coûts du travail comme nous verrons plus loin. Enfin, les entreprises s'appuient sur la flexibilité pour produire plus avec moins de main-d'oeuvre et pour "réduire les temps improductifs"¹⁸⁵.

Curieusement, au congrès de 1990, la flexibilité n'est plus regardée exactement avec le même oeil. Dans son rapport, l'exécutif prend note que la flexibilité est rendue possible par les nouvelles technologies et qu'elle est souvent accompagnée par d'autres types de flexibilité ainsi que par l'augmentation de la productivité de chaque employé comme objectif des

179 *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 77.

180 *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 51.

181 *Ibid.*, p. 33.

182 *Ibid.*, p. 35. Voir aussi la p. 36.

183 *Ibid.*, p. 34.

184 *Ibid.*, pp. 34 à 35.

185 *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 177.

entreprises¹⁸⁶. Mais il ne donne pas d'appréciation à ce sujet. Immédiatement après, le texte fait une distinction entre deux types d'organisation du travail¹⁸⁷. Dans un premier cas, "on crée des groupes de travail semi-autonomes responsables du produit ou du client. Les tâches sont enrichies, le contenu est plus flexible, et l'entraînement est assumé par d'autres travailleuses et travailleurs."¹⁸⁸ Dans le deuxième cas, sans doute majoritaire, les entreprises "cherchent au contraire à éloigner en quelque sorte leur personnel de toutes formes d'identification et d'adhésion aux objectifs et aux stratégies de l'entreprise"¹⁸⁹ et à réduire leurs coûts de main-d'oeuvre.

Avec cette distinction, nous voyons la CSN identifier un modèle de participation¹⁹⁰ à l'organisation du travail à contre-courant d'une tendance dominante tournée vers le néo-taylorisme et le néo-libéralisme¹⁹¹. A son congrès de 1992, elle conclut que "les systèmes traditionnels d'organisation du travail très hiérarchiques ont atteint leurs limites"¹⁹². Elle avait déjà relevé en 1988 la contre-performance du "maintien d'une hiérarchie rigide dans une organisation du travail imposée d'autorité"¹⁹³, qui a quelque chose à voir avec l'absentéisme du travail et le roulement du personnel. Les entreprises "doivent revoir leur façon d'organiser le travail"¹⁹⁴ et "leur façon de mettre à contribution le savoir"¹⁹⁵, sinon s'ensuivront des problèmes sur le plan des emplois et des conditions de travail. Beaucoup

¹⁸⁶ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 178. Voir aussi Michel Doré, Mieux comprendre, mieux agir sur l'organisation du travail, Montréal, CSN, 1989, p. 38, que le rapport cite explicitement. Le congrès de 1992 continue dans la même veine en constatant comme situation de fait les changements dans l'organisation du travail et les procédés de production ainsi que la grande marge de manoeuvre des multinationales (Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 23 et 26)

¹⁸⁷ Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 178 et 179.

¹⁸⁸ Ibid., p. 178.

¹⁸⁹ Ibid., p. 179.

¹⁹⁰ Philippe Messine, Les saturniens. Quand les patrons réinventent la société, Paris, La Découverte, 1987, pp. 99 à 120, Benjamin Coriat, L'atelier et le robot, Paris, Christian Bourgois, 1990, pp. 274 à 277, Danièle Leborgne et Alain Lipietz, Deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques, Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 8911, pp. 10 à 13. Voir le chapitre premier.

¹⁹¹ Philippe Messine, op. cit., pp. 63 à 78, Benjamin Coriat, op. cit., pp. 269 à 274, Alain Lipietz, Choisir l'audace, op. cit., pp. 49 à 51, Danièle Leborgne et Alain Lipietz, op. cit.. Voir le chapitre premier.

¹⁹² CSN, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 29 à 30.

¹⁹³ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 207.

¹⁹⁴ Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 29.

¹⁹⁵ Ibid., p. 30.

d'entreprises "cherchent effectivement à modifier leur façon de faire"¹⁹⁶, tandis que la plupart ne tiennent pas compte des besoins et des droits des travailleurs. Dans plusieurs cas, elles cherchent à renforcer l'organisation traditionnelle qui ne peut que conduire, "à terme, à un échec retentissant tant à l'égard de la qualité des produits et services, qu'à celui de la productivité, des emplois et des conditions de travail"¹⁹⁷.

La CSN établit ici un rapport direct entre la crise, ses effets sur les travailleurs avec les pertes d'emplois et la baisse des conditions de travail d'une part et la baisse du taux de productivité reliée à un modèle d'organisation du travail d'autre part. Il s'agit donc d'une crise de production aussi, alors qu'au cours de la période précédente, le problème lui apparaissait en être un de demande. D'autre part, l'amélioration de la productivité ne servirait pas les intérêts des entreprises seulement. Les travailleurs ne sont pas moins affectés par elle, sur le plan de l'emploi et des conditions de travail. Or la productivité ne se résume pas à une question purement technique.

Toute politique de développement [...] qui considère le travail comme un simple moyen technique de production au même type que la machinerie [...] et qui considère la productivité comme une réalité de nature technique plutôt qu'un phénomène social déterminé surtout par des facteurs humains, est vouée à l'échec à plus ou moins long terme.¹⁹⁸

Mais l'innovation technologique ne peut-elle pas jouer en faveur des travailleurs elle aussi?

3.1.2 L'utilisation des technologies

La CSN ne rejette pas l'utilisation des nouvelles technologies en soi, à partir de la deuxième partie des années 1980, alors qu'elle se montrait très rébarbative à leur introduction au cours des années précédentes, craignant pour l'emploi, les qualifications des travailleurs et leurs conditions de travail. Elle constate plutôt le "caractère irréversible des mutations technologiques"¹⁹⁹ et la nécessité de s'y adapter. Son acceptation est conditionnelle toutefois. Les changements technologiques doivent apporter une amélioration du niveau de

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ Ibid.

¹⁹⁸ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 208.

¹⁹⁹ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 33. Voir aussi idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 177.

vie et libérer les travailleurs de tâches trop lourdes et ne pas les asservir au progrès technique²⁰⁰.

D'autre part, la CSN considère l'enjeu de la technologie important. Ainsi, lors de son congrès d'orientation de 1985, elle invite en quelque sorte ses syndicats locaux à surveiller si "la direction locale laisse dépérir les machines, n'entretient plus l'appareil productif"²⁰¹. A son congrès de 1990, elle va beaucoup plus loin sur ce point. D'un côté, elle rappelle que la flexibilité des nouvelles technologies répond à un besoin d'adaptation rapide au marché²⁰². D'un autre côté, elle déplore le retard technologique du Canada et du Québec²⁰³. Comme nous le verrons dans la prochaine section sur l'action syndicale, la Centrale invitait ses syndicats à forcer les entreprises à moderniser leur technologie. La CSN s'inquiétait donc des retombées des nouvelles technologies sur l'emploi et les conditions de travail. Mais que pensait-elle des différents changements de l'organisation du travail sur le plan des qualifications et des salaires?

3.1.3 Qualifications, statuts d'emploi et salaires

La Centrale est d'avis que l'utilisation de nouvelles technologies, comme la robotique, contribue à la déqualification des emplois²⁰⁴. Aussi, pour se maintenir en emploi, les travailleurs doivent-ils pouvoir se former ou se recycler, mais le droit à la formation est refusé à plusieurs d'entre eux²⁰⁵. Or, de ce côté-là, les entreprises font preuve de négligence envers leur personnel, dans "une attitude où l'on favorise constamment l'utilisation des mises à pied comme mesure d'adaptation aux fluctuations du marché et où on attache peu d'importance aux politiques de formation"²⁰⁶. Autrement dit, les entreprises sont portées à se tourner du côté de la réduction des coûts du travail selon la perspective néo-libérale et néo-tayloriste.

200 Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 32.

201 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 97.

202 Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 178.

203 Ibid..

204 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 98.

205 Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 61.

206 Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 27.

En 1986, la CSN relève une autre tendance dans la stratégie patronale, "le retour à l'individualisation des compétences"²⁰⁷, sous l'égide de la gestion des ressources humaines.

Les entreprises en arrivent à mettre sur pied des systèmes d'évaluation individuelle du rendement de chaque travailleuse et travailleur sur la base de ces nouveaux critères de participation aux intérêts de l'entreprise.²⁰⁸

La Centrale se méfie de cette approche qui sert, selon elle, à jouer avec les promotions dans les échelles de salaires, suscite l'émulation et la course aux bonis à la productivité, tout en cherchant à éliminer ou subordonner les syndicats²⁰⁹. Il s'agirait là de "l'ultime stratagème utilisé dans la planification de la modernité"²¹⁰. Cette individualisation ou "atomisation des relations de travail"²¹¹ que l'exécutif identifie dans son rapport comme le propre du "modèle japonais"²¹², correspond de près à ce qui a été désigné ailleurs comme le «modèle californien»²¹³ ou encore «individualiste»²¹⁴.

A côté de cette restructuration des rapports de travail, la CSN fait aussi ressortir des modifications importantes des statuts d'emploi dans les entreprises. Tout d'abord, la recherche de flexibilité du travail entraîne une "multiplication des emplois de durée et de statut variables"²¹⁵. De même la polyvalence des emplois implique-t-elle la création de nouvelles classifications²¹⁶. De son côté, comme nous l'avons vu, la tertiariation de l'activité économique contribue au développement d'emplois précaires. Elle suscite aussi, dans des services aux entreprises comme l'informatique, la comptabilité, la publicité, la recherche et le génie-conseil²¹⁷, la croissance d'un nouveau type d'emploi, comme les "technicien-ne-s, architectes, dessinateurs, chimistes, ingénieurs, programmeurs, etc., [...]"

²⁰⁷ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 32.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 35.

²⁰⁹ *Ibid.*, pp. 35 à 36.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ *Ibid.*, p. 32.

²¹² *Ibid.*, p. 36.

²¹³ Philippe Messine, op. cit., pp. 79 à 98.

²¹⁴ Comme nous l'avons fait au chapitre premier.

²¹⁵ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 176.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 177.

²¹⁷ *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 176.

une catégorie de salarié-e-s extrêmement mobiles²¹⁸ et peu syndiqués²¹⁹. Enfin, il existe une création de catégories différentes d'employés dans une même unité de travail, suite à l'introduction, dans certaines conventions collectives, de la clause dite «orphelin»²²⁰.

Ces différentes restructurations comportent en général des incidences salariales dans le sens de l'abaissement. Ceci devient évident dans l'utilisation du travail au noir²²¹ ou de la clause «orphelin». Mais une plus grande flexibilité vise souvent une réduction directe de salaire²²² ou passe indirectement par l'utilisation du travail précaire moins rémunéré²²³ et moins exigeant en termes d'autres obligations²²⁴. Le mode de rémunération peut aussi être modifié par la participation des travailleurs aux profits de l'entreprise, ce qui "remet en cause le principe d'une rémunération juste et équitable pour un travail donné"²²⁵. Pendant la deuxième partie des années 1980, la CSN perçoit que la stratégie patronale a fortement tendance à inventer des moyens pour diminuer les salaires. Pour elle, c'est la continuité de la stratégie de la période antérieure où les salariés ont "subi des agressions au niveau des salaires et des clauses à incidences salariales, telle l'indexation"²²⁶. A partir de 1990, les rapports de l'exécutif au Congrès ne font allusion qu'une fois à la "compression des salaires"²²⁷ et c'est pour la situer dans le contexte de la compétition enclenchée par la mondialisation.

3.2 L'entreprise comme institution

Cette évolution des positions de la CSN face aux changements de l'organisation du travail dans les entreprises est donc reliée à des expérimentations fort différentes. Cette différenciation regarde avant tout la façon de vivre les rapports de travail comme nous

²¹⁸ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 183.

²¹⁹ Ibid., p. 184.

²²⁰ Ibid., p. 175. Cette clause introduit une deuxième échelle de salaire moins élevée pour les nouveaux salariés.

²²¹ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 26.

²²² Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 175.

²²³ Ibid., p. 183 et Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 34.

²²⁴ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 176.

²²⁵ Ibid., p. 176.

²²⁶ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 77.

²²⁷ Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 27.

verrons plus loin au sujet des rapports sociaux dans l'entreprise. Mais elle concerne tout autant les enjeux de contrôle de l'organisation et d'exercice du pouvoir sur les lieux du travail.

3.2.1 Partage du pouvoir et mode de gestion

La question du pouvoir dans l'entreprise reste toujours centrale dans la réflexion de la CSN. Avec la crise économique, les règles du jeu sont en train de changer dans les milieux de travail²²⁸, selon elle. "Cette période que nous traversons, marquée par une profonde mutation de nos milieux de travail, aboutira à une nouvelle définition des rapports de pouvoir."²²⁹ Mais jusque là, en dépit de certains cas d'ouverture à l'implication des travailleurs²³⁰, l'exclusion de ces derniers est maintenue et les patrons s'accaparent toujours l'exclusivité de la gérance, des décisions et cela, tant au début des années 1990²³¹ que dans la deuxième moitié de la décennie précédente²³². Cependant, un changement s'est introduit dans la perception de la CSN à partir de 1990. Elle se met à craindre pour l'avenir des entreprises qui ne cherchent pas à mettre à contribution le savoir des travailleurs²³³, alors que dans la phase précédente, elle se méfiait des nouvelles stratégies patronales et considérait l'attitude patronale comme généralement autoritaire.

En effet, la CSN voit d'un côté que sous le motif de la «modernisation», "se dissimule l'objectif de nous faire endosser, sans notre avis, le progrès technique"²³⁴, alors qu'on accentue le contrôle sur la main-d'oeuvre²³⁵ et qu'on cantonne toujours la majorité des travailleurs à l'exécution seulement²³⁶. D'un autre côté, elle décrit l'implantation d'une "«gestion douce» [...] pratiquée de plus en plus comme alternative à la gestion

²²⁸ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 175.

²²⁹ Ibid., p. 179.

²³⁰ Ibid., p. 177 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 177 et 178.

²³¹ Ibid., p. 29 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 7 et 32.

²³² Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 100 et 101, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, pp. 37 et 41, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 207.

²³³ Ibid., p. 30.

²³⁴ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 32.

²³⁵ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 77.

²³⁶ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 207.

autoritaire"²³⁷. Elle ne s'y oppose pas, mais elle appelle à la vigilance face à ce nouveau mode de gestion.

Cependant, dans le cas de la stratégie «individualiste», la CSN se montre nettement méfiante. Pour elle, il ne faut pas s'y tromper. "Sous le vocable de «modernisation» se dessine le projet de société des patrons, qui s'en inspirent pour reconquérir leurs droits de gérance"²³⁸. A travers le truchement des cercles de qualité, on

adopte des processus décisionnels faisant appel au consensus des travailleuses et travailleurs, à leur sens des responsabilités, mais cette fois dans l'unique perspective de la productivité et de la performance économique de l'entreprise²³⁹.

Pour la CSN, il s'agit donc d'une participation détournée au profit de l'entreprise. De plus, si elle semble vouloir inclure les travailleurs individuellement, elle les exclut collectivement en rejetant très souvent la participation syndicale. "Certaines entreprises instaurent de tels cercles (de qualité) avec l'intention affirmée de remplacer, par ce moyen, les structures syndicales."²⁴⁰ Ces nouvelles méthodes vont dans le sens de la recherche continue du patronat de "contourner le syndicat, le soumettre, le combattre, le faire disparaître, endiguer son influence auprès d'autres groupes"²⁴¹. Ainsi, jusqu'en 1988, la CSN se montrera toujours très critique par rapport aux projets d'implication des travailleurs mis de l'avant par les directions d'entreprises.

3.2.2 La négociation et la convention collectives

Cette attitude plutôt défensive jusqu'en 1988, on la retrouve tout autant sur le plan de la négociation et de la convention collectives. Au cours de cette phase, la CSN perçoit que les entreprises veulent se libérer le plus possible des contraintes des conventions collectives et les remettent même en cause. Les patrons s'en prennent aux acquis sociaux pour "exercer, à l'endroit des syndiqué-es, une pression à la baisse sur les conditions négociées de travail"²⁴². Plus, ils tentent d'empêcher la négociation d'une première convention et se couvrent derrière des directives gouvernementales pour refuser de négocier, tout en retardant

²³⁷ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 50.

²³⁸ *Ibid.*, p. 32.

²³⁹ *Ibid.*, 35.

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 100.

²⁴² *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 32.

le traitement des griefs²⁴³. Le patronat cherche même à "imposer des reculs [...] sur les règles de négociations"²⁴⁴.

On le voit bien, la Centrale réagit à l'objectif des entreprises d'introduire plus de flexibilité²⁴⁵ tant dans les conventions de travail que sur le plan des salaires et des statuts d'emploi. Pour les patrons, les conventions "seraient un frein à une gérance souple de la main-d'oeuvre"²⁴⁶ et cette «rigidité contraignante», comme l'appelle les employeurs, devrait être remplacée par la flexibilité²⁴⁷. Jusque-là, pour la CSN, le patronat garde, sous le couvert de la nouveauté, le même objectif de rentabilité et "nous sert à la moderne les vieilles recettes"²⁴⁸.

Mais à partir de 1988, son appréciation de la modernisation commence à se modifier, et cela, selon toute vraisemblance, à partir d'expérimentations bien précises. L'exécutif rapporte que certaines offres patronales "ont été beaucoup plus délicates à traiter"²⁴⁹, comme des formules de gestion participante et la participation aux profits de l'entreprise. D'autre part, si des syndicats ont dû se plier à des réorganisations contre une fermeture d'usine,

d'autres avaient l'occasion de négocier de nouvelles formules d'organisation, qui agréaient aux salarié-e-s désireux de rompre la monotonie d'un travail, de faire de nouveaux apprentissages, de se libérer d'un encadrement autoritaire, etc.²⁵⁰

De la même façon, l'exécutif notait, en 1992, qu'au cours des deux années précédentes, la question de l'organisation du travail s'est retrouvée au centre d'un "nombre croissant de négociations de conventions collectives"²⁵¹ et même pendant la durée des conventions.

Il s'agit là d'un revirement assez impressionnant de position basé sur ce qui apparaît comme un nouveau type de rapports de travail. Mais avant d'aborder la perception de la

²⁴³ *Ibid.*, p. 44.

²⁴⁴ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 77.

²⁴⁵ Voir Robert Boyer (dir.), La flexibilité du travail en Europe, Paris, La Découverte, 1986, pp. 238 à 239 et 248 à 249.

²⁴⁶ CSN, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 114.

²⁴⁷ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 175.

²⁴⁸ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 44.

²⁴⁹ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 175 à 176.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 177.

²⁵¹ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 30.

CSN vis-à-vis des rapports sociaux dans l'entreprise, examinons comment elle se situe désormais par rapport à son mode de propriété.

3.2.3 Mode de propriété de l'entreprise

Au cours de la période précédente, la Centrale rattachait directement, dans son discours, l'exclusion des travailleurs de la gestion au statut de propriété privée de l'entreprise. Lors du congrès d'orientation de 1985, ce rapport était encore maintenu: l'utilisation patronale des droits de gérance et de propriété ont fait en sorte "que nous nous sentions étrangers à notre lieu de travail"²⁵². Mais en 1986, une rupture semble s'être opérée dans le langage à ce sujet. L'exécutif parle d'abord de "leurs entreprises"²⁵³ tout en soulignant que si elles existent encore, c'est grâce à l'excellence du travail, permettant ainsi aux propriétaires de "laisser fructifier leurs capitaux sans le moindre effort"²⁵⁴. Or immédiatement après, tout en réclamant la valorisation du travail, la reconnaissance des travailleurs et la participation démocratique, le rapport parle en termes de "«leurs» entreprises qui sont d'abord les nôtres"²⁵⁵.

Cette expression ne revient pas comme telle dans d'autres incidences. Mais placée dans le contexte du rapport de l'exécutif au congrès de 1986 où l'on a manifesté beaucoup de méfiance envers les projets de modernisation comme autant de stratégies de récupération, elle prend une signification non négligeable. Alors que dans les années 1970, la Centrale identifiait l'appartenance de l'entreprise à la propriété privée et juridique, voici que par cette simple expression, elle élargit son appartenance à l'implication et à l'apport des travailleurs. Auparavant, en conformité avec l'arrangement fordiste, la responsabilité de l'entreprise reposait sur les patrons seulement, alors que les ouvriers ne devaient faire qu'une chose, exécuter le travail comme on leur disait de l'accomplir. Désormais, ces mêmes travailleurs doivent être considérés comme également responsables de leur entreprise. Si ce transfert d'identité est authentique, on peut supposer qu'un changement s'est opéré dans la représentation que la CSN se fait des rapports sociaux qui traversent l'entreprise.

²⁵² *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 101.

²⁵³ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 36. C'est nous qui soulignons.

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ *Ibid.*

3.3 Entreprise et rapports sociaux

Même si la CSN considère que les entreprises appartiennent aux travailleurs aussi bien qu'aux patrons, ceci n'implique pas, dans la réalité actuelle, une égalité dans les rapports entre les deux groupes. Nous verrons que le rapport salarial en entreprise est toujours caractérisé par l'exclusion, dans la perception de la CSN. D'un autre côté, une nouvelle culture d'entreprise vient donner une nouvelle coloration au rapport salarial. La Centrale y fait souvent écho dans ses textes de cette période. Il y est aussi question des rapports de l'entreprise avec son milieu et de l'orientation de la production.

3.3.1 Le rapport salarial

A partir de 1988, la CSN décèle certaines possibilités de modification du rapport salarial suite à un certain nombre de cas de négociations satisfaisantes de participation des travailleurs. On y sent comme une espérance de rapports de travail qui sortiraient de l'autoritarisme pour permettre une véritable participation. Mais dans l'ensemble, le discours de la Centrale nous laisse entendre que le rapport salarial tel que vécu dans les entreprises demeure toujours marqué par l'exclusion et la domination. On pousse les travailleurs à produire toujours plus, non pas pour la satisfaction de leur propres intérêts²⁵⁶, mais pour celui de ceux-là même qui les pressent et qui profitent de l'excellence de leur travail. On ne consulte pas les travailleurs sur les changements technologiques et de l'organisation du travail, mais on les "subordonne, sans avertissement, à la capacité de produire de ces nouveaux équipements"²⁵⁷. On assiste à une désintégration des lieux de travail, à une individualisation des tâches, tout particulièrement avec le développement du travail à domicile, décourageant ainsi les initiatives²⁵⁸ et provoquant l'isolement²⁵⁹ des travailleurs.

Voilà qu'avec certaines méthodes nouvelles d'organisation du travail, les initiatives ne sont pas bloquées, elles sont détournées.

Afin de récupérer les initiatives des employé-es et de mobiliser leurs compétences et leurs connaissances, les entreprises forment ces cercles de qualité dont le premier objectif est l'accroissement de la productivité.²⁶⁰

²⁵⁶ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 36.

²⁵⁷ Ibid., p. 33.

²⁵⁸ Ibid., p. 40.

²⁵⁹ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 98.

²⁶⁰ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 35.

La récupération ressemble parfois à de la manipulation, lorsque, toujours dans la même intention de productivité et de performance de l'entreprise, les patrons "adoptent des processus décisionnels faisant appel à de faux consensus sur la responsabilité collective"²⁶¹.

Après 1986 cependant, la Centrale ne revient plus sur cette vision de récupération. Elle fait toujours ressortir la reproduction du rapport salarial traditionnel basé sur l'autorité et l'exclusion dans la majorité des entreprises, comme il a été noté antérieurement. Mais plutôt que de n'y voir que récupération et manipulation, elle évoque plutôt le fait que les entreprises prennent de mauvaises décisions qui ont un impact sur les travailleurs²⁶² et qu'elles les négligent sur le plan de la formation²⁶³ entre autres. Un examen plus attentif de la dimension plus culturelle des rapports des travailleurs avec l'entreprise nous permet de mieux saisir l'évolution des représentations de la CSN sur le rapport salarial.

3.3.2 La culture d'entreprise

Au cours de la période précédente, la dimension culturelle occupait une place importante dans le discours de la CSN sur le plan de la société, mais très peu du côté de l'entreprise. À partir de 1985, la portée culturelle de l'entreprise revient assez régulièrement dans les rapports de l'exécutif au Congrès. Tout d'abord, dans le contexte de la vague néolibérale qui traverse la société, la Centrale remarque que les valeurs comme l'individualisme et l'excellence mises de l'avant par cette idéologie ont gagné du terrain dans les milieux de travail sous forme de compétition entre salariés ou de recherche de bonis au rendement²⁶⁴. Or cette culture libérale vise avant tout la rentabilité économique et rentre en conflit avec des valeurs portées traditionnellement par les travailleurs comme "celle du travail bien fait, du travail utile", comme "expression de notre existence ou comme apport au bien collectif"²⁶⁵.

Il s'agit donc, pour la CSN, d'une lutte entre les travailleurs et le patronat pour le contrôle du sens du travail et de sa portée sociale. Elle perçoit dans les stratégies de la classe dominante, une tentative "de récupérer nos milieux de travail"²⁶⁶. Cette récupération passe

²⁶¹ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 114. Cette analyse est reprise presque textuellement dans *idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 35.

²⁶² *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 23.

²⁶³ *Ibid.*, p. 27.

²⁶⁴ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 36.

²⁶⁵ *Ibid.*

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 39.

insidieusement par le détournement de valeurs typiquement ouvrières. L'idée de démocratie est détournée par le biais du consensus et de responsabilités ouvrières factices²⁶⁷, tandis que la propension ouvrière au travail en équipe est déviée dans les cercles de qualité²⁶⁸. La récupération peut passer aussi par le nouveau type de gestionnaires qui abordent le travailleur individuellement "pour lui expliquer les nombreux avantages dont «la compagnie» le ferait bénéficier"²⁶⁹ et en venir ainsi "à isoler un syndicat de sa base et à mieux contrôler la productivité de la main-d'oeuvre"²⁷⁰.

Cependant, en 1990, l'exécutif de la Centrale ne perçoit pas ce nouveau mode de gestion comme homogène. Dans certains cas, cette nouvelle approche conduit à un partage de valeurs ou d'objectifs et est basée sur la confiance réciproque²⁷¹. Or ce mode de gestion est désormais considéré comme positif.

En revanche, d'autres entreprises, sans doute la majorité, cherchent au contraire à éloigner en quelque sorte leur personnel de toutes formes d'identification et d'adhésion aux objectifs et aux stratégies de l'entreprises.²⁷²

Cet objectif, qui s'accompagne aussi de mesures de réduction des coûts du travail, apparaît comme l'approfondissement de l'exclusion des travailleurs. A l'inverse, la première approche permet l'inclusion et la CSN ne la perçoit pas comme récupératrice.

Nous voyons se tracer progressivement des projets de modernisation aux orientations différentes, les uns étant acceptables et d'autres pas. La Centrale commençait d'ailleurs à établir, en 1988, des critères pour l'acceptation de ces projets: valorisation de la capacité créatrice et du travail humain, démocratisation des lieux de décision, contrôle sur notre développement, promotion de la solidarité et de la paix²⁷³. En 1992, le président de la Centrale faisait part dans une allocution au Congrès, de douze critères pour qu'un projet de réorganisation globale du travail fonctionne²⁷⁴. Petit à petit se dessinent plus clairement

²⁶⁷ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 114.

²⁶⁸ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 35.

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 50.

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 51.

²⁷¹ *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 178.

²⁷² *Ibid.*, p. 179.

²⁷³ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 209.

²⁷⁴ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 62 à 64 et Le Suivi de l'entreprise: un guide syndical, Montréal, CSN, 1991.

deux projets opposés d'orientation des entreprises et du travail en général. La représentation que se donne la CSN des rapports de l'entreprise avec son milieu, entre 1985 et 1992, nous permet de mieux cerner ces deux configurations.

3.3.3 Rapports de l'entreprise avec son milieu

Au cours de cette période, un espace assez important est accordé dans le discours de la CSN à la place de l'entreprise dans la société et aux relations entre elle et l'État. Il ressort, d'une part, que l'entreprise devient comme le centre de la société, du moins est-ce la volonté de certains. D'autre part, l'État s'associe à cette promotion de l'entreprise et cela, à l'encontre même de l'État.

Tout d'abord, la CSN souligne que l'entreprise possède toute liberté d'action et cela, souvent au détriment des autres²⁷⁵. Ainsi, les entreprises ont fait des gains non seulement aux dépens des travailleurs syndiqués, mais aussi "des personnes les plus démunies et les moins bien nanties dans notre société"²⁷⁶. D'autre part, les syndicats apparaissent comme des empêcheurs de liberté, comme "des «irritants» dont on doit viser l'élimination ou la subordination"²⁷⁷. Enfin, les entreprises endommagent notre environnement²⁷⁸ et ne contribuent guère aux revenus des gouvernements avec leur faible part d'impôts²⁷⁹. En dépit des difficultés sociales dont elles sont la source, les entreprises resteraient, selon un discours dominant, la seule voie de sortie de crise à condition toutefois de leur "laisser toute la marge de manoeuvre possible pour s'établir et gagner les marchés mondiaux"²⁸⁰. Mais pour la CSN, cette exigence d'espace de liberté pour le développement de l'entreprise correspond au "projet de société des patrons"²⁸¹. On peut voir que "l'entreprise s'impose de plus en plus comme le modèle de gestion de la société elle-même"²⁸², tellement que la

²⁷⁵ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 76.

²⁷⁶ *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 204.

²⁷⁷ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 36.

²⁷⁸ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 208 à 209 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 23.

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 39.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 26.

²⁸¹ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 32.

²⁸² *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 205.

Centrale se demande si la société ne se retrouve pas au service de l'entreprise alors que ce devrait être l'inverse²⁸³.

Cette polarisation entre en contradiction avec l'État, selon la CSN. "Le programme même d'un Etat porteur d'un projet social qui découlerait d'un consensus minimal s'efface dorénavant devant celui de l'entreprise privée."²⁸⁴ Car le désengagement social de l'État n'est rien d'autre qu'un "réengagement de l'État en faveur de l'entreprise privée"²⁸⁵. C'est ainsi qu'on a pu voir s'élaborer des politiques favorables à l'entreprise qui ont entraîné une détérioration du niveau de vie de la population en plus de problèmes sur le plan des finances publiques²⁸⁶. Pourtant l'État attribue des subventions aux entreprises²⁸⁷ et partage certaines de leurs stratégies²⁸⁸, dont la remise en cause de nos programmes sociaux²⁸⁹. Le gouvernement aussi a mis toute sa confiance dans l'entreprise privée et a choisi "de lui offrir la plus grande marge de manoeuvre économique possible"²⁹⁰.

Pour la CSN, l'entreprise est devenue un enjeu social de tout premier plan et tout comme l'État, elle se retrouve au coeur des luttes sociales pour son contrôle. A un point tel que l'action syndicale doit aussi se centrer sur l'entreprise.

Car la lutte pour le plein emploi, la démocratie et le contrôle de notre développement commence d'abord et avant tout dans nos lieux de travail, pour s'étendre dans nos communautés, nos régions et nos secteurs d'activités.²⁹¹

Cette lutte doit se mener à l'intérieur de l'entreprise jusqu'à son orientation, celle de la production et la finalité du travail.

283 Ibid.

284 Ibid.

285 Ibid.. Voir aussi idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 18.

286 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 89.

287 Ibid., p. 82.

288 Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 32.

289 Ibid., p. 18.

290 Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 204.

291 Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 210.

3.3.4 Orientation de la production

L'orientation de la production et de l'entreprise se situe elle aussi parmi les enjeux des rapports sociaux. En effet, lorsque l'entreprise fait des choix et change son organisation du travail sans impliquer les travailleurs, il en résulte une "mauvaise qualité de services et de produits"²⁹² en plus de la précarisation des emplois et de la détérioration des conditions de travail, selon la CSN. Non seulement les travailleurs perdent-ils le sens et la finalité de leur travail, sous ce mode de gestion²⁹³, mais les entreprises vont même jusqu'à se déplacer "afin d'éviter le débat et la négociation de leur responsabilité sociale"²⁹⁴ lorsque les travailleurs leur résistent.

Comme nous l'avons vu précédemment, les capitalistes veulent faire de l'entreprise une source de profits et ne visent que son rendement économique. De telles perspectives

évacuent des questions aussi fondamentales que l'utilité sociale et la finalité de la production et de la consommation, le gaspillage des ressources productives humaines et matérielles, la qualité de la vie, le contrôle de notre développement, la démocratisation, enfin, de la vie économique sous tous ses aspects: celui de l'entreprise, celui de la communauté et celui, plus général, de la détermination des grandes orientations de société²⁹⁵.

De leur côté, les travailleurs et leurs organisations défendent un projet de valorisation du travail et de sa portée sociale. Ils établissent un rapport très étroit entre l'entreprise et le milieu social. L'orientation de l'entreprise et de sa production font donc partie des grands débats sociaux de l'heure.

3.3.5 Conclusion: l'entreprise, un enjeu des rapports sociaux

Cette tranche de notre analyse nous montre d'abord que l'entreprise a acquise une place importante dans le discours de la CSN pendant cette période. Au milieu de la décennie précédente, la Centrale avait voulu recentrer son action sur l'entreprise ou plus généralement sur les lieux du travail après avoir insisté sur la consommation et les conditions de vie. Or le recentrage sur l'entreprise, à partir du milieu des années 1980 surtout, dépasse tant les conditions de travail que les questions du partage du pouvoir. C'est son orientation même

²⁹² *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 7.

²⁹³ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 61.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 33.

²⁹⁵ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 206.

qui est mis sur la table et le débat tourne autour de deux grands modèles différents et opposés.

Le premier modèle mis au jeu n'a pas été proposé, mais imposé aux salariés, selon la CSN. Aussi ne fait-elle guère de distinction entre deux formes de réorganisation: l'imposition par la force avec le renforcement des méthodes d'organisation tayloriste et l'imposition par la manipulation et la récupération. Les deux méthodes lui paraissent jumelées la plupart du temps et elles appartiennent toutes deux à la même intention patronale de soumettre les travailleurs, de faire reculer leurs syndicats ou de les contourner pour en arriver à augmenter leurs profits. Ce premier modèle, la CSN l'a rejeté carrément et c'est ce qui explique son discours fortement défensif par rapport à la «modernisation» des entreprises.

Le deuxième modèle mis sur la table, en est un de participation, qui inclut tant les salariés que leurs syndicats. Il n'est pas imposé, il est proposé, il est même négocié. La CSN a été convaincue de sa possible implantation à partir du moment où certains de ses syndicats ont réussi à négocier de nouveaux types d'ententes qui institutionnalisèrent une participation effective des salariés à l'organisation de leur travail et à la gestion de l'entreprise jusqu'à un certain point²⁹⁶. Aussi a-t-elle cessé d'être aussi défensive dans son discours à partir de 1988, au point de vouloir prendre l'initiative de projets de modernisation.

Le débat ou la lutte sociale par rapport à l'entreprise se polarise donc, pour la CSN, sur le choix entre ces deux modèles de base. Pour elle, le premier modèle, imposé par les patrons, est voué à l'échec à plus ou moins long terme, tant sur le plan économique que social, du seul fait qu'il ne respecte pas les connaissances, les capacités créatives et la responsabilité des travailleurs dont a besoin l'entreprise et par le fait même la société. Le mouvement syndical et ouvrier est appelé à prendre en charge l'entreprise aussi bien que les propriétaires juridiques. Aussi la CSN avance-t-elle, à partir de 1990, un nouveau programme d'action qui va dans cette direction.

²⁹⁶ L'événement déclencheur semble bien avoir été la négociation collective de 1987 des employés d'entretien de la Société des transports de la Rive-sud de Montréal comme nous le verrons plus loin à propos des stratégies sur le plan de la négociation collective. Voir *ibid.*, p. 159.

4. Les stratégies syndicales

La compréhension de la crise et la représentation de l'entreprise que véhicule la CSN changent profondément sur certains aspects au cours de la deuxième partie des années 1980, tandis que sur d'autres, elles connaissent une grande continuité. Une telle phase de changement risque de laisser en plan des contradictions ou des paradoxes entre différents niveaux de l'action syndicale. Or l'inverse semble se produire dans le programme stratégique de la Centrale. Un effort important d'intégration et de cohérence stratégique s'impose petit à petit, dans son discours du moins. Pour garder notre démarche habituelle, nous allons donc exposer ces représentations de l'action syndicale en partant du niveau organisationnel jusqu'à celui du mouvement social

4.1 Action au niveau organisationnel

Après 1984, la CSN reprend en bonne partie la conception de l'aspect organisationnel de l'action syndicale qu'elle soutenait auparavant, que ce soit la revendication salariale ou l'unité syndicale. Mais, comme nous verrons, elle incorpore de plus en plus des éléments qui proviennent des deux autres niveaux de l'action syndicale, renouvelant ainsi son action revendicative.

4.1.1 Actions revendicatives

Même si elles semblent prendre moins de place, les revendications traditionnelles sur les salaires et la sécurité d'emploi sont toujours présentes dans le discours de la CSN après 1984. Cependant, dès une première lecture des documents, nous voyons percer de nouvelles revendications et surtout une nouvelle façon de les présenter. Lors de son congrès d'orientation, la Centrale se proposait d'élaborer "des plates-formes de revendications centrées sur des objectifs plus globaux"²⁹⁷, ce qui allait exiger des changements dans les attitudes syndicales, selon l'exécutif.

Mais en deçà de ces nécessités d'ajustement, la revendication salariale est toujours considérée comme nécessaire. Par exemple, on souligne les cas de négociation de gains salariaux²⁹⁸ et on tient toujours au principe tout à fait fordiste du partage social des gains de

²⁹⁷ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 101.

²⁹⁸ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, pp. 157 et 160.

productivité en évitant des reculs syndicaux sur ce plan²⁹⁹. Contrairement à ce qu'on véhicule dans certains médias, ces reculs ne "permettent pas d'améliorer la situation des autres travailleuses et travailleurs"³⁰⁰. Ce sont plutôt les gains salariaux qui se diffusent³⁰¹, de sorte que pour la CSN, la revendication salariale garde toujours sa portée sociale. De plus, on attache une attention spéciale à la protection des fonds de pension des travailleurs et à leur contrôle par ces derniers au moyen des REER collectifs³⁰². La Centrale se donne d'ailleurs sa propre organisation d'orientation des épargnes, Bâtirente. Enfin, la revendication salariale est reliée à celle du plein emploi, afin de réduire "les inégalités dans la distribution des revenus"³⁰³.

Déjà présente dans la première partie des années 1980, la revendication du plein emploi prend de l'importance et surtout elle prend une forme différente. En effet, elle n'emprunte plus le chemin de la réaction ou de la résistance aux fermetures. L'action syndicale utilise plutôt de nouvelles avenues, des voies alternatives, que ce soit les forums régionaux ou national de l'emploi³⁰⁴, ou encore le Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emplois et Bâtirente que la Centrale a mis sur pied, les coopératives de travail et les caisses d'épargnes organisées par ses syndicats³⁰⁵. En même temps que des emplois en nombre suffisant, la CSN revendique de emplois de qualité³⁰⁶, prenant en cela la contre-partie de la tendance à la précarisation du travail.

La revendication du plein emploi passe aussi par la revendication d'une réduction généralisée du temps du travail, selon différents aménagements qui constituent autant de revendications spécifiques³⁰⁷. Aussi l'exécutif fait-il rapport au Congrès des luttes menées

299 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 84.

300 Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 184 à 185.

301 Ibid.

302 Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 42.

303 Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 211.

304 Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 199.

305 Ibid. et Des emplois de qualité en quantité. Nos outils d'intervention économique et sociale, Montréal, CSN, 1989.

306 Ibid. et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 205.

307 Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 157.

sur ce plan³⁰⁸ et des gains³⁰⁹ réalisés dans un certain nombre de négociations. Il s'agit même d'une revendication majeure pour la CSN³¹⁰. En plus de viser le plein emploi, elle cherche aussi à répondre à de nouvelles attentes de temps libéré et d'une meilleure qualité de vie³¹¹.

Non seulement la CSN aborde-t-elle différemment des revendications traditionnelles, elle se met également à inclure plus systématiquement dans son programme d'action de nouvelles revendications qui correspondent aux nouveaux enjeux sociaux et aux «nouvelles sensibilités». Tout d'abord, elle a continué d'intégrer les revendications des femmes particulièrement sur le plan de l'équité dans l'emploi et du salaire. De plus, alors qu'à la fin de la période précédente, elle se tenait sur une position très défensive face à l'utilisation des nouvelles technologies dans le but de préserver les emplois, voici qu'en 1990, elle entend "en réclamer de plus en plus là où rien ne bouge"³¹² au nom justement du maintien et de la création d'emplois.

La prise en charge de nouvelles revendications du côté de l'écologie apparaît tout autant évidente. Au début de la période, on a associé les revendications écologiques à des projets environnementaux créateurs d'emploi³¹³. On dirait que la Centrale cherche à apprivoiser les membres en démontrant que la contradiction entre les deux pouvait être dépassée. Au congrès de 1992, l'environnement est intégré au cahier des revendications au même titre que l'emploi, la santé et sécurité au travail³¹⁴. D'ailleurs, la revendication écologique est perçue par la CSN comme devant assurer la protection des travailleurs aussi bien que celle des citoyens³¹⁵. Aussi la Centrale exige-t-elle "que toute entreprise ait l'obligation de faire préparer annuellement et de rendre public un audit environnemental"³¹⁶. Avec cette phase, la revendication écologique s'enracine dans le lieu même du travail et questionne l'orientation de la production.

308 *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 9.

309 *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 83 à 84.

310 *Ibid.*, p. 72.

311 *Ibid.*, pp. 108 à 109, Pour du travail, pour mieux vivre, réduisons notre temps de travail!, Montréal, CSN, 1985 et Pour travailler plus «nombr'heureux», la réduction du temps de travail!, Montréal, CSN, 1985.

312 *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 178.

313 *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 86.

314 *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 35.

315 *Ibid.*, p. 40.

316 *Ibid.*, p. 45.

Enfin, un dernier créneau de revendications porte sur le sens et la finalité du travail. "Il nous faut obtenir ce droit réel à la formation afin de conserver le sens de notre travail, afin d'en comprendre la finalité."³¹⁷ C'est pourquoi la CSN entend continuer de revendiquer l'accès à l'information ainsi que des droits par rapport aux changements technologiques et à l'organisation du travail³¹⁸. Or, sur le plan de la formation et de l'information sur différents enjeux, il semble que la CSN ait cherché, au cours de cette période, à prendre l'initiative en développant ses services à même ses ressources.

4.1.2 Mobilisation et organisation interne

Comme nous avons vu précédemment, la CSN reconnaît l'existence d'une certaine crise du syndicalisme. Elle la ressent comme une crise de légitimité sociale et s'interroge sur l'adéquation de ses actions. Elle ressent le besoin de s'ajuster à de nouvelles valeurs ou sensibilités qui prennent de plus en plus racine dans ses rangs. Les femmes surtout véhiculent de nouvelles valeurs et provoquent des remises en question par rapport aux pratiques syndicales³¹⁹. Les syndicats se retrouvent devant de nouveaux défis à relever. Or, dans le contexte de crise tant économique que politique avec l'échec référendaire et avec l'impact du néo-libéralisme, les "syndicats québécois, placés sur la défensive, se sont divisés"³²⁰. Il existe donc une crise de mobilisation syndicale. Aussi, les syndicats sont-ils appelés à se consolider, à se regrouper³²¹ et, en tout premier lieu, à promouvoir l'intégration des nouveaux venus et l'implication des membres dans l'organisation syndicale.

L'implication syndicale devient comme un enjeu social. En effet, dans le contexte de modernisation des entreprises et des nouvelles méthodes de «gestion douce», le syndicat rentre en compétition avec la direction pour obtenir l'adhésion des employés, particulièrement des nouveaux. "Gagner de court le patron; opposer nos connaissances aux siennes"³²², tel est en quelque sorte le mot d'ordre lancé par l'exécutif au congrès de 1986.

³¹⁷ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 61.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 29.

³¹⁹ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 106.

³²⁰ *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 192.

³²¹ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, pp. 56 à 57.

³²² *Ibid.*, p. 51. Le texte est souligné dans le rapport de l'exécutif.

L'accès au savoir syndical constitue une sorte d'antidote face aux «forces dominantes»³²³. Pour partager ce savoir, il faut amener les membres, surtout les nouveaux, à s'impliquer dans les syndicats, en favorisant "l'accès de toutes et de tous à des responsabilités syndicales"³²⁴ et en contribuant ainsi à la lutte contre la discrimination. On vise évidemment à augmenter le réservoir des militants. Mais on cherche également l'intégration de groupes sociaux qui sont souvent rejetés et parmi eux, les femmes³²⁵ et les jeunes³²⁶ tout particulièrement. La Centrale a affecté des ressources à cet effet et elle a mis sur pied le Comité national des jeunes au congrès de 1986³²⁷, alors que le Comité de la condition féminine avait été réorganisé en 1974³²⁸.

La CSN place la formation à la base de l'intégration des nouveaux et de l'implication syndicale. Car pour devancer les patrons, de dire l'exécutif,

il faut partager nos connaissances, le plus rapidement possible, avec les arrivants, les impliquer dans la vie syndicale en les initiant aux divers comités du syndicat, en leur proposant des sessions de formation sur les différents aspects de leur convention collective³²⁹.

Cette formation doit dépasser la compréhension du Code du travail et s'étendre à un ensemble de connaissances économiques tant sur le budget national que sur la situation de l'entreprise, les changements technologiques et l'organisation du travail³³⁰. Elle doit aussi s'intéresser de près aux questions de santé et sécurité au travail³³¹, et de sujet aussi précis que la violence faite aux femmes³³².

En même temps que la formation, on entend améliorer les moyens d'information dans la Centrale, tout particulièrement le journal Nouvelles CSN, à la fois pour contrer la

³²³ *Ibid.*, p. 62.

³²⁴ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 46

³²⁵ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 44.

³²⁶ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 111.

³²⁷ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 146 et Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 170.

³²⁸ Jacques Rouillard, Histoire du syndicalisme au Québec, 1989, pp. 345 à 346. Un comité féminin avait été créé en 1952, mais il fut dissout en 1966, suite à sa propre recommandation.

³²⁹ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 51.

³³⁰ *Ibid.*, pp. 51 à 52, 61, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 178 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 31.

³³¹ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 52 et Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 171.

³³² *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 44.

campagne idéologique du patronat³³³ et pour développer la démocratisation³³⁴. Cet appel à l'information est doublé d'invitations aux débats, à la recherche, à la réflexion et à la production de documents³³⁵. D'ailleurs l'atmosphère est à l'étude à la CSN au cours de cette période. Il s'y organise plusieurs colloques³³⁶ et s'y produit nombre de documents didactiques sur de nouveaux enjeux³³⁷.

Cependant, en dépit d'une certaine crise de légitimité et de certains doutes sur les stratégies à tenir, la CSN voit toujours le syndicalisme comme

la seule voie qui permette aux travailleuses et travailleurs de s'exprimer et d'agir collectivement. C'est la seule voie qui permette d'identifier des droits et de les gagner pour les individus dans l'entreprise ou l'établissement.³³⁸

C'est la façon d'obtenir une voix dans l'entreprise, de se mobiliser pour s'opposer au patronat et se faire respecter par lui³³⁹. Aussi la première mission des syndicats consiste-t-elle à "syndiquer celles et ceux qui ne le sont pas, leur donner accès aux moyens, aux ressources, à la solidarité de notre mouvement"³⁴⁰. Or la CSN met justement à la disposition des travailleurs de nouvelles ressources pour faire face à de nouvelles situations.

Entre 1985 et 1992, la Centrale a donc élargi son carnet de revendications pour l'adapter à de nouveaux enjeux sociaux, rejoignant ainsi le mouvement social dans son

³³³ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 49.

³³⁴ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 169.

³³⁵ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 85, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 59, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 170 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 178.

³³⁶ Plus près de notre objet de recherche, nous pouvons signaler les colloques Gérard Picard sur les relations de travail de 1987 (CSN, Pour aller plus loin. Les actes du colloque CSN sur les relations de travail. 25-26 septembre 1987, Montréal, CSN, 1988), 1989 ("Relations de travail", Nouvelles CSN, Supplément, avril 1990) et 1992 (actes non publiés), ainsi que le colloque sur l'environnement et les syndicats de 1991 (CSN, L'environnement et les syndicats. Actes du colloque tenu par la Confédération des syndicats nationaux en novembre 1991, Montréal, CSN, 1992).

³³⁷ Toujours en ce qui nous concerne, voir particulièrement CSN, Pour travailler plus «nombr'heureux», la réduction du temps de travail!, Montréal, CSN, 1985, Petit guide syndical sur les cercles de qualité. Une «balloune» patronale?, Montréal, CSN, 1986, Des emplois de qualité en quantité. Nos outils d'intervention économique et sociale, Montréal, CSN, 1989 et Le Suivi de l'entreprise: un guide syndical, Montréal, CSN, 1991.

³³⁸ Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 32.

³³⁹ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 43.

³⁴⁰ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 155.

action, particulièrement les nouveaux mouvements. Elle a d'ailleurs ajusté ses ressources pour tenir compte de certains de ces enjeux et a même prévu, dans sa propre organisation interne, des instances pour que les «nouvelles sensibilités» se fassent entendre. A-t-elle cherché à établir la même cohérence entre le mouvement social et ses stratégies au niveau institutionnel?

4.2 L'action au niveau institutionnel

Au cours des années 1970, la CSN prônait l'autogestion des entreprises ou encore leur cogestion ouvrière et étatique dans les cas de nationalisations, pour résoudre le problème de l'exclusion des travailleurs de la maîtrise de leur travail. En même temps, elle comptait beaucoup sur l'État pour assurer la protection des travailleurs d'autant qu'elle jugeait le jeu de la négociation collective insuffisant pour le faire. Dans la deuxième période, la référence à l'État et la convention collective tiennent toujours une place importante, mais la Centrale ajoute de nouveaux aspects à ses pressions politiques et ne fait plus référence à une autogestion qui exclurait les directions capitalistes.

4.2.1 Le partage du pouvoir

Tout comme pour la période précédente, le partage du pouvoir dans l'entreprise et dans la société prend une place de premier plan dans le discours de la CSN après 1984. Il s'agit, pour les syndicats, de prendre de plus en plus de pouvoir³⁴¹, d'acquérir plus de contrôle³⁴² et d'autonomie³⁴³, d'investir les lieux du travail³⁴⁴. Un thème revient continuellement dans les rapports de l'exécutif de la Centrale, c'est la démocratisation des lieux de travail et de la société³⁴⁵.

Au début de cette période, le discours sur le partage du pouvoir dans l'entreprise porte encore des caractéristiques d'une conception défensive de l'action syndicale. On parle en

³⁴¹ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 37 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 7.

³⁴² Ibid., p. 29.

³⁴³ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 80 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 197 à 198.

³⁴⁴ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 101.

³⁴⁵ Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, pp. 37, 46 et 88, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 179, 209 et 213, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 195 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 29, 30, 32 et 51.

termes de "faire des brèches dans les droits de gérance"³⁴⁶ ou d'en "forcer les reculs"³⁴⁷. On se propose aussi de "faire reculer l'arbitraire patronal"³⁴⁸, de résister et de riposter³⁴⁹ face aux conséquences de la modernisation des entreprises. Il faut "arracher du pouvoir"³⁵⁰ et des droits³⁵¹.

En même temps que le langage tient encore du combat pour faire reculer les directions, la CSN propose cependant de nouveaux espaces de participation des travailleurs, surtout à partir de 1990. Les nouveaux droits réclamés concernent en tout premier lieu la connaissance de l'entreprise et l'information sur sa situation³⁵². De plus, les travailleurs devraient pouvoir s'exprimer dans l'entreprise³⁵³, débattre même de son orientation³⁵⁴, du choix des produits³⁵⁵ à fabriquer et de l'organisation de leur travail³⁵⁶. Les syndicats devraient acquérir le droit de négocier les modalités de cette expression ouvrière³⁵⁷ et être impliqué dans l'élaboration de programmes de formation auxquels ont droit les travailleurs³⁵⁸. Enfin, des liens sont établis entre l'accroissement du pouvoir des travailleurs et des syndicats dans l'entreprise et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail³⁵⁹, la protection de l'environnement³⁶⁰ et la gestion des régimes de retraite³⁶¹.

346 *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 85.

347 *Ibid.*, p. 89.

348 *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 18.

349 *Ibid.*, p. 29.

350 *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 81.

351 *Ibid.*, p. 102.

352 *Ibid.*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 159, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 197 à 198 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 6 à 7 et 34.

353 *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 102.

354 *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 34.

355 *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 85.

356 *Ibid.*

357 *Ibid.*, p. 102.

358 *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 52, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 205 à 206 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 6 à 7.

359 *Ibid.*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 213 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 31.

360 *Ibid.*, p. 45.

361 *Ibid.*, p. 42.

Alors qu'au cours de la période précédente la participation ouvrière était énoncée surtout sur le plan des principes et de l'action au niveau du mouvement social, voici que la CSN traduit cette visée sur le plan institutionnel. Elle cherche à institutionnaliser, à faire reconnaître dans des mécanismes de partage de pouvoir, la prise en charge au moins partielle de l'orientation de la production par les travailleurs. Cette prise en charge concerne aussi leur propre destinée et celle de la société. A partir de 1988 et surtout en 1992, la Centrale relie étroitement la participation ouvrière et la démocratisation de l'entreprise à la participation de la population et la démocratisation de la société³⁶².

Par ses luttes continues pour les droits dans l'entreprise, (le mouvement syndical) crée une impulsion en faveur de la démocratie, dans l'entreprise bien sûr mais aussi dans toute la société. Nous contribuons à accroître l'espace démocratique dans la société.³⁶³

Nous nous éloignons ici du cadre fordiste de limitation du pouvoir des travailleurs et de leurs syndicats. Certes la CSN recherchait déjà au cours des années 1970 un élargissement des droits syndicaux. Mais son projet n'était pas arrivé à cette cohérence et était surtout défensif. Le discours de la Centrale apparaît de plus en plus post-fordiste, visant à combler l'exclusion caractéristique du fordisme par un programme de propositions de participation. Elle affirme vouloir sortir de ce compromis qu'elle attribue à la tradition du syndicalisme nord-américain, qui repose, selon ses propres termes, sur le principe suivant: "aux patrons les pouvoirs de décision, aux syndiqué-e-s les seuls pouvoirs de négociation de conditions de travail et de salaire"³⁶⁴.

La participation à la gestion de l'entreprise lui apparaît comme tout à fait légitime³⁶⁵, puisque les travailleurs en avaient été exclus³⁶⁶, les patrons s'en étant emparé³⁶⁷. Or, pour regagner ce terrain perdu, la CSN ne vise plus explicitement l'autogestion exclusive de l'entreprise sans partage avec les patrons. "Il ne s'agit pas ici de gérer à leur place. Il s'agit plutôt de nous organiser de sorte qu'une vigilance constante puisse s'exercer

³⁶² *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 213, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 195 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp.7, 32 et 51.

³⁶³ *Ibid.*, p. 51.

³⁶⁴ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 102.

³⁶⁵ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 32.

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 31.

³⁶⁷ *Ibid.*, pp. 30 et 32.

efficacement."³⁶⁸ Désormais, la Centrale recherche plutôt le mode de la «coopération»³⁶⁹, fût-elle «conflictuelle»³⁷⁰ que ce soit sur le plan de l'emploi, de l'organisation du travail ou encore de la formation des travailleurs.

La CSN s'est progressivement donné, au cours de cette période, différentes avenues pour récupérer du pouvoir dans l'entreprise et tenter de modifier l'exclusion fordiste. Ceci ne veut pas dire qu'elle rejette tout de ce compromis dans les rapports de travail. En effet, elle tient toujours étroitement à la reconnaissance syndicale et cherche à l'étendre³⁷¹. Il en est de même d'un autre acquis institutionnel du fordisme, la négociation et la convention collectives qu'elle cherche à élargir comme nous allons maintenant voir.

4.2.2 La négociation et la convention collectives

Il n'est surtout pas question d'abandonner le processus de la négociation collective et de la convention de travail avec ses contenus classiques comme les salaires et les conditions de travail. "La négociation d'une convention collective demeure pour nous la voie privilégiée de l'amélioration des conditions de travail et de salaire de nos membres."³⁷² La CSN la considère toujours comme sa "mission première"³⁷³. D'ailleurs, des données disponibles lui "permettent aussi d'affirmer que la syndicalisation et la convention collective favorisent bel et bien de meilleures conditions salariales"³⁷⁴. L'expérience lui démontre que le "moindre gain négocié dans une convention collective"³⁷⁵ contribue au mieux-vivre. Ainsi, les solutions aux problèmes sociaux "sont greffées tout autant aux intérêts professionnels que nous défendons par la négociation des contrats de travail qu'aux intérêts sociaux"³⁷⁶. Les

³⁶⁸ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 101.

³⁶⁹ *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 207.

³⁷⁰ Voir Sylvain Blanchard, "Gérald Larose lance l'alerte au sous-développement", Le Devoir, Montréal, 4 mai 1992, pp. 1 et 4.

³⁷¹ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 110 et Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, pp. 41 et 45.

³⁷² *Ibid.*, p. 156.

³⁷³ *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 185.

³⁷⁴ *Ibid.*

³⁷⁵ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 109.

³⁷⁶ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 39.

syndicats doivent donc chercher à améliorer les résultats des négociations en les conduisant de façon regroupée ou concertée³⁷⁷.

Non seulement faut-il continuer de négocier les conditions de travail³⁷⁸, selon la CSN, mais

il faut continuer d'élargir le champ du négociable pour mieux affronter le pouvoir patronal: en nous organisant pour surveiller sa gestion, pour questionner ses choix d'investissements, pour vérifier la qualité des produits et des services³⁷⁹.

Encore une fois, nous pouvons voir ici l'effort du mouvement syndical pour incarner politiquement ou sur le plan institutionnel son action de mouvement social où elle vise le contrôle de la production. Aussi les syndicats devraient-ils, selon la CSN, pouvoir négocier les modalités de participation³⁸⁰ et le mécanisme de prise de décision³⁸¹. De même doivent-ils chercher à faire inclure dans les conventions collectives de nouveaux droits comme l'information sur l'entreprise³⁸² et la formation professionnelle des travailleurs³⁸³.

Cette stratégie d'élargissement des objets de négociation a justement été confirmée au cours de cette période par des réalisations concrètes auxquelles fait référence le rapport de l'exécutif de 1988³⁸⁴. Parmi ceux-ci, il en est un qui semble prendre une valeur exemplaire tout comme allait le faire socialement la convention spéciale des Aciers Atlas de Sorel³⁸⁵ signée le 3 avril 1991. Il s'agit de la convention de 1987 des employés de la Société des transports de la Rive-sud de Montréal (STRSM) et surtout de la lettre d'entente jointe "par laquelle l'employeur accorde au syndicat un droit de regard sur l'organisation du travail"³⁸⁶.

³⁷⁷ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 159.

³⁷⁸ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 101.

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 97. Voir aussi *idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 31.

³⁸⁰ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 102.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 114.

³⁸² *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 41.

³⁸³ *Ibid.*, p. 52.

³⁸⁴ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 156 à 162. Dans plusieurs conventions citées, on souligne des percées sur de nouveaux enjeux comme les changements technologiques, la réduction du temps de travail, la formation et l'organisation du travail.

³⁸⁵ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 9. Voir aussi Michel Rioux, "Aux Aciers Atlas de Sorel-Tracy. Un nouveau contrat économique", Nouvelles CSN, no 324, 12 avril 1991, p. 9.

³⁸⁶ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 159.

D'autres expérimentations de réorganisation négociée du travail, souvent même à partir de l'initiative syndicale, sont rapportées dans le journal de la Centrale à partir de 1990³⁸⁷.

Il est frappant de voir qu'un changement plus tangible du discours de la CSN coïncide avec l'émergence de ce nouveau type de négociation, plus spécifiquement celle de la STRSM. Nous avons pu relever des relents d'une position encore nettement défensive jusqu'en 1986, dans les documents du Congrès. A partir de 1988, on parle de "reprendre l'offensive"³⁸⁸ et de "prendre les devants"³⁸⁹. Ce changement d'attitude n'est pas fortuit. Il répond à une nouvelle ouverture patronale à une participation effective des travailleurs à l'organisation de leur travail et à l'implication des syndicats dans la négociation des règles devant régir cette participation et la réorganisation du travail. Nous n'avons plus affaire aux modèles néo-tayloriste et individualiste de réorganisation, mais bien à une possibilité de démocratisation du travail. Le rapport salarial s'en trouvait modifié. Voyons maintenant si les rapports de pouvoir ont connu une évolution semblable en ce qui concerne l'État.

4.2.3 La pression politique

Au cours de la période présentement à l'étude, la CSN accorde moins de place dans son discours au débat sur l'action politique que dans les années 1970. Cependant, elle considère avoir la responsabilité "de forcer les gouvernements et les employeurs à changer le cours des choses en modifiant les choix politiques, les choix économiques et les choix sociaux"³⁹⁰. D'ailleurs, pour elle, "l'action syndicale est politique"³⁹¹. Elle attend des conseils centraux qu'ils accentuent leur rôle socio-politique³⁹² et elle invite même les membres "à exercer une vigilance critique et à s'impliquer dans divers mouvements sur le plan politique, tout en respectant scrupuleusement l'indépendance de la CSN et de ses organismes"³⁹³, un principe qu'elle considèrerait comme sacré dans la période précédente aussi.

387 Voir plus particulièrement Michel Rioux, "Kénogami veut vivre", Nouvelles CSN, no 305, 16 mars 1990, pp. 2 à 3, Guy Ferland, "La réorganisation du travail. Le contrôle partagé", loc. cit., no 322, 15 mars 1991, pp. 3 à 5 et idem, "La réorganisation du travail. Prendre les devants", loc. cit., no 323, 29 mars 1991, pp. 7 à 9.

388 Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 152.

389 Ibid., p. 179.

390 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 81.

391 Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 59.

392 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 115.

393 Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 59.

Cette action politique emprunte le chemin de la pression, mais aussi celui de la politique «instituant» tout comme dans l'autre période. C'est le cas lorsque la Centrale "participe à des coalitions pour maintenir l'universalité des programmes sociaux ou pour obtenir un mode de scrutin plus démocratique"³⁹⁴. Il en est de même lorsqu'elle met de l'avant un projet social et économique, se préoccupe de la qualité de vie sur le plan du logement, de l'environnement, de la santé ou de la paix. Ainsi, de «nouvelles sensibilités» ont donc été intégrées aux pressions politiques.

D'autre part, l'étude des documents démontre qu'au cours de cette deuxième période, la Centrale a continué de maintenir les mêmes positions générales concernant l'intervention étatique sur le plan du travail, de la protection sociale et de l'économie. Ainsi, elle réclame une meilleure protection légale des travailleurs par l'adoption d'un Code de travail unique et son amélioration³⁹⁵. Elle s'attend aussi à une protection de l'État contre l'infiltration policière³⁹⁶, par exemple. Mais surtout, elle voudrait se faire assurer de nouveaux droits: droit à la formation continue³⁹⁷, "droit à l'information, droit d'enquête, droit de refuser de polluer, droit de dénoncer publiquement et sans représailles les entreprises qui ne se conforment pas aux normes"³⁹⁸.

Sur le plan social, la CSN tient tout autant à l'État-providence qu'auparavant. Elle insiste sur le maintien de l'universalité³⁹⁹ d'accès aux services. "Ces programmes sont aussi l'expression d'un choix démocratique; l'accès aux services de santé et d'éducation a cessé d'être lié à la fortune des gens."⁴⁰⁰ C'est l'État qui peut assurer un traitement équitable de l'ensemble de la population⁴⁰¹. On doit renforcer nos outils collectifs, particulièrement l'État⁴⁰².

³⁹⁴ *Ibid.*. Voir aussi Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 163.

³⁹⁵ *Ibid.*, pp. 150 et 165, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, pp. 53 et 54, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 208 à 209.

³⁹⁶ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 41.

³⁹⁷ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 34.

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 45.

³⁹⁹ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 114 et Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 59.

⁴⁰⁰ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 36.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 44.

⁴⁰² *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 87, 90 à 92 et 103, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 23.

C'est "par une mise en commun des richesses, par une fiscalité équitable et par des programmes et services sociaux de qualité"⁴⁰³ qu'on peut contrer la marginalisation économique. Or, de ce côté, il faut s'attacher à défendre les acquis face aux volontés de privatisation des services publics⁴⁰⁴, de tarification⁴⁰⁵ et de retour au jeu du libre marché avec ses avatars sociaux comme au 19e siècle⁴⁰⁶. Certes, la CSN est consciente des problèmes de financement de l'État-providence et pense que le déficit doit diminuer⁴⁰⁷, non pas par la restriction des services, mais en rendant la fiscalité plus équitable⁴⁰⁸. Alors que les gouvernements se laissent influencer par l'idéologie néo-libérale⁴⁰⁹, la Centrale s'oppose au désengagement de l'État, tant sur le plan social qu'économique⁴¹⁰.

La CSN continue donc de penser "que l'Etat doit assumer un leadership dans les questions sociales et économiques qui permette d'atteindre des objectifs d'emploi, de répartition des richesses, de qualité de vie"⁴¹¹. L'État devrait donc placer la priorité de ses politiques économiques sur le plein emploi plutôt que sur le déficit⁴¹² et devrait réviser ses politiques fiscales pour y arriver⁴¹³. Dans l'ordre de cet objectif et de la bonne marche de l'économie en général, la Centrale réclame toujours une intervention structurée de l'État dans l'économie⁴¹⁴, en développant une véritable stratégie industrielle⁴¹⁵. Enfin, il devrait aussi mettre de l'avant des moyens comme "la promotion de la recherche et du développement, l'utilisation des sociétés d'État, une politique d'incitation au réinvestissement des profits"⁴¹⁶.

403 Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 29.

404 Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 163.

405 Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 38.

406 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 90.

407 Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 188.

408 Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 165 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 29, 38 à 40.

409 Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 29.

410 Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 204.

411 Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 28.

412 Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 21 et Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 212.

413 Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 38.

414 Ibid., pp. 34 et 52.

415 Ibid., p. 34, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 60 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 177.

416 Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 35.

Cette vision du rôle étatique n'a pas vraiment changé par rapport à la période précédente. D'ailleurs la CSN attribue toujours à l'État québécois un rôle spécifique de préservation de l'autonomie du Québec sur le plan économique⁴¹⁷ et face aux "pouvoirs de l'État canadien, de l'État américain et des grandes entreprises multinationales et de leurs capitaux"⁴¹⁸. Deux éléments nouveaux cependant viennent différencier ses positions par rapport à la période antérieure: une option claire pour l'indépendance du Québec et l'appel à la démocratisation de l'État.

Lors de son congrès spécial de 1979 sur la question nationale, la CSN s'était prononcée pour le principe de l'autodétermination du Québec, mais n'avait pas pris position pour son indépendance. A la suite, son Conseil confédéral avait recommandé à ses membres de voter pour le OUI au référendum de 1980. C'est dix ans plus tard, en 1990, que la Centrale adoptait sans difficulté une résolution en faveur de l'indépendance du Québec.

Que la CSN considère que le moment est venu pour le Québec de choisir son avenir, d'exercer sa pleine autonomie et son indépendance, à travers des structures politiques et organisationnelles à déterminer collectivement et que la CSN s'engage immédiatement à en faire la promotion.⁴¹⁹

Aussi la Centrale s'est-elle impliquée dans la Commission Bélanger-Campeau⁴²⁰ et exigea-t-elle la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec pour octobre 1992 au plus tard⁴²¹. En même temps qu'elle arrêtait de cette façon sa stratégie par rapport à la question nationale, elle maintenait sa position sociale établie au congrès spécial de 1979 en insistant sur la nécessité d'inclure dans la future constitution du Québec une charte sociale "qui reconnaisse à la fois les droits individuels et les droits collectifs"⁴²².

La question de la démocratisation ne constitue pas un élément tout à fait nouveau du discours de la CSN, au contraire. Nous avons déjà vu comment la démocratisation de l'entreprise et conjointement celle de la société prenait de la place dans les documents de la Centrale. Mais entre 1985 et 1992, le thème de la démocratisation de l'État revient

⁴¹⁷ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 213.

⁴¹⁸ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 91.

⁴¹⁹ *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 130. Voir aussi pp. 210 à 211.

⁴²⁰ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 47.

⁴²¹ *Ibid.*, p. 49.

⁴²² *Ibid.*

continuellement et véhicule des dimensions nouvelles. Traditionnellement, depuis le début des années 1960 du moins, l'État était perçu par la CSN comme une voie, une avenue privilégiée même, de démocratisation de la société. Que l'on pense au projet de cogestion avec l'État tant d'institutions financières que d'entreprises étatisées, de protection de la société québécoise face aux autres États, aux multinationales et au capital⁴²³, d'accessibilité universelle aux services publics. En même temps, l'État était considéré comme répressif et contrôleur, comme une contrainte aussi bien qu'une protection.

Avec la prise en compte des «nouvelles sensibilités» lors du congrès d'orientation de 1985, cette portée paradoxale de l'État apparaît beaucoup plus clairement à la conscience de la CSN.

À ce stade-ci, dans la perspective de préserver les acquis et de nous donner des objectifs de transformation de société, la CSN doit pouvoir soutenir le paradoxe suivant: lutter pour le renforcement de l'État québécois et, en même temps, lutter pour sa socialisation, sa démocratisation, en ayant à l'esprit que la répartition des juridictions, à l'intérieur du fédéralisme, lui ménage le secteur des services.⁴²⁴

La CSN reconnaît le problème de la bureaucratie étatique⁴²⁵ et elle considère que celle-ci donne des armes à la droite. C'est la décentralisation qui pourrait couper court à l'argumentation de cette dernière. Car "le discours patronal aurait sans doute moins de prise si nous pouvions lui opposer une véritable décentralisation de l'administration des services publics"⁴²⁶. Il faudrait aussi que l'État cesse de «déresponsabiliser» les citoyens en leur fournissant "les moyens de faire les choses plutôt, comme c'est encore le cas, de trop souvent faire les choses à leur place"⁴²⁷.

Ainsi, le renforcement de l'État québécois deviendrait d'autant positif qu'il rapprocherait les centres de pouvoir de la population et "laisserait une marge d'initiative que travailleurs et usagers pourraient utiliser"⁴²⁸. Le gouvernement ne pourrait plus décider et administrer seul ses politiques sociales⁴²⁹, car l'établissement d'un programme social de

423 *Idem*, *Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial*, Montréal, CSN, 1985, p. 94.

424 *Ibid.*, pp. 90 à 91.

425 *Ibid.*, p. 91.

426 *Ibid.*, p. 94.

427 *Ibid.*, p. 92.

428 *Ibid.*

429 *Ibid.*, p. 94.

qualité "doit s'accompagner de modes de participation permettant à la population, aux travailleuses et travailleurs, d'agir sur les décisions majeures de développement et d'investissement"⁴³⁰. De plus, une "décentralisation et une réelle démocratisation pourraient permettre la reconstruction de solidarités sociales au niveau régional qui, plutôt que d'affaiblir l'État, participeraient à sa consolidation"⁴³¹.

La démocratisation étatique représente donc un enjeu clé des rapports sociaux. Elle va de la protection de la population et des travailleurs face à l'État et au capital étranger jusqu'à celle des administrations locales qui pourraient se trouver renforcées par la décentralisation⁴³². Aussi la CSN vise-t-elle la plus grande participation syndicale possible, en partant de la Caisse de dépôt et de placement du Québec⁴³³ jusqu'à "la reconnaissance des organisations syndicales comme intervenants privilégiés"⁴³⁴. Cette recherche d'institutionnalisation de la participation ne serait-elle pas une adhésion au tripartisme? Mais cette proposition n'inclut pas le patronat. Au contraire, elle vise à gagner de la place à son détriment. De plus, elle ne se limite pas à l'État central et la CSN s'attend à participer tout autant sinon plus sur les plans sectoriel et régional⁴³⁵. Ce projet se situe plutôt dans la continuité de cette sorte de partenariat désiré avec l'État à travers la cogestion, tout en le dépassant par une démocratisation large comme dans le cas de l'entreprise. Il s'agirait plutôt d'une transformation de l'État.

Ce dépassement s'avère d'autant évident que la démocratisation et la participation ne sont pas recherchées pour les travailleurs et leurs syndicats seulement. Elle sont désirées tout autant pour la population et plus spécifiquement pour les usagers des services⁴³⁶. Il serait difficile de parler ici de tendance au néo-corporatisme, d'autant que c'est avant tout avec les autres mouvements sociaux que la CSN entend pratiquer la concertation, comme nous verrons dans la prochaine section sur l'action des syndicats en tant que mouvement social.

430 Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 38.

431 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 94.

432 Ibid., pp. 102 à 103.

433 Ibid., p. 94.

434 Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 34.

435 Ibid., p. 52. Voir aussi les contributions d'une importante recherche menée sur le développement régional et local, déposée au Conseil régional des 17 et 18 mars 1992 et réunies dans CSN, Bâtir le Québec des régions, Montréal, CSN, 1992.

436 Voir entre autres, idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 38 et Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 91 et 102.

4.3 Action syndicale et mouvement social

Le discours de la CSN d'après 1984 nous révèle une vision de moins en moins antagoniste des rapports sociaux. Ceci ne veut pas dire cependant que la Centrale s'est mise à véhiculer une représentation d'une société exempte de conflits. En effet, le rapport salarial reste toujours conflictuel et une lutte radicale semble s'être engagée autour de deux modèles divergents d'entreprise. Cependant, les intérêts peuvent converger sur certains aspects, de l'aveu même de la CSN. Enfin, les rapports entre les syndicats et les autres mouvements sociaux acquièrent un espace accru dans le discours et prennent une nouvelle orientation.

4.3.1 Action syndicale et rapport salarial

La CSN ne remet pas plus en cause la nature du rapport salarial qu'au cours de la période précédente. De plus, le travail possède toute sa valeur. Il constitue une richesse⁴³⁷ et une source de fierté. "Le sens de vivre, le sens profond de l'existence est relié à cet acte merveilleux de faire, de créer, de produire des biens et des services utiles à la société."⁴³⁸ C'est la forme fordiste du rapport salarial qui empêche de vivre ainsi le travail et qui devrait être modifiée par l'appropriation ouvrière des milieux de travail⁴³⁹. Ce qui est recherché, c'est "une plus grande emprise sur notre travail, son organisation, sa finalité", "une meilleure maîtrise de nos moyens de production et d'échanges"⁴⁴⁰. La stratégie envisagée pour y arriver conserve son côté défensif de "reculs des droits de gérance"⁴⁴¹ au début de la période. En même temps on veut retrouver l'espace nécessaire pour avancer de nouvelles perspectives. "Il nous faut donc être en mesure d'élaborer et de proposer d'autres manières de produire et d'échanger, d'autres priorités pour rencontrer les véritables besoins."⁴⁴²

Ainsi, en plus de parler de fierté du travail bien fait, la Centrale entendait "redoubler d'effort pour progresser dans la démocratisation"⁴⁴³ des lieux de travail. Elle voyait dans la réduction du temps du travail, le temps qu'elle pouvait rendre disponible et dans la

437 Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 37.

438 Ibid., p. 61.

439 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 91.

440 Ibid., p. 99. Voir aussi idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 31 et 34.

441 Ibid.

442 Ibid.

443 Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 195. Voir aussi Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 37.

formation⁴⁴⁴, des moyens de retrouver un sens au travail. D'autre part, si le thème de l'autogestion des entreprises ne revient pas dans les documents de la CSN au cours de cette période, on attache cependant une certaine importance aux coopératives de production et la Centrale a même institué un service d'aide pour leur organisation et leur fonctionnement, c'est-à-dire le Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emplois, comme nous l'avons déjà signalé. Or ces coopératives sont perçues comme une sorte de témoin, de guide, pour la démocratisation des entreprises. Elles "constituent autant de preuves de notre capacité de démocratiser une entreprise et d'assurer aux travailleuses et travailleurs le contrôle de leur travail"⁴⁴⁵.

Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, il fut difficile pour la CSN de sortir d'une position défensive par rapport aux projets patronaux de modernisation des entreprises, tant que des syndicats ne sont pas arrivés à obtenir, par des ententes négociées, une véritable participation des salariés et du syndicat à l'organisation du travail et à la gestion. A partir de 1988, suite à de telles ententes, le discours de la Centrale a perdu le côté défensif qui lui restait. Sa représentation du rapport salarial se modifiait, tout comme sa conception de l'appartenance des entreprises⁴⁴⁶.

Nous avons fait la preuve, de dire l'exécutif, [...] que nous savons distinguer et tenir compte, d'un part, des intérêts conflictuels existant entre nous et les patrons, d'autre part, des objectifs convergents que nous pouvons tous partager dans une situation donnée.⁴⁴⁷

Il existerait donc des aspects du travail et de l'entreprise où les objectifs des salariés et ceux des patrons coïncident. Ainsi, les deux ont intérêt à ce que l'entreprise fonctionne, soit rentable et puisse se maintenir dans le jeu de la concurrence. Mais ceci n'enlève pas que "nous sommes toujours en régime capitaliste et que dans un tel régime, il y a des intérêts fondamentaux qui sont contradictoires"⁴⁴⁸, de souligner le président de la Centrale dans une allocution aux délégués lors du congrès de 1992. Si les capitalistes recherchent la rentabilité de l'entreprise pour maximaliser leurs investissements, les salariés s'attendent, grâce à leur

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 61.

⁴⁴⁵ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 168.

⁴⁴⁶ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 36. Voir le "mode de propriété" dans la section sur l'entreprise.

⁴⁴⁷ *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 199.

⁴⁴⁸ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 61.

travail, à une juste répartition de la richesse dont ils sont "les premiers responsables de la production"⁴⁴⁹. En dépit de la contradiction fondamentale entre capital et travail, il existe donc une nécessaire coopération entre les deux, même si elle demeure fondamentalement conflictuelle. En ce sens, nous pouvons en déduire que les travailleurs se sentent également responsables, socialement, de l'entreprise. Le rapport salarial ne peut donc pas se limiter au partage de la plus-value, pour revenir au traditionnel concept marxiste, mais concerne aussi le partage de la responsabilité sociale de l'entreprise, donc de l'orientation de la production. Cette responsabilité dépasse même le rapport salarial pour s'imbriquer dans d'autres rapports sociaux.

4.3.2 L'action syndicale et les autres rapports sociaux

Nous avons vu qu'au cours des années 1970 et au début des années 1980, la CSN se préoccupait d'enjeux sociaux situés en dehors du travail. Elle se souciait particulièrement de la consommation, des rapports entre les hommes et les femmes, de l'environnement et des rapports ethniques, plus précisément de la condition des québécois francophones. Il en ressortait que cette préoccupation conservait sa référence aux rapports de travail. L'implication syndicale dans le hors-travail était considérée comme une prolongation des luttes à partir des lieux du travail.

Cette même perspective de débordement de l'action syndicale du travail sur d'autres enjeux revient encore dans le discours de la CSN au début de la période suivante, plus précisément en 1986. Ainsi, pour l'exécutif, "l'Histoire ne pourra jamais nier que les acquis syndicaux deviennent autant d'acquis populaires"⁴⁵⁰. De même la Centrale s'est-elle toujours proposé "de défendre au nom des couches populaires du Québec"⁴⁵¹, les intérêts tant sociaux que culturels et économiques.

Dans son action par rapport aux autres rapports sociaux que le rapport salarial, la CSN s'intéresse aux mêmes enjeux que précédemment, mais certains d'entre eux tiennent moins d'espace dans son discours, comme la consommation et les rapports entre les hommes et les femmes, tandis que l'environnement prend une place plus importante. Enfin, les rapports

449 Ibid.

450 Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 18.

451 Ibid., p. 39.

avec les minorités, que ce soit les autochtones, les immigrants et les handicapés, rentrent désormais dans le champ de l'action syndicale⁴⁵².

Mais c'est sur la perspective de départ et finalement l'orientation de l'action syndicale dans le champ de ces rapports sociaux que la modification du discours de la CSN devient plus importante au cours de cette période à partir de 1988. Si "la CSN est engagée dans une lutte pour la transformation des rapports de domination à l'intérieur de notre société", cet "engagement commence d'abord dans l'entreprise"⁴⁵³. Ainsi, l'action syndicale sur le plan social se passe d'abord et avant tout sur le terrain du travail. Cette action peut avoir un impact à la fois sur les travailleurs et à la fois sur les citoyens⁴⁵⁴, comme dans le cas de l'environnement par exemple, mais l'influence peut aussi s'exercer dans le sens inverse, c'est-à-dire de la population vers les syndicats.

Déjà, en 1985, le rapport au Congrès faisait largement état de «nouvelles sensibilités» qui ne pouvaient qu'influer sur les stratégies syndicales. C'est le cas par exemple de ces sensibilités à propos de l'écologie et de la paix qui se développent rapidement au sein de la population et qui atteignent les syndicats par leurs propres membres⁴⁵⁵. La Centrale ne véhicule plus une problématique écologique à partir des rapports de travail seulement. Tout d'abord, notre rapport à l'environnement ne repose pas que sur la production. Il rejoint aussi nos modes de consommation et de récupération. Aussi se prononce-t-elle pour "la réduction maximale de la production de déchets, la réutilisation, la récupération et le recyclage optimal des matières"⁴⁵⁶. De plus, elle puise dans la perspective du mouvement écologique et fait sienne "cette conception du développement durable qui vient bouleverser toutes les approches du développement économique actuellement dominante dans la société"⁴⁵⁷. Elle emprunte même la perspective écologiste et pacifiste au détriment de la revendication syndicale traditionnelle de la sécurité de l'emploi, lorsqu'elle déclare qu'il

⁴⁵² *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 46.

⁴⁵³ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 209.

⁴⁵⁴ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 40.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 44 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 194 à 195.

⁴⁵⁶ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 45.

⁴⁵⁷ *Idem*, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, pp. 195 à 196. Souligné dans le texte.

y aura un prix à payer, au niveau des emplois, pour ce qui détruit de façon irrémédiable, pour ce qui rase au sol, pour ce qui pollue dangereusement, pour ce qui, dans bien des secteurs, sème la mort⁴⁵⁸.

Enfin, sur d'autres enjeux, comme les rapports entre les hommes et les femmes, la question nationale, on voit que la CSN se laisse influencer également par le hors-travail. En effet, si les syndicats défendent l'accès à l'égalité d'emploi et de salaire pour les femmes⁴⁵⁹, ils doivent de plus sensibiliser leurs membres à la violence qui leur est faite et au harcèlement sexuel⁴⁶⁰. Outre les Québécois francophones, les minorités sont aussi objet de domination ethnique⁴⁶¹. La question nationale prend toute sa consistance en dehors du travail, tant par l'enjeu nouveau que représente la montée d'une "garde montante du monde des affaires"⁴⁶² à tendance nationaliste que par celui de "l'harmonie entre les communautés linguistiques"⁴⁶³.

La représentation que véhiculait la CSN des rapports sociaux en dehors du travail s'est donc progressivement modifiée au cours de cette deuxième période. La Centrale basait de plus en plus sa compréhension des enjeux à partir des objectifs des autres mouvements sociaux. Cette tendance sera encore plus visible lorsque nous analyserons sa perception de ses rapports avec ces mouvements. Elle apparaît déjà lorsqu'il est question de solidarité sociale, de sorte que solidarité et liens entre mouvements sociaux sont souvent étroitement imbriqués.

4.3.3 Action syndicale et solidarité sociale

La solidarité sociale continue de tenir une grande place dans le discours de la Centrale. L'exécutif consacre même une sous-section à "La solidarité sociale"⁴⁶⁴ dans son rapport au congrès de 1992. D'une part, la solidarité apparaît toujours comme "le seul rempart que peuvent opposer les hommes et les femmes aux forces de l'argent"⁴⁶⁵. Il faut donc la

458 *Ibid.*, p. 207.

459 *Ibid.*, p. 200.

460 *Idem*, *Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès*, Montréal, CSN, 1992, p. 44.

461 *Ibid.*, p. 46.

462 *Idem*, *Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN*, Montréal, CSN, 1990, p. 211.

463 *Idem*, *Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN*, Montréal, CSN, 1988, p. 166.

464 *Idem*, *Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès*, Montréal, CSN, 1992, pp. 8 à 10.

465 *Idem*, *Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial*, Montréal, CSN, 1985, p. 73.

solidifier, alors même que la droite tente de la récupérer de façon opportuniste dans le contexte de la crise économique⁴⁶⁶.

D'autre part, la solidarité qu'entend développer la CSN vise approximativement les mêmes cibles que précédemment. Elle se manifeste entre organisations syndicales, à travers des coalitions⁴⁶⁷ et cherche à englober tous les travailleurs, les non-syndiqués comme les syndiqués⁴⁶⁸. Elle s'adresse surtout à des groupes plus fragiles dans la société, comme les femmes, les jeunes⁴⁶⁹ et les personnes sans emploi⁴⁷⁰. Par exemple, la réduction du temps du travail pourrait s'opérer en solidarité avec ces groupes⁴⁷¹. Enfin, la solidarité sociale doit également s'exercer en faveur des assistés sociaux⁴⁷², des autres communautés et ethnies⁴⁷³, qui sont souvent discriminés au travail⁴⁷⁴.

La CSN articule sa solidarité en bonne partie en lien avec l'accès à l'emploi et avec l'équité en emploi, ce qui est cohérent avec sa vision du partage de la richesse par le travail.

L'exclusion du marché du travail, la précarité de l'emploi, les emplois à faibles revenus constituent une réalité dont la transformation présente un défi majeur. Il faut lutter contre la marginalisation économique notamment par une mise en commun des richesses, par une fiscalité équitable et par des programmes sociaux de qualité.⁴⁷⁵

La Centrale continue donc de penser que la solidarité passe par l'État-providence. De plus, elle établit toujours un rapport entre les luttes ouvrières et les intérêts populaires⁴⁷⁶, mais les incidences de ce thème dans les documents se font beaucoup plus rares que dans la première période.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 113.

⁴⁶⁷ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 163.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p. 155 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 184.

⁴⁶⁹ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 76, 110 à 112 et Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, pp. 39 et 60.

⁴⁷⁰ *Ibid.*, p. 39.

⁴⁷¹ *Ibid.*, pp.60 à 61 et Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 83.

⁴⁷² *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 165.

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 187.

⁴⁷⁴ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 31.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 29.

⁴⁷⁶ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 97.

On peut cependant identifier deux aspects où l'on peut discerner une recherche de renouvellement de vision de la solidarité de la part de la CSN. D'abord, les espaces de solidarité se sont élargis à la dimension internationale avec une claire préoccupation envers le Tiers-monde⁴⁷⁷ ainsi que pour la paix⁴⁷⁸. Le deuxième point regarde les relations entre les syndiqués et les usagers. D'un côté, la CSN recherche toutes les occasions favorables pour défendre les intérêts des utilisateurs des services en même temps que des travailleurs⁴⁷⁹, ce qui correspond à sa stratégie traditionnelle. D'un autre côté, elle constate que les intérêts des uns ne sont pas nécessairement identiques à ceux des autres⁴⁸⁰ et que des conflits peuvent émerger, par exemple, entre des aides bénévoles et des travailleurs professionnels⁴⁸¹. Or cette façon de voir diffère nettement de celle qui avait cours dans la période précédente surtout, mais encore dans l'actuelle, à l'effet que tout gain en faveur des travailleurs se propagerait automatiquement à l'ensemble de la population. Cette seule incidence de changement de perspective n'aurait guère de poids dans le discours de la Centrale, si elle restait sans écho. Or sa façon d'envisager ses rapports avec les autres mouvements sociaux s'est modifiée considérablement dans la même direction.

4.3.4 L'action syndicale et les autres mouvements sociaux

Alors que l'existence des nouveaux mouvements sociaux n'émergeait dans le discours de la CSN qu'à la fin de la première période de notre étude, les rapports des syndicats avec différents groupes d'autres mouvements tiennent une place de premier plan dans ses stratégies à partir de 1985. Le congrès d'orientation marque le pas de façon décisive sur ce terrain. Les autres mouvements ne sont plus présentés comme des compléments à l'action syndicale, mais ils sont considérés comme des "alliés naturels"⁴⁸², comme des partenaires. "Nous avons l'exigence, déclare l'exécutif, de porter, avec d'autres, les aspirations populaires."⁴⁸³ Le mouvement syndical ne peut plus prétendre définir seul les besoins de la population. Les revendications sociales "ne doivent pas être le fruit de la réflexion des seuls

⁴⁷⁷ Ibid., p. 58, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 189 à 192 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 181.

⁴⁷⁸ Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 214.

⁴⁷⁹ Ibid., p. 164.

⁴⁸⁰ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 112.

⁴⁸¹ Ibid., p. 93.

⁴⁸² Ibid., pp. 74 et 114.

⁴⁸³ Ibid., p. 109. C'est nous qui soulignons.

syndiqué-e-s, à partir de leurs seules expériences du milieu de travail"⁴⁸⁴. Elles ne peuvent être définies sans l'apport de ses «alliés naturels».

Une telle façon d'établir des rapports avec les groupes des autres mouvements sociaux "implique le respect des partenaires"⁴⁸⁵ de part et d'autre. "Les solidarités sont à bâtir concrètement, dans la clarté, dans le respect de la nature des autres groupes, des autres organisations, des autres peuples, sur des objectifs précis et sur la base de ce que nous sommes."⁴⁸⁶ On en arrive ainsi à "regrouper des sensibilités qui sont différentes, mais des valeurs semblables"⁴⁸⁷, dans un partage d'une "vision sociale convergente"⁴⁸⁸. Dans les représentations de la CSN, le mouvement syndical ne prétend plus à l'hégémonie qu'il semblait détenir, au cours des années 1970, sur les autres mouvements sociaux. Certes, on peut encore déceler quelque volonté d'affirmer l'identité CSN⁴⁸⁹ ou de faire valoir la supériorité de l'action syndicale⁴⁹⁰, mais ça se perd bien vite dans l'ensemble des relations que la CSN entend entretenir avec divers groupes.

En effet, pendant cette période, la Centrale tisse des rapports avec un grand nombre de groupes des nouveaux mouvements sociaux. C'est sur ses liens avec le mouvement populaire et communautaire⁴⁹¹ qu'elle revient le plus souvent, suivi par le mouvement des femmes⁴⁹². Une place importante est également accordée aux jeunes⁴⁹³, aux pacifistes⁴⁹⁴ et

484 *Ibid.*, p. 114.

485 *Ibid.*

486 *Ibid.*, p. 110.

487 *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 50.

488 *Ibid.*, p. 51.

489 *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 48.

490 *Ibid.*, p. 60 et Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, pp. 145 et 217.

491 Voir entre autres, *idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 114, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 40, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 169, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 199 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 50.

492 Entre autres, *idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 114, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 214 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 200.

493 *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 109 et 111 et Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 214.

494 *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 113 à 114, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 40 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 199.

au mouvement écologique⁴⁹⁵. Enfin, suivent les groupes nationalistes⁴⁹⁶, d'immigrants⁴⁹⁷, de solidarité avec les autochtones⁴⁹⁸ et de solidarité internationale⁴⁹⁹.

Ces rapports se vivent parfois dans de larges coalitions⁵⁰⁰ qui peuvent rejoindre l'ensemble du Canada comme le Réseau canadien d'action⁵⁰¹. Mais c'est sans doute sur les plans local et régional que s'est développée la solidarité la plus dynamique et la plus diversifiée entre les organisations de divers mouvements sociaux et les syndicats⁵⁰². Ceci nous amène à supposer que la CSN s'appuierait sur un modèle de société et de développement qui n'est plus exactement le même qu'au cours de la période précédente.

4.3.5 Un projet de société alternatif

Dans les années 1970 et jusqu'au milieu des années 1980, la CSN avait tendance à considérer la société capitaliste comme irréformable. Il fallait remplacer ce modèle de société par le socialisme autogestionnaire et démocratique. Or dans les années qui suivent, ce projet ne revient explicitement qu'une seule fois dans les rapports de l'exécutif au Congrès et c'est en 1985⁵⁰³. Mais ceci ne veut pas dire que pour la Centrale, le "cours des choses" ne peut être changé. Elle veut encore "prendre des moyens qui remettent en cause de façon irréversible les bases sur lesquelles s'appuie le système politique et économique de nos sociétés"⁵⁰⁴. Mais on dirait qu'elle ne vise pas à changer la société globalement, d'un coup. C'est ce qui ressort du rapport de l'exécutif au congrès d'orientation.

495 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 108 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 199.

496 Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 166.

497 Ibid., p. 214.

498 Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 21.

499 Idem, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 215.

500 Idem, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 59.

501 Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 51.

502 Ibid., p. 35, Sylvie Dacosta et Lucie Laurendeau, "Résultats quantitatifs de l'enquête sur la participation syndicale aux organismes ou tables de concertation en matière de développement régional et local", dans CSN, Bâtir le Québec des régions, Montréal, CSN, 1992 et Colette Bérubé, "Recherche sur la participation des conseils centraux aux organismes et tables de concertation en matière de développement régional et local, dans ibid.

503 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 115 à 117.

504 Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 80.

Notre action syndicale quotidienne est liée à un grand projet social: il faut, aujourd'hui, nous resituer face à l'espoir d'une société différente, convaincu-e-s que le sens fondamental de notre action quotidienne, dans la recherche de résultats aujourd'hui, conduit à un ordre économique, politique, social et culturel fondé sur la démocratie, la paix, le partage, la générosité, la fraternité, la justice.⁵⁰⁵

La CSN avance plutôt des stratégies sectorielles qui montrent sa "capacité de proposer un type différent de développement"⁵⁰⁶. Elle propose des alternatives⁵⁰⁷, des objectifs tels que le plein emploi et préconise la réduction du temps de travail pour y arriver⁵⁰⁸. Il ne s'agit pas de créer des emplois pour en créer, mais voir à ce qu'ils soient socialement utiles. Pour ce faire, on devra opérer des reconversions de production dans certaines usines et s'assurer de la promotion de la paix et de la protection de l'environnement⁵⁰⁹. Si un tel projet alternatif implique une transformation des usines, elle suppose surtout celle des mentalités⁵¹⁰ pour la CSN.

Cette option pour des alternatives plus sectorielles, plus circonscrites, s'inscrivent donc dans un projet social basé sur des valeurs comme la démocratie, la paix, le partage, la fraternité, la justice, nous l'avons vu, mais aussi le respect des personnes, l'équité, le progrès social et économique⁵¹¹, l'environnement, le contrôle sur son travail et la question nationale⁵¹². On le sait, en 1990, la CSN optait clairement pour l'indépendance du Québec et s'engageait à sa promotion. Ce projet apparaît comme une étape importante de démocratisation, une valeur qui revient constamment dans son discours au cours de cette période tant pour l'ensemble de la société que pour les lieux de travail⁵¹³. Enfin, les

⁵⁰⁵ Ibid., p. 74 et Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 191.

⁵⁰⁶ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, p. 73.

⁵⁰⁷ Ibid., pp. 80 à 81.

⁵⁰⁸ Ibid., pp. 80 et 85, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 211.

⁵⁰⁹ Idem, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 85 à 86, et 101.

⁵¹⁰ Ibid., p. 86.

⁵¹¹ Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 31.

⁵¹² Idem, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 196.

⁵¹³ Voir de plus ibid., p. 205 et Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 8.

objectifs syndicaux doivent être sociaux tout autant qu'économique⁵¹⁴. D'ailleurs, pour la CSN, c'est le développement économique qui doit être subordonné au développement social et non l'inverse⁵¹⁵.

Comme nous pouvons voir, la CSN a poursuivi sa recherche d'une nouvelle stratégie d'action comme elle l'avait annoncé à la fin de la période précédente. Elle vise moins de grands objectifs sur la base de grands principes, mais s'applique à articuler des projets alternatifs à la fois sur des aspects plus circonscrits et sur la base de valeurs palpables. Ces valeurs s'inspirent à la fois de son humanisme traditionnel et de nouvelles valeurs ou sensibilités dans la population. Elle agit comme si elle voulait rapprocher le changement d'elle, des travailleurs et de la société, en rendre certaines bribes plus immédiates.

5. Conclusion: une stratégie plus offensive et orientée vers la concertation

Le ton avait commencé à changer ou du moins à se faire hésitant dans le discours de la CSN au début des années 1980. Il allait beaucoup plus nettement se modifier au cours des années suivantes. Certes, nous retrouvons encore dans les textes quelques incidences d'expressions, auparavant courantes, comme la «résistance» et la «riposte» syndicale⁵¹⁶, mais elles côtoient l'objectif de "reprendre l'offensive"⁵¹⁷. On se propose à la fois de "résister aux attaques et participer au changement"⁵¹⁸. Surtout, on veut «proposer des alternatives»⁵¹⁹ et «prendre les devants»⁵²⁰.

Globalement, nous devons conclure à une marche progressive vers une stratégie beaucoup plus offensive, orientée vers la prise d'initiative et la recherche d'alternatives.

⁵¹⁴ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 208.

⁵¹⁵ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 8.

⁵¹⁶ *Idem*, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, p. 29.

⁵¹⁷ *Ibid.*, p. 19 et Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 152.

⁵¹⁸ *Idem*, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 30.

⁵¹⁹ *Idem*, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, pp. 80 et 81.

⁵²⁰ *Idem*, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 179, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, p. 29, Michel Doré et Guy Ferland, Prendre les devants dans l'organisation du travail, Montréal, CSN, 1991. A partir de ce dernier document, l'expression «prendre les devants» acquiert en quelque sorte la valeur de slogan ou de programme, pour ne pas dire de mot d'ordre.

Cette progression avait même été amorcée à la fin de l'autre période pour être vigoureusement entreprise au congrès d'orientation de 1985. Après une certaine hésitation en 1986, elle était reprise en 1988 et nettement adoptée par le Congrès de la Centrale en 1990 et 1992. L'analyse de contenu du discours dont nous venons de rendre compte, nous montre que les représentations de la CSN sur la crise et les entreprises ainsi que sa stratégie ont évolué dans cette direction.

Tout d'abord, la CSN a fait entrer dans son explication de la crise économique la mondialisation des marchés, la concurrence internationale et la restructuration économique comme une réalité et une tendance objectives tout autant qu'une stratégie des firmes multinationales et des capitalistes nationaux. Elle constate, par exemple, qu'il se trouve des victimes parmi les entreprises aussi et non pas parmi les travailleurs seulement. De plus, il s'agit tout autant d'une crise de production que de consommation. Sur le plan institutionnel, le pouvoir continue de s'éloigner des travailleurs à cause de sa concentration dans le contexte de la mondialisation. Les droits des salariés à la syndicalisation et à l'exercice de la grève pour se protéger ainsi que l'État-providence comme gage de sécurité de la population sont fortement remis en cause avec la montée de la droite néo-libérale. Cette crise prend des colorations particulières au Québec avec la crise constitutionnelle. Il existe aussi une crise des valeurs collectives ouvrières avec la montée de l'individualisme sous l'égide de l'idéologie néo-libérale. Le travail perd du terrain comme valeur et perd surtout de son sens, tandis que l'écologie et la paix sont de plus en plus menacées, ce dont sont responsables les capitalistes et les marchands d'armes des pays riches. Enfin, face aux inégalités sociales grandissantes, le mouvement social se retrouve en crise, y compris le syndicalisme.

L'entreprise a gagné de la place dans le discours de la CSN et la réflexion à son sujet s'est modifiée au cours de cette période. Si la Centrale continue de se montrer très méfiante envers les projets de réorganisation néo-tayloriste et individualiste, elle a très vite appuyé les types de réorganisation participante dès lors que des expériences ont été négociées par certains de ses syndicats, tout comme elle s'est mise à admettre la nécessité de l'innovation technologique. De plus, face à une tendance généralisée à la déqualification, à la précarisation et à la baisse des salaires, la CSN cherche à distinguer différentes situations comme dans le cas de l'organisation du travail et de l'utilisation de la technologie. Sur le plan institutionnel, elle en arrive aussi à identifier différentes situations. Si l'exclusivité du pouvoir patronal perdure et passe dans plusieurs cas par la récupération des travailleurs et le détournement des syndicats, de nouveaux modes de gestion émergent qui ne vont pas

nécessairement contre les salariés. De même, si la résistance des patrons à la négociation subsiste toujours, il s'en trouve toutefois pour accepter de négocier la participation.

Cependant, ces ouvertures n'empêchent pas le rapport salarial d'être toujours basé sur l'exclusion et l'autorité. L'introduction d'une nouvelle culture d'entreprise imprégnée d'individualisme et encline à la manipulation n'a rien pour changer cette situation. Qui plus est, l'entreprise est souvent présentée comme un modèle de fonctionnement pour la société, alors que de fait, elle est socialement irresponsable. En un sens, l'entreprise est socialement détournée pour la CSN et elle constitue, elle aussi, un enjeu des rapports sociaux, comme l'État. Malgré tout, la Centrale souligne qu'il existe des situations où un partage de certains objectifs et un rapport de confiance peuvent se vivre entre travailleurs et patrons. Dans une telle perspective, les travailleurs sont également responsables de l'entreprise qui leur appartient aussi bien qu'aux capitalistes.

Alors que l'action syndicale mise de l'avant par la CSN dans les années 1970 et début 1980 souffrait de certaines distorsions, elle acquiert progressivement une nouvelle cohérence dans les années qui suivent. Certains éléments fondamentaux de la stratégie de la Centrale sont repris comme la revendication salariale, l'unité syndicale, la négociation collective et l'intervention étatique. Mais sa nouvelle cohérence lui vient surtout d'une intégration relative de nouveaux enjeux sociaux et de l'action d'un niveau à l'autre.

Cette intégration est plus visible si nous commençons par le niveau du mouvement social. De ce côté-là, deux éléments neufs ressortent des textes. D'une part, quoique considéré comme fondamentalement conflictuel, le rapport salarial peut aussi offrir un espace pour une mise en commun d'objectifs convergents. D'autre part, l'émergence de sensibilités aux nouveaux enjeux sociaux dans les rangs même des syndicats amène ceux-ci à proposer des alternatives en rapport avec des valeurs comme la démocratie, l'environnement, la paix, la justice sociale ou encore à s'associer aux usagers et à d'autres mouvements sociaux qui portent ces enjeux, en les considérant comme des partenaires égaux.

Arrivée au niveau institutionnel, l'action syndicale se transpose en pression pour ouvrir la négociation collective à l'orientation de la production, pour établir de nouvelles règles de partage du pouvoir avec les travailleurs, mais aussi la population, pour démocratiser l'État et en arriver à l'indépendance du Québec. Finalement, cet élargissement des solidarités et des négociations se transforme en revendications qui se rapportent aussi aux nouveaux enjeux, comme l'environnement, la paix, l'équité, la démocratie.

La CSN a progressivement abandonné sa stratégie d'affrontement et sa position défensive des années 1970. Elle continue de se représenter les rapports sociaux comme conflictuels, c'est évident, mais l'antagonisme n'est pas total. Tout se passe comme si des espaces s'ouvraient pour vivre ces rapports autrement, dans une certaine coopération ou avec une certaine concertation dans des situations où la négociation entre acteurs est réelle. Comme s'il n'était plus nécessaire d'attendre la réunion de toutes les conditions favorables à la transformation du système. Comme s'il était possible d'en arriver à de nouveaux compromis institutionnalisés en dépit du conflit toujours présent. C'est pourquoi on peut désigner cette stratégie comme de la «coopération conflictuelle» ou encore de la «concertation conflictuelle».

CONCLUSION

DE L'AFFRONTEMENT À LA CONCERTATION

Le discours de la CSN nous révèle qu'une transformation s'est opérée dans ses positions et ses stratégies d'action entre 1970 et 1992. Ce changement rejoint les trois niveaux de l'action syndicale en relation étroite avec l'évolution de la représentation que la Centrale s'est donnée tant de la crise que de l'entreprise. La modification des positions de la CSN nous paraît radicale si l'on met l'un à côté de l'autre le rapport du président au congrès de 1972¹ et celui de l'exécutif au congrès de 1992² ou encore le document Ne comptons que sur nos propres moyens de 1971³ et Prendre les devants dans l'organisation du travail de 1991⁴. Il serait même facile de caricaturer les deux types de positions. Mais l'analyse des documents syndicaux que nous avons réalisée nous fait découvrir que le discours syndical est beaucoup plus nuancé et complexe. Surtout, on peut voir que l'orientation stratégique de la CSN n'est pas rectiligne.

¹ CSN, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, pp. 5 à 36.

² Idem, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, pp. 5 à 53.

³ Idem, Ne comptons que sur nos propres moyens, Montréal, CSN, 1971.

⁴ Michel Doré et Guy Ferland, Prendre les devants dans l'organisation du travail, Montréal, CSN, 1991.

Ainsi, le revirement opéré à partir de 1985 n'avait rien de subit ou de spontané. Les documents du Congrès nous révèlent qu'au cours de la majeure partie des années 1980, les positions de la CSN se caractérisent par des avancées vers un renouvellement, mais aussi des hésitations et des reculs. Même lorsque les nouvelles positions de la Centrale semblent mieux arrêtées, il n'existe pas de rupture complète d'avec la période antérieure. L'évolution se présente plutôt comme une suite de continuités et de ruptures. Nous allons donc commencer par identifier plus précisément ces continuités et changements entre les deux périodes qui ont servi de découpage à notre étude. Dans un deuxième temps, nous proposerons les explications que l'on peut donner à ces transformations. Enfin, nous pourrons faire état des limites et des acquis de cette étude.

1. Les stratégies de la CSN: continuités et ruptures

Nous avons déjà conclu que la CSN était passée, au cours des années 1980, d'une stratégie plutôt défensive et orientée sur l'affrontement à une perspective plutôt offensive et orientée sur ce que nous pourrions appeler la «concertation conflictuelle». Nous savons de plus qu'une période d'hésitation ou de flottement s'est insérée entre ces deux stratégies clairement campées. En effet, certains éléments des positions de la Centrale traversent d'une période à l'autre, tandis que d'autres se modifient, disparaissent ou apparaissent.

Dans cette périodisation, nous aurions donc pu intercaler une phase intermédiaire, située entre 1980 et 1986, qui se caractériserait par des hésitations, des positions plutôt défensives et en même temps par des ouvertures vers de nouvelles stratégies. C'est ce que nous avons fait dans une première étape d'analyse⁵. Mais cette fois-ci, nous avons plutôt choisi de faire ressortir l'importance des transformations des positions en les situant sur deux périodes, au risque de moins faire valoir le processus de transition entre les deux. D'ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, cette transition appartient à la période précédente tout en devenant de plus en plus intégrée à la période suivante. Il nous est donc apparu avantageux de présenter les modifications des stratégies de la CSN entre 1970 et 1992 selon deux périodes où le discours se caractérise clairement et qui nous permettent de mieux voir l'importance de la transition de l'une à l'autre. Avec cette périodisation, il nous a été possible

⁵ Jacques Boucher et Louis Favreau, "L'évolution du discours de la CSN sur les stratégies syndicales (1970-1990)", dans Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque et Michel Grant (dir.), Modernisation des entreprises et relations de travail au Québec, Montréal, PUM, à paraître.

d'identifier le congrès d'orientation de 1985 comme un tournant dans les positions de la Centrale.

L'exposé du contenu du discours selon deux périodes nous a donc permis de rendre compte de la transformation des représentations de la CSN sur la crise, l'entreprise et l'action syndicale à l'intérieur de chaque étape, tout en établissant certains liens entre les deux. Cependant, cette façon de faire ne facilitait pas toujours la comparaison d'une période à l'autre pour chacun de ces éléments. Il nous apparaît maintenant utile de mieux situer cette différence de représentations syndicales selon chacune des trois grandes dimensions ou catégories de l'analyse. Afin de permettre une visualisation d'ensemble des positions de la CSN dans chaque cas, nous les présenterons successivement sous forme de tableaux. Un tel procédé ne peut évidemment pas rendre justice aux nuances du discours et à son évolution à l'intérieur de chaque période. Elle a cependant l'avantage de dresser un portrait d'ensemble des positions et des stratégies syndicales, de leurs continuités et de leurs transformations.

1.1 Interprétation de la crise

Tout au long de ces années, la CSN est revenue régulièrement sur les trois dimensions de la crise et l'on ne peut pas dire que l'une d'elle l'emporte dans sa réflexion. Au contraire, selon le tableau de la prochaine page (Tableau III), elles apparaissent plutôt imbriquées l'une dans l'autre en ce sens que l'évolution de la crise dépend de l'état des rapports sociaux. Bref, pour la Centrale, les pays riches profitent de la crise au détriment des travailleurs et de la population. Ils en sont responsables en grande partie et cela, sur les plans tant culturel et institutionnel qu'économique. Autrement dit, d'une période à l'autre, ils imposent une culture, une idéologie et un mode de développement qui contribuent à la détérioration de l'environnement. Ils monopolisent le pouvoir et en excluent les travailleurs et la population, ce qui est encore plus vrai pour les Québécois. Ils conservent toute leur marge de liberté pour restructurer, «délocaliser» les entreprises et les fermer, créant ainsi du chômage et accentuant l'appauvrissement.

De façon générale, on peut voir que la CSN critiquait, tout au long de ces vingt dernières années, à la fois le mode de consommation de masse et le mode de production tayloriste, à la fois l'exclusion des salariés de l'organisation du travail et celle des citoyens du pouvoir dans la société. Bref, dans sa pratique discursive, cette centrale syndicale contestait le modèle de société de l'Après-guerre, un modèle qui s'est maintenu sur la base du compromis fordiste. En effet, la contestation syndicale visait la contradiction qui se retrouve

au coeur même du fordisme, l'exclusion politique des salariés et de la population en contrepartie d'un accès plus étendu à la consommation. Non seulement l'exclusion était-elle refusée, mais le mode de compensation (consommation imposée, manipulée)

Tableau III

La crise

	1970-1984	1985-1992
Crise économique	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien par les capitalistes - Victimes: travailleurs et population - Crise de consommation - Impérialisme américain et sa crise 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité des capitalistes et des politiques économiques - Victimes: travailleurs, population et certaines entreprises - Crise de production - Mondialisation des marchés, concurrence internationale, restructuration
Crise institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des travailleurs et des Québécois du pouvoir - Négociation collective: limitée - État répressif et dominé par le capital - Dépendance des États canadien et québécois - Domination nationale sur le Québec 	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration internationale du pouvoir et son éloignement des travailleurs - Négociation collective: reculs - Réduction de l'État-providence - Dépendance (libre-marché) - Crise constitutionnelle
Crise «sociétale»	<ul style="list-style-type: none"> - Imposition d'une culture, d'un mode de vie - Aliénation au travail et début de crise de la valeur travail - Consommation imposée - Responsables de la détérioration de l'environnement: les capitalistes - Affrontement de classes et faiblesse du syndicalisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Montée de l'individualisme (néo-libéralisme) - Crise de la valeur travail, perte de sens du travail - Responsables de la crise écologique et de la paix: les capitalistes et les pays riches - Inégalités sociales et crise du mouvement social dont le syndicalisme

était lui-même remis en cause. Retraçons comment cette contestation se présente dans le discours de la CSN selon les différentes dimensions de la crise.

Tout d'abord, on peut constater que des modifications se sont introduites, d'une période à l'autre, sur le plan économique. Dans les années 1970, surtout dans leur première partie, le coupable de la crise est identifié à l'impérialisme américain avec ses multinationales, alors que les capitalistes et les États nationaux étaient leur valets. Dans la deuxième partie des années 1980, la responsabilité capitaliste se poursuit, mais elle se complexifie du fait de la concentration mondiale de l'économie par la restructuration et le développement des réseaux des grandes multinationales. Par ailleurs, dans ce bouleversement, les capitalistes ne connaissent pas tous le même sort. Certaines entreprises subissent les contrecoups de ces restructurations et de la concurrence internationale. Elles deviennent victimes en même temps que les travailleurs. Avec le congrès de 1990, la CSN se met à parler de la mondialisation des marchés, de la concurrence internationale et de la restructuration de l'économie comme d'un donné, d'une réalité incontournable tant pour les entreprises que les travailleurs.

Il ressort des documents de cette période que, pour la Centrale, les capitalistes peuvent profiter de ces phénomènes, mais qu'ils n'en sont pas complètement responsables et qu'ils ne peuvent pas les manipuler à volonté. Plus, certains capitalistes traversent eux aussi dans le camp des victimes de la crise. Les grandes multinationales contrôlent de plus en plus l'économie, mais plusieurs entreprises, petites et moyennes surtout, de propriété québécoises, restent fragiles et paient souvent les frais de la restructuration.

En ce qui concerne le pouvoir, la tendance ne change pas au cours de ces deux périodes, selon la CSN. L'exclusion s'accroît même pendant la deuxième. Le pouvoir s'éloigne encore plus des travailleurs à cause de cette concentration internationale des décisions économiques. Il s'éloigne aussi du Québec à cause de la crise constitutionnelle et de la dépendance du pays qui augmente avec le traité de libre-échange. Aussi le fordisme perméable⁶ à la canadienne est-il critiqué par la CSN. La contradiction lui apparaît d'autant importante pour le Québec que celui-ci est également dominé par l'État central et le capitalisme anglo-canadien qu'elle considère aussi comme du capital étranger. Quant à la négociation collective et à l'État-providence, ces deux piliers institutionnels du fordisme, elle

⁶ Jane Jenson, "Different but not 'exceptional': Canada's permeable fordism", Canadian Review of Sociology and Anthropology/Revue Canadienne d'Anthropologie et de Sociologie, vol. 26, no 1, 1990, pp. 69 à 94 et "Representations in Crisis: The Roots of Canada's Permeable Fordism", Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique, vol XXIII, no 4, 1990, pp. 653 à 683.

les voit fortement mis à l'épreuve par la pression néo-libérale. Dans un cas, c'est la flexibilité totale qu'on veut imposer, tandis que dans l'autre, on cherche à ramener l'intervention étatique à son minimum dans l'économie et à restreindre les programmes sociaux.

La montée de l'idéologie néo-libérale occupe donc une place importante dans les préoccupations de la CSN au cours de la deuxième période. En plus de son impact sur le plan institutionnel, elle plante ses racines dans le champ culturel par sa promotion de l'individualisme, ce qui n'est pas sans influence sur le travail, la vie en société et la vie syndicale elle-même. Mais il y a une autre source d'influence qui prend de l'ampleur avec le milieu des années 1980: l'émergence de nouvelles valeurs dans la conscience des gens et la crise de la valeur travail. Inversement, alors que les questions relatives à la consommation et à son imposition prenaient de l'espace dans le discours de la Centrale au cours des années 1970, il n'en est à peu près plus fait mention dans la deuxième période. D'une part, les préoccupations autour du pouvoir d'achat et de l'appauvrissement ont sans doute remplacé les réflexions sur la consommation comme mode de vie dans le contexte de la crise. D'autre part, la CSN s'est mise à concevoir la crise contemporaine comme une crise de production⁷ à partir de 1985, faisant de moins en moins référence à la relance de la demande comme voie de sortie de crise.

Finalement, d'une période à l'autre, la CSN nous parle de la même crise, dont les responsables demeurent les mêmes, mais à des degrés différents. Les mêmes victimes s'y retrouvent, mais dans la deuxième période, on y inclut le Tiers-monde et les entreprises faibles. Les inégalités sociales sont toujours là et elles se creusent, mais l'image d'un affrontement de classes irrémédiable s'estompe quelque peu. Dans ce jeu des luttes sociales, le syndicalisme paraît faible, d'une période à l'autre, mais dans la deuxième, la Centrale perçoit que la crise affecte l'ensemble du mouvement social. Ce dernier prend de l'importance avec le temps dans les stratégies syndicales, mais avant d'y arriver, faisons le tour des transformations des représentations de la CSN sur l'entreprise.

⁷ Il faut se rappeler ici qu'en 1988, le Congrès de la CSN établissait un rapport direct entre l'absentéisme et le roulement du personnel comme effets de l'organisation autoritaire du travail d'une part et la baisse du niveau de productivité d'un grand nombre d'entreprises d'autre part. Voir CSN, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, p. 207.

1.2 Représentations de l'entreprise

L'exclusion économique, politique et culturelle des travailleurs dans la société se retrouve dans l'entreprise, selon la CSN, comme nous pouvons le voir dans le Tableau IV (page suivante). Propriété des capitalistes, l'entreprise reproduit, de façon univoque, la même domination sociale des travailleurs et la même exclusion du pouvoir. Mais si ce sort réservé aux salariés dans l'entreprise de la première période semblait sans issue, une brèche importante s'est ouverte dans la deuxième partie des années 1980.

En effet, le portrait des entreprises que véhicule la CSN, à partir de 1988 surtout, nous apparaît comme très différencié. D'une part, nous y retrouvons l'autoritarisme de l'entreprise tayloriste, poussé à son extrême par le renforcement des contrôles avec le support des nouvelles technologies, par la réorganisation du travail et, de façon sans doute encore plus insidieuse, par la manipulation des travailleurs sur une base individuelle. D'autre part, on rapporte des cas d'authentiques négociations de réorganisation du travail où l'on inclut une réelle participation des travailleurs à l'organisation du travail. D'un côté, la CSN dénonce une nouvelle culture d'entreprise qui ne s'adresse qu'à l'individu pour le manipuler et une vision qui propose le fonctionnement de l'entreprise comme modèle de société. D'un autre côté, elle se trouve des objectifs à partager avec les entreprises et voit la possibilité d'établir un rapport de confiance avec leurs directions.

Il ressort clairement des documents analysés que ces positions contrastées correspondent à des modèles de modernisation différents. Ainsi, la Centrale rejette la réorganisation néo-tayloriste⁸ de l'entreprise qui pousse à bout l'exclusion des salariés dans le rapport salarial. Elle lui associe assez étroitement l'approche plus récente qu'est le modèle individualiste ou «californien»⁹, qu'elle perçoit comme une opération de manipulation et d'élimination des syndicats. Par contre, elle présente comme positifs ces cas de négociation

⁸ Philippe Messine, Les saturniens. Quand les patrons réinventent la société, Paris, La Découverte, 1987, pp. 63 à 78, Benjamin Coriat, L'atelier et le robot, Paris, Christian Bourgois, 1990, pp. 269 à 274, Alain Lipietz, Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle, Paris, La Découverte, 1989, pp. 49 à 51, Danièle Leborgne et Alain Lipietz, Deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques, Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 8911, 1989.

⁹ Ibid., Philippe Messine, op. cit., pp. 79 à 98, Benjamin Coriat, op. cit., pp. 270, 274 à 277, Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, "Amérique du Nord: la participation contre la représentation?", Travail, no 24, 1991/92, pp. 71 à 90.

Tableau IV**L'entreprise**

	1970-1984	1985-1992
Entreprise comme organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation tayloriste du travail renforcée par la réorganisation - Travailleurs limités à l'exécution - Nouvelles technologies: pertes d'emplois et contrôle accru - Recul salarial et déqualification des travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation tayloriste et individualiste / réorganisation participante - Nécessité de l'innovation technologique - Tendances à la déqualification, à la précarisation et à la baisse des salaires / cas de requalification
Entreprise comme institution	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des travailleurs du pouvoir dans l'entreprise - Limites de la négociation collective - Exclusion liée à la propriété privée de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion et récupération des travailleurs, détournement des syndicats / participation négociée - Résistance patronale à la négociation / cas de négociation de la participation - Appartenance de l'entreprise aux travailleurs aussi
Entreprise et rapports sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports antagonistes entre les patrons et les salariés - Hégémonie des propriétaires capitalistes - Entreprises: discriminatoires et responsables de pollution 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture d'entreprise basée sur l'individualisme et la manipulation / partage d'objectifs et rapports de confiance - Entreprise présentée comme le centre de la société - Entreprise: enjeu des rapports sociaux - Irresponsabilité sociale des entreprises

de participation qui rappellent le modèle «kalmarien» ou de démocratie salariale¹⁰.

Ces expériences positives constituent donc une issue à l'exclusion typique de l'organisation tayloriste du travail et du rapport salarial fordiste. Il s'ensuit que les limites de la convention collective fordiste peuvent être dépassées dès lors que la participation entre véritablement dans les objets de négociation¹¹. Or le dépassement du rapport salarial fordiste implique le renforcement des règles collectives, donc le maintien de la convention et de la négociation collectives. Il nécessite également une revalorisation de la qualification du travail, sinon on en reste à un modèle néo-fordiste: tout en maintenant certaines règles collectives, on vise la baisse des coûts du travail par le recours au travail précaire et déqualifié¹². C'est justement ce dépassement que vise la CSN en rejetant aussi bien le modèle néo-tayloriste qui comporte dans son principe même la déqualification du travail que le modèle californien qui écarte toute approche collective des rapports de travail. Plus positivement, elle y tend en défendant constamment la négociation et la convention collectives comme des acquis incontournables et en revendiquant le droit de négocier la participation à l'organisation du travail et les programmes de formation des travailleurs.

Il est clair que les questions de qualification et de participation, tout comme les salaires, ne se traitent plus de la même façon si l'on peut négocier une politique de formation et si l'on a accès à l'information sur l'entreprise. A partir du moment où les syndicats et les travailleurs se représentent les entreprises comme leur «appartenant»¹³, à eux aussi, ils s'en sentent tout aussi responsables que les propriétaires juridiques et le travail ne peut plus se limiter à sa portée instrumentale¹⁴. Avec une telle ouverture, si mince et fragile soit-elle, l'entreprise et son orientation apparaissent, plus immédiatement que jamais, un enjeu des rapports sociaux. D'autres règles du jeu que celles du compromis fordiste sont désormais négociables. La CSN entendait-elle s'orienter stratégiquement de ce côté-là?

¹⁰ Philippe Messine, *op. cit.*, pp. 99 à 120, Benjamin Coriat, *op. cit.*, pp. 270 , 277 à 282, Danièle Leborgne et Alain Lipietz, *op. cit.*

¹¹ Voir Rianne Mahon, "Remise en cause des paramètres du post-fordisme au Canada et en Ontario", *Cahiers de recherches sociologiques*, nos 18-19, 1992, Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, *op. cit.*

¹² *Ibid.*, pp. 75 à 76.

¹³ CSN, *Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN*, Montréal, CSN, 1986, p. 36.

¹⁴ Un travail sans implication du salarié qui exécute les tâches qui lui sont demandées dans le seul objectif de retirer son salaire et de consommer. Voir John H. Goldthorpe, David Lockwood, Frank Bechhofer, Jennifer Platt, *L'ouvrier de l'abondance*, Paris, Seuil, 1972.

1.3 Vision de l'action syndicale

Même si la CSN a clairement révisé plusieurs de ses positions par rapport à la crise et à l'entreprise depuis les dix dernières années, son action se caractérise par une grande continuité dans ses objectifs et certaines de ses représentations. Tout d'abord, la Centrale tient toujours à protéger les gains ouvriers du compromis fordiste tels que la reconnaissance des syndicats, la négociation salariale, la convention collective et l'État-providence (Tableau V, à la page suivante). Ensuite, on peut voir qu'elle trouve aussi importants, dans une période comme dans l'autre, des éléments comme l'unité syndicale, la solidarité sociale et l'indépendance de l'action politique syndicale de tout parti, groupe ou institution politiques. De la même façon, on peut noter que la CSN a continué de s'occuper de questions sociales ou d'enjeux situés en dehors du travail. Enfin,

Tableau V**L'action syndicale**

	1970-1984	1985-1992
Action organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Résistance au recul salarial et à la déqualification - Démocratie syndicale et regroupements - Doute sur l'orientation de l'action à la fin de la période 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des revendications salariales - Revendications sur les nouveaux enjeux sociaux - Consolidation de l'unité syndicale - Ressources à la formation et à l'information des membres
Action institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion patronale exclusive: <ul style="list-style-type: none"> * non à la cogestion avec les patrons, au tripartisme * autogestion de l'entreprise et cogestion avec l'État * faire reculer les droits de gérance - Elargir le cadre de la négociation collective - Recours à l'État pour la protection des travailleurs et le maintien des programmes sociaux - Action politique, mais indépendance partisane 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion patronale exclusive: <ul style="list-style-type: none"> * participation au Forum pour l'emploi ("coopération") * participation à l'organisation du travail et à la gestion * récupérer du pouvoir * établir de nouvelles règles de partage du pouvoir - Elargir la négociation collective à l'orientation de la production - Maintien de l'État-providence et de l'intervention étatique dans l'économie - Démocratisation de l'État: participation des usagers - Indépendance partisane - Indépendance du Québec
Action du mouvement social	<ul style="list-style-type: none"> - Transformer le rapport salarial - Autres enjeux sociaux pris en compte à partir du travail - Solidarité sociale: prolongement des luttes et gains syndicaux - Syndicalisme hégémonique dans le mouvement social - Alternative: socialisme démocratique 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflictualité du rapport salarial, mais certains objectifs communs - Impact des nouveaux enjeux sociaux sur les syndicats - Elargissement des solidarités - Autres mouvements sociaux partenaires et égaux - Alternatives: démocratisation, équité, paix, environnement

après 1985, elle considère toujours le rapport salarial comme conflictuel, tout comme au cours de la période précédente.

Mais l'analyse que nous avons menée montre que dans ces éléments de continuité, il existe souvent un déplacement de priorité, parfois même un changement d'orientation. Ceci se voit particulièrement bien à partir du niveau des rapports sociaux de l'action syndicale. Sur ce plan-là, deux déplacements importants se sont en effet opérés et constituent une rupture dans les représentations syndicales des rapports sociaux.

La première rupture, et sans doute la plus liée à la question de la modernisation des entreprises, concerne le rapport salarial. Tout au long de ces vingt dernières années, la CSN a remis en cause la domination et l'exclusion vécues par les travailleurs dans le rapport salarial. Dans les années 1970 et au début des années 1980, les parties qui se font face dans ce rapport lui paraissaient monolithiques, tant chez les patrons capitalistes que chez les travailleurs auxquels elle associait une grande partie de la population («classes populaires»). Dans ce cas, la transformation du rapport salarial, c'est-à-dire l'abolition de la domination et de l'exclusion, exigeait ni plus ni moins d'écarter le dominateur pour laisser toute la place aux travailleurs, ou encore de le relayer par l'État avec lequel il serait possible de collaborer. Au début des années 1990, même si le rapport salarial demeure fondamentalement conflictuel pour la CSN, cette conflictualité n'est pas hermétique par rapport à l'entreprise. Les deux parties y trouvent des intérêts communs et peuvent envisager de partager certains objectifs. Si les capitalistes en sont les propriétaires formels, l'entreprise n'appartient-elle pas tout autant aux travailleurs après tout, puisque son existence et sa survie est redevable de la qualité de leur travail?

Cette rupture dans les représentations entraîne d'autres au niveau institutionnel. La plus visible concerne le partage du pouvoir. Cohérente avec sa conception du rapport salarial, la CSN visait, au cours des années 1970, l'autogestion exclusive de l'entreprise par les travailleurs ou encore la cogestion avec l'État. Nous l'avons vu, elle rejetait systématiquement toute forme de cogestion avec les directions capitalistes et se refusait à tout tripartisme¹⁵, du moins dans son discours.

¹⁵ Les débats ont été particulièrement intenses à ce sujet, à l'occasion des convocations du gouvernement du Parti québécois aux Sommets économiques. Il en a été de même pour la participation au Conseil d'administration de la CSST.

Or, dans la période qui suit, sa position prend une toute autre orientation. Tout d'abord, elle ne parle plus en termes de «faire reculer les droits de gérance» comme antérieurement, mais plutôt de «récupérer du pouvoir» qui lui aurait été usurpé par le patronat, ce qui, sur le plan des rapports sociaux, constitue une recherche de légitimation de sa stratégie. En deuxième lieu, elle accepte désormais de discuter à des tables de travail avec des organisations patronales en dehors des négociations classiques, comme c'est le cas au Forum pour l'emploi. Selon la CSN, une telle implication pourrait "déboucher sur une coopération fructueuse des différents acteurs sociaux"¹⁶. D'autre part, elle ne parle plus d'autogestion dans ses textes officiels, mais bien de participation des travailleurs à l'organisation de leur travail et à la gestion de l'entreprise.

Cependant, la CSN se garde bien de se référer à la cogestion par rapport à cet objectif. Dans son discours, elle laisse l'image d'un acteur social qui est en train de passer à autre chose. En effet, il ne s'agit pas d'institutionnaliser cette participation dans une forme de cogestion connue. D'autre part, la Centrale a cessé de réclamer la cogestion avec l'État. Elle continue de défendre les programmes sociaux de l'État-providence et prône la planification économique sous la coordination de l'État. Mais elle recourt moins à ce dernier comme acteur de changement social ou de protection des travailleurs. Elle s'attable plus facilement avec les représentants patronaux dans des forums et des colloques, mais elle ne met pas de l'avant le tripartisme, tout en ne s'en défendant pas comme au cours des années 1970.

Cette réserve par rapport au tripartisme ou à un partenariat sur le plan macro-économique avec l'État et les organisations patronales comporte un paradoxe. D'un côté, la CSN continue de défendre l'intervention étatique tant sur le plan économique que social. D'un autre côté, elle accentue son implication dans des tables de travail¹⁷ avec d'autres groupes où l'on retrouve comme partenaires actifs des organisations patronales, mais auxquelles des représentants de l'État n'assistent que comme observateurs. Cependant, on ne la voit pas faire appel à des rencontres de concertation entre ces trois grands acteurs sociaux que sont l'État, le patronat et les syndicats. Pourtant, malgré des réticences et des mises en garde, elle avait participé aux Sommets économiques organisés par le gouvernement du Parti québécois. A partir de la deuxième partie des années 1980, elle n'évoque plus, comme à ce moment-là, le risque de devoir faire face à une coalition entre l'État et les patrons contre les syndicats. Enfin, les documents officiels ne nous permettent pas de conclure que

¹⁶ CSN, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, p. 39.

¹⁷ C'est le cas tout particulièrement d'un table de travail permanente comme le Forum pour l'emploi.

la Centrale se refuse, en principe, au tripartisme selon le modèle scandinave. Par ailleurs, pourra-t-elle aller plus loin dans cette direction tant qu'elle se trouvera devant un gouvernement de tendance de plus en plus néo-libérale qu'elle doit affronter directement dans les négociations du secteur public?

Il est clair que nous nous retrouvons dans une période de remodelage des blocs sociaux, ce qui donne lieu à des incertitudes. Mais au-delà de ce jeu d'alliances qui s'amorcent, s'estompent et à propos desquelles il nous est difficile de savoir si elles se referont, ce qui est recherché par la CSN, c'est de pouvoir négocier l'orientation de la production, tout comme celle de l'entreprise. Pour y arriver, elle cherche donc à établir de nouvelles règles du partage du pouvoir et à les intégrer dans le processus de la négociation collective.

Enfin, cette première rupture se diffuse sur le plan de l'action organisationnelle, par l'élargissement des revendications, du fait que travailleurs et syndicats se considèrent responsables de l'entreprise et de la production. Les préoccupations pour l'environnement prennent ainsi de plus en plus d'importance. Ces nouvelles revendications suivent de près l'émergence dans le monde syndical de nouvelles sensibilités ou valeurs qui ont d'abord été véhiculées par d'autres mouvements sociaux. C'est justement sur ce plan que s'est opérée l'autre rupture.

Il s'est en effet produit, dans les représentations de la CSN quant à ses rapports avec la société et les autres mouvements sociaux, un revirement plus important que nous l'avions prévu au début de cette recherche. Au cours de la première période, la CSN voyait le syndicalisme comme le véritable porteur du mouvement social, de la résistance et de la contestation sociale. A partir de 1985, elle adopte une toute autre vision. Ses rapports avec les autres groupes et mouvements sociaux prennent une place considérable dans son discours. Surtout, elle les présente toujours comme des partenaires, des égaux, alors qu'auparavant, elle leur donnait peu d'existence et cherchait plutôt à entraîner les autres forces populaires dans ses propres perspectives et objectifs.

Parmi ces partenaires, la CSN inclut les usagers. Elle admet que les rapports entre ces derniers et les employés syndiqués des services peuvent comporter des contradictions. Cependant, elle entend partager avec eux le projet de démocratisation de l'État qui doit passer par la participation des usagers des services. Une telle position annonce des possibilités de nouvelles alliances dans la lutte populaire contre la bureaucratie étatique et la dépendance

envers l'État que l'on a qualifié de «providentialisme»¹⁸. Ainsi, sans être aussi évident que dans le cas du rapport salarial, la rupture des positions de la CSN se prolonge aussi sur le plan de l'action institutionnelle. De plus, on peut établir une relation entre cette nouvelle vision de ses rapports avec les autres mouvements sociaux et sa décision de s'engager dans la lutte pour l'indépendance du Québec dans la foulée du mouvement nationaliste. Enfin, il n'est sans doute pas indifférent que la prise de position de la Centrale pour l'indépendance du Québec à son congrès de 1990 coïncide avec sa décision de prendre l'initiative dans l'innovation technologique et l'organisation du travail dans les entreprises.

C'est sans doute du côté des revendications que cette deuxième rupture fait le mieux voir ses effets. La Centrale s'est mise, depuis quelques temps déjà, à intégrer progressivement des revendications d'autres mouvements sociaux, en commençant par le mouvement des femmes. Or les revendications concernant les femmes, les jeunes, les minorités, l'environnement, les services, les droits sociaux prennent de plus en plus de place dans son discours. Ce faisant, elle ne semble en rien chercher à empiéter sur d'autres groupes. C'est plutôt l'influence de ces derniers qui l'amène à réviser ses stratégies revendicatives sur le plan du travail et de l'économie.

Il est vraisemblable aussi que cette modification dans les représentations des rapports entre mouvements sociaux ait contribué à un changement de formulation de projet de société à la CSN. On peut argumenter que l'idée du socialisme a été remise dans cette centrale, comme dans l'ensemble du mouvement syndical d'ailleurs, à cause de l'échec des expériences de socialisme réel et parce que le projet a perdu toute audience dans la population. Mais il faut bien voir que le projet du socialisme est né et a toujours été porté par le mouvement ouvrier et les syndicats. Or, lorsque nous tenons compte des alternatives que la CSN s'est mise à proposer à partir de 1985, nous constatons immédiatement qu'elles rencontrent des enjeux et des valeurs dont la plupart sont portés par les nouveaux mouvements sociaux.

Il serait donc en train de s'établir une sorte d'osmose entre les visions sociales des différents mouvements sociaux, c'est-à-dire les nouveaux mouvements et les syndicats. Si cette hypothèse devait être juste, nous serions témoins de l'émergence d'une nouvelle

¹⁸ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, "Une forme mouvementée de gestion du social: les CLSC", *Revue internationale d'action communautaire*, no 19/59, 1988, pp. 49 à 64.

configuration ou d'une recombinaison du mouvement social. Le mouvement ouvrier et syndical y aurait toujours sa place, mais pas au détriment des autres.

1.4 Conclusion: continuités et ruptures

La CSN a donc procédé à une révision importante de ses stratégies au cours des années 1980. Nous avons posé comme hypothèse, non sans raison, que ce changement avait été amorcé lors du congrès d'orientation de 1985. C'est au congrès de 1988 que la CSN s'est nettement engagée dans une autre perspective stratégique qui s'est renforcée en 1990 et 1992.

Cette transformation des positions de la CSN est faite de continuités et de ruptures. Nous pouvons identifier, dans les représentations et les positions de cette centrale syndicale, deux grandes constances qui recouvrent les autres. Tout d'abord, elle n'a pas cessé de situer l'action syndicale dans les rapports sociaux et de considérer ceux-ci comme conflictuels. Sur ce plan, elle se voit elle-même comme associée au mouvement social. D'autre part, elle a contesté, tout au long de cette période, l'autoritarisme et la domination qui caractérisent tant le rapport salarial que les autres rapports sociaux en dehors du travail et qui perpétuent l'exclusion politique et sociale. En contrepartie, elle a proposé la démocratie et la participation. La CSN a donc remis en cause cette exclusion institutionnelle propre au fordisme. Par contre, elle n'a jamais cessé de défendre deux acquis du fordisme, la négociation collective et l'État-providence.

Quant aux grandes ruptures, elles prennent aussi racine dans les rapports sociaux. Tout d'abord, malgré la conflictualité des rapports de travail, la CSN s'est rangée à l'idée d'un certain partage d'objectifs entre patrons et travailleurs dans l'entreprise. A partir du milieu des années 1980, elle ne prône plus, comme dans les années 1970, l'exclusion des patrons propriétaires pour éliminer l'exclusion des salariés. L'enjeu est considéré comme politique et concerne le partage du pouvoir, la participation et la responsabilité des travailleurs. L'autre grande rupture est aussi liée aux rapports sociaux, mais, cette fois-ci, non pas là où ils sont conflictuels, mais du côté des solidarités sociales. Nous avons pu voir que le mouvement syndical, du moins la CSN, était passé d'une vision hégémonique de son rôle dans le mouvement social à une conception de partenariat et d'égalité avec les autres mouvements.

Nous avons donc raison d'avancer que la CSN était passée d'une stratégie défensive à une stratégie offensive, proposant des alternatives plutôt que de se limiter à contester les

décisions patronales. Au cours de la première période, les positions syndicales prenaient beaucoup plus l'allure de l'affrontement entre patronat et salariat, entre classes, même si les syndicats coopéraient au moins de façon minimale. Nous avons qualifié de «concertation conflictuelle» les positions que tient la CSN depuis 1990.

Il est difficile d'accoler un nom à cette nouvelle stratégie syndicale. D'une part, cette forme de coopération qui se développe n'est pas assez institutionnalisée pour parler de «partenariat»¹⁹ et de «tripartisme». D'autre part, la CSN ne propose pas ce type de projet. Elle parle de «partenariat», mais avec les groupes des autres mouvements sociaux. On ne retrouve pas l'expression «concertation» dans les textes officiels. On y mentionne une fois la «coopération» et c'est au sujet du Forum pour l'emploi. Dans les interviews avec les journalistes, les dirigeants de la Centrale ont utilisé l'expression «coopération conflictuelle»²⁰, mais ils semblent plutôt tenir à ne pas fixer de qualificatif²¹ à ce que d'aucuns appellent le «nouveau syndicalisme»²².

Il serait donc important de procéder à un effort de conceptualisation à ce propos. Car, tant dans le langage courant que dans les documents de la CSN que nous avons parcourus, nous pouvons constater que diverses significations sont attribuées à l'expression «concertation». On emploie souvent le même mot pour des types de rapports de nature différente. Ainsi, au sujet du développement régional et local²³, on parle indifféremment de «concertation» tant pour les rapports entre des organisations syndicales et entre des groupes de différents mouvements sociaux que pour les rapports entre les patrons locaux et les syndicats ou encore entre ces derniers et des agences gouvernementales. Par le fait même, on

¹⁹ Pour une critique du partenariat pris dans le sens de la social-démocratie, voir Louis Gill, Les limites du partenariat. Les expériences social-démocrates de gestion économique en Suède, en Allemagne, en Autriche et en Norvège, Montréal, Boréal, 1989 "La concertation est-elle la clé du plein emploi?", Interventions économiques, no 24, 1992, pp. 83 à 98. A l'inverse, Diane Bellemare et Lise Poulin Simon argumentent en faveur de ces formes de politiques sociales et économiques dans Le défi du plein emploi. Un nouveau regard économique, Montréal, Saint-Martin, 1986.

²⁰ Voir dans Sylvain Blanchard, "Gérald Larose lance l'alerte au sous-développement", Le Devoir, (Montréal), 4 mai 1992, pp. 1 et 4.

²¹ Dans un interview, Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN, dit au journaliste: "Aujourd'hui, on se rend compte des bienfaits de la cogestion, de la concertation ou de la coopération, appelle ça comme tu veux. On ne recherche plus la confrontation à tout prix. [...] Si les moyens que la CSN utilise ont changé, les buts visés restent les mêmes: le respect des personnes, la répartition de la richesse, le progrès social." (Richard Martineau, "Actualité: Pierre Paquette", Voir (Montréal), 20 au 26 mai 1993, p. 7).

²² Charles C. Hecksher, The New Unionism. Employee Involvement in the Changing Corporation, New York, Basic Books, 1988 et Paul-André Lapointe, Nouveau syndicalisme: enjeux et débats, Communication au congrès annuel de l'ACRI tenu du 3 au 5 juin 1993 à l'Université Carleton, Ottawa.

²³ CSN, Bâtir le Québec des régions, Montréal, CSN, 1992.

souligne, la facilité, pour les syndicats, de se concerter entre eux ou avec des groupes de différents mouvements sociaux. On mentionne de plus que la concertation s'avère aussi possible avec un certain nombre d'entreprises locales, mais qu'elle est plus difficile avec certaines institutions étatiques.

Il est clair, dans ce cas, que les syndicats se retrouvaient dans des positions différentes. En effet, peut-on parler de «concertation» dans le cas de démarches de coordination entre organisations syndicales ou groupes de divers mouvements sociaux? Certes, il peut exister des divergences d'objectifs d'action ou de stratégies entre eux, mais pas des intérêts fondamentalement opposés. Nous pouvons les considérer comme des «partenaires», en pensant qu'ils se situent dans un rapport d'égalité sociale²⁴. Or il est bien évident que ce n'est pas le cas des rapports entre les patrons et les travailleurs, entre l'État et les organisations des mouvements sociaux. Dans le premier cas, la divergence d'intérêts économiques est évidente, tandis que dans le deuxième, le conflit est avant tout politique, le mouvement social affrontant la bureaucratie technocratique.

Strictement parlant, le salariat et le patronat ne sont pas des partenaires et le conflit existe également entre la population et l'État. Aussi nous apparaît-il difficile de désigner comme «partenariat»²⁵ le type de rapport patronal-syndical véhiculé dans les représentations contemporaines des syndicats du Québec. Ce néologisme est habituellement utilisé pour identifier des réalisations historiques de concertation sociale, sous l'impulsion de la social-démocratie et de l'État. Les rapports entre les principaux acteurs sociaux, que sont le patronat, les syndicats et l'État, s'y sont institutionnalisés à travers des compromis sociaux qui tendent à les positionner en partenaires. Or au moins un de ces acteurs fait actuellement défaut au Québec dans un tel projet. C'est l'État qui, sous l'impulsion du gouvernement libéral, définit explicitement son rôle comme «facilitateur» ou «catalyseur»²⁶ sur le plan

²⁴ Nous pouvons faire cette affirmation à la condition de situer les mouvements sociaux dans l'ensemble des rapports sociaux, puisque les mouvements sociaux ne sont pas sans contradictions entre eux, que l'on pense aux rapports entre le mouvement ouvrier d'un côté et le mouvement des femmes ainsi que le mouvement écologique d'un autre comme le souligne Alain Lipietz dans *Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique*, Paris, La Découverte, 1993, p. 10.

²⁵ Ce mot n'existe pas comme tel dans la langue française. Il semble plutôt un calque du mot anglais *partnership* qui est habituellement utilisé pour parler de la concertation. Le dictionnaire français utilise l'expression «partenaires sociaux» pour faire référence à des ententes entre patronat et syndicats. (Voir le *Petit Larousse* au mot «partenaires»).

²⁶ Ce sont les expressions régulièrement utilisées par le ministre de l'industrie et du commerce, Gérald Tremblay.

économique et applique des politiques néo-libérales de contrôle social et de gestion des services²⁷.

Par contre, la CSN envisage des possibilités d'une nouvelle coopération avec d'autres acteurs, dont les patrons, du moins une partie d'entre eux. Or cette coopération ne concerne pas seulement le plan économique, c'est-à-dire la prestation de travail moyennant la rémunération. Elle s'élargit au niveau institutionnel, c'est-à-dire au partage du pouvoir dans l'organisation du travail et de la gestion de l'entreprise. Il s'agit donc d'une démarche pour s'entendre sur des moyens et des actions dans le but d'atteindre certains objectifs communs et cela, en dépit d'intérêts qui restent toujours divergents. Aussi avons-nous affaire à un véritable processus de concertation et plus précisément de «concertation conflictuelle». Lorsqu'une entente de partage du pouvoir est établie et surtout lorsqu'elle est codifiée, institutionnalisée, les acteurs deviennent, même s'ils restent inégaux, des partenaires quant à certains objectifs.

Un processus de concertation et de négociation peut aussi s'amorcer sur le plan intermédiaire et résulter en une forme de partenariat sans que l'État intervienne, à tout coup du moins. On peut retrouver une telle démarche dans un secteur d'activité économique ou dans une branche de la production nationale. Ce type de concertation est applicable aussi sur le plan territorial, aux régions notamment²⁸, ce qui semble se développer de plus en plus au Québec. On peut encore attribuer ce mode de concertation à des tables de travail comme le Forum pour l'emploi où différents acteurs sociaux cherchent à s'entendre sur des projets à mettre de l'avant pour atteindre un objectif large. Ce type de négociation et de concertation peut aboutir à un certain partage du pouvoir et des responsabilités de sorte que les protagonistes deviennent des partenaires à ce niveau intermédiaire.

Enfin, nous le savons, des négociations se déroulent couramment au niveau micro-économique, entre individus d'abord, sur le plan du marché du travail par exemple, mais aussi dans l'entreprise et socialement, sur un plan très local. Là aussi, on en arrive à des ententes qui en s'institutionnalisant, font d'acteurs autrement opposés, des partenaires. Il peut donc se développer différents types de partenariat et de «corporatisme»²⁹, tout

²⁷ Nous pensons surtout au traitement administré aux assistés sociaux et aux stratégies de réductions de dépenses des services publics par la restriction des services et la privatisation.

²⁸ CSN, Bâtir le Québec des régions, Montréal, CSN, 1992, Juan-Luis Klein et Christiane Gagnon, Le social apprivoisé. Le mouvement associatif, l'État et le développement local, Hull (Québec), Asticou, 1989.

²⁹ Robert Boyer, The Capital Labor Relations in OECD Countries: From the Fordist "Golden Age" to Contrasted National Trajectories, Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 9020, 1990.

dépendant du niveau où se déploient la concertation et les négociations. C'est ainsi que dans un pays, le «micro-corporatisme» peut être dominant tandis que dans un autre, ce pourrait être le partenariat social-démocrate ou encore le «mésocorporatisme» qui priment, en plus de différents arrangements hybrides ou de transition qui peuvent surgir.

Mais pourquoi des acteurs sociaux en arrivent-ils à rechercher ce type d'arrangements ou de compromis sociaux? Plus précisément, en ce qui nous concerne, qu'est-ce qui fait que des syndicats en arrivent à s'asseoir à des tables de concertation à certains moments alors qu'en d'autres temps, ils se méfient et rejettent ces lieux de négociation sociale? Plus spécifiquement, pourquoi la CSN est-elle passée d'une stratégie d'opposition, fortement défensive, à une attitude nettement propositionnelle, de concertation même? Nous sommes maintenant arrivé à l'étape de l'examen des explications de la transformation des positions de la CSN par rapport à la modernisation des entreprises.

2. Les explications du changement de stratégies syndicales

Différentes approches sont utilisées pour expliquer les changements contemporains de stratégies syndicales. L'une des plus courantes recherche la source de ces transformations dans la pression de l'environnement³⁰ économique et politique, plus précisément la pression exercée par l'utilisation des nouvelles technologies et par le marché sur les entreprises et à travers elles, sur les syndicats. D'autres analyses se penchent plutôt sur les tensions internes et les problèmes organisationnels des centrales syndicales³¹. Bien qu'elles avancent comme explications des facteurs qui correspondent à la réalité, ces approches n'arrivent pas cependant à rendre compte de toutes les sources de ces modifications. Après avoir exposé les limites de ces explications, nous soutiendrons l'hypothèse que le changement de stratégie

³⁰ Cette explication est courante dans les relations industrielles comme nous l'avons vu au premier chapitre. Voir Thomas A. Kochan, Harry C. Katz et Robert B. McKersie, The Transformation of American Industrial Relations, New York, Basic Books, 1986, Viateur Larouche, "La mobilisation des ressources humaines - Orientations récentes", dans Michel Audet, Laurent Bélanger, Jean Boivin, Esther Déom et Jacques Mercier (dir.), La mobilisation des ressources humaines. Tendances et impact, Québec, PUL, 1986, pp. 31 à 51, Michel Grant et Jacques Lebeau, "Le système des relations industrielles et l'environnement: un cadre conceptuel pour l'analyse des stratégies", dans Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque et Michel Grant (dir.), Modernisation des entreprises et relations de travail au Québec, Montréal, PUM, à paraître.

³¹ Nous retrouvons cette préoccupation surtout en sociologie des organisations, plus spécifiquement chez Pierre-Éric Tixier, Mutations ou déclin du syndicalisme? Le cas de la CFDT, Paris, PUF, 1992, Dominique Labbé et Maurice Croisat, Le fin des syndicats?, Paris, L'Harmattan, 1992, ou encore dans les thèses de bureaucratisation des syndicats comme chez Gérard Adam, Le pouvoir syndical, Paris, Dunod, 1983, Leo Panitch et Donald Swartz, The Assault on Trade Union Freedoms, Toronto, Garamond Press, 1988.

syndicale trouve sa racine avant tout dans les rapports sociaux tels qu'ils se vivent au Québec.

2.1 L'environnement ou les déterminants externes

L'explication par des facteurs exogènes ou des déterminants externes est basée sur les pressions de l'environnement et la lenteur des ajustements organisationnels. Les auteurs soutiennent la thèse suivante:

the changes which occurred in the early 1980's reflect deep-seated environmental pressures that had been building up gradually as well as organizational strategies that had been evolving quietly for a number of years³².

Le changement de stratégie consisterait donc en une réaction à un changement dans l'environnement. Cet environnement est essentiellement identifié aux forces du marché et au développement des nouvelles technologies. Il s'agit certes du marché des biens et services, ainsi que de la concurrence qui y a cours, mais aussi du marché du travail où les travailleurs syndiqués sont fortement concurrencés par les non-syndiqués. Dans cette perspective, l'environnement exerce ses pressions sur le travail et ce dernier y réagit selon le rapport de force qu'il peut déployer. Les rapports sociaux y jouent un rôle, mais en deuxième lieu, après le marché.

Dans leurs propres réflexions stratégiques, les organisations syndicales ne peuvent faire l'économie de l'environnement tant économique que politique et de la situation du marché. Dans son discours, la CSN accorde d'ailleurs une place importante à l'analyse de la conjoncture de crise et de ses effets sur les travailleurs et la population. Comme nous l'avons vu, au congrès de 1990, elle a présenté la mondialisation des marchés, le développement de la concurrence internationale et la restructuration industrielle comme un fait, un donné qui échappe en partie aux capitalistes, qu'ils ne peuvent donc pas contrôler complètement et manipuler à leur guise. Mais la Centrale ne se considère pas déterminée dans son action par cet environnement. Elle situe plutôt ses choix stratégiques dans cette conjoncture et se considère toujours comme un acteur qui décide de son action par rapport à d'autres acteurs. Ce sont les rapports sociaux qui arrivent en premier lieu tout au long de son discours, comme nous l'avons vu.

³² Thomas A. Kochan, Harry C. Katz, Robert B. McKersie, *op. cit.*, p. 5. Voir aussi la page 13 où les auteurs écrivent: "Our framework is based on the key premises that industrial relations processes and outcomes are determined by a continuously evolving interaction of environmental pressures and organizational responses."

De plus, en dehors de la perception d'elle-même que véhicule la CSN, nous pouvons voir que dans un environnement tout à fait semblable sinon tout à fait identique, des syndicats différents adoptent des positions différenciées. En effet, alors que la même crise et les mêmes modifications du marché touchaient l'ensemble des sociétés nord-américaines, abstraction faite d'inévitables divergences sectorielles, les grands syndicats américains et canadiens n'ont pas adopté les mêmes positions vis-à-vis des mêmes stratégies patronales³³. Le cas le plus caractéristique demeure la rupture des sections canadiennes du syndicat international des travailleurs de l'automobile³⁴ pour former le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) en 1984.

Depuis 1982, les syndicats canadiens résistaient plus fortement aux demandes patronales de concessions salariales. De plus, les tentatives d'implantation des cercles de qualité et de la Qualité de vie au travail (QVT) ont rencontré plus de résistance au Canada anglais qu'aux États-Unis dans le secteur de l'automobile du moins. Or le Québec fait exception avec l'expérience en cours à GM-Boisbriand où, en 1986, le syndicat a négocié avec la direction une forme de participation des travailleurs à travers des équipes de travail, son implication de principe dans la qualité de la production et dans des comités conjoints³⁵. Il existe également, dans d'autres secteurs, des syndicats et des entreprises qui sont arrivés à des ententes semblables de participation. Nous pensons entre autres aux cas déjà relevés à travers les documents de la CSN³⁶ et des changements semblables dans le meuble³⁷ et

³³ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, "Amérique du Nord: la participation contre la représentation?", *loc. cit.* et La modernité par les particularismes. Le modèle québécois de développement économique, Communication présentée au Congrès de l'ACFAS dans le cadre de l'ACSALF, tenu en mai 1993 à l'Université du Québec à Rimouski.

³⁴ United Auto Workers (UAW).

³⁵ Mario Huard, Crise du rapport salarial dans l'automobile. Etude de cas de General Motors de Boisbriand, Montréal, UQAM, mémoire de maîtrise, 1991. Paru aussi dans les Cahiers du Crises, UQAM, Département de sociologie, no 9101, 1991.

³⁶ Les Aciers Atlas de Sorel Tracy, la Trifilerie de l'Alcan de Shawinigan, le journal Le Réveil de Jonquière, la papeterie de l'Abitibi-Price de Kénogami et plus récemment le cas très particulier de Expro de Valleyfield.

³⁷ Voir Rachid Bagaoui, L'expérience Meublex: la recherche d'un nouveau mode de gestion, Montréal, UQAM, Département de sociologie, Cahiers du CRISES, no 9202, 1992, Taylorisme, culture d'entreprise et compromis patronal-syndical au Québec. Analyse historique et le cas Shermag, Montréal, UQAM, Département de sociologie, Thèse de doctorat, 1993, Michel Grant et Jacques Lebeau, Le renouvellement des relations de production et du travail: une étude de cas, celui de Bestar Inc., Montréal, UQAM, Département de sociologie, Cahier du CRISES, no 9302, 1993.

l'aluminium³⁸ ou à une expérience plus ancienne de type coopératif dans le secteur forestier, Tembec.

Nous pouvons toutefois nous demander si la culture environnante ne déterminerait pas l'orientation syndicale. Ainsi, le déclin des effectifs des syndicats américains alors que sont maintenus ceux du Canada, s'expliquerait par les stratégies patronales et les valeurs fondamentales qui les guident³⁹.

The deep-seated opposition to unions embedded in the ideology of American management and the culture of many American firms serves as the relevant value in explaining the rise of the nonunion human resource management system in American industry.⁴⁰

Cette culture anti-syndicale serait ancrée dans les valeurs typiquement américaines d'attachement à l'initiative individuelle et appelée à se perpétuer, puisque les croyances et les valeurs changent lentement⁴¹.

Le syndicalisme canadien profiterait donc d'une culture environnante moins centrée sur la liberté individuelle⁴². À l'intérieur de l'ensemble canadien, le Québec serait lui-même porteur d'une culture encore plus centrée sur des valeurs de solidarité qui lui viendraient de la survivance d'éléments d'une culture traditionnelle marqué par le mode de vie rural et le catholicisme⁴³.

L'isolement, l'absence de classes sociales tranchées, la petite taille de la communauté ainsi que l'homogénéité culturelle ont eu pour conséquences de faciliter la mobilité sociale, autant verticale qu'horizontale, et de faire

³⁸ Paul-André Lapointe, Le modèle salarial, l'automatisation et la crise dans la production de l'aluminium, étude comparative: Québec, Canada, États-Unis et France, Montréal, UQAM, Département de sociologie, Thèse de doctorat, 1991 et "Modèle de travail et démocratisation. Le cas des usines Alcan au Saguenay (1970-1992)", Cahiers de recherche sociologique, nos 18-19, pp. 155 à 184.

³⁹ Thomas A. Kochan, Harry C. Katz, Robert B. McKersie, op. cit., pp. 14 à 15 et 51 à 59.

⁴⁰ Ibid., p. 56.

⁴¹ Ibid., pp. 51 à 52. Cette conception tout à fait fonctionnaliste reprend l'étude de Neil Smelser, Theory of Collective Behavior, New York, Free Press, 1962.

⁴² Seymour Martin Lipset, "North American Labor Movements: A Comparative Perspective", dans Seymour Martin Lipset (éd.), Unions in Transition. Entering the Second Century, San Francisco, Institute for Contemporary Studies Press, 1986, pp. 421 à 452 et Continental Divide. The Values and Institutions of the United States and Canada, New York, Routledge, 1990.

⁴³ Alain Chanlat et Renée Bédard, L'originalité et la fragilité d'un mode de gestion à la québécoise, Montréal, HEC, Cahiers du CETAI, no 90-06, 1990, Omar Aktouf, Renée Bédard et Alain Chanlat, "Management, éthique catholique et esprit du capitalisme: l'exemple québécois", Sociologie du travail, no 1/92, pp. 83 à 99.

qu'aujourd'hui il existe peu de distance entre ceux qui dirigent et ceux qui sont dirigés.⁴⁴

C'est ce qui expliquerait les particularités du «mode de gestion à la québécoise» où les rapports entre les directions d'entreprises et les salariés sont moins conflictuels, plus empreints de la même communauté d'intérêts et une sorte de convivialité qui s'apparente à la famille, et dont le modèle type se retrouve dans les entreprises Cascades.

Si nous poursuivons cette analyse culturaliste, nous dirons que les syndicats québécois sont tout naturellement ou plutôt culturellement portés à éviter l'affrontement et à adopter une stratégie de concertation. Il ne serait donc pas surprenant que la CSN soit particulièrement encline à ce type de convivialité étant donné ses racines et son histoire fortement marquées à la fois par l'identité nationale et la culture catholique. Plus généralement, tout le mouvement syndical québécois se situerait dans cette mouvance en dépit de son poids numérique et de sa capacité de soutenir ses revendications.

Une telle interprétation ne résisterait guère à la critique. Tout d'abord elle est historiquement contredite par le radicalisme⁴⁵ qu'ont manifesté les syndicats québécois au cours des années 1960 et 1970, auquel n'a pas échappé la CSN et qui n'a pas eu d'égal dans toute l'Amérique du Nord. Surtout, elle ne suffit pas, théoriquement⁴⁶, pour expliquer la spécificité des rapports de travail au Québec et les particularités des stratégies syndicales contemporaines. En effet, si l'on ne peut faire l'économie de l'impact de la culture pour saisir tout modèle de développement⁴⁷ sans verser dans l'économisme, on ne peut pas plus faire abstraction de l'économie et des luttes pour le partage du pouvoir entre groupes sociaux. Autrement dit, une approche trop exclusivement culturelle tend à aplanir ou oublier les conflits politiques et de classes, et à faire de la société un système purement organisationnel⁴⁸. Comme nous avons tenu à le faire tout au long de ce travail, il nous

⁴⁴ *Ibid.*, p. 91.

⁴⁵ Louis-Marie Tremblay, Le syndicalisme québécois. Idéologies de la C.S.N. et de la F.T.Q., 1940-1970, Montréal, PUM, 1972, Jacques Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, Montréal, Boréal, 1989, pp. 287 à 372, Michel Grant, "Vers la segmentation du syndicalisme au Québec (de la radicalisation au ressac: 1964-1989)", dans Rodrigue Blouin (dir.), Vingt-cinq ans de pratique en relations industrielles au Québec, Cowansville (Qué.), Yvon Blais, 1990, pp. 314 à 328. Voir la section 2 du chapitre premier.

⁴⁶ Pour une critique de l'approche culturaliste pour expliquer le modèle québécois des relations de travail, voir Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, La modernité par les particularisme, *op. cit.*

⁴⁷ Voir Karl Polanyi, La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, Gallimard, 1983.

⁴⁸ Alain Touraine, Production de la société, Paris, Seuil, 1973, pp. 287 à 290.

apparaît nécessaire de prendre d'abord en considération les rapports sociaux, la culture tout comme l'économie et la politique y étant étroitement imbriquée.

Les syndicats restent donc avant tout un acteur social et ils agissent dans leur environnement et même sur lui dans une certaine mesure. Leurs représentations et leurs valeurs ne leur sont pas imposées totalement du dehors. Ils les façonnent en bonne partie, même s'ils ne sont pas à l'abri de l'impact d'une culture sociétale et d'un environnement économique et politique. Autrement dit, ils contribuent, eux aussi, à la production du modèle de développement d'une société. Si les positions d'une organisation syndicale ne sont pas déterminées par l'extérieur, ne trouveraient-elles pas, à l'inverse, leur orientation dans les rapports internes et les luttes d'influence qui s'y jouent?

2.2 Les luttes d'influence à l'intérieur de l'organisation

Une autre explication courante de la crise du syndicalisme consiste à rechercher sa source dans les problèmes organisationnels des grands syndicats. Cette vision se retrouve tout particulièrement dans la sociologie des organisations et la théorie de la mobilisation des ressources⁴⁹. Dans la deuxième approche, on se préoccupe surtout des problèmes de mobilisation des membres et de la capacité d'une organisation de s'associer aussi des ressources et des appuis extérieurs. Dans la première, on s'attache à comprendre les «règles de jeu»⁵⁰ qui régissent les organisations à l'interne. Les notions de pouvoir et de rationalité sont donc centrales dans ces analyses. Si des individus forment des coalitions pour tailler leur part de pouvoir dans la société, il existe à l'intérieur des organisations syndicales, ces mêmes mécanismes de recherche de pouvoir qui sont régis par des règles de jeu. Ces luttes internes pour l'orientation de l'organisation syndicale ne sont pas toujours ouvertes. Elles peuvent être latentes ou se jouer dans le non-dit, sinon dans de véritables rituels protocolaires⁵¹ qui permettent aux instances syndicales de remplir leurs mandats.

Comme toute autre organisation, la CSN serait traversée par des luttes internes où divers secteurs ou fractions ou même individus cherchent à se gagner une plus grande part d'influence dans les orientations de la Centrale. De fait, il est facile d'identifier et de

⁴⁹ Voir la section 1 du premier chapitre.

⁵⁰ Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, pp. 64 à 90, 113 et 286, Philippe Bernoux, *La sociologie des organisations*, Paris, Seuil, pp. 125 à 149.

⁵¹ Pierre-Éric Tixier a bien analysé ces mécanismes dans la deuxième partie de son livre *Mutation ou déclin du syndicalisme?*, *op. cit.*.

reconnaître que des conflits internes se sont déroulés à la CSN au cours de la période examinée. On sait qu'une tension latente s'est maintenue entre les syndicats du secteur public et ceux du secteur privé. Mais le conflit le plus ouvert a sans doute été celui qui a éclaté entre les élus de la Centrale et les permanents salariés et qui a entraîné la grève de ces derniers au début des années 1980⁵². Enfin, on peut relever, à la même époque, au moment même où la CSN commençait à douter de ses stratégies, des tensions entre la direction de la Centrale et le service des négociations du secteur privé⁵³.

Ce conflit interne nous permet de tracer une hypothèse. Deux tendances différentes en vue d'un renouvellement des stratégies seraient entrées en lutte d'influence à la CSN au début des années 1980⁵⁴. Celle qui a tenté de s'imposer explicitement en premier lieu provient du milieu des négociations⁵⁵ à la Centrale. Elle proposait de mettre la priorité sur l'emploi en recherchant l'accès à l'information sur l'entreprise et la collaboration de l'État. L'autre était plus diffuse au départ, mais elle a réussi à percer progressivement, dans les années 1980, à travers les documents officiels de la Centrale. Elle s'est articulée autour de l'organisation du travail, des nouvelles technologies et des rapports sociaux. Elle s'est diffusée par le service de formation et celui de la recherche pour finalement devenir dominante.

L'analyse de ces tensions internes nous apporte un certain éclairage sur un certain nombre de choix auxquels aboutit une telle organisation et sur son évolution stratégique au sens organisationnel du terme. Cependant, elle ne réussit pas à nous faire saisir pourquoi

⁵² Du côté du syndicat des employés, voir entre autres, L'exécutif du SECSN, Le SECSN: une démarche différente, engageante et liée à la nature même de notre travail, Montréal, CSN, 1980, Le CSN, un mouvement que nous avons choisi. Textes de grève du syndicat des employé-e-s de la CSN, Montréal, CSN, 1980 et Travail en équipe et coordination. Une proposition du syndicat des employés de la CSN, Montréal, CSN, (s.d.). Du côté de la Centrale, voir CSN, Documents de la partie confédérale et du syndicat des employés de la CSN sur le travail en équipe et la coordination, Montréal, CSN, Supplément du journal Le Travail, septembre 1982.

⁵³ Plus précisément, Gérald Larose, "Le syndicalisme doit défendre les membres, non l'entreprise. Mise au point de l'exécutif de la CSN", Nouvelles CSN, no 190, 20 avril au 4 mai 1983, p. 20. Cette réaction répondait à un interview accordé par Francine Lalonde, responsable du Comité inter-fédérations du secteur privé: Rodolphe Morissette, "Le mouvement syndical doit se transformer pour défendre l'entreprise - Francine Lalonde", Le Devoir, 30 avril 1983, p. 8.

⁵⁴ Déjà en 1976, le journal de la Centrale laissait transparaître l'existence d'une certaine remise en question de la stratégie courante d'affrontement. Voir Simon Paré, "Il faut repenser la grève traditionnelle", Le Travail des militants, no 5, janvier 1976, pp. 19 à 20. Dans cet article publié dans Le Jour du 10 décembre précédent, le secrétaire du Syndicat des Ingénieurs de l'Hydro-Québec met en garde la CSN contre de possibles scissions autour du fonds de grève et craint qu'à la longue, les travailleurs se sentent "aussi aliénés par l'appareil syndical que par le patron".

⁵⁵ C'est-à-dire les fédérations avec leurs agents négociateurs et les regroupements de fédérations. Dans ce cas-ci, la préoccupation de changement de stratégie semble avoir été plus importante dans le secteur privé.

telle tendance et telle autre se manifestent au sein d'une organisation syndicale et pourquoi celle-ci décide de modifier ses positions. Cette approche nous renvoie à l'explication précédente, c'est-à-dire les pressions qui viennent de l'extérieur. En effet, l'action d'une organisation se voit limitée par la structure ou le système social où se trouve inséré le système d'action lui-même⁵⁶, ce qui nous ramène à l'environnement⁵⁷. Ceci devrait nous conduire à faire le lien entre les conflits internes et les rapports sociaux, mais la sociologie des organisations ne va pas sur ce terrain-là, cantonnant cette question à un problème organisationnel, faisant peu de cas de la domination d'un groupe social sur un autre. Il nous apparaît au contraire que les tensions internes d'une organisation syndicale reflètent plutôt les conflits qui traversent l'ensemble de la société et aux différents modèles de développement qui s'y affrontent. On ne peut donc les comprendre qu'en nous référant aux rapports sociaux qui façonnent un ensemble social situé dans le temps et l'espace.

2.3 Les rapports sociaux

Le nouvel alignement stratégique de la CSN s'inscrit dans la crise du fordisme et les tentatives déployées pour arriver à des solutions à cette crise. Comme nous le savons, celle-ci origine de l'éclatement d'un compromis social qui s'est maintenu de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1960⁵⁸ et qui impliquait une sorte de trêve dans les affrontements sociaux. Le fordisme s'appuie sur un «paradigme sociétal» que nous pouvons appeler, avec Alain Lipietz⁵⁹, le «paradigme fordien» qui

offre une conception du progrès reposant sur trois pieds: progrès technique (conçu comme progrès technologique inconditionnellement poussé par les «travailleurs intellectuels»), progrès social (conçu comme progrès du pouvoir d'achat, extension du règne de la marchandise), progrès de l'État (conçu comme garant de l'intérêt général contre les «empiétements» des intérêts individuels)⁶⁰.

Ce paradigme est basé sur l'exclusion de la majorité des salariés du contrôle de la bonne marche du travail en les vouant à la seule exécution (taylorisme) des tâches prescrites par les directions et les techniciens, en même temps que sur l'intégration dans le mode de consommation marchande de l'ensemble de la population.

⁵⁶ Michel Crozier et Erhard Friedberg, *op. cit.*

⁵⁷ Thomas A. Kochan, Harry C. Katz et Robert B. McKersie, *op. cit.*

⁵⁸ Ou dans la première partie des années 1970 selon les pays. Sur la crise, voir la section 3 du premier chapitre.

⁵⁹ Alain Lipietz, *op. cit.*, pp. 15 à 26, Jane Jenson, *loc. cit.*

⁶⁰ Alain Lipietz, *op. cit.*, p. 25.

A l'intérieur de ce paradigme, devenu hégémonique dans l'ensemble des pays capitalistes avancés, nous retrouvons un «modèle de développement»⁶¹. Ce dernier est également hégémonique du fait qu'il s'est imposé à l'ensemble des acteurs sociaux, aussi bien au mouvement ouvrier et à l'ensemble de la population qu'aux capitalistes. Ce modèle de développement propre au fordisme repose sur un régime d'accumulation où sont arrimées production et consommation de masse et qui s'appuie sur un modèle d'organisation tayloriste du travail et un mode de régulation basé sur la négociation du partage des gains de productivité sous la bonne surveillance de l'État. Ce modèle de développement se caractérise par l'exclusion, tant sur le plan de la production (taylorisme) que de la consommation (providentialisme⁶²) et il s'avère essentiellement productiviste⁶³, source de gaspillage et menace à l'environnement⁶⁴.

Il ne faut pas penser que les formes de régulation ou de reproduction de ce modèle de développement et de ce paradigme ont été mises en place par simple volonté de la classe dominante d'établir et de faire fonctionner le fordisme⁶⁵. Le droit à la négociation et la convention collective, ainsi que les programmes sociaux de l'État-providence sont des conquêtes ouvrières gagnées de haute lutte. Ils constituent les concessions de la classe bourgeoise aux classes ouvrière et populaires en compensation de l'exclusion. De plus, cette sorte de trêve que représente un compromis social et un mode de régulation ne veut pas dire absence de luttes et de conflits. En effet, les luttes syndicales et les grèves n'ont pas disparu même pendant l'âge d'or du fordisme. Mais ces conflits se sont déroulés dans le cadre institutionnel du fordisme et y ont trouvé leurs solutions sans le remettre en cause.

Ces "«armistices» politico-sociales" ou ces "compromis institutionnalisés"⁶⁶ s'établissent à travers la stabilisation du système des rapports dans un «bloc social».

On appelle bloc social un système stable de rapports de domination, d'alliances, et de concessions entre différents groupes sociaux (dominants et subordonnés), et un bloc social est hégémonique quand il fait reconnaître de

⁶¹ Ibid., pp. 16 à 17.

⁶² Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, "Une forme mouvementée de gestion du social: les CLSC", loc. cit. et "Le système de santé et de services sociaux au Québec: Crise des relations de travail et du mode de consommation", Sociologie du travail, no 2/90, 1990, pp. 231 à 244.

⁶³ Alain Lipietz, op. cit., p. 20 et Vert espérance, op. cit., Alain Touraine, La voix et le regard, Paris, Seuil, 1978, pp. 68 à 70, André Gorz, Adieux au prolétariat. Au-delà du socialisme, Paris, Galilée, 1980.

⁶⁴ Alain Lipietz, op. cit.

⁶⁵ Idem, Choisir l'audace, op. cit., pp. 21 à 22.

⁶⁶ Danièle Leborgne et Alain Lipietz, op. cit., p. 4. Ce sont les auteurs qui soulignent.

façon plus ou moins coercitive son dispositif comme conforme à l'intérêt de la grande majorité d'un "Territoire".⁶⁷

On ne peut donc comprendre ni l'établissement historique d'un cadre institutionnel particulier, ni son effritement ultérieur sans référence aux luttes et rapports sociaux qui les sous-tendent.

Au centre de la crise du fordisme, on retrouve justement l'éclatement de ce cadre. Ce sont les salariés qui les premiers ont fait sauter le compromis du fordisme en contestant l'organisation tayloriste du travail, sur les lignes de montage d'abord, et cela, à l'insu souvent des syndicats, c'est-à-dire dans des actions spontanées comme des grèves sauvages, le sabotage, la malfaçon, et des attitudes de fuite comme l'absentéisme et le changement d'emploi⁶⁸. Mais cette résistance ouvrière au taylorisme a été assumée relativement tôt par les syndicats québécois. En effet, la radicalisation⁶⁹ de l'action syndicale doit être en bonne partie mise sur le compte de l'insatisfaction des salariés par rapport à l'organisation tayloriste du travail et à ses conséquences sur la santé⁷⁰. La résistance s'est manifestée par la lutte pour la santé et la sécurité au travail, pour l'utilisation du français comme langue de travail, contre la déqualification du travail, les changements technologiques et le temps supplémentaire, à travers les revendications des femmes dans les centrales syndicales, et évidemment par la recrudescence du recours à la grève.

Il se serait donc passé peu de temps entre cette remise en cause et le plein établissement du rapport salarial fordiste au Québec, au milieu des années 1960, que nous avons identifié avec la reconnaissance syndicale complète dans le secteur public et l'organisation de l'État-providence⁷¹. Mais au-delà de cette particularité, il importe de voir comment les travailleurs et le mouvement syndical ont été les acteurs de l'éclatement du fordisme au cours des années 1970, tout comme ils avaient lutté pour le plein établissement de ses avantages au cours des

⁶⁷ Ibid.. Soulignés des auteurs. Voir aussi Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988, p. 30.

⁶⁸ Judson Gooding, "Bue Collar Blues on the Assembly Line", *Fortune*, juillet 1970 et Benjamin Coriat, *L'atelier et le chronomètre*, Paris, Christian Bourgois, pp. 188 à 198. Pour le cas du Québec, voir Rachid Bagaoui, *Transformation et crise du rapport salarial fordiste au Québec entre 1940-1980. Rapport de recherche*, Montréal, UQAM, Département de sociologie, 1990, pp. 112 à 123.

⁶⁹ Jacques Boucher, "Les syndicats: de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle", dans Gérard Daigle (dir.) et Guy Rocher (coll.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, PUM, 1992, pp. 109 à 118.

⁷⁰ Rachid Bagaoui, op. cit., pp. 123 à 144. Voir aussi Hélène David et Colette Bernier, *A l'ouvrage! L'organisation du travail au Québec*, Montréal, IRAT, 1981.

⁷¹ Jacques Boucher, op. cit..

années 1960.⁷² Cette contestation du fordisme comporte une particularité dans le syndicalisme québécois, à la CSN du moins. Elle ne vise pas seulement le mode de production, mais également le mode de consommation de masse identifié comme une imposition du mode de vie américain (American Way of Life)⁷³. Il ne faut pas penser ici que les syndicats critiquaient la hausse du niveau de vie, mais plutôt que tout en rejetant les conditions de travail inhérentes au fordisme, ils dénonçaient la perte de contrôle sur les conditions de vie⁷⁴ et la culture.

Nous pouvons donc voir que l'implantation du fordisme au Québec correspond à sa modernisation. Non seulement cette arrivée tardive du fordisme et ce rattrapage dans la modernisation constituent-ils une particularité québécoise dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, mais la façon même d'y parvenir est singulière. Comme toute modernisation, celle du Québec n'échappe pas aux conditions nationales et historiques.⁷⁵ En effet, la nation est "l'acteur principal de la modernisation" et le "nationalisme est la mobilisation du passé et de la tradition au service de l'avenir et de la modernité"⁷⁶. Car

c'est avec du vieux que se fait le neuf, par le particularisme qu'on marche à l'universalisme ou qu'on lui résiste, alors que tant d'esprits ont cru que la modernisation était le passage du particularisme à l'universalisme et de la croyance à la raison⁷⁷.

Ainsi tout projet national de modernisation n'est pas nécessairement autoritaire et repli sur la nationalité. Il apparaît plutôt que les Québécois "veulent au contraire combiner une participation directe à l'économie nord-américaine avec la défense de leur identité culturelle"⁷⁸.

Il n'y a donc pas qu'une seule façon de vivre la modernisation et de participer ainsi à la modernité, pas plus que "le modèle fordiste longtemps considéré comme le one best way,

⁷² Cette implication syndicale en vue de la modernisation du Québec avait été amorcée dans les années 1940 et 1950 entre autres par la résistance au projet de développement des élites traditionnelles et de Duplessis (les grandes grèves du secteur minier comme dans l'amiante et le cuivre et du textile comme à Louiseville) et s'est poursuivie avec le développement de l'État et la lutte pour la reconnaissance syndicale dans le secteur public ainsi que pour une hausse généralisée du niveau de vie.

⁷³ Voir les procès-verbaux des congrès de la CSN de la première partie des années 1970.

⁷⁴ Voir "Le deuxième front", dans CSN, Procès-verbal de la Quarante-troisième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1968.

⁷⁵ Alain Touraine, Critique de la modernité, Paris, Fayard, 1992, pp. 160 à 165.

⁷⁶ Ibid., p. 162. C'est l'auteur qui souligne.

⁷⁷ Ibid., p. 164.

⁷⁸ Ibid., p. 165.

l'unique modèle voué à la diffusion universelle⁷⁹ n'est la seule forme de développement plausible. Il n'existe donc pas un seul modèle de développement universaliste et «rationalisateur», articulé par le marché, qui s'imposerait à plus ou moins long terme à toute société. On⁸⁰ a donc raison de souligner que le Québec est entré dans la modernité par un autre mode que l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme⁸¹ propre au monde anglo-saxon. Mais il ne s'agit pas d'une question purement culturelle. Un projet de modernisation tout comme un modèle de développement ou l'établissement du fordisme et sa crise sont pétris dans les rapports sociaux d'un territoire ou d'une nation donnée.

C'est ainsi que la modernisation⁸² et le fordisme au Québec ne se sont pas construits autour d'un bloc social dominé par une bourgeoisie monopoliste nationale comme ce fut généralement le cas pour les pays industriels avancés. Ce bloc social hégémonique s'est articulé dans une alliance entre «certaines fractions» du capital monopoliste essentiellement canadien anglais et des éléments importants du capital non monopoliste québécois⁸³. Amorcée sous la pression du mouvement syndical à un moment où le capital monopoliste et impérialiste, c'est-à-dire américain, trouvait ses intérêts, comme ailleurs, dans le passage d'un État libéral à un État plus interventionniste, la modernisation du Québec a contribué à l'essor du capital non monopoliste francophone. Cet essor s'est opéré autour de trois piliers: le capital privé, le Mouvement Desjardins avec ses caisses populaires et surtout l'État avec ses sociétés publiques.

Dès le départ, l'État québécois a été un acteur central dans ce processus de modernisation et de consolidation du fordisme. Si les syndicats ont poussé l'État à se développer, le capital québécois non monopoliste avait besoin de l'intervention étatique pour se développer et accumuler du capital⁸⁴, l'accès au capital privé lui étant rendu très difficile à cause de l'hégémonie du capital monopoliste canadien anglais. Nous sommes bien loin

⁷⁹ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, *La modernité par les particularismes*, *op. cit.*, p. 10.

⁸⁰ Omar Aktouf, Renée Bédard et Alain Chanlat, *loc. cit.*

⁸¹ Référence évidemment à Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964.

⁸² Habituellement identifiée comme la Révolution tranquille.

⁸³ Gilles Bourque et Anne Legaré, *Le Québec. La question nationale*, Paris, Maspero, 1979, pp.167 à 213.

⁸⁴ Ceci s'est réalisé entre autres par la création de la Caisse de dépôt et de déplacement, d'Hydro-Québec et d'autres sociétés d'État à vocation économique, la mise sur pied de la Société générale de financement (SGF) et la Société de développement industriel (SDI), une bonne partie de ces institutions étant d'ailleurs réclamée par la CSN.

d'une modernisation par la libération des forces du marché. Il s'agit plutôt d'un projet volontariste⁸⁵ et à saveur nationaliste.

Mais après une rapide mise en place des grands programmes de l'État-providence, le gouvernement de l'Union nationale de 1966, puis le gouvernement libéral de Robert Bourassa de 1970 à 1976 s'appliquèrent à ralentir cette poussée des mouvements sociaux⁸⁶ qui réclamaient non seulement l'accès aux services, mais aussi la participation à leur organisation. Pendant cette période, tout en demeurant interventionniste, l'État québécois se fit beaucoup plus technocratique et autoritaire⁸⁷ ou disciplinaire⁸⁸. Les syndicats résistèrent fortement à cet autoritarisme étatique, surtout dans le secteur public où ils formèrent, à partir de 1972, un Front commun pour soutenir leurs négociations désormais centralisées, mais également dans le secteur privé où la propension à la grève a été particulièrement forte⁸⁹. Cependant, cette lutte syndicale contre l'État «bourgeois»⁹⁰ ne visait pas le retour à l'État libéral ni la prise du pouvoir étatique par la classe ouvrière comme nous l'avons vu à partir du discours de la CSN. Tout en résistant à la répression étatique, celle-ci maintenait, tout au cours des années 1970, ses revendications de planification étatique de l'économie, plus spécifiquement dans la canalisation publique de l'épargne et le développement d'un capital financier, la nationalisation d'entreprises, la cogestion avec l'État et le développement des programmes sociaux.

Les pressions syndicales allaient dans le sens de la conservation des gains ouvriers du fordisme et de la promotion du capital non monopoliste, tandis que les gouvernements

⁸⁵ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, La modernité par les particularismes, *op. cit.*

⁸⁶ En plus du mouvement syndical, il faut rappeler la croissance rapide de ce que nous appelons aujourd'hui le mouvement populaire et communautaire, à partir des comités de citoyens de quartier, des cliniques populaires de santé et les différents groupes de défense des droits. Voir Donald McGraw, Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973), Montréal, Albert St-Martin, 1978, Louis Favreau, Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours. Continuités et ruptures, Montréal, Centre de formation populaire/Éditions du Fleuve, 1989, pp. 1 à 50, Pierre Hamel, Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais, Montréal, PUM, pp. 91 à 124, Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, "Le mouvement social au Québec: continuité et rupture (1960-1985)", dans Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque, Réjean Mathieu et Franklin Midy, Animation et Culture en Mouvement. Fin ou début d'une époque?, Sillery, PUQ, 1987, pp. 253 à 266 et "Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat (1963-1992)", dans Gérard Daigle (dir.) et Guy Rocher (coll.), Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis, Montréal, PUM, 1992, pp. 213 à 247.

⁸⁷ Gilles Bourque et Anne Legaré, *op. cit.*, p. 190.

⁸⁸ Carol Levasseur, "De l'État-Providence à l'État-disciplinaire", dans Gérard Bergeron et Réjean Pelletier (dir.), L'État du Québec en devenir, Montréal, Boréal Express, 1980, pp. 285 à 328.

⁸⁹ Michel Grant, *loc. cit.*

⁹⁰ Diane Ethier, Jean-Marc Pottle et Jean Reynolds, Les travailleurs contre l'État bourgeois, Montréal, L'Aurore, 1975.

libéraux du Québec et du Canada défendaient les intérêts du capital monopoliste avec leurs mesures anti-inflationnistes. En effet, alors que l'Union nationale de Duplessis appuyait les intérêts du capital impérialiste et de la bourgeoisie non monopoliste traditionnelle, le Parti libéral du Québec devint progressivement l'organisation politique du capital monopoliste canadien, après la scission de son aile plus autonomiste dirigée par René Lévesque⁹¹. C'est donc la formation politique de ce dernier, le Parti québécois, qui serait appelée à poursuivre la modernisation du Québec, comme porteur des intérêts de la bourgeoisie non monopoliste⁹² tout en ménageant un certain nombre de concessions à la classe ouvrière telles que la loi anti-scab, la santé et la sécurité au travail en plus de la loi 101 sur la langue française au travail et de la nationalisation d'une partie de l'assurance-automobile.

Au cours de cette période péquiste, les syndicats ont accepté de participer aux activités de concertation tripartite organisées par le gouvernement québécois, lors des sommets économiques, mais aussi de façon plus continue au conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), même si ce fut avec quelques hésitations et après d'importants débats, à la CSN entre autres. La résistance de cette dernière se comprend mieux à partir de sa représentation antagonique des rapports entre les travailleurs et les capitalistes et de sa position autonomiste par rapport à toute organisation politique qu'à partir de l'hypothèse d'un refus de collaborer avec l'État⁹³. Mais les rapports des syndicats avec ce gouvernement allaient se détériorer avec l'adoption d'une attitude répressive envers les salariés du secteur public en 1982 et 1983 certes, mais aussi à cause de son inclinaison vers des politiques situées beaucoup plus dans le sillage du néo-libéralisme et du libre-échange que de la social-démocratie. De plus, avec l'échec du référendum, on assista à un sorte d'effritement des alliances sur lesquelles s'appuyait le projet souverainiste. Avec le deuxième gouvernement Bourassa, la bourgeoisie monopoliste réaffirma son hégémonie sur une base néo-libérale, libre-échangiste et fédéraliste, et fut suivie par une bonne partie de la bourgeoisie non monopoliste qui espérait, dans la foulée du «beau risque», décrocher des réaménagements du fédéralisme et du partage du pouvoir.

⁹¹ Gilles Bourque et Anne Legaré, *op. cit.*

⁹² Bien qu'il existe une aile plus à gauche ou social-démocrate au Parti québécois, celui-ci ne peut pas être considéré comme social-démocrate étant donné qu'il n'entretient pas de liens organisationnels avec les syndicats.

⁹³ Il s'agit de rappeler que, dans son discours, la CSN recherchait plutôt la cogestion avec l'État et les nationalisations des grandes entreprises, propriétés du capital monopoliste canadien ou de multinationales américaines. Autrement, elle proposait l'autogestion.

Cependant, les forces sociales plus orientées vers la souveraineté du Québec se recomposèrent progressivement dans la deuxième partie des années 1980 et cherchèrent à préciser leur projet. Dans ces forces sociales, nous retrouvons une partie de plus en plus importante de la bourgeoisie non monopoliste, le clivage s'étant manifesté entre autres à la Commission Bélanger-Campeau. De plus, les fractions souverainistes⁹⁴ semblent s'appuyer sur des rapports plus coopératifs avec les syndicats et les autres groupes sociaux. Cette attitude transparait dans le cadre du Forum pour l'emploi ainsi que dans l'ouverture à de nouvelles formes d'organisation du travail plus participantes et démocratiques. Certes, cette bourgeoisie non monopoliste vise à devenir monopoliste et à tailler sa place dans le processus de mondialisation des marchés. Mais une partie d'elle cherche à s'appuyer sur un projet mobilisateur des différentes forces sociales québécoises plutôt que sur son intégration dans la bourgeoisie monopoliste canadienne.

Nous nous retrouvons donc devant deux modèles de développement opposés. Le premier, qui est encore hégémonique, s'inscrit dans la foulée du «libéral-productivisme» dont parle Alain Lipietz⁹⁵. Ce modèle est basé sur une organisation néo-tayloriste du travail et une vision néo-libérale de l'économie et de l'État. On prône un interventionnisme de facilitation pour le marché et les entreprises privées, la privatisation la plus large possible et la réduction des coûts de production à la fois des services et des biens, avec l'utilisation du travail précaire, la mise en application maximale des règles du marché et de la concurrence ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies pour le contrôle du travail plutôt que l'allègement des tâches. Nous retrouvons approximativement ce profil politique dans le gouvernement libéral du Québec et dans son futur premier ministre, Daniel Johnson. En même temps, cette vision s'associe à une version ouvertement plus fédéraliste, après avoir tassé la fraction qui recherche un réaménagement des rapports entre le Québec et le gouvernement fédéral⁹⁶.

⁹⁴ C'est le cas aussi d'un certain nombre de filiales de multinationales telles que GM de Boisbriand, certaines usines de l'Alcan, les Aciers Atlas de Sorel-Tracy, comme quoi les entreprises d'origines étrangères se sentent pressées, entre autres par le mouvement syndical et les travailleurs, de s'adapter à la façon de faire québécoise.

⁹⁵ Alain Lipietz, *Choisir l'audace*, *op. cit.*

⁹⁶ On peut dire que le projet Allaire-Dumont de la «troisième voie» correspond à cet objectif en plus de véhiculer une vision sociale et économique très centrée sur le déficit et le contrôle social à la manière Bourbeau-Johnson. Cette proposition porterait les intérêts de cette fraction plus ou moins souverainiste et plus conservatrice du capital non monopoliste pour continuer avec les concepts de Gilles Bourque et Anne Legaré.

De l'autre côté, se dessine la possibilité d'un modèle de démocratie salariale et sociale. Dans ce cas-ci, on mise sur une organisation du travail basée sur la participation par l'implication des salariés et de leurs syndicats ainsi que sur la valorisation de la main-d'oeuvre par la requalification, la formation et la responsabilité. Conséquemment, le champ de la négociation collective est élargi à ces deux dimensions. On cherche aussi à contrecarrer l'hégémonie technocratique par la décentralisation et la participation de la population et des salariés à l'orientation des services. Le rôle de l'État demeure toujours important, mais devrait connaître certaines transformations pour donner plus de place aux citoyens, aux mouvements populaire et communautaire, féministe et écologique, tout en veillant à procurer un financement suffisant à ces groupes et à redistribuer la richesse dans l'ensemble de la société⁹⁷. La redistribution sociale de la richesse passerait aussi par la partage du travail et de l'emploi en recourant à une réduction généralisée du temps du travail. Enfin, la consommation de masse fordiste laisserait la place à une consommation plus différenciée et surtout plus respectueuse de l'environnement.

Ce modèle est défendu par la CSN et, avec des variantes sans doute, par l'ensemble du mouvement syndical québécois. Les autres mouvements sociaux participent aussi à sa conception et à sa réalisation. Enfin, il existe une fraction de la bourgeoisie francophone non monopoliste, qui, pour se soustraire à l'hégémonie de la bourgeoisie canadienne, s'appuie sur des alliances plus tangibles avec les syndicats par des concessions à leurs revendications de démocratisation et par des rapports plus proches de la concertation que de l'affrontement. Aussi des syndicats de la CSN ont-ils négocié des éléments d'organisation du travail avec certaines directions d'entreprises plus ouvertes à la participation à partir de la deuxième partie des années 1980. De même, des porte-parole de cette fraction du capital québécois s'associent-ils aux syndicats et à d'autres groupes sociaux pour la tenue de tables de travail conjointes sur l'emploi et le développement du Québec⁹⁸. On voit également se côtoyer de plus en plus le capital privé de cette tendance, le capital de type plus communautaire et collectif comme le Fonds de solidarité de la FTQ, le Mouvement Desjardins, les différentes coopératives de travail et de consommation ainsi que les groupes de développement économique communautaire.

⁹⁷ Alain Lipietz parle de la «communauté-providence» comme nouveau lieu de solidarité alors que l'État-providence l'était dans le fordisme. Cette communauté-providence s'appuierait sur le développement d'un important tiers secteur d'utilité sociale. Voir *op. cit.*, pp. 101 à 118 et *Vert espérance*, *op. cit.*, pp. 53 à 61.

⁹⁸ Nous pensons, en tout premier lieu, à la Caisse de dépôt et au Forum pour l'emploi. Ces institutions, dont la première remonte aux années 1960, montrent bien qu'en dépit de la permanence des conflits sociaux, certaines ententes interviennent entre les acteurs.

Nous assistons donc à l'émergence ou plus précisément à la recomposition d'un bloc social qui pourrait éventuellement devenir hégémonique au Québec. Mais pour atteindre son plein épanouissement, il a besoin d'une intervention plus large de l'État québécois et ceci ne peut se réaliser sans la pleine souveraineté du Québec, l'habilitant à contrôler tous les dossiers clés de son développement. Ce deuxième modèle de développement s'inscrit donc au coeur du nationalisme québécois moderne. Dans ce nouveau tissage des alliances, il n'est donc pas neutre de voir se côtoyer, au même congrès de la CSN⁹⁹, des résolutions en faveur de l'indépendance du Québec¹⁰⁰ et des décisions de prendre l'initiative dans la modernisation technologique et sociale des entreprises¹⁰¹. De même voyons-nous de plus en plus de porte-parole de la bourgeoisie non monopoliste parmi les participants les plus actifs des tables de concertation déclarer publiquement leur penchant pour la souveraineté du Québec.

Nous ne pouvons donc éviter d'établir un lien entre la crise du fordisme, les projets d'en sortir et la question nationale. Aussi les mêmes enjeux se retrouvent-ils, à peu de choses près, sur le plan de la crise du fordisme et au centre du contentieux entre Québec et Ottawa: la formation et le chômage, la langue, l'environnement, l'immigration et les droits des minorités, dont les autochtones et les anglophones du Québec. Sur le plan politique, le Parti libéral du Québec entend les régler au cas par cas, par des ententes administratives, tandis que la «troisième voie» semble proposer une réforme institutionnelle dans les rapports entre les deux niveaux de gouvernement et que les souverainistes veulent s'accaparer la pleine direction de ces enjeux¹⁰².

Plusieurs de ces enjeux concernent d'autres rapports sociaux que le rapport salarial et ceux de la production. Nous avons plutôt affaire à un réseau d'enjeux et à un système de rapports sociaux et d'alliances. Un tel système devient hégémonique lorsqu'il correspond à un

⁹⁹ Le congrès de 1990.

¹⁰⁰ La même année, la CEQ adoptait la proposition à son Congrès, tandis que la FTQ et la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ) faisaient de même l'année suivante. La Fédération des femmes du Québec (FFQ) et un certain nombre de groupes populaires et communautaires prenaient une position semblable, tandis que certains autres ont amorcé une réflexion à ce sujet (Voir Jacques Boucher, "Mouvement social et question nationale: un instrument de réflexion pour les membres de Au Bas de l'Échelle", *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 5, no 1, 1992, pp. 95 à 112.

¹⁰¹ Les autres organisations syndicales aussi ont placé au centre de leurs débats la question de l'organisation du travail, en organisant des colloques sur le sujet et en en faisant un thème important dans les débats de congrès et des autres instances.

¹⁰² Curieusement, ces trois stratégies différentes correspondent respectivement aux trois dimensions de l'action collective: approche organisationnelle pour les libéraux, institutionnelle pour les allairistes et des rapports sociaux pour les indépendantistes.

ensemble de formes sociales relativement stables qui sont la matérialisation d'un certain type d'articulation instauré entre différents types de rapports sociaux, de telle façon qu'ils se fournissent réciproquement leurs conditions d'existence mutuelles ou tout au moins que soient neutralisés les effets destructeurs potentiels que certains rapports sociaux pourraient avoir sur la reproduction des autres¹⁰³.

Le système hégémonique propre au fordisme s'est effrité, nous l'avons vu, sur le plan de la production et de la consommation à cause de l'exclusion qu'il créait et qui devenait insupportable à la longue. Mais l'impact de ce mode de développement débordait aussi sur d'autres rapports sociaux. Ainsi, le cantonnement des femmes à la maison avec la destruction des modes de production domestique et de vie traditionnel devenait de plus en plus intolérable, tout comme le gaspillage engendré par le mode de production et de consommation fordiste. Alors qu'il avait servi à consolider l'unité canadienne, le modèle canadien du «fordisme perméable»¹⁰⁴ et à «dominante privée»¹⁰⁵ y arrive de moins en moins¹⁰⁶.

Nous assistons donc à un remodelage du système des rapports sociaux. On pourrait voir de nouvelles demandes sociales de différenciation et la recherche de la qualité dans les biens et services influencer plus ouvertement sur la façon d'organiser la production, sans parler des pressions écologistes qui se font de plus en plus fortes. De même, les droits des minorités deviennent-ils de plus en plus incontournables dans l'embauche. Ces nouveaux enjeux font que les syndicats ne sont plus le seul mouvement social à intervenir sur le lieu même du travail. Outre le mouvement des femmes, nous y retrouvons maintenant le mouvement écologique et le mouvement populaire et communautaire¹⁰⁷. Aussi la CSN a-t-elle considérablement modifié, depuis le milieu des années 1980, sa représentation des autres mouvements sociaux et de ses rapports avec eux. Il est donc clair que les nouveaux mouvements sociaux jouent eux aussi leurs cartes dans la recomposition d'un système hégémonique de rapports sociaux et d'un bloc social également hégémonique.

¹⁰³ Chantal Mouffe, "Socialisme, démocratie et nouveaux mouvements sociaux", dans Christine Buci-Glucksmann (dir.), La gauche, le pouvoir, le socialisme, Paris, PUF, 1983, p. 149.

¹⁰⁴ Jane Jenson, loc. cit..

¹⁰⁵ Gérard Boismenu, "L'État et la régulation du rapport salarial depuis 1945", dans Gérard Boismenu et Daniel Drache (dir.), Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne, Montréal, Méridien/L'Harmattan, 1990, pp. 155 à 203.

¹⁰⁶ Alan Cairns, "L'État omniprésent: les relations entre l'État et la société au Canada", dans Keith Banting (dir.), L'État et la société: le Canada dans une optique comparative, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1986, pp. 59 à 96.

¹⁰⁷ Jacques Boucher, loc. cit., p. 124, Jacques Boucher et Louis Favreau, loc. cit..

Mais à quel bloc social aboutirons-nous? Plus précisément, quel modèle de développement l'emportera: le libéral-productivisme ou la démocratie salariale et sociale? Nous pourrions proposer une multitude de scénarios, mais nous savons que l'issue de cette crise dépend en bonne partie de l'état de chacune des forces sociales en présence, de leur décomposition/recomposition et des alliances qui s'y forment. A ce moment-ci, nous oserions prévoir que le Parti québécois pourrait politiquement porter à nouveau, pour un temps du moins et de façon relative, le projet de ce bloc social souverainiste et plus démocratique. Mais ce qui s'ensuivra est difficile à prédire. Nous serons sans doute témoins d'avancées et de reculs à travers compromis et alliances avant d'en arriver à un nouveau modèle de développement proprement québécois.

Cependant à la fin de cette réflexion à partir des rapports sociaux, nous pouvons soutenir quelques conclusions. Tout d'abord, le mouvement syndical, et derrière lui le mouvement ouvrier, compte encore parmi les mouvements sociaux qui, au Québec du moins, conservent toujours un impact sur l'orientation de la société. Les syndicats demeurent donc un acteur important dans l'élaboration et l'implantation d'un nouveau modèle de développement. Sur ce plan, en dépit des apparences, il existe une grande cohérence dans la transformation des stratégies syndicales. Si la CSN est passée d'une position très défensive quant à la modernisation des entreprises à une action propositionnelle, c'est dans l'ordre du même projet de sortir des mécanismes d'exclusion du fordisme. Les deux stratégies se mesurent à deux projets de modèles opposés comme nous venons de voir. En ce sens, il ne faut pas sous-estimer la portée de transformation sociale de l'action entreprise par la CSN et les autres organisations syndicales pour démocratiser l'organisation du travail, même si une telle entreprise comporte des risques, connaîtra sûrement des ratés et exige un renouvellement du militantisme.

En deuxième lieu, il est clair que le mouvement syndical n'est plus le seul mouvement social et il ne sera sans doute pas hégémonique dans la configuration future des mouvements sociaux d'un modèle de développement post-fordiste. Nous l'avons vu, la CSN en a pris profondément conscience et cherche à adapter ses stratégies en conséquence. C'est qu'un modèle véritablement post-fordiste ne peut se limiter à une relance de l'économie, c'est-à-dire de la production et de la consommation. Il doit intégrer les nouveaux enjeux qui concernent l'environnement et les rapports entre d'autres groupes que le capital et le travail.

De plus, nous pouvons soutenir, comme hypothèse, que la sortie du fordisme prendra un contour fort différent au Québec du reste de l'Amérique du Nord, dont le reste du Canada. Cette perspective s'appuie sur les particularités proprement québécoises de vivre les rapports sociaux. De façon connexe, nous pouvons avancer que le syndicalisme a d'ores et déjà adopté de nouvelles stratégies qui le distinguent du syndicalisme du reste du Canada qui, de son côté, semble généralement maintenir ses positions de la période fordiste. Il faut ajouter toutefois qu'une prolongation de la domination néo-libérale sur le plan politique pourrait forcer les organisations syndicales québécoises à réviser leur changement de positions.

Enfin, si la prise en compte du développement des rapports sociaux dans une société nous permet de mieux saisir l'action syndicale et les changements qui s'y insèrent, il reste que l'étude de la même action syndicale nous fait avancer dans notre connaissance de l'évolution de ces mêmes rapports sociaux et en bout de piste de cette société. Cette conclusion nous amène à considérer les apports d'une telle recherche et à faire le point sur les limites du présent travail pour le conclure.

3. Une recherche à poursuivre

En dépit de ses limites, cette thèse nous apporte une meilleure connaissance du syndicalisme et de la société québécoise. A l'instar des autres sociétés occidentales, celle-ci connaît une crise profonde et des changements qui s'annoncent importants dans la configuration des blocs sociaux qui la modèlent. L'étude des stratégies syndicales constitue une porte d'entrée privilégiée pour mieux comprendre les enjeux des luttes sociales contemporaines et des modèles autour desquels se positionnent et s'affrontent les principaux acteurs sociaux. D'un autre côté, l'examen des changements de stratégies syndicales dans le contexte de la crise nous a permis de mieux mesurer la portée sociale de l'action syndicale et tout particulièrement son impact dans les rapports entre groupes sociaux.

Le fait de bien distinguer les trois dimensions de l'action collective et d'en avoir tenu compte à toutes les étapes de ce travail nous a permis de mieux cerner cette portée sociale de l'action syndicale. Nous n'avons pas voulu la restreindre à sa dimension organisationnelle qui est plus facilement repérable. Nous avons ainsi pu faire ressortir du discours syndical non seulement qu'il ne faisait pas que véhiculer l'idéologie, mais qu'il était porteur d'une pratique politique et de mouvement social. Cette analyse du discours de la CSN nous a

démontré que les syndicats cherchaient à influencer sur l'orientation du travail et de la production aussi bien que de la société.

Même si la méthode d'analyse de contenu ne constitue pas, à strictement parler, une analyse du discours, nous considérons néanmoins que la démarche que nous avons suivie nous a livré le discours de la CSN et nous a permis de le questionner. La forte cohérence entre notre problématique et les catégories d'analyse utilisées pour la classification du contenu y a largement contribué. En effet, grâce au système des catégories d'analyse de contenu que nous avons construit, il nous a été possible de prendre rapidement une distance du sens commun et de procéder à un ordonnancement systématique de ce contenu pour le questionner.

Certes, on objectera que cette continuité, cette proximité même, laissait peu de place aux surprises ou découvertes et au questionnement du cadre théorique. A notre décharge, il faut d'abord rappeler que cette construction des catégories et leur définition ne se sont pas faites du premier coup et qu'elles ne sont pas une pure émanation de la théorie. Elle a profité d'une première phase d'analyse des textes qui elle-même avait été précédée d'une prise de connaissance exploratoire des documents afin de construire le corpus. De plus, il faut noter qu'en dépit de ce travail préliminaire et du fait que le discours syndical soit relativement bien connu du public, l'analyse de contenu que nous avons menée nous a forcé de constater l'ampleur des transformations en cours à l'intérieur du mouvement social, surtout des rapports entre le mouvement syndical et les nouveaux mouvements sociaux.

Mais, nous le voyons bien, cette thèse comporte ses limites. Elles concernent tout d'abord la méthodologie utilisée. Cette cohérence entre la problématique, les catégories d'analyse et le contenu peut soulever des inquiétudes et laisser penser qu'on aurait pu y accommoder le réel du discours, en dépit des précautions qu'on a prises. De plus, nous l'avons admis dès le départ, il devait s'agir d'une analyse de contenu du discours plutôt que d'une analyse poussée de ce discours. Nous avons opéré sur un large corpus malgré le travail que nous avons fait au préalable pour le préciser et le circonscrire. La masse des documents parcourus pour la construction de ce corpus devait nous rassurer quant à l'échantillonnage retenu. Mais une telle façon de faire comporte aussi des inconvénients.

En effet, notre corpus aurait pu être articulé autour de quelques documents clés, très représentatifs des différentes phases de l'évolution du discours de la CSN. En cours d'analyse, nous nous sommes assez vite rendu compte que les rapports de l'exécutif de la

Centrale au Congrès constituaient des synthèses exemplaires de tout le processus interne de production du discours, de sorte que les autres sources documentaires ne nous ont apporté que très peu de contenu neuf. Nous avons donc dépensé des énergies importantes, surtout dans l'examen du journal de la Centrale, pour nous confirmer à nous-mêmes que les documents du Congrès étaient exhaustifs.

Au terme de ce travail, nous pensons que nous aurions eu avantage à limiter notre corpus aux rapports du président ou de l'exécutif à certains congrès plus importants qui ont paru plus significatifs quant à l'orientation de l'action syndicale. Nous pensons surtout aux congrès réguliers de 1972, 1976, 1982 ou 1984, de 1990 et 1992 ainsi qu'à deux congrès spéciaux, celui sur la question nationale en 1979 et le congrès d'orientation de 1985. La documentation complémentaire aurait pu se limiter aux textes qui ont plus manifestement contribué à alimenter ces rapports. Un corpus plus restreint aurait facilité l'approfondissement de l'analyse et nous aurait conduit plus directement à l'analyse du discours. Mais sans doute ce détour était-il en grande partie inévitable étant donné que cette recherche comportait une part d'exploration en plus de porter sur un discours particulièrement abondant et bien articulé.

Les limites de cette thèse ne sont pas que d'ordre méthodologique. Elles sont aussi reliées à l'objet même de notre recherche et au découpage que nous y avons fait. Le discours syndical officiel s'est avéré tout à fait éloquent pour saisir les changements de positions et de stratégies dans le contexte actuel de crise et de transformations sociales. Mais en nous centrant sur la pratique discursive de la CSN, nous n'avons pas examiné les autres pratiques syndicales. De plus, c'est le discours officiel de la centrale que nous avons étudié. Il ne serait pas impertinent de vérifier si ce discours reçoit un écho auprès des membres, en enquêtant dans les syndicats locaux.

Sur un autre plan, nous avons décidé de nous limiter à une seule organisation syndicale. Des études semblables devraient être réalisées sur les autres organisations syndicales du Québec tout en profitant des acquis et des limites du présent travail. Ces recherches et les comparaisons qui en découleraient nous permettraient de tracer un portrait plus juste du syndicalisme québécois. Elles ne manqueraient pas de nous faire avancer dans notre compréhension des rapports sociaux tels que vécus dans notre société. Ces études comparatives devraient s'étendre sur le plan des secteurs, particulièrement les secteurs privé et public, mais aussi dans les diverses branches de la production.

Cette étude a montré que l'évolution du syndicalisme était étroitement liée à l'état des rapports sociaux d'une société donnée. Or la constitution des blocs sociaux du Québec est fortement influencée par la question nationale de sorte que des alliances plus complexes qu'ailleurs se nouent entre sections de forces sociales qui autrement seraient antagoniques. Aussi avance-t-on, depuis un certain temps, l'hypothèse d'un modèle spécifiquement québécois. N'existerait-il pas une façon «distinctement» québécoise de faire du syndicalisme et de réagir d'un point de vue syndical aux transformations du travail? Une telle question mérite qu'on entreprenne des recherches comparatives tant avec le reste du Canada qu'avec d'autres pays. Pour notre part, nous sommes en voie de mener une étude comparative entre le syndicalisme québécois et ontarien dans trois branches dans le cadre d'une recherche postdoctorale. Enfin, il existe également une certaine urgence de faire avancer nos connaissances empiriques sur l'évolution du mouvement social dans son ensemble et sur les rapports qui se tissent entre les différents mouvements, plus spécifiquement, entre le mouvement ouvrier et syndical et les nouveaux mouvements sociaux. Jusqu'où les nouveaux mouvements sont-ils impliqués sur les lieux du travail? Cheminons-nous vers un nouveau type d'hégémonie dans le mouvement social ou plutôt vers des communautés de mouvements? De meilleures informations sur ces questions nous permettraient sans doute de comprendre mieux ce qui s'annonce comme configuration d'un modèle de développement alternatif au fordisme.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages généraux

- ADAM, Gérard, Le pouvoir syndical, Paris, Dunod, 1983, 178 pages.
- ADRET, Travailler deux heures par jour, Paris, Seuil, 1977, 190 pages.
- AGLIETTA, Michel, Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des Etats-Unis, Paris, Calmann-Lévy, 1982 (1976), 334 pages.
- AGLIETTA, Michel et Anton Brender, Les métamorphoses de la société salariale. La France en projet, Paris, Calmann-Lévy, 1984, 274 pages.
- AKTOUF, Omar, Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique, Montréal, Presses de l'Université du Québec/Hautes Etudes Commerciales, 1990, 213 pages.
- AKTOUF, Omar, Renée Bédard, et Alain Chanlat, "Management, éthique catholique et esprit du capitalisme: l'exemple québécois", Sociologie du travail, no 1/92, 1992, pp. 83-99.
- ALTHUSSER, Louis et Etienne Balibar, Lire le Capital, Paris, Maspero, 1970, T. I et II, 186 et 231 pages.

- BAGAOUI, Rachid, Transformation et crise du rapport salarial fordiste au Québec entre 1940-1980, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Rapport de recherche, 1990, 155 pages.
- BAGAOUI, Rachid, L'expérience Meublex: la recherche d'un nouveau mode de gestion, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Cahiers du CRISES, no 9202, 1992, 150 pages.
- BAGAOUI, Rachid, Taylorisme, culture d'entreprise et compromis patronal-syndical au Québec. Analyse historique et le cas Shermag, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Thèse de doctorat, 1993, 383 pages.
- BALLE, Catherine, Sociologie des organisations, Paris, Presses universitaires de France, 1990, 127 pages.
- BANTING, Keith, "Points de vue sur l'État contemporain: introduction", dans Keith Banting (dir.), L'État et la société: le Canada dans une optique comparative, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1986, pp. 1-22.
- BAUMARD, Maryline et Michel Blanchot, Crise du syndicalisme, Paris, Hatier, 1991, 78 pages.
- BEAUCAGE, André, Syndicats et conjoncture économique. L'expérience des fronts communs du secteur public québécois de 1971 à 1983, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, 127 pages.
- BELANGER, Paul R., "Les nouveaux mouvements sociaux à l'aube des années 90", Nouvelles pratiques sociales, vol. 1, no 1, 1988, pp. 101-114.
- BELANGER, Paul R., Néo-fordisme et néo-étatisme: la convergence anti-démocratique, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Cahiers du CRISES, no 9002, 1990, 40 pages.
- BELANGER, Paul R. et Benoît Lévesque, "Le mouvement social au Québec: continuité et rupture (1960-1985)", dans Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque, Réjean Mathieu et Franklin Midy (dir.), Animation et culture en mouvement, Sillery, Presses de l'Université du Québec, pp. 253-266.
- BELANGER, Paul R. et Benoît Lévesque, "Une forme mouvementée de gestion du social: les CLSC", Revue internationale d'action communautaire, no 19/59, 1988, pp. 49-64.
- BELANGER, Paul R. et Benoît Lévesque, "Le système de santé et de services sociaux au Québec: Crise des relations de travail et du mode de consommation", Sociologie du travail, no 2/90, 1990, pp. 231-244.
- BELANGER, Paul R. et Benoît Lévesque, "La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique", Cahiers de recherche sociologique, no 17, 1991, pp. 17-51.
- BELANGER, Paul R. et Benoît Lévesque, "Amérique du Nord: la participation contre la représentation?", Travail, no 24, 1991/92, pp. 71-90.

- BELANGER, Paul R. et Benoît Lévesque, "Eléments théoriques pour une sociologie de l'entreprise: des classiques aux "néo-classiques"", Cahiers de recherche sociologique, nos 18-19, 1992, pp. 55-92.
- BELANGER, Paul R. et Benoît Lévesque, "Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat (1963-1992)", dans Gérard Daigle (dir.) et Guy Rocher (coll.), Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, pp. 713-747.
- BELANGER, Paul R. et Benoît Lévesque, La modernité par les particularismes. Le modèle québécois de développement économique, Communication présentée au Congrès de l'ACFAS dans le cadre de l'ACSALF en mai 1993 à l'Université du Québec à Rimouski, 19 pages.
- BELANGER, Paul R. et Benoît Lévesque, "Modernisation sociale des entreprises: diversité des configurations et modèle québécois", dans Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque et Michel Grant (dir.), Modernisation des entreprises et relations de travail au Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, à paraître.
- BELANGER, Paul R. et Céline Saint-Pierre, "Dépendance économique, subordination politique et oppression nationale: le Québec 1960-1977", Sociologie et sociétés, Vol. 10, no 2, 1978, pp. 123-147.
- BELANGER, Paul R., Benoît Lévesque et Marc Plamondon, Flexibilité du travail et demande sociale dans les CLSC, Québec, Les publications du Québec (Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, recherche 13), 1987, 352 pages.
- BELANGER, Paul R., Benoît Lévesque, Yves Bertrand et Francine Lebel, La bureaucratie contre la participation. Le CLSC de Berthier, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, 1986, 172 pages.
- BELLEMARE, Diane et Lise Poulin Simon, Le défi du plein emploi. Un nouveau regard économique, Montréal, Saint-Martin, 1986, 530 pages.
- BERELSON, Bernard, Content Analysis in Communication Research, New York, Hafner Publishing, 1971, 220 pages.
- BERGER, Suzanne et Michael J. Piore, Dualism and Discontinuity in Industrial Societies, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, 1980, 159 pages.
- BERNIER, Lucie, Serge Denis, Georges Karam, Kenneth Kerr, Robert Kieffer, Louis Le Borgne, Jean-Marc Piotte et Mathias Rioux, La lutte syndicale chez les enseignants, Montréal, Parti Pris, 1973, 163 pages.
- BERNOUX, Philippe, La sociologie des organisations, Paris, Seuil, 1985, 283 pages.
- BERTAUX, Daniel, "L'approche biographique: sa validité méthodologique, ses potentialités", Cahiers internationaux de Sociologie, vol. LXIX, 1980, pp. 197-225.

- BIBES, Geneviève et René Mouriaux (dir.), Les syndicats européens à l'épreuve, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1990, 292 pages.
- BILLAUDOT, Bernard et André Gauron, Croissance et crise, Paris, La Découverte, 1985, 258 pages.
- BILLETTE, André et Jacques Piché, Travailler comme des robots, Québec, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1986, 113 pages.
- BLANCHARD, Sylvain, "Gérald Larose lance l'alerte au sous-développement", Le Devoir (Montréal), 4 mai 1992, pp. 1 et 4.
- BOISMENU, Gérard, "L'État et la régulation du rapport salarial depuis 1945", dans Gérard Boismenu et Daniel Drache (dir.), Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne, Montréal, Méridien/L'Harmattan, 1990, pp. 155-203.
- BOISMENU, Gérard et Daniel Drache (dir.), Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne, Montréal, Méridien/L'Harmattan, 1990, 360 pages.
- BOIVIN, Jean et Jacques Guilbault, Les relations patronales-syndicales au Québec, Chicoutimi (Québec), Gaëtan Morin, 1982, 309 pages.
- BOUCHER, Jacques, De la qualification à la déprofessionnalisation? L'évolution des pratiques professionnelles dans les collèges, les universités et le Fonds FCAR, Montréal, Fédération des professionnelles et professionnels des collèges et université/Centrale de l'enseignement du Québec, 186 pages.
- BOUCHER, Jacques, "Le personnel professionnel dans les cégeps: participer à l'orientation des services ou refuser de disparaître", dans CEQ, A vingt ans, les choix déterminants, Actes du Colloque CEQ sur l'avenir du CEGEP, Montréal, Centrale de l'enseignement du Québec, pp. 93-101.
- BOUCHER, Jacques, Théorie de la régulation et rapport salarial, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Cahiers du CRISES, no 9001, 1990, 90 pages.
- BOUCHER, Jacques, Les mouvements sociaux, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Cahiers du CRISES, no 9003, 1990, 83 pages.
- BOUCHER, Jacques, "Les syndicats: de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle", dans Gérard Daigle (dir.) et Guy Rocher (coll.), Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, pp. 107-136.
- BOUCHER, Jacques, "Mouvement social et question nationale: un instrument de réflexion pour les membres de Au Bas de l'Échelle", Nouvelles pratiques sociales, vol. 5, no 1, 1992, pp. 95-112.

- BOUCHER, Jacques et Louis Favreau, "L'évolution du discours de la CSN sur les stratégies syndicales (1970-1990)", dans Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque et Michel Grant (dir.), Modernisation des entreprises et relations de travail au Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, à paraître.
- BOUCHER, Jacques et Louis Favreau, "Les identités à la CSN: d'une vision d'avant-garde à une position de solidarités plurielles", Anthropologie et sociétés, à paraître.
- BOURDIEU, Pierre, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, Le métier de sociologue, Paris, Mouton, 1983 (1968), 359 pages.
- BOURQUE, Gilles et Jules Duchastel, Restons traditionnels et progressifs. Pour une analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec, Montréal, Boréal, 1988, 399 pages.
- BOURQUE, Gilles et Anne Legaré, Le Québec. La question nationale, Paris, Maspero, 1979, 234 pages.
- BOWLES, Samuel, David M. Gordon et Thomas E. Weisskopf, L'économie du gaspillage. La crise américaine et les politiques Reaganiennes, Paris, La Découverte, 1986, 378 pages.
- BOYER, Robert, "La crise actuelle: une mise en perspective historique", Critiques de l'économie politique, no 7-8, 1979, pp. 5-113.
- BOYER, Robert, "Origine, originalité et enjeux de la crise actuelle en France: une comparaison avec les années trente", dans Gilles Dostaler (dir.), La crise économique et sa gestion, Montréal, Boréal Express, 1982, pp. 13-32.
- BOYER, Robert, "Les transformations du rapport salarial dans la crise", dans DOURDAN (colloque de), L'emploi: enjeux économiques et sociaux, Paris, Maspero, 1982, pp. 80-102.
- BOYER, Robert (dir.), La flexibilité du travail en Europe, Paris, La Découverte, 1986, 331 pages.
- BOYER, Robert, La théorie de la régulation: une analyse critique, Paris, La Découverte, 1986, 143 pages.
- BOYER, Robert, The Capital Labor Relations in OECD Countries: From the Fordist "Golden Age" to Contrasted National Trajectories, Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 9020, 1990, 61 pages.
- BOYER, Robert, "Comment émerge un nouveau système productif?", dans Robert Boyer et Jean-Pierre Durand, L'après-fordisme, Paris, Syros, 1993, pp. 7-80.
- BOYER, Robert et Jean-Pierre Durand, L'après-fordisme, Paris, Syros, 1993, 174 pages.
- BOYER, Robert et Jacques Mistral, Accumulation, inflation, crises, Paris, Presses universitaires de France, 1978, 260 pages.

- BRAVERMAN, Harry, Labor and Monopoly Capital. The Degradation of Work in the Twentieth Century, New York, Monthly Review Press, 1974, 465 pages.
- BRETON, Gilles et Carol Levasseur, "État, rapport salarial et compromis institutionnalisés", dans Gérard Boismenu et Daniel Drache (dir.), Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne, Montréal, Méridien/L'Harmattan, 1990, pp. 71-98.
- BRON, Jean, Histoire du Mouvement ouvrier français, Paris, Editions ouvrières, trois tomes, 1968, 1970 et 1982, 253, 325 et 320 pages.
- BRUNELLE, Dorval, L'État solide. Sociologie du fédéralisme au Canada et au Québec, Montréal, Sélect, 1982, 174 pages.
- BRUNHOFF, Suzanne de, Etat et capital, Paris, Maspero, 1981, 126 pages.
- CAILLE, Alain, Critique de la raison utilitaire, Paris, La Découverte, 1989, 142 pages.
- CAIRNS, Alan, "L'État omniprésent: les relations entre l'État et la société au Canada", dans Keith Banting (dir.), L'État et la société: le Canada dans une optique comparative, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1986, pp. 59-96.
- CEQ, L'école au service de la Classe Dominante, Montréal, Centrale de l'enseignement du Québec, 40 pages.
- CHANLAT, Alain et Renée Bédard, L'originalité et la fragilité d'un mode de gestion à la québécoise, Montréal, École des Hautes Études Commerciales, CETAI, Cahiers de recherche, no 90-06, 1990, 40 pages.
- CLERC, Denis, Comprendre la crise, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1977, 175 pages.
- CLERC, Denis, Alain Lipietz et Joël Satre-Buisson, La crise, Paris, Syros, 1983, 153 pages.
- COHEN, Jean L., "Strategy or Identity: New Theoretical Paradigms and Contemporary Social Movements", Social Research, vol. 52, no 4, 1985, pp. 663-716.
- (COLLABORATION), "Histoire des négociations", dans Pierre Elliott Trudeau (dir.), La grève de l'amiante, Montréal, Editions du Jour, 1970 (1956), pp.213-238.
- (COLLECTIF), "Emploi et politiques économiques au Canada", Interventions économiques, no 12-13, 1984, pp. 91-107.
- CORIAT, Benjamin, L'atelier et le chronomètre, Paris, Christian Bourgois, 1979, 299 pages.
- CORIAT, Benjamin, La robotique, Paris, La Découverte/Maspero, 1983, 126 pages.
- CORIAT, Benjamin, L'atelier et le robot, Paris, Christian Bourgois, 1990, 303 pages.
- CORIAT, Benjamin, Penser à l'envers, Paris, Christian Bourgois, 1991, 186 pages.

- CROZIER, Michel et Erhard Friedberg, L'acteur et le système, Paris, Seuil, 504 pages.
- CSN et CEQ, Histoire du mouvement ouvrier au Québec. 150 ans de luttes, Montréal, Confédération des syndicats nationaux/Centrale de l'enseignement du Québec, 1984, 328 pages.
- CYR, François et Rémi Roy, Éléments d'histoire de la FTQ. La FTQ et la question nationale, Montréal, Saint-Martin, 1981, 205 pages.
- DAVID, Hélène et Colette Bernier, A l'ouvrage! L'organisation du travail au Québec, Montréal, Institut de recherche appliquée au travail, 1981, 106 pages.
- DAGENAIS, Vincent, "Crise et stratégie syndicale", dans Gilles Dostaler (dir.), La crise économique et sa gestion, Montréal, Boréal Express, 1982, pp. 155-162.
- DEMERS, François, Chroniques impertinentes du 3ème Front commun syndical, Montréal, Nouvelle optique, 1982, 173 pages.
- DESLAURIERS, Jean-Pierre, Recherche qualitative. Guide pratique, Montréal, McGraw-Hill, 1991, 142 pages.
- DESMARAIS, Jacques (éd.), Syndicalisme et société: rapports sociaux?, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988, 209 pages.
- DIONNE, Bernard, Le Syndicalisme au Québec, Montréal, Boréal, 1991, 127 pages.
- DUNLOP, John T., Industrial Relations Systems, New York, Holt, 1959, 399 pages.
- DUPONT, Pierre et Gisèle Tremblay, Les syndicats en crise, Montréal, Quinze, 1976, 152 pages.
- DURAND, Jean-Pierre, "Mutations, résistances et significations", dans Robert Boyer et Jean-Pierre Durand, L'après-fordisme, Paris, Syros, 1993, pp. 81-171.
- ELAM, Mark J., "Trois interprétations du post-fordisme: la technologie, le marché et les institutions", Cahiers de recherche sociologique, nos 18-19, pp. 25-53.
- ETHIER, Diane, Jean-Marc Pottie et Jean Reynolds, Les travailleurs contre l'Etat bourgeois, Montréal, L'Aurore, 1975, 277 pages.
- FAVREAU, Louis, La Confédération des syndicats nationaux dans le mouvement social québécois, Montréal, Université de Montréal, Département de sociologie, Thèse de doctorat, 1988, 310 pages.
- FAVREAU, Louis, Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours. Continuités et ruptures, Montréal, Centre de formation populaire/Éditions du Fleuve, 1989, 307 pages.
- FAVREAU, Louis et Pierre L'Heureux, Le projet de société de la CSN, Montréal, Centre de formation populaire/Vie ouvrière, 1984, 269 pages.

- FREEMAN, Richard B. et James L. Medoff, Pourquoi les syndicats? Une réponse américaine, Paris, Economica, 1987, 286 pages.
- FTQ, L'Etat, rouage de notre exploitation, Montréal, Fédération des travailleurs du Québec, 1971, 143 pages.
- GAGNON, Mona-Josée, Théorie du syndicalisme et rapports syndicats-État, Montréal, Université de Montréal, Thèse de doctorat, 1989, 259 pages.
- GAGNON, Mona-Josée, "Le syndicalisme: du mode d'appréhension à l'objet sociologique", Sociologie et sociétés, vol. XXIII, no 2, 1991, pp. 78-95.
- GAGNON, Mona-Josée, "La participation institutionnelle du syndicalisme québécois: variations sur les formes du rapport à l'État", dans Jacques T. Godbout (dir.), La participation politique, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1991, pp. 173-204.
- GAGNON, Mona-Josée, "Trade Unions in Québec: New Stakes", dans Colin Leys et Marguerite Mendell (éd.), Culture and Social Culture, Montréal, Black Rose Books, 1992, pp. 62-74.
- GHIGLIONE, Rodolphe, Jean-Léon Beauvois, Claude Chabrol et Alain Trognon, Manuel d'analyse de contenu, Paris, Armand Colin, 1980, 162 pages.
- GILL, Louis, Les limites du partenariat. Les expériences social-démocrates de gestion économique en Suède, en Allemagne, en Autriche et en Norvège, Montréal, Boréal, 1989, 154 pages.
- GILL, Louis, "La concertation est-elle la clé du plein emploi?", Interventions économiques, no 24, 1992, pp. 83-98.
- GLASER, Barney G. et Anselm L. Strauss, The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research, Chicago, Aldine, 1967, 271 pages.
- GODBOUT, Jacques T., L'esprit du don, Montréal, Boréal, 1992, 345 pages.
- GOLDTHORPE, John H., David Lockwood, Frank Bechhofer et Jennifer Platt, L'ouvrier de l'abondance, Paris, Seuil, 1972, 255 pages.
- GOODING, Judson, "Blue Collar Blues on the Assembly Line", Fortune, juillet, 1970.
- GORZ, André, Adieux au prolétariat. Au-delà du socialisme, Paris, Galilée, 1980, 249 pages.
- GORZ, André, Métamorphoses du travail. Quête de sens. Critique de la raison économique, Paris, Galilée, 1988, 303 pages.
- GORZ, André, Capitalisme, Socialisme, Ecologie. Désorientations, Orientations, Paris, Galilée, 1991, 237 pages.

- GORZ, André, "Bâtir la civilisation du temps libéré", Le Monde diplomatique, mars 1993, p. 13.
- GORZ, André/Michel Bosquet, Ecologie et politique, Paris, Seuil, 1978, 249 pages.
- GRANT, Michel, "Vers la segmentation du syndicalisme au Québec (de la radicalisation au ressac: 1964-1989)", dans Rodrigue Blouin (dir.), Vingt-cinq ans de pratique en relations industrielles au Québec, Cowansville (Qué.), Yvon Blais, 1990, pp. 309-341.
- GRANT, Michel et Jacques Lebeau, "Le système des relations industrielles et l'environnement: un cadre conceptuel pour l'analyse des stratégies", dans Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque et Michel Grant (dir.), Modernisation des entreprises et relations de travail au Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, à paraître.
- GRANT, Michel et Jacques Lebeau, Le renouvellement des relations de production et du travail: une étude de cas, celui de Bestar Inc., Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Cahiers du CRISES, no 9302, 1993, 47 pages.
- GREEN, Felix, L'ennemi. Ce qu'il faut savoir de l'impérialisme américain, Paris, Stock, 1972, 378 pages.
- HAMEL, Pierre, Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1991, 239 pages.
- HAYEK, Friedrich, La route de la servitude, Paris, Médicis, 1944.
- HECKSCHER, Charles C., The New Unionism. Employee Involvement in the Changing Corporation, New York, Basic Books, 1988, 302 pages.
- HETU, Jean-Paul, Un programme d'action pour implanter le syndicalisme nouveau et moderne, Montréal, Confédération des syndicats démocratiques, 1982.
- HOLSTI, Ole R., Content Analysis for the Social Sciences and Humanities, Don Mills (Ont.), Addison-Wesley, 1969, 235 pages.
- HUARD, Mario, Crise du rapport salarial fordiste dans l'industrie automobile: le cas de General Motors de Boisbriand, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Cahiers du CRISES, no 9101, 127 pages.
- ILLICH, Ivan, La convivialité, Paris, Seuil, 1973, 159 pages.
- ILLICH, Ivan, Le chômage créateur, Paris, Seuil, 1977, 94 pages.
- JALBERT, Lizette et Laurent Lepage (dir.), Néo-conservatisme et restructuration de l'État, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1986, 270 pages.
- JALBERT, Lizette et Lucille Beaudry (dir.), Les métamorphoses de la pensée libérale. Sur le néo-libéralisme actuel, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1987, 237 pages.

- JENKINS, Graig J., "Resource Mobilization Theory and the Study of Social Movements", Annual Review of Sociology, no 9, 1983, pp. 527-553.
- JENSON, Jane, "'Different' but not 'exceptional': Canada's permeable fordism", Canadian Review of Sociology and Anthropology/Revue Canadienne d'Anthropologie et de Sociologie, vol. 26, no 1, 1990, pp. 69-94.
- JENSON, Jane, "Representation in Crisis. The Roots of Canada's Permeable Fordism", Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique, vol. XXIII, no 4, 1990, pp. 653-683.
- JENSON, Jane, "All the World's a Stage: Ideas, Spaces and Times in Canadian Political Economy", Studies in Political Economy, no 36, 1991, pp. 43-72.
- JENSON, Jane, "Thinking (a Feminist) History: the Regulation Approach as Theatre", Cahiers de recherche sociologique, no 17, 1991, pp. 185 à 197.
- KELLY, Michael, "L'analyse de contenu", dans Benoît Gauthier (dir.), Recherche sociale: de la problématique à la collecte de données, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 293-315.
- KERN, Horst et Michael Schumann, La fin de la division du travail? La rationalisation dans la production industrielle: l'état actuel, les tendances, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1989, 417 pages.
- KIK LAUX, Jeanne, "Virage du capitalisme d'État au Canada", dans Lizette Jalbert et Laurent Lepage (dir.), Néo-conservatisme et restructuration de l'État, Sillery (Qué.), Presses de l'Université du Québec, 1986, pp. 159-163.
- KLEIN, Juan-Luis et Christiane Gagnon, Le social apprivoisé. Le mouvement associatif, l'État et le développement local, Hull, Asticou, 1989, 146 pages.
- KOCHAN, Thomas A., Harry C. Katz et Robert B. McKersie, The Transformation of American Industrial Relations, New York, Basic Books, 1986, 287 pages.
- LABBE, Dominique et Maurice Croisat, La fin des syndicats?, Paris, L'Harmattan, 1992, 236 pages.
- LAPOINTE, Paul-André, Le rapport salarial, l'automatisation et la crise dans la production de l'aluminium. Etude comparative: Québec, Canada, États-Unis et France, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Thèse de doctorat, 1991.
- LAPOINTE, Paul-André, "Modèles de travail et démocratisation. Le cas des usines de l'Alcan au Saguenay, 1970-1992", Cahiers de recherche sociologique, nos 18-19, 1992, pp. 155-183.
- LAPOINTE, Paul-André, Nouveau syndicalisme: enjeux et débats, Communication présentée au congrès annuel de l'ACRI, tenu à l'Université Carleton d'Ottawa, du 3 au 5 juin 1993, à paraître.

- LAROUCHE, Viateur, "La mobilisation des ressources humaines - orientations récentes", dans Michel Audet, Laurent Bélanger, Jean Boivin, Esther Déom, Jacques Mercier (dir.), La mobilisation des ressources humaines. Tendances et impact, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1986, pp. 31-51.
- LAROUCHE, Viateur, "Les orientations en relations industrielles", dans Rodrigue Blouin (dir.), Vingt-cinq ans de pratique en relations industrielles au Québec, Cowansville (Qué.), Yvon Blais, pp. 11-40.
- LAVERGNAS, Isabelle, "La théorie et la compréhension du social", dans Benoît Gauthier (dir.), Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données, Sillery (Qué.), Presses de l'Université du Québec, 1984, pp. 111-128.
- LEBORGNE, Danièle et Alain Lipietz, "L'après-fordisme et son espace", Les Temps Modernes, no 501, 1988, pp. 75-114.
- LEBORGNE, Danièle et Alain Lipietz, Deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques, Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 8911, 1989, 32 pages.
- LEBORGNE, Danièle et Alain Lipietz, Idées fausses et questions ouvertes de l'après-fordisme, Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 9103, 1991, 34 pages.
- LEBORGNE, Danièle et Alain Lipietz, "L'après-fordisme: idées fausses et questions ouvertes", Problèmes économiques, no 2.260, 1992, pp. 13-24.
- L'ECUYER, René, "L'analyse de contenu: notion et étapes", dans Jean-Pierre Deslauriers (dir.), Les méthodes de la recherche qualitative, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1987, pp. 49-65.
- LEPINE, Ginette et Pierre Cormier, Vous autres au syndicat...". Un syndicalisme à repenser pour une société à changer, Montréal, Québec/Amérique, 1984, 179 pages.
- LETOURNEAU, Jocelyn, Accumulation, régulation et sécurité du revenu au Québec au début des années soixante, Québec, Université Laval, Thèse de doctorat, 1984.
- LETOURNEAU, Jocelyn, "Croissance économique et régulation duplessiste: essai de position du problème", Interventions économiques, no 19, 1988, pp. 205-225.
- LEVASSEUR, Carol, "De l'État-Providence à l'État-disciplinaire", dans Gérard Bergeron et Réjean Pelletier (dir.), L'État du Québec en devenir, Montréal, Boréal Express, 1980, pp. 285-328.
- LEVASSEUR, Carol, Les mouvements sociaux: de l'autonomie à la demande de normalisation étatique, Communication au 2e colloque international sur l'État tenu à l'Université Bishop de Lennoxville (Qué.), Université Laval, Département de science politique, texte ronéotypé, 1986, 66 pages.
- LINHART, Robert, Lénine, les paysans, Taylor, Paris, Seuil, 1976, 173 pages.
- LINHART, Robert, L'établi, Paris, Minuit, 1978, 179 pages.

- LIPIETZ, Alain, Crise et inflation, pourquoi?, Paris, Maspero, 1979, 384 pages.
- LIPIETZ, Alain, Le capital et son espace, Paris, La Découverte/Maspero, 1983, 180 pages.
- LIPIETZ, Alain, "Crise de l'Etat-providence: idologies, réalités et enjeux dans la France des années 1980", dans Gérard Bernier et Gérard Boismenu (dir.), Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques, Montréal, Cahiers de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1983, pp. 49-86.
- LIPIETZ, Alain, Accumulation, crises et sortie de crise: quelques réflexions méthodologiques autour de la notion de "régulation", Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 8409, 1984, 46 pages.
- LIPIETZ, Alain, L'audace ou l'enlisement, Paris, La Découverte, 1985, 370 pages.
- LIPIETZ, Alain, Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle, Paris, La Découverte, 1989, 156 pages.
- LIPIETZ, Alain, Bases pour une alternative démocratique, Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 8910, 1989, 20 pages.
- LIPIETZ, Alain, Les rapports capital-travail à l'aube du XXIe siècle, Paris, CEPREMAP, Cahiers oranges, no 9016, 1990, 47 pages.
- LIPIETZ, Alain, Paris, Bagdad, Rio, Paris, Quai Voltaire, 1992, 159 pages.
- LIPIETZ, Alain, Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique, Paris, La Découverte, 1993, 148 pages.
- LIPSET, Seymour Martin, Continental Divide. The Values and Institutions of the United States and Canada, New York, Routledge, 1990, 337 pages.
- LIPSET, Seymour Martin, "North American Labor Movement: A Comparative Perspective", dans Seymour Martin Lipset (éd.), Unions in Transition. Entering the Second Century, San Francisco, Institute for Contemporary Studies, 1986, pp. 421-452.
- LIPSIG-MUMME, Carla, "Future Conditional: Wars of Position in the Québec Labour Movement", Studies in Political Economy, no 36, 1991, pp. 73-107.
- LORENZI, Jean-Hervé, Olivier Pastré et Joëlle Tolénado, La crise du XXe siècle, Paris, Economica, 1980, 389 pages.
- MAHEU, Louis, "Rapports de classes et problèmes de transformation: la thèse de la société post-industrielle", Sociologie et sociétés, vol. X, no 2, 1978, pp. 11-35.
- MAHEU, Louis, "Les mouvements de base et la lutte contre l'appropriation étatique du tissu social", Sociologie et Sociétés, vol. XV, no 1, 1983, pp. 77-92.
- MAHON, Rianne, "Remise en cause des paramètres du post-fordisme au Canada et en Ontario", Cahiers de recherche sociologique, nos 18-19, 1992, pp. 185-215.

- MARECHAL, Jean-Paul, "Revenu minimum ou «deuxième chèque»?", Le Monde diplomatique (Paris), mars 1993, pp. 14 et 15.
- MARTINEAU, Richard, "Actualité: Pierre Paquette", Voir (Montréal), 20 au 26 mai 1993, p. 7.
- MARUANI, Margaret, Les syndicats à l'épreuve du féminisme, Paris, Syros, 1979, 273 pages.
- MAZIER, Jacques, Maurice Basle et Jean-François Vidal, Quand les crises durent, Paris, Economica, 1984, 387 pages.
- MCGRAW, Donald, Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973), Montréal, Albert St-Martin, 1978, 184 pages.
- MELUCCI, Alberto, "Mouvements sociaux, mouvements post-politiques", Revue internationale d'action communautaire, no 10/50, 1983, pp. 13-30.
- MELUCCI, Alberto, "Partir des conflits pour analyser les mouvements sociaux", Revue internationale d'action communautaire, no 10/50, 1983, pp. 41-44.
- MELUCCI, Alberto, "An end to social movements? Introductory paper to the sessions on "new movements and change in organizational forms"", Social Science Information, vol. 23, no 4/5, 1984, pp. 819-835.
- MELUCCI, Alberto, "The Symbolic Challenge of Contemporary Movements", Social Research, vol. 52, no 4, 1985, pp. 798-816.
- MELUCCI, Alberto (John Keane et Paul Mier, éd.), Nomads of the Present. Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society, London, Hutchinson Radius, 1989, 288 pages.
- MESSINE, Philippe, Les saturniens. Quand les patrons réinventent la société, Paris, La Découverte, 1987, 220 pages.
- MICHON, François, "Flexibilité et segmentation", Interventions économiques, no 19, 1988, pp. 45-71.
- MINISTERE D'ETAT AU DEVELOPPEMENT, Bâtir le Québec: énoncé de de politique économique, Québec, Gouvernement du Québec, 1979, 523 pages.
- MONTMOLLIN, Maurice de et Olivier Pastré, Le taylorisme, Paris, La Découverte, 1984, 361 pages.
- MORISSETTE, Rodolphe, "Le mouvement syndical doit se transformer pour défendre l'entreprise - Francine Lalonde", Le Devoir (Montréal), 30 avril 1983, p. 8.
- MOUFFE, Chantal, "Socialisme, démocratie et nouveaux mouvements sociaux", dans Christine Buci-Glucksmann (dir.), La gauche, le pouvoir, le socialisme, Paris, Presses universitaires de France, 1983, pp. 147-156.

- MUCCHIELLI, Roger, L'analyse de contenu des documents et des communications. Connaissance du problème, Paris, Librairies techniques, Entreprise moderne d'édition et les Editions ESF, 1974, 121 pages.
- MURRAY, Gregor, "La restructuration de l'emploi et les structures syndicales en Grande-Bretagne: adaptations organisationnelles et choix stratégiques", dans Jacques Desmarais (éd.), Syndicalisme et société: rapports nouveaux?, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988, pp. 33-58.
- MURRAY, Gregor et Claude Rioux, "Syndicats et marchés: les structures et les pratiques syndicales dans les années '90. Les sources du changement", Nouvelles CSN, Supplément (Relations de travail), avril 1990, pp. 2-11.
- NOBLECOURT, Michel, Les syndicats en questions, Paris, Éditions ouvrières, 1980, 218 pages.
- NOEL, Alain, "Action collective, politique partisane et relations industrielles", dans Gérard Boismenu et Daniel Drache (dir.), Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne, Montréal, Méridien/L'Harmattan, 1990, pp. 99-131.
- NOZICK, Robert, Anarchie. État et utopie, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 442 pages.
- O'CONNOR, James, The Fiscal Crisis of the State, New York, St. Martin's Press, 1973, 276 pages.
- OFFE, Claus, "Nouveaux mouvements sociaux et nouveau mouvement pour la paix", Revue internationale d'action communautaire, no 12/52, 1984, pp. 35-39.
- OFFE, Claus (John Keane, éd.), Contradictions of the Welfare State, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1984, 310 pages.
- OFFE, Claus, "New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics", Social Research, vol. 52, no 4, 1985, pp. 817-868.
- OFFE, Claus, "Le travail comme catégorie de la sociologie", Les temps modernes, avril 1985, pp. 2058-2094.
- OLSON, Mancur, Logique de l'action collective, Paris, Presses universitaires de France, 199 pages.
- PANITCH, Leo, "Labour Strategies in the Economic Crisis", Québec, Université Laval, Département des relations industrielles, Colloque Léo Roback sur "La restructuration du travail", 1987, pp. 5-16.
- PANITCH, Leo et Donald Swartz, The Assault on Trade Union Freedoms: From Consent to Coercion Revisited, Toronto, Garamond Press, 1988, 133 pages.
- PEPIN, Marcel, Le nécessaire combat syndical, Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1987, 381 pages.

- PEPIN, Marcel et Michel Rioux, La CSN au coeur du Québec, Montréal, CSN, 1991, 87 pages.
- PIORE, Michael J. et Charles Sabel F., Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple, Paris, Hachette, 1989 (1984), 441 pages.
- PIOTTE, Jean-Marc, Le syndicalisme de combat, Montréal, St-Martin, 1977, 268 pages.
- PIOTTE, Jean-Marc, "Pour une renaissance syndicale", Les Cahiers du Socialisme, no 14, 1984, pp. 14-35.
- PICARD, Paulo, Idéologie et pratique politique de la C.S.D., Montréal, Université de Montréal, Mémoire de maîtrise, 1985, 239 pages.
- PIGNON, Dominique et Jean Querzola, "Dictature et démocratie dans la production", dans André Gorz (éd.), Critique de la division du travail, Paris, Seuil, 1973, pp. 103-149.
- PIRES, Alvado P., "Deux thèses erronnées sur les lettres et les chiffres", Cahiers de recherche sociologique, vol. 5, no 2, 1987, pp. 87-106.
- POLANYI, Karl, La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, Gallimard, 1983 (1944), 419 pages.
- POULANTZAS, Nicos, "Les transformations actuelles de l'Etat, la crise politique et la crise de l'Etat", dans Nicos Poulantzas (dir.), La crise de l'Etat, Paris, Presses universitaires françaises, 1976, pp. 19-58.
- POULANTZAS, Nicos, Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui, Paris, Seuil, 1974, 350 pages.
- POULANTZAS, Nicos, "L'Etat, les mouvements sociaux, le parti", Dialectiques, no 28, 1979, pp. 85-95.
- POULANTZAS, Nicos, L'Etat, le Pouvoir, le Socialisme, Paris, Quadrige/Presses universitaires de France, 1981 (1978), 300 pages.
- ROBIN, Jacques, Changer d'ère, Paris, Seuil, 1989, 356 pages.
- ROSANVALLON, Pierre, La crise de l'Etat-providence, Paris, Seuil, 1984 (1981), 192 pages.
- ROSANVALLON, Pierre, La question syndicale, Paris, Calmann-Lévy, 1988, 268 pages.
- ROSIER, Bernard et Pierre Dockès, Rythmes économiques. Crises et changement social. une perspective historique, Paris, La Découverte/Maspero, 1983, 313 pages.
- ROUILLARD, Jacques, Histoire de la CSN. 1921-1981, Montréal, Boréal/CSN, 1981, 335 pages.
- ROUILLARD, Jacques, Histoire du syndicalisme québécois, Montréal, Boréal, 1989, 535 pages.

- ROUSTANG, Guy, L'emploi: un choix de société, Paris, Syros, 1987, 144 pages.
- RUQUOY, Danielle, "Les principes et procédés méthodologiques de l'analyse structurale", dans Jean Rémy et Danielle Ruquoy (dir.), Méthodes d'analyse de contenu et sociologie, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 1990, pp. 93-109.
- SAINSAULIEU, Renaud, L'identité au travail, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1988 (1977), 477 pages.
- SMELSER, Neil J., Theory of Collective Behavior, New York, Free Press, 1962, 436 pages.
- SORMAN, Guy, La Révolution conservatrice américaine, Paris, Fayard, 1983, 250 pages.
- TAHAR, Gabriel, La réduction de la durée du travail, Paris, La Découverte, 1985, 127 pages.
- TANGUAY, Brian, Rediscovering Politics: Organized Labour, Business, and the Provincial State in Québec, 1960-1985, Ottawa, Université Carleton, Département des sciences politiques, Thèse de doctorat, 1990.
- THERET, Bruno, "Régulation et typologie du social", Cahiers de recherche sociologique, no 17, 1991, pp. 125-152.
- TILLY, Charles, "Models and Realities of Popular Collective Action", Social Research, vol. 52, no 4, 1985, pp. 717-747.
- TILLY, Charles, "European Violence and Collective Action since 1700", Social Research, vol. 53, no 1, 1986, pp. 159-184.
- TIXIER, Pierre-Eric, "Le syndicalisme face au management participatif", Démocratie et entreprise, no 2/3, 1985, pp. 27-30.
- TIXIER, Pierre-Eric, "Management participatif et syndicalisme", Sociologie du travail, no 3-86, 1986, pp. 353-372.
- TIXIER, Pierre-Eric, "Stratégie(s): d'un modèle singulier à un modèle pluriel", dans Jacques Desmarais (dir.), Syndicalisme et sociétés: rapports nouveaux?, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988, pp. 19-32.
- TIXIER, Pierre-Eric, "The Labor Movement and Post-rational Models of Organization. French Case or Trend of Western Societies?", International Handbook of Participation in Organizations, Vol I, Oxford, Oxford University Press, à paraître.
- TIXIER, Pierre-Eric, Mutation ou déclin du syndicalisme? Le cas de la CFDT, Paris, Presses universitaires de France, 1992, 333 pages.
- TOURAINÉ, Alain, La société post-industrielle. Naissance d'une société, Paris, Denoël, 1969, 317 pages.
- TOURAINÉ, Alain, Production de la société, Paris, Seuil, 1973, 543 pages.

- TOURAINÉ, Alain, La voix et le regard, Paris, Seuil, 1978, 315 pages.
- TOURAINÉ, Alain, Le retour de l'acteur, Paris, Fayard, 1984, 350 pages.
- TOURAINÉ, Alain, "An Introduction to the Study of Social Movements", Social Research, vol. 52, no 4, 1985, pp. 749-787.
- TOURAINÉ, Alain, Critique de la modernité, Paris, Fayard, 1992, 462 pages.
- TOURAINÉ, Alain, Michel Wieviorka et François Dubet, Le mouvement ouvrier, Paris, Fayard, 1984, 438 pages.
- TOZZI, Michel, Syndicalisme et nouveaux mouvements sociaux, Paris, Éditions ouvrières, 1982, 191 pages.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle, Economie du travail. Les réalités et les approches théoriques, Ste-Foy/Montréal, Télé-Université/Saint-Martin, 1990, 544 pages.
- TREMBLAY, Louis-Marie, Le syndicalisme québécois. Idéologies de la C.S.N. et de la F.T.Q. 1940-1970, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, 286 pages.
- TRENTIN, Bruno, "Les nouvelles figures du travailleurs", Dialectiques, no 28, automne 1979, pp. 21-35.
- TRENTIN, Bruno, "Les expériences italiennes de concertation-affrontement", dans Jacques Desmarais (éd.), Syndicalisme et société: rapports nouveaux?, Sillery (Qué.), Presses de l'Université du Québec, 1988, pp. 171-183.
- UNRUG, Marie-Christine d', Analyse de contenu et acte de parole. De l'énoncé à l'énonciation, Paris, Editions universitaires, 1974, 270 pages.
- VAILLANCOURT, Yves, L'évolution des politiques sociales au Québec: 1940-1960, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1988, 513 pages.
- WEBER, Max, L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Paris, Plon, 1964 (1947), 341 pages.

2. Documents de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

2.1 Documents d'archives

- CSN, Procès-verbal de la Quarante-deuxième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1966, 478 pages.

- CSN, Procès-verbal de la Quarante-troisième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1968, 550 pages.
- CSN, Procès-verbal de la quarante-quatrième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1970, 282 pages.
- CSN, Procès-verbal de la quarante-cinquième session du Congrès de la C.S.N., Montréal, CSN, 1972, 283 pages.
- CSN, Vivre à notre goût. Procès-verbal du 46e congrès de la CSN, Montréal, CSN, juin 1974, 240 pages.
- CSN, Des moyens pour se battre. Procès-verbal du 2e congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, novembre-décembre 1974, 79 pages.
- CSN, Résistons à l'agression. Procès-verbal du 3e congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, 1975, 95 pages.
- CSN, Prenons notre pouvoir. Procès-verbal du 47e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1976, 448 pages.
- CSN, La CSN aujourd'hui. Procès-verbal du 4e congrès spécial et du 48e congrès régulier de la CSN, Montréal, CSN, 1977, 158 pages.
- CSN, Elargir les droits, nos appuis, nos luttes. Procès-verbal du 49e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1978, 388 pages.
- CSN, Pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple québécois. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, juin 1979, 168 pages.
- CSN, Santé et sécurité au travail. Congrès spécial de la CSN, Montréal, CSN, octobre 1979, 39 pages.
- CSN, Une force collective organisée avec le peuple. Procès-verbal du 50ième congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1980, 391 pages.
- CSN, Tous ensemble. Pour de nouveaux pouvoirs. Procès-verbal du 51e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1982, 304 pages.
- CSN, S'organiser pour travailler et vivre autrement. Procès-verbal. 52e congrès, Montréal, CSN, 1984, 394 pages.
- CSN, Avec le monde. Procès-verbal. 7e Congrès spécial, Montréal, CSN, 1985, 135 pages.
- CSN, Gagner du terrain. Procès-verbal. 53e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1986, 555 pages.
- CSN, Pour un avenir à notre façon. Procès-verbal. 54e congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1988, 416 pages.

CSN, Miser sur notre monde. Procès-verbal. 55e Congrès de la CSN, Montréal, CSN, 1990, 430 pages.

CSN, Assez! Relançons le progrès. Procès-verbal. 56e Congrès, Montréal, CSN, 1992, 482 pages.

2.2 Le journal de la Confédération des syndicats nationaux

Le travail

Le travail de tous les jours

Le travail des militants

Nouvelles CSN

2.3 Documents de réflexion

BERUBE, Colette, "Recherche sur la participation des conseils centraux aux organismes et tables de concertation en matière de développement régional et local", dans CSN (éd.), Bâtir le Québec des régions, CSN, 1992, 61 pages.

COMITE DE CONDITION FEMININE, La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs, Montréal, CSN, 1979 (1976), 72 pages.

COMITE DE LA CONDITION FEMININE, La lutte des femmes: pour le droit au travail social, Montréal, CSN, 1978, 67 pages.

COMITE DE LA CONDITION FEMININE, La lutte des femmes, une lutte permanente, une lutte collective, Montréal, CSN, 1981, 65 pages.

COMITE DE CONDITION FEMININE, On n'a pas les moyens de reculer! Les conséquences de la crise sur les femmes, Montréal, CSN, 1981, 55 pages.

COMITE DE LA CONDITION FEMININE, Les puces qui piquent nos jobs. Document de sensibilisation sur la microélectronique, Montréal, CSN, 1982, 66 pages.

COMITE DE LA CONDITION FEMININE, Les femmes à la CSN n'ont pas les moyens de reculer, Montréal, CSN, 1982, 104 pages.

CSN, "Documents de la partie fédérale et du Syndicat des employés de la CSN sur le travail en équipe et la coordination", Montréal, CSN, Le travail, Supplément, septembre 1992, 46 pages.

- COMITE DU DROIT AU TRAVAIL, Des emplois pour tout le monde, Montréal, Conseil central de Montréal (CSN)/Saint-Martin, 1983, 111 pages.
- CSN, Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel. La CSN propose un changement radical, Montréal, CSN, 1971, 31 pages.
- CSN, Ne comptons que sur nos propres moyens, Montréal, CSN, 1985 (1971), 110 pages.
- CSN, À nous le progrès! Orientations et revendications de la CSN face aux changements technologiques, Montréal, CSN, 1984, 71 pages.
- CSN, Pour du travail, pour mieux vivre, réduisons notre temps de travail!, Montréal, CSN, 1985, 81 pages.
- CSN, Pour travailler plus «nombr'heureux», la réduction du temps de travail!, Montréal, CSN, 1985, 39 pages.
- CSN, Petit guide syndical sur les cercles de qualité. Une «balloune» patronale?, Montréal, CSN, 1986, 56 pages.
- CSN, Des emplois de qualité en quantité. Nos outils d'intervention économique et sociale, Montréal, CSN, 1989, 23 pages.
- CSN, Le Suivi de l'entreprise: un guide syndical, Montréal, CSN, 1991, 55 pages.
- CSN, Bâtir le Québec des régions, Montréal, CSN, 1992.
- DACOSTA, Sylvie et Lucie Laurendeau, "Résultats quantitatifs de l'enquête sur la participation syndicale aux organismes ou tables de concertation en matière de développement régional et local", dans CSN (éd.), Bâtir le Québec des régions, Montréal, CSN, 1992, 36 pages.
- DORÉ, Michel, Mieux comprendre, mieux agir sur l'organisation du travail, Montréal, CSN, 1989, 53 pages.
- DORÉ, Michel et Guy Ferland, Prendre les devants dans l'organisation du travail, Montréal, CSN, 1991, 78 pages.
- EXÉCUTIF DU SECSN, La CSN, un mouvement que nous avons choisi. Texte de grève du syndicat des employé-e-s de la CSN, Montréal, CSN, 1980, 23 pages.
- EXÉCUTIF DU SECSN, Le SECSN: une démarche différente, engageante et liée à la nature même de notre milieu de travail, Montréal, CSN, 1980, 15 pages.
- EXÉCUTIF DU SECSN, Travail en équipe et coordination. Une proposition du syndicat des employés de la CSN, Montréal, CSN, n.d., 26 pages.
- HALLÉ, Ghislain, Les liens entre certains champs de la convention collective, Montréal, CSN, 1991, 46 pages.

MURRAY, Gregor et Claude Rioux, Syndicats et marchés: les structures et les pratiques syndicales au Québec et au Canada dans les années 1990, Conférence au Colloque CSN sur les relations de travail tenu à Québec en mars 1990, 58 pages.

2.4 Actes de colloques

CSN, Pour aller plus loin. Les actes du colloque de la CSN sur les relations du travail. 25-26 septembre 1987, Montréal, CSN, 1988, 324 pages.

CSN, "Relations de travail", Nouvelles CSN, Supplément, avril 1990, 31 pages.

CSN, L'environnement et les syndicats. Actes du colloque tenu par la Confédération des syndicats nationaux en novembre 1991, Montréal, CSN, 1988, 140 pages.

2.5 Autres

COALITION QUÉBÉCOISE D'OPPOSITION AU LIBRE-ÉCHANGE, Danger: libre-échange, Montréal, CEQ/CSN/FTQ/UPA, 1987, 57 pages.

COALITION QUÉBÉCOISE SUR LE NÉGOCIATIONS TRILATÉRALES, Aléna. Les gagnants et les perdants, Montréal, CSN/CEQ/FTQ, 1992, 24 pages.

FERLAND, Guy, "La réorganisation du travail. Le contrôle partagé", Nouvelles CSN, no 322, 15 mars 1991, pp. 3-5.

FERLAND, Guy, "La réorganisation du travail. Prendre les devants", Nouvelles CSN, no 323, 29 mars 1991, pp. 7-9.

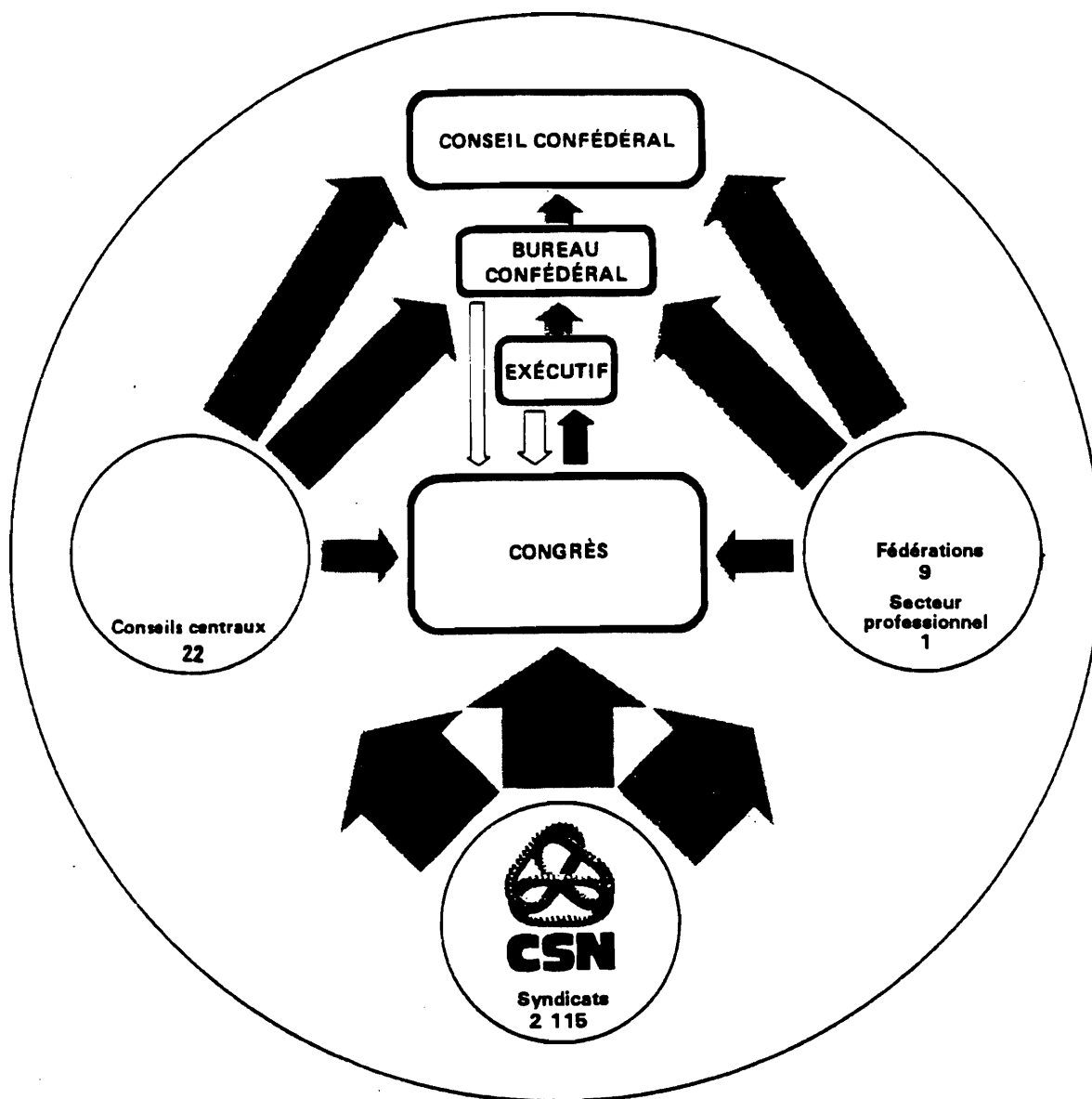
LAROSE, Gérard, "Le syndicalisme doit défendre les membres, non l'entreprise. Mise au point de l'exécutif de la CSN", Nouvelles CSN, no 190, 20 avril au 4 mai 1983, p. 20.

PARE, "Il faut repenser la grève traditionnelle", Le Travail des militants, no 5, janvier 1976, pp. 19-20.

RIOUX, Michel, "Kénogami veut vivre", Nouvelles CSN, no 305, 16 mars 1990, pp. 2-3.

RIOUX, Michel, "Aux Aciers Atlas de Sorel-Tracy. Un nouveau contrat économique", Nouvelles CSN, no 324, 12 avril 1991, p. 9.

Structures de décision à la CSN



légende

